

Banque HSBC Canada

Rapport et états financiers annuels 2021

Un monde d'occasions à découvrir

Notre ambition est d'être le partenaire bancaire international de prédilection pour nos clients.

Nous cherchons à offrir de la valeur à long terme à nos parties intéressées grâce à...



...notre réseau international...

La HSBC est l'un des plus importants établissements de services bancaires et financiers au monde et le chef de file des banques internationales au Canada.



...notre accès aux marchés à forte croissance...

Notre réseau offre un accès exceptionnel aux marchés en développement à forte croissance d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine.



...et la solidité de notre bilan.

Nous continuons à maintenir une solide position en matière de capital, de financement et de liquidité ainsi qu'un modèle économique diversifié.



Total de l'actif

119,9 G\$

(117,3 G\$ en 2020)

Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1¹

14,0 %

(13,7 % en 2020)

Table des matières

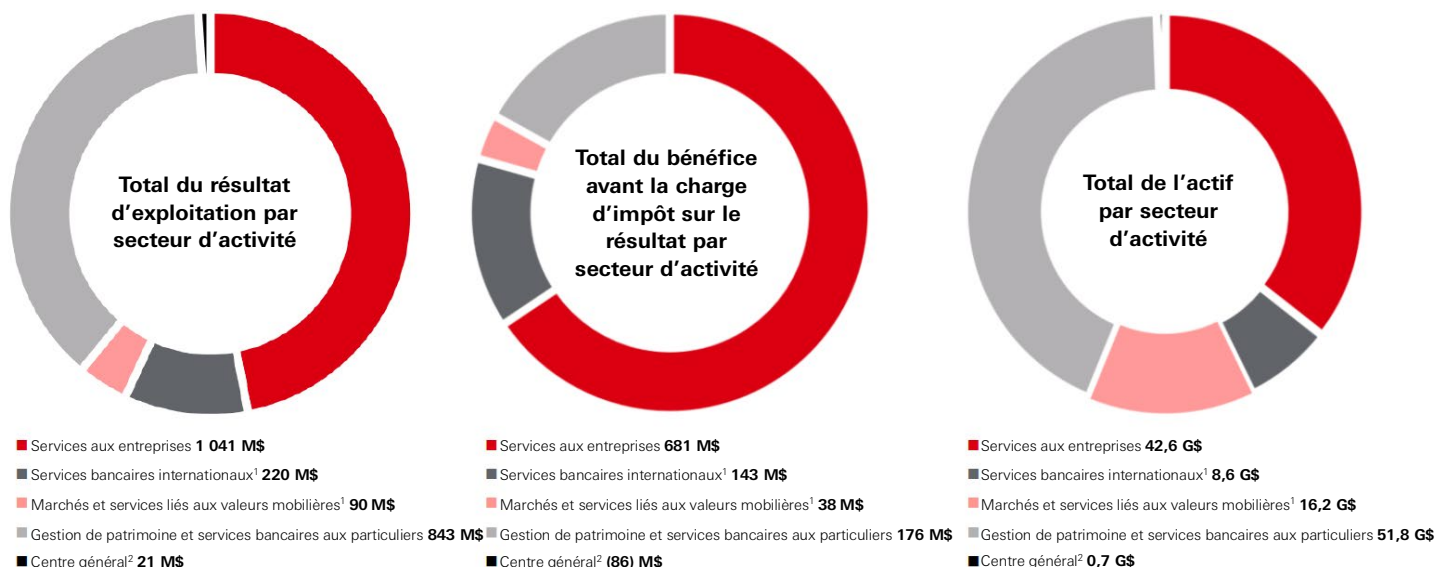
	Page
Aperçu	
Faits saillants	1
La HSBC en un coup d'œil	2
Message de la présidente et chef de la direction	4
Notre façon de faire des affaires	6
Rapport de gestion	13
États financiers consolidés	
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	75
Rapport de l'auditeur indépendant	76
États financiers consolidés	80
Notes annexes	86
Renseignements supplémentaires	
Réseau international du Groupe HSBC	127
Comité de direction	128
Conseil d'administration	128
Renseignements à l'intention des investisseurs	129

¹ Se reporter à la rubrique « Risque de capital » du rapport de gestion pour une définition.

Faits saillants

La performance financière en 2021 a été robuste et a bien résisté, le bénéfice avant la charge d'impôt et le total du résultat d'exploitation dépassant les résultats pré-pandémiques de 2019. Grâce à notre solidité financière et à notre réseau international, nous offrons une valeur à long terme à nos clients et à nos actionnaires.

Performance financière par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021



Performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Metric	2021	Change (%)	2020
Total du résultat d'exploitation	2 215 M\$	↑ 9,4 %	(2 024 M\$ en 2020)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	952 M\$	↑ 136 %	(404 M\$ en 2020)
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire	672 M\$	↑ 159 %	(260 M\$ en 2020)

Au 31 décembre 2021

Metric	2021	Change	2020
Total de l'actif	119,9 G\$	↑ 2,1 %	(117,3 G\$ au 31 déc. 2020)
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 ³	14,0 %	↑ 30 pb	(13,7 % au 31 déc. 2020)
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire ⁴	11,7 %	↑ 700 pb	(4,7 % au 31 déc. 2020)

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. L'inclusion de cette donnée permet de faire le rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

3. Se reporter à la rubrique « Risque de capital » du rapport de gestion pour une définition.

4. Se reporter à la rubrique « Utilisation de mesures financières supplémentaires » du rapport de gestion pour un glossaire des mesures utilisées.

La HSBC en un coup d'œil

La HSBC est l'un des plus importants établissements de services bancaires et financiers au monde.

Renseignements relatifs à la HSBC

Le siège social de HSBC Holdings plc, société mère de la Banque HSBC Canada, est situé à Londres. Avec un actif total de 2 958 G\$ US au 31 décembre 2021, le Groupe HSBC sert des clients du monde entier à partir de ses bureaux répartis dans 64 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

La HSBC au Canada¹

HSBC est la banque canadienne la plus importante sur le plan international et elle a célébré son 40^e anniversaire en 2021. Forte de plus de 130 succursales et d'actifs de 120 G\$, aucune autre banque internationale n'est aussi présente sur le marché canadien, et aucune banque locale n'a notre portée internationale.

Aucune autre institution n'est mieux placée pour servir les entreprises canadiennes qui mènent des affaires au pays et à l'étranger, ou les particuliers ayant besoin de services internationaux. Nous offrons une expertise sans pareille dans le financement des comptes clients, les transactions en RMB, les fonds des marchés émergents et le financement durable, ainsi que le financement des infrastructures. En outre,

nous offrons des solutions bancaires hors pair aux particuliers et aux entreprises tournés vers l'international. Nous avons établi des plans pour favoriser le financement et l'investissement durables qui appuient la transition mondiale vers une économie carboneutre. La gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques demeure également une priorité absolue.

Le Canada contribue grandement à la stratégie du Groupe HSBC et joue un rôle clé dans les efforts que déploie le Groupe pour secondar ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de notre présence dans tous les grands corridors commerciaux.

Nos valeurs

Nos valeurs nous définissent en tant qu'organisation et sont essentielles à notre succès à long terme.

Nous valorisons la différence

Chercher différents points de vue

Nous réussissons ensemble

Collaborer au-delà des frontières

Nous prenons nos responsabilités

Rendre des comptes et adopter une vision à long terme

Nous agissons

Suivre la cadence et faire bouger les choses

Notre stratégie

Notre stratégie s'articule autour de quatre grands axes : la mise en valeur de nos points forts, la numérisation à grande échelle pour adapter notre modèle d'exploitation aux tendances futures, la dynamisation de notre organisation pour en favoriser la croissance, et le soutien à la transition vers une économie mondiale carboneutre. Pour plus de précisions sur notre stratégie, se reporter à la page 14.

Récipiendaire de multiples prix

Nous avons remporté des prix du secteur pour plusieurs raisons, notamment la qualité du service que nous fournissons aux clients et nos efforts pour soutenir la diversité et l'inclusion en milieu de travail. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de prix reçus au cours de l'exercice. Pour plus de précisions, se reporter à la page 16.

Principaux prix et distinctions

Expérience client exceptionnelle dans la gestion de patrimoine

Prix Global Private Banking Innovation (2021)

Meilleure banque de financement du commerce international au Canada et meilleure banque pour la qualité du service

Magazine Euromoney (2019-2021)

Prix de la meilleure mise en œuvre technologique par une banque de détail

The Digital Banker – prix Global Retail Banking Innovation (2021)

Diversité et inclusion

Governance Professionals of Canada (2021)

50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada

Magazine Corporate Knights (2012-2021)

Prix de la meilleure banque de détail pour ce qui est de la convivialité de l'expérience bancaire

The Digital Banker – prix Global Retail Banking Innovation (2021)

1. La Banque HSBC Canada et ses filiales (collectivement « la banque », « nous », « notre ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans l'ensemble du rapport de gestion, HSBC Holdings est défini comme le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ».

Nos secteurs d'activité¹

Notre modèle d'exploitation se compose de quatre entreprises et d'un centre général, soutenus par nombre de fonctions d'entreprise et nos équipes des services numériques pour les entreprises. Aux pages 19 à 23, nous donnons un aperçu de notre performance en 2021 pour chacune de ces entreprises ainsi que pour notre centre général.

Services aux entreprises (« SE »)

Nous offrons aux entreprises clientes des produits et services bancaires afin de les aider à mener leurs activités et à croître. Notre clientèle hautement diversifiée va des petites entreprises aux grandes sociétés internationales.

Services bancaires internationaux (« SBI »)²

Nous fournissons des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM »)²

Nous permettons à nos clients, tant les grandes sociétés que les institutions, d'accéder aux marchés financiers et aux liquidités, de trouver des occasions d'investissement, de gérer les risques et d'effectuer des transactions facilement. Nous regroupons les solutions de financement, les ventes et la négociation, la recherche, la compensation et le règlement des paiements, les activités de garde internationale et directe, ainsi que les services d'actifs.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »)

Nous offrons à tous les Canadiens une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Total du résultat d'exploitation

1 041 M\$ ↑ 9,7 % 220 M\$ — % 90 M\$ ↓ 12 % 843 M\$ ↑ 8,5 %
(949 M\$ en 2020) (220 M\$ en 2020) (102 M\$ en 2020) (777 M\$ en 2020)

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

681 M\$ ↑ 129 % 143 M\$ ↑ 64 % 38 M\$ ↓ 21 % 176 M\$ ↑ 151 %
(297 M\$ en 2020) (87 M\$ en 2020) (48 M\$ en 2020) (70 M\$ en 2020)

Au 31 décembre 2021

Actifs liés aux clients³

31,8 G\$ ↑ 12 % 4,5 G\$ ↓ 12 % néant 35,9 G\$ ↑ 14 %
(28,3 G\$ au 31 déc. 2020) (5,1 G\$ au 31 déc. 2020) (néant au 31 déc. 2020) (31,6 G\$ au 31 déc. 2020)

1. Nous gérons et présentons nos activités en fonction de quatre secteurs d'activité et les résultats présentés sont ceux de ces secteurs. Les résultats consolidés de la Banque HSBC Canada présentés à la page 1 comprennent également le centre général (voir la page 28 du rapport de gestion pour de plus amples renseignements). Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les résultats équivalents pour le centre général sont les suivants : un total du résultat d'exploitation de 21 millions de dollars (total du résultat d'exploitation de (24) millions de dollars en 2020), le bénéfice/(la perte) avant la charge d'impôt sur le résultat de (86) millions de dollars ((98) millions de dollars en 2020) et des actifs des clients de néant (néant en 2020).
2. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.
3. Les actifs liés aux clients comprennent les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Message de la présidente et chef de la direction



Linda Seymour
Présidente et chef de la direction

L'année 2021 a marqué le 40^e anniversaire de la HSBC au Canada. Tout au long de notre histoire, notre expérience et notre perspective mondiale provenant de notre présence dans 64 pays et territoires ont constitué un avantage majeur pour nos clients devant s'adapter aux tendances et comprendre les enjeux du Canada, ce qui se reflète clairement dans nos résultats.

La performance financière en 2021 a été vigoureuse, poursuivant la dynamique observée depuis le milieu de 2020 et créant une base solide pour 2022. La collaboration entre les secteurs d'activité et au-delà des frontières a donné lieu à une augmentation importante des revenus et du bénéfice avant la charge d'impôt, du fait de la progression des prêts dans les secteurs Services aux entreprises et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Les soldes des dépôts se sont accrus dans les Services aux entreprises, les revenus des commissions tirées des services-conseils et du marché des capitaux ont affiché une hausse dans les Services bancaires internationaux¹,

et les fonds d'investissement sous gestion et solde de la relation globale des clients² se sont accrus au sein de la Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers.

Ces résultats représentent également une augmentation par rapport à nos résultats de 2019. Ils sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été obtenus à l'aube d'une troisième année marquée par une pandémie mondiale.

Tout cela a été possible grâce à une équipe incroyable d'employés. Qu'ils gardent nos succursales ouvertes, qu'ils assurent des fonctions essentielles dans nos bureaux ou qu'ils jonglent avec les aléas du travail à domicile, ils accomplissent de grandes choses dans des circonstances difficiles. Je ne saurais trop les remercier pour leur collaboration et leur dévouement à offrir un monde rempli de possibilités à nos clients.

En 2021, pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs financiers, nous avons poursuivi le virage numérique de nos services, participé aux programmes d'aide gouvernementale liés à la pandémie, et lancé de nouveaux outils de financement du commerce durable pour les entreprises de toutes tailles et des prêts spéciaux pour les particuliers afin de financer l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'achat de véhicules électriques. Grâce à notre expertise mondiale en matière d'obligations vertes, nous avons eu l'honneur d'être désignés comme l'un des deux conseillers en structuration aux fins de la première émission d'obligations vertes du gouvernement du Canada. L'importance d'accompagner nos clients dans la transition vers l'objectif zéro émission nette a été mise en évidence par le nombre croissant d'événements météorologiques extrêmes, notamment les inondations historiques en Colombie-Britannique qui ont causé des dommages considérables et qui ont engorgé encore davantage les chaînes d'approvisionnement.

La HSBC a également soutenu les collectivités où elle exerce ses activités avec une contribution de plus de 5,3 millions de dollars, et ses employés ont surmonté les obstacles liés à la COVID-19 pour poursuivre leurs activités de bénévolat dans des organismes qui leur tiennent à cœur.

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.

2. Le solde de la relation globale des clients se compose des soldes des prêts, des dépôts et des comptes de gestion de patrimoine.

« Alors que nous cherchons tous à sortir de cette crise sanitaire, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos clients de partout au pays et à apprendre de leur incroyable résilience. »

L'économie a terminé l'année 2021 sur une bonne lancée, comme en témoignent un marché du travail robuste et un secteur du commerce résilient. Cependant, l'année 2022 a connu un début prudent. Comme dans d'autres parties du monde, le Canada a une fois de plus été confronté à des restrictions découlant de la pandémie, en raison du très contagieux variant Omicron. Beaucoup d'entreprises des secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie et du tourisme ont été contraintes de fermer ou de restreindre l'accès à leurs locaux et de nombreuses entreprises sont confrontées à un absentéisme important lié à la COVID-19. Et pourtant, de nombreuses entreprises prospèrent malgré ces difficultés, ayant profité des premiers jours de la pandémie pour rendre leurs activités plus efficaces et durables à long terme. Alors que nous cherchons tous à sortir de cette crise sanitaire, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos clients de partout au pays et à apprendre de leur incroyable résilience.

Pour 2022, nous prévoyons une croissance du PIB de 4,3 %. Avec l'augmentation des revenus et l'épargne élevée des consommateurs, nous nous attendons à ce que la consommation augmente en raison de la demande refoulée dans les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie et du tourisme, et des investissements dans les secteurs du commerce et des industries, et à ce que ceux-ci rebondissent en 2022 et en 2023.

La HSBC en est elle-même un exemple : en 2021, à la suite des commentaires de notre personnel à l'égard des façons de travailler après la pandémie, elle a apporté des changements importants à ses immeubles afin de permettre à son personnel un travail entièrement hybride lors de l'éventuel retour au bureau. Les bureaux rénovés de Montréal et de Calgary ont accueilli les travailleurs essentiels à la fin de l'année 2021. Les travaux aux sièges sociaux canadiens devraient être achevés vers la fin du premier trimestre de 2022, et comprennent un nouveau site sur mesure à Toronto et des travaux de rénovation de notre siège social de Vancouver, tous deux axés sur la flexibilité et le développement durable.

Si la pandémie n'est pas encore derrière nous, nous nous sommes au moins adaptés à ses réalités et nous pouvons envisager un moment où elle ne fera plus la une des quotidiens. Comme nous l'avons fait au cours des 40 dernières années, nous épaulerons les Canadiens et leurs entreprises afin de les aider à relever ce défi et ceux à venir. Pour ce faire, nous leur ouvrirons un monde rempli de possibilités grâce à notre solide réseau international orienté vers les principaux corridors commerciaux et de capitaux.



Linda Seymour

Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada
Le 17 février 2022

Notre façon de faire des affaires

Nous menons nos affaires de façon à soutenir la réussite continue de nos clients, de nos employés et de la collectivité.

Notre approche

Notre but est d'offrir « Un monde d'occasions à découvrir » et notre ambition est d'être le partenaire bancaire international de prédilection pour nos clients. Pour y arriver de manière pérenne, nous nous appuyons sur nos valeurs : nous valorisons la différence, nous réussissons ensemble, nous prenons nos responsabilités et nous agissons.

L'établissement de relations solides avec toutes nos parties prenantes, y compris les clients, les employés et les collectivités dans lesquelles nous opérons, nous aide à mettre en œuvre notre stratégie et à exercer nos activités de manière durable. Nous nous engageons à bâtir une entreprise à long terme et à développer des relations durables. Nous voulons être une organisation gérée de manière exemplaire pour laquelle les gens sont fiers de travailler, qui jouit de la confiance des clients et des collectivités qu'elle sert, et qui minimise son impact sur l'environnement.

Dans la rubrique qui suit, nous présentons de l'information sur nos façons de répondre aux besoins de nos clients, de nos employés, de notre milieu et notre approche pour créer une culture d'entreprise responsable.

Des résultats équitables

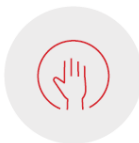
Nous sommes déterminés à assurer des résultats équitables pour nos clients et à ne pas perturber le fonctionnement organisé et transparent des marchés financiers. C'est là un élément essentiel pour assurer notre réussite à long terme et préserver notre capacité à servir les clients. Nous avons mis en place des politiques, des cadres de travail et des règles de gouvernance clairs pour les protéger. Pour plus de détails sur la conduite, il y a lieu de se reporter à la page 8.

Notre ambition climatique



Nous sommes conscients de l'ampleur des transformations et des investissements nécessaires pour décarboniser l'économie mondiale. Nous apportons de nouvelles solutions à la crise climatique et soutenons la transition vers un avenir à faible émission de carbone, en passant nous-mêmes à la carboneutralité et en aidant les autres à le faire. Pour en savoir plus sur notre stratégie climatique, se reporter à la page 11.

Nos collègues



Nous considérons que la diversité nous rend plus forts, et nous sommes engagés à créer une main-d'œuvre diversifiée et connectée où chacun éprouve un sentiment d'appartenance. Alors que nous planifions le moment où nous sortirons de la pandémie, nous réfléchissons à ce qui a fonctionné pendant cette crise, et à la façon de transposer ces stratégies à de nouveaux défis. Un modèle d'exploitation hybride permettra à notre personnel de conserver des pratiques de travail flexibles, créant ainsi une culture qui nous permet de donner le meilleur de nous-mêmes, et de fournir des services hors pair à nos clients.

Au Canada, la HSBC compte 5 348 employés. Nous déployons une grande énergie pour bâtir et maintenir une culture inclusive, positive et axée sur la performance. Nos efforts visent à nous assurer que notre personnel est valorisé et respecté et qu'il reçoit le soutien nécessaire pour réaliser son plein potentiel et s'épanouir. En 2021, nous avons été reconnus comme l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité au Canada. Nous avons atteint la parité au sein du conseil d'administration et du comité de direction de la Banque HSBC Canada, et ce, depuis 2013. Pour plus de détails sur la diversité, il y a lieu de se reporter à la page 10.

Notre réponse à la COVID-19



Il n'a jamais été aussi important d'avoir une raison d'être claire et des valeurs fortes. La pandémie de COVID-19 nous a tous mis à l'épreuve d'une manière que nous n'aurions jamais pu prévoir. Tout au long de la pandémie, nos collègues se sont adaptés rapidement à de nouvelles modalités de travail pour soutenir nos clients et leurs besoins changeants. En tant que services essentiels, nos succursales et nos centres de contact sont restés ouverts en 2021. Pour contribuer à limiter les répercussions de cette crise de santé publique, environ 95 % du personnel hors succursales a travaillé à domicile. Nous avons continuellement fourni des ressources supplémentaires et des programmes de bien-être pour soutenir la santé mentale et physique de notre personnel. Pour plus de renseignements sur l'incidence de la COVID-19 et sur notre réponse à celle-ci, il y a lieu de se reporter à la page 16.

Nos clients

Les clients sont au cœur de nos priorités dans tout ce que nous faisons : il leur est plus facile d'effectuer des opérations bancaires avec nous en investissant dans des services numériques améliorés, tout en maintenant nos normes en matière de lutte contre les crimes financiers. Pour les protéger, eux ainsi que le système financier dans son ensemble.

En bref

Notre relation

Nous créons de la valeur en offrant aux clients les produits et services dont ils ont besoin tout en veillant à ce qu'ils s'intègrent bien dans leurs vies. Cette optique nous aide à établir des relations durables avec les clients. Nous leur inspirons confiance en assurant des résultats équitables pour eux et en faisant tout pour protéger leurs données et leurs renseignements personnels. En cas de problème, nous entendons réagir rapidement.

Nos clients sont répartis selon les groupes principaux suivants : particuliers; petites, moyennes et grandes entreprises; entreprises d'envergure mondiale ainsi que grandes sociétés et institutions. Ces groupes obtiennent des services de nos quatre secteurs d'activité, respectivement : Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »), Services aux entreprises (« SE »), Services bancaires internationaux (« SBI »)¹ et Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM »)¹.

En savoir plus

Nous nous engageons à exercer nos activités de façon responsable et à penser sur le long terme. Vous pouvez en apprendre davantage sur les secteurs d'activité de la HSBC à l'adresse www.hsbc.com/who-we-are/businesses-and-customers, et vous pouvez découvrir les produits et services de la Banque HSBC Canada à l'adresse www.hsbc.ca.

Numérique et technologie



Nos clients des services aux particuliers et de gros utilisent les services numériques plus que jamais, et la pandémie de COVID-19 a accéléré la transition vers les services bancaires numériques. Les investissements réalisés dans le numérique et la technologie nous ont permis de rendre les services bancaires plus simples et plus sécuritaires, pendant la pandémie et par la suite. En 2021, nous avons continué à faciliter l'accès de nos clients à nos services bancaires et avons revu l'expérience client grâce à des améliorations numériques, telles que la messagerie instantanée, l'ouverture numérique de comptes pour nos clients internationaux ainsi que l'expérience de paiement numérique sur HSBCnet et les applications mobiles.

Les efforts consentis pour répondre aux besoins de nos clients et réaliser des progrès d'ordre numérique nous ont aidés à remporter plusieurs prix en 2021, notamment le prix Expérience client exceptionnelle en gestion du patrimoine dans le cadre des prix Global Private Banking Innovation, le prix de la meilleure banque de détail pour ce qui est de la convivialité de l'expérience bancaire et le prix de la meilleure mise en œuvre technologique par une banque de détail dans le cadre des prix Global Retail Banking Innovation.

Satisfaction de la clientèle – notre écoute



Pour améliorer nos services, nous devons être ouverts aux commentaires des clients et reconnaître quand les choses fonctionnent moins rondement. Cela s'est avéré encore plus important au cours de la pandémie. Nous continuons à soutenir nos clients confrontés à de nouveaux défis et à de nouvelles méthodes de travail. Nous écoutons les plaintes pour répondre aux préoccupations des clients et comprenons que nous pouvons améliorer les processus, les procédures et les systèmes. Nous mettons l'accent sur la formation du personnel pour perfectionner notre expertise en matière de traitement des plaintes et pour veiller à ce que les solutions soient équitables pour nos clients. Les plaintes sont présentées à des forums sur la gouvernance et les hauts dirigeants sont évalués en fonction de leur efficacité à traiter les plaintes.

Notre conduite



Nous avons réagi rapidement à l'évolution du contexte créé par la pandémie et nous avons épaulé nos clients lorsqu'il était question de programmes d'allègement des paiements, de soutien aux prêts et de solutions numériques. Nous avons cherché à répondre de façon responsable aux besoins de nos clients – de manière équitable et sécuritaire. Nos principes de conduite sont intégrés dans notre façon de travailler et dans la manière dont nous développons, distribuons, structurons et offrons nos produits et services. Pour plus d'information sur ce cadre de bonne conduite, veuillez consulter le site Web au www.hsbc.com.

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.

Numérique et technologie

Nous poursuivons nos investissements dans le numérique et la technologie afin de simplifier et de sécuriser les services bancaires pour les clients, en particulier en donnant la priorité au soutien pendant la pandémie, ainsi que dans des solutions numériques pour appuyer leurs cibles de croissance.

Nous avons concentré nos efforts technologiques sur l'application mobile et les plateformes bancaires en ligne, en les rendant plus rapides et plus sécuritaires pour les particuliers. Nous avons poursuivi l'utilisation des services de consultation virtuels et de clavardage pour répondre aux questions des clients et les aider pendant la pandémie et par la suite.

HSBC EasyID^{MC} est un outil d'identification et de vérification numérique permettant d'ouvrir des comptes par voie numérique. Il a remporté le prix de la « meilleure mise en œuvre technologique par une banque de détail » et le prix de la « meilleure banque de détail pour ce qui est de la convivialité de l'expérience bancaire » décerné par Digital Banker lors des prix Global Retail Banking Innovation 2021.

Satisfaction de la clientèle

Écouter pour s'améliorer

L'intégration de notre nouveau système de rétroaction s'est poursuivie tout au long de 2021. Celui-ci a pour objectif de nous aider à mieux écouter, apprendre et agir en fonction des commentaires de nos clients. Nous utilisons le taux de recommandation net (« TRN ») pour avoir une mesure cohérente de notre performance.

Nous nous efforçons de faciliter le retour d'information des clients, en accélérant l'utilisation d'enquêtes numériques en temps réel pour recueillir des renseignements. En partageant cette rétroaction et les autres commentaires reçus avec nos équipes de première ligne, et en leur permettant de répondre directement aux clients, nous améliorons la façon dont nous traitons les problèmes et repérons les occasions.

Donner suite aux commentaires des clients

Dans le texte qui suit, nous donnons des exemples de commentaires de clients qui ont été à l'origine d'améliorations apportées à nos secteurs d'activité au Canada.

Accompagner nos clients pendant la pandémie

Nous avons continué de soutenir nos clients des services aux particuliers et des services aux entreprises pendant la pandémie, en offrant de l'aide financière au moyen de différentes initiatives, y compris des reports de paiement et du soutien avec les programmes gouvernementaux. Les solutions numériques de la HSBC ont aidé les clients à surmonter les défis attribuables à la pandémie et par la suite. Nos succursales sont demeurées ouvertes pour la clientèle pendant la pandémie, tout comme les autres canaux mis à leur disposition, et

nous avons également simplifié les façons de faire des opérations bancaires à partir de la maison en utilisant un appareil mobile ou les outils de clavardage, en organisant des rencontres virtuelles avec les clients, en augmentant les limites de transactions numériques et en proposant la fonction de dépôt mobile.

Rendre les services bancaires plus accessibles

Nous avons continué à ouvrir de manière stratégique de nouvelles succursales là où vivent nos clients. Nous avons maintenu nos investissements dans nos technologies numériques, notamment en favorisant l'ouverture numérique de comptes pour nos clients, y compris nos clients internationaux qui ne sont pas encore arrivés au Canada, et en offrant la possibilité pour nos clients de récupérer des documents supplémentaires par voie numérique à leur convenance. Pour nos clients des services aux entreprises, nous avons amélioré l'expérience de paiement sur nos canaux numériques. Notre service Horizon Patrimoine a remporté le prix de la meilleure expérience de robot-conseiller en 2021 remis par Digital Banker. Ces investissements nous ont également permis d'approfondir nos relations avec les clients existants et d'améliorer l'expérience client.

Fournir des produits et des services concurrentiels

Grâce à l'introduction de nouveaux produits de gestion de patrimoine, tels que les fonds HSBC de la série T, et au lancement du Programme de services bancaires aux professionnels de GPSBP en 2020, nous avons été récompensés par le prix Expérience client exceptionnelle en gestion de patrimoine dans le cadre des Global Private Banking Innovation Awards 2021. Nous avons continué à proposer des taux très compétitifs sur les emprunts hypothécaires, les cartes et les produits de dépôt. Cela s'est traduit par d'autres prix remportés en 2021, tels que le prix de la meilleure carte de crédit à faible taux d'intérêt, décerné par creditcardGenius, ainsi que les prix de la meilleure carte Mastercard au Canada et de la meilleure carte de crédit sans frais de change, décerné par Prince of Travel. Pour la troisième année consécutive, nous avons aussi été nommés meilleure banque pour le financement du commerce international et meilleure banque pour la qualité du service au Canada par Euromoney.

Accélérer les nouvelles solutions et l'innovation en matière de climat

Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons lancé cinq nouveaux produits de financement durable pour les entreprises de toutes tailles, notamment les dépôts verts, une première sur le marché, et le financement de voitures électriques et d'améliorations de l'efficacité énergétique des habitations pour les particuliers. Le Groupe HSBC s'engage à soutenir nos clients dans leur transition vers la carboneutralité, afin que les émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille de clients

atteignent la carboneutralité au plus tard en 2050. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les engagements et les programmes mondiaux du Groupe HSBC, ainsi que sur la présentation des informations conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») dans le Rapport et états financiers annuels du Groupe HSBC.

Notre vision de la bonne conduite

Nous avons une approche de la conduite qui nous pousse à faire ce qui est juste et à nous concentrer sur les retombées que nous avons sur nos clients et sur les marchés financiers où nous menons des activités. Agir selon les plus hauts standards de conduite est au cœur de notre réussite à long terme et soutient notre capacité à servir nos clients.

Nous sommes déterminés à assurer des résultats équitables pour nos clients et à faire notre part pour garantir le caractère organisé et transparent des marchés financiers. Nous avons mis en place des politiques, des cadres de travail et des règles de gouvernance clairs pour nous aider à atteindre ces objectifs. Nos principes de conduite se reflètent dans la manière dont nous agissons, concevons nos produits et services, formons et motivons nos employés, et interagissons entre nous et avec les clients. Nous misons sur notre cadre de bonne conduite pour nous guider dans nos activités afin de renforcer notre entreprise et de mieux comprendre les répercussions que peuvent avoir nos décisions sur les clients et les autres parties intéressées. Il complète notre raison d'être et nos valeurs et, avec les politiques plus formelles et les outils dont nous disposons pour faire notre travail, il constitue une voie claire pour affirmer notre raison d'être et mettre en œuvre notre stratégie.

Nous prenons en compte les besoins financiers et la situation personnelle de nos clients pour faire des recommandations de produits convenables. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur :

- des tests rigoureux lors de la conception et du développement d'un produit afin de s'assurer qu'il existe un besoin manifeste sur le marché;
- une norme internationale cohérente à suivre, tout en tenant compte des réglementations locales;
- une méthodologie rigoureuse d'établissement du profil de risque des clients pour évaluer leurs objectifs financiers, leur attitude vis-à-vis du risque, leur tolérance au risque et leurs connaissances et leur expérience en placement;
- des outils et des calculatrices pour aider les clients à planifier leur avenir.

Nos employés

Nous ouvrons la voie à un monde de possibilités pour notre personnel en créant une organisation diversifiée et inclusive qui priorise le bien-être, qui investit dans la formation et la carrière et qui prépare son personnel au monde du travail de demain.

En bref

Notre culture

Notre succès repose sur notre capacité à recruter, à perfectionner et à fidéliser une main-d'œuvre diversifiée regroupant les meilleurs talents. Notre présence s'étend au monde entier, nous sommes façonnés par la diversité des pensées, des perspectives et des expériences.

La pandémie de COVID-19 nous a permis de démontrer notre résilience face à un environnement en mutation rapide. Nous avons continué de travailler à la fois virtuellement et en personne à nos succursales, afin de promouvoir une culture qui favorise l'adoption de comportements équitables, où la diversité est célébrée et où les employés sont encouragés à donner leur opinion et à exprimer leurs préoccupations. Conformément à notre stratégie globale, à notre raison d'être et à nos valeurs, nos efforts ont porté essentiellement sur l'adoption de formules de travail flexibles, sur le soutien aux employés qui sont en contact avec la clientèle, sur l'écoute de notre personnel et sur la promotion d'outils axés sur le bien-être et la santé mentale de nos employés, tout en respectant nos objectifs en matière de diversité et d'inclusion.

En savoir plus

Pour en savoir davantage sur notre approche de la diversité et de l'inclusion, sur nos valeurs et sur les possibilités de carrière, veuillez consulter le site Web au www.about.hsbc.ca/fr-ca/careers.

À l'écoute de notre personnel



Nous sommes convaincus que le fait de recueillir et d'écouter les opinions de nos employés, et les encourager à s'exprimer, revêt une très grande importance. Nous surveillons notre performance à l'égard de mesures auxquelles nous attachons de l'importance et nous nous comparons à nos pairs.

Soutenir notre personnel



Nous avons continué de trouver de nouvelles manières de soutenir l'apprentissage et le développement de nos employés, grâce à des expériences d'apprentissage et de perfectionnement professionnel à la demande et à distance, et en utilisant des technologies pour collaborer au-delà des frontières plus que jamais.

Le travail de demain



La pandémie de COVID-19 nous a donné l'occasion de revisiter non seulement l'endroit où nous travaillons, mais aussi la manière dont nous travaillons. Notre approche sera guidée par les idées de nos employés et de nos clients et tiendra compte de notre impact sur l'environnement.

Diversité et inclusion



En 2021, nous avons encore une fois tablé sur l'inclusion, la santé mentale et le bien-être. Nous avons à cœur de promouvoir un environnement stimulant où les employés sont valorisés et respectés et reçoivent le soutien nécessaire pour réaliser leur plein potentiel. En tirant parti des différences et de la grande variété d'idées, d'expériences, de styles et de perspectives de nos employés et de nos clients, nous pouvons répondre efficacement aux besoins de nos différentes parties prenantes et offrir de meilleurs résultats pour tous.

Notre écoute

À l'écoute de notre personnel

La fondation de notre entreprise repose sur une multitude d'expériences, d'attributs et de voix, qui font tous partie intégrante de ce que nous sommes et de la façon dont nous travaillons. Demander et écouter les points de vue de nos collègues est essentiel. Cela a été particulièrement important en 2021, puisque nous cherchons à définir l'avenir du travail, à soutenir le bien-être des employés et à développer les compétences qui contribueront à notre réussite. Au cours de l'année, nous avons interrogé les employés sur l'avenir du travail, le bien-être, les compétences futures, et sur les progrès à l'égard de notre raison d'être, de notre stratégie et de nos valeurs repensées. Notre taux d'engagement des employés pour ce sondage était de 70 % en décembre 2021, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport à 2020. Les résultats sont communiqués au conseil d'administration et au comité de direction et contribuent à façonner l'avenir de nos méthodes et lieux de travail. Nous continuons à organiser des séances HSBC Exchange, au cours desquelles les dirigeants écoutent les points de vue partagés par les employés sur divers sujets, y compris une séance spécifique sur la race, l'ethnicité, l'accessibilité et la façon dont nous pouvons mieux soutenir les employés handicapés.

Donner la parole

Notre succès repose sur une culture où les membres de notre personnel se sentent libres de prendre la parole et nous avons en place divers modes de communication qui permettent de soulever des préoccupations. En 2021, nous avons renforcé les normes de conduite attendues, encouragé les gens à être des témoins actifs et insisté sur les canaux hiérarchiques de signalement.

En cas de problème

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils se traitent avec dignité et respect et nous ne tolérons pas l'intimidation, le harcèlement ou les actes de représailles à l'encontre de quiconque croit raisonnablement que la préoccupation qu'il a soulevée est fondée. Lorsque, malgré tous nos efforts, des préoccupations sont soulevées, nous menons une enquête approfondie et indépendante. En 2021, nos employés ont suivi une nouvelle formation obligatoire, et les outils et la formation des enquêteurs ont été améliorés.

Le comité d'audit du Groupe HSBC a la responsabilité de passer en revue les politiques et procédures de signalement du Groupe HSBC. À l'échelle locale, nous surveillons et analysons les cas de conduite afin de corriger la situation et de mettre en place des mesures préventives pour l'avenir. Les données sont communiquées aux comités de gestion et au conseil d'administration canadien.

Soutenir notre personnel

Notre réponse à la COVID-19

Nos collègues qui étaient auparavant dans les bureaux ont continué à travailler virtuellement tout au long de l'année 2021. Afin d'aider ces employés à s'équiper adéquatement pour le travail à domicile, nous avons introduit une allocation pour bureau à domicile. Toutes les succursales sont restées ouvertes et les employés ont profité d'équipement de santé et de sécurité ainsi que de programmes de ressources pour les employés. Nous avons répondu à plus de 500 demandes de

renseignements concernant la COVID-19 et les précieuses suggestions de nos employés nous ont permis de nous adapter aux nouveaux besoins.

Nous avons également effectué une vérification complète pour nous assurer de la conformité intégrale aux directives du gouvernement fédéral en matière de respect des normes d'accessibilité pendant la COVID-19 et les autres urgences. Pour en savoir plus sur la réponse de la HSBC à la COVID-19, il y a lieu de se reporter à la page 16.

Bien-être

Le bien-être de notre personnel est notre priorité absolue. Notre programme de bien-être a été mis à jour pour fournir des conseils sur la façon de repérer les signes de santé mentale à risque. La HSBC a été désignée lauréate multinationale du Global Healthy Workplace Award. Notre programme d'aide aux employés actuel, notre plateforme de télémédecine et nos ressources de pleine conscience ont fourni des ressources en santé mentale, social et physique et en bien-être financier. Nous avons également organisé plusieurs webinaires sur le bien-être pour les employés et leurs familles. Guidés par les données, nous continuerons à adapter nos services et nos programmes de bien-être selon l'évolution des besoins de nos employés.

Vaccination

Les vaccins contre la COVID-19 ont été introduits au Canada au printemps alors que le monde évoluait rapidement en raison de la pandémie. Dès le mois d'août, le gouvernement fédéral avait annoncé la vaccination obligatoire et prévoyait que toutes les industries sous réglementation fédérale suivent l'exemple. À l'instar des autres banques canadiennes, nous avons mis en œuvre une politique de vaccination obligatoire à compter du 1^{er} novembre 2021 afin d'assurer la sécurité de nos clients et de nos employés.

Le travail de demain

Adapter notre façon de travailler – COVID-19 et par la suite

Alors que des modalités de travail flexible étaient déjà en place pour bon nombre de nos employés, la pandémie de COVID-19 nous a donné une nouvelle idée de l'étendue des rôles qui peuvent être accomplis efficacement en dehors de nos bureaux. La plupart de nos employés ont continué à travailler à domicile, et nous avons élargi les possibilités grâce à des politiques de travail flexible actualisées et au travail hybride. Nous avons également apporté des modifications importantes à notre empreinte immobilières afin de favoriser la flexibilité et la collaboration.

Établir les compétences de demain

Nous continuons à investir massivement dans la formation de notre personnel pour répondre aux besoins futurs des clients et des communautés que nous servons par le biais du programme sur les compétences de l'avenir HSBC. Nous avons offert une formation efficace sur les compétences en matière de données, de numérique et de travail hybride, et nous avons équipé nos gestionnaires de personnel des outils nécessaires à leur réussite, notamment une série de formations sur le leadership. Une grande partie de ce contenu a été diffusée virtuellement, ce qui nous a permis de rejoindre davantage d'employés à un coût réduit. Nous avons également lancé une plateforme moderne d'apprentissage en ligne,

pour permettre aux employés un apprentissage guidé à leur rythme.

Diversité et inclusion

Notre engagement

La Banque HSBC Canada est considérée comme un chef de file en matière d'équité en emploi et a reçu un prix pour l'équité en emploi du gouvernement du Canada. En 2021, nous avons reçu le prix d'excellence en gouvernance de Governance Professionals of Canada dans la catégorie « Diversité, équité et inclusion ».

En 2021, nous avons continué à faire progresser notre stratégie de diversité et d'inclusion (« D&I »), qui est alignée sur les normes mondiales en la matière. En voici les points saillants :

Leadership et reddition de compte : nous continuons à proposer des outils, de la formation et des ressources à nos dirigeants et à nos gestionnaires de personnel, notamment un nouveau programme de formation intensive en diversité et inclusion sur les préjugés inconscients et les micro-agressions quotidiennes, ainsi qu'un défi de leadership inclusif consistant en des actions concrètes pour promouvoir l'inclusion, faire tomber les obstacles et rechercher des points de vue différents des nôtres.

Composition du personnel : Fort de la parité homme-femme de longue date sur notre conseil d'administration et notre comité de direction, nous faisons tomber les barrières qui nuisent à la représentation diversifiée aux postes de haute direction et embauchons à tous les niveaux en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés. Cela se reflète dans notre comité de direction et notre conseil d'administration, qui, au 31 décembre 2021, sont respectivement composés de 67 % et de 44 % de femmes, et de 7 % et de 11 % de minorités visibles. En 2021, nous avons offert aux employés davantage d'options pour s'autodéfinir, y compris de nouvelles catégories d'identité de genre, d'orientation sexuelle et d'ethnicité. Nous avons également poursuivi notre travail pour nous assurer de respecter les normes d'accessibilité énoncées dans la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « LAPHO »).

Présence culturelle et sur le marché

L'année dernière, HSBC s'est engagée sur le plan mondial à améliorer les perspectives pour les employés noirs et issus de minorités ethniques, ainsi qu'à accroître la diversité de sa haute direction. Au Canada, nous poursuivons les efforts à l'égard de notre engagement à lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination, notamment en atteignant une représentation de 5 % de personnes noires dans le recrutement de diplômés et en consacrant 3 % du total des dons de l'entreprise à la création d'occasions dans la communauté noire, conformément à notre engagement envers l'initiative BlackNorth.

Nous avons de nouveau célébré le mois de la FIERTÉ, la Journée internationale de la femme, la Journée nationale des peuples autochtones, la Journée internationale des personnes handicapées et la Journée internationale en rose. Pour la première fois, nous avons également commémoré la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation du Canada et avons rejoint le Fonds Downie Wenjack en tant que partenaire des « Legacy Spaces ».

Nous proposons de nouvelles solutions à la crise climatique et appuyons la transition vers un avenir sobre en carbone; nous visons la carboneutralité et nous encourageons les autres à faire de même.

En bref

Nos objectifs en matière de climat

La route vers la carboneutralité, conformément à l'Accord de Paris, appelle à une transformation fondamentale des entreprises et des économies. Nous sommes convaincus que le secteur financier a un rôle central à jouer dans la lutte contre les changements climatiques, et HSBC est reconnue comme un partenaire de premier plan dans le cadre de la transition vers un avenir sobre en carbone.

En 2020, le Groupe HSBC a annoncé son objectif mondial visant à donner la priorité au financement et aux investissements qui soutiennent la transition vers une économie mondiale carboneutre. Son plan climatique s'articule autour de trois grands thèmes : nous allons faire de la HSBC une banque carboneutre, soutenir notre clientèle tout au long de leur transformation et trouver de nouvelles solutions pour lutter contre les changements climatiques.

En 2021, le Groupe HSBC a commencé à mettre en œuvre ce plan climatique, notamment en travaillant pour aligner les émissions financées sur l'objectif de carboneutralité, en se mobilisant auprès de ses clients pour les aider à élaborer leur stratégie de transition et en mettant en œuvre notre programme mondial de gestion des risques climatiques. Vous trouverez plus de renseignements sur ces programmes mondiaux et sur le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») du Groupe HSBC dans le Rapport et états financiers annuels du Groupe HSBC.

En savoir plus

Notre stratégie climatique s'inscrit dans le cadre plus large de notre approche environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). Vous trouverez de plus amples informations dans les sections « Notre façon de faire des affaires » aux pages 6 à 12, sur notre site Web mondial à l'adresse www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business et sur notre site Web à l'adresse www.about.hsbc.ca/hsbc-in-canada/community.

Devenir une banque carboneutre



Le Groupe HSBC entend réduire les émissions de carbone découlant de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement afin d'être carboneutre d'ici 2030 ou avant, et à aligner les émissions financées, c'est-à-dire les émissions attribuables aux clients de son portefeuille, sur l'objectif de carboneutralité de l'Accord de Paris d'ici 2050 ou avant.

Au Canada, nous gérons activement notre performance environnementale depuis de nombreuses années et avons été reconnus comme l'un des 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada en 2021 par le magazine Corporate Knights pour la dixième année d'affilée. En 2021, nous avons réduit nos émissions de carbone liées aux activités de 62 % (48 % en 2020) et notre consommation d'énergie de 15 % (9 % en 2020) au Canada par rapport à notre année de référence de 2019. Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec nos collègues du monde entier à l'exécution et à la mise en œuvre de notre stratégie d'émissions financées alignée sur l'objectif de carboneutralité, en veillant à ce que les besoins uniques de nos clients et de notre région soient pris en compte.

Aider nos clients à prospérer dans la transition



Le financement de la transformation des entreprises et des infrastructures est essentiel pour bâtir un avenir durable. L'objectif du Groupe HSBC est de fournir entre 750 milliards et 1 000 milliards de dollars US en financement et en investissement durables d'ici 2030 afin d'aider les clients à adopter des pratiques d'affaires plus durables.

Au Canada, nos partenaires nous font confiance pour les aider à réaliser leurs objectifs en matière de développement durable. En 2021, la banque HSBC Canada a accordé 2,3 G\$ US en financement durable, soit une hausse de 67 % par rapport à 2020. La banque a été choisie pour remplir un rôle de conseillère pour établir la structure des premières obligations vertes du gouvernement du Canada. De plus, elle a été la première banque à introduire une vaste gamme de produits pour les clients de gros afin de faciliter leur démarche en matière de développement durable. Il s'agit notamment de dépôts verts, du financement du commerce durable, des facilités de crédit renouvelables vertes, des prêts liés au développement durable et du financement d'équipement vert. Nous avons également introduit un prêt pour l'achat d'un produit écoénergétique ou d'un véhicule électrique offert aux clients des services bancaires aux particuliers.

Proposer des solutions et des innovations en matière de climat



La transition vers une économie carboneutre exige de nouvelles solutions radicales. Nous travaillons en étroite collaboration avec une série de partenaires pour accélérer les investissements dans les ressources naturelles, les technologies et les infrastructures durables.

Au Canada, nous soutenons la « Mission from MaRS : Action Climat » de MaRS Cleantech. Ce programme fait partie du partenariat philanthropique du Groupe HSBC pour les solutions climatiques et vise à accélérer l'adoption et la commercialisation des technologies pour le climat. En 2021, MaRS a annoncé qu'elle soutiendrait dix projets ayant pour objectif de réduire les émissions de carbone dans trois secteurs générant de grandes quantités de gaz à effet de serre (GES), soit les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et du transport.

Gestion des risques liés aux changements climatiques



Notre vision en matière de climat repose sur une gouvernance et une gestion du risque lié au développement durable saines. Nous nous appuyons sur notre cadre mondial de gestion des risques de l'entreprise pour la gestion des risques liés au développement durable et au climat, et nous soutenons la présentation des informations conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »), et y contribuons. En 2021, nous avons créé un Forum de surveillance des risques en matière de risques liés aux changements climatiques pour superviser la mise en œuvre de notre programme mondial de gestion des risques climatiques liés aux changements climatiques au Canada, et nous continuons à développer notre appétit pour l'exposition au risque en élaborant des mesures pour soutenir notre stratégie climatique. Nous avons organisé des séances de formation à l'intention du cConseil d'administration de la HBCA et du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite Comité d'audit et de gestion des risques afin de les sensibiliser et d'améliorer la surveillance des risques relatifs au développement durable à la durabilité et aux changements climatiques.



Une culture d'entreprise responsable

Nous demeurons attachés à des normes élevées en matière de gouvernance. Nous collaborons avec les autorités de réglementation et reconnaissons notre apport à l'établissement de collectivités saines et durables.

En bref

Nous assumons la responsabilité de mener nos activités de manière à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

Nous nous engageons à travailler avec nos autorités de réglementation pour gérer la sécurité de notre système financier en adhérant à l'esprit et à la lettre à la réglementation gouvernant notre secteur. Nous nous efforçons d'agir avec une intégrité courageuse et d'apprendre des événements passés afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

Nous honorons notre responsabilité envers la société, notamment en faisant preuve de transparence dans notre approche de paiement des impôts. Nous travaillons continuellement à l'amélioration de nos capacités de gestion de la conformité.

Risques non financiers

Nous utilisons une série d'outils pour surveiller et gérer nos risques non financiers, tels que la tolérance au risque, la catégorisation des risques, la liste des risques prioritaires et émergents et les processus de simulation de crise. En 2021, nous avons continué de renforcer notre approche de la gestion des risques non financiers conformément à notre cadre de gestion du risque. Cette approche établit les critères de gouvernance et de tolérance au risque et donne une vue globale des risques non financiers en mettant l'accent sur ceux qui importent le plus et sur la façon de les gérer.

En savoir plus

De l'information détaillée sur nos risques non financiers se trouve à la rubrique « Risques », à la page 37.

Protection du système financier



HSBC a la responsabilité de contribuer à la protection de l'intégrité du système financier mondial. Nous avons poursuivi nos efforts pour lutter contre les risques de crimes financiers et réduire leur incidence sur notre entreprise, notre clientèle et les collectivités que nous servons. Ces risques de crimes financiers comprennent le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et de la prolifération, l'évasion fiscale, la corruption, la violation des sanctions, la fraude et les abus de marché.

Nous appliquons une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption et considérons que de telles activités sont contraires à l'éthique et à la bonne gouvernance. Notre politique en matière de lutte contre la corruption définit les principes clés et les exigences de contrôle minimales qui nous permettent d'atténuer le risque de corruption et de nous conformer à toutes les lois et règlements des pays où nous exerçons nos activités.

Nous disposons également de politiques et de processus clairs de dénonciation afin de garantir que chacun puisse signaler ses préoccupations en toute confidentialité. Aucune affaire judiciaire relative à la corruption et incriminant HSBC ou ses employés n'a été conclue en 2021.

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite supervise notre programme et nos politiques de conformité. Nous collaborons également avec les gouvernements, les autorités responsables de l'application de la loi et d'autres banques pour faire avancer notre intérêt commun dans ce domaine. Nous continuons à investir dans la technologie et la formation. En 2021, au Canada, de la formation sur la lutte contre le crime financier et la bonne conduite a été suivie par l'ensemble de nos employés au Canada, ce qui nous permet de gérer bien plus efficacement les risques.

Une approche fiscale responsable



Nous nous engageons à respecter l'esprit et la lettre des lois fiscales en vigueur au Canada. Nous comptons entretenir une relation ouverte et transparente avec les autorités fiscales pour faire en sorte que toutes les zones d'incertitude ou de litige fassent l'objet d'une entente et soient réglées de façon rapide et efficace. Par conséquent, nous payons notre juste part d'impôt au Canada. Les impôts payés en 2021 se sont élevés à 346 millions de dollars. Nous gérons notre risque fiscal selon un cadre structuré de gestion de ce risque et nous appliquons les initiatives mondiales visant à accroître la transparence, y compris la *U.S. Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) et la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration).

Cybersécurité



Nous investissons massivement dans des contrôles commerciaux et techniques pour mieux prévenir, détecter et atténuer ces menaces. Nous évaluons en permanence le niveau de menace des types d'attaques les plus répandues ainsi que leurs répercussions potentielles. Nous disposons d'une gamme complète de politiques et de systèmes qui garantissent une gestion de l'organisation exemplaire ainsi qu'une surveillance et un contrôle efficaces. Nous comprenons le rôle important que joue notre personnel dans la lutte contre les menaces liées à la cybersécurité. Notre mission est de doter chacun de nos collègues des outils nécessaires pour prévenir, atténuer et signaler les incidents de cybersécurité afin de préserver la sécurité des données de notre organisation et de notre clientèle.

Rapport de gestion

	Page
Base d'établissement	13
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	13
À propos de la HSBC	14
Notre stratégie	14
Répercussions de la COVID-19 et notre réaction	16
Utilisation de mesures financières supplémentaires	17
Faits saillants financiers	18
Performance financière	19
Évolution de la situation financière	26
Nos secteurs d'activité	26
Sommaire de la performance trimestrielle	30
Survol et perspectives économiques	31
Faits nouveaux en matière de réglementation	32
Estimations comptables et jugements critiques	34
Changements de méthodes comptables en 2021	35
Changements comptables à venir	35
Arrangements hors bilan	35
Instruments financiers	36
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	36
Transactions avec des parties liées	37
Risques	37

Base d'établissement

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », « nous », « notre »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, HSBC Holdings est désignée comme le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ».

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière de nos états financiers consolidés et des notes annexes de 2021 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (les « états financiers consolidés »). Il est daté du 17 février 2022, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les « notes » dont il est question tout au long de ce rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »), comme l'exige le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Certaines sections du présent rapport de gestion, soit celles marquées d'un astérisque (*), font partie intégrante des états financiers consolidés ci-joints. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Nos documents d'information continue, dont les documents intermédiaires et annuels que nous déposons, sont disponibles par voie d'un lien sur le site de la banque, au www.hsbc.ca. Ces documents ainsi que la notice annuelle de la banque peuvent également être consultés sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com. Les documents sont également déposés conjointement avec les suppléments de prospectus de la banque sur le site National Storage Mechanism de la Financial Conduct Authority (« FCA »), au data.fca.org.uk. Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC Canada, de même que toutes les informations destinées aux investisseurs, dont des exemplaires du Rapport et états financiers annuels 2021 de HSBC Holdings, sur le site www.hsbc.com. Les informations figurant sur ces sites ou qui y sont accessibles par leur intermédiaire ne font pas partie intégrante du présent rapport.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document renferme des informations prospectives, dont des énoncés concernant les activités et projets futurs de la banque. Ces énoncés se caractérisent par le fait qu'ils ne reposent pas strictement sur des données ou événements passés ou en cours. Des énoncés prospectifs renferment souvent des termes ou expressions comme « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier » et « croire », ainsi que des mots ou expressions similaires qui sont employés pour décrire le rendement financier ou opérationnel à venir. Par exemple, les énoncés prospectifs figurant dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux indiqués dans les sections « Message de la présidente et chef de la direction », « Nos priorités stratégiques », « Survol et perspectives économiques », « Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Rémunération et avantages du personnel », aux pages 4, 14, 31, 32 et 97, respectivement. De par leur nature même, ces énoncés nous obligent à poser plusieurs hypothèses et sont assujettis à divers risques et incertitudes qui leur sont inhérents et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Nous prions le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés puisque de nombreux facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels nettement différents des attentes exprimées par les énoncés. Dans le rapport de gestion, la rubrique « Risques » décrit les principaux risques auxquels la banque est exposée, lesquels, s'ils ne sont pas gérés comme il se doit, pourraient influencer grandement sur ses résultats financiers à venir. Ces risques comprennent les risques de crédit, le risque de trésorerie (incluant le risque de capital, le risque de liquidité et de financement et le risque structurel de taux d'intérêt), le risque de marché, le risque lié à la résilience, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque lié aux crimes financiers, le risque lié aux modèles et le risque lié à la caisse de retraite. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques » de ce rapport pour en obtenir la description. Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées par les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique dans son ensemble et les conditions de marché, les politiques budgétaires et monétaires, les modifications des lois, de la réglementation et de l'approche de supervision, le degré de concurrence et les technologies de rupture, les cybermenaces et l'accès non autorisé aux systèmes, les modifications de nos notations de crédit, le risque lié aux changements climatiques, dont les conséquences des risques de transition et des risques matériels, la transition visant les taux interbancaires offerts (« TIO »), les changements touchant les normes comptables, les changements de taux d'imposition, les changements de lois et règlements fiscaux et leur interprétation par les autorités fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine. Notre capacité à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépend du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et de nos employés les plus performants. Demeurer en mesure de recruter, de perfectionner et de conserver à notre emploi du personnel compétent dans un marché du travail touché par la pandémie de COVID-19 se révèle difficile. Nous surveillons les risques liés aux ressources humaines en veillant à la santé mentale et au bien-être de nos employés, surtout en ces temps de pandémie. Malgré les plans d'urgence que nous avons mis en place pour assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité à exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique ou un acte terroriste. La section « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats futurs » du présent rapport renferme une analyse de ces facteurs de risque. Nous tenons à aviser le lecteur que la liste de

facteurs de risque présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et qu'il se peut que d'autres incertitudes et facteurs éventuels non mentionnés aux présentes nuisent à nos résultats et à notre situation financière. Tout énoncé prospectif paraissant dans ce document n'est valable qu'en date de celui-ci. Nous ne nous engageons nullement à réviser, à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou d'autres circonstances, et nous déclinons expressément toute obligation de le faire, sauf dans la mesure où les lois pertinentes sur les valeurs mobilières nous y contraignent.

À propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au pays et elle a célébré son 40^e anniversaire d'existence en 2021. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances au pays et à l'échelle mondiale par l'entremise de quatre secteurs d'activité, soit Services aux entreprises, Services bancaires internationaux¹, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières¹ et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale.

Le Canada contribue grandement à la stratégie de croissance du Groupe HSBC, et il joue un rôle clé dans les efforts que le Groupe déploie pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de sa présence dans tous les grands corridors commerciaux, dont celui en Amérique du Nord, qui englobe les États-Unis et le Mexique, ainsi que ceux en Europe et en Asie.

Groupe HSBC vise à devenir carboneutre dans l'exécution de ses activités et de sa stratégie d'émissions financées et elle collabore avec ses clients afin d'accélérer la transition vers une économie sobre en carbone.

Le siège social de HSBC Holdings plc, société mère de la Banque HSBC Canada, est situé à Londres. Cette dernière sert des clients du monde entier à partir de ses bureaux répartis dans 64 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Avec des actifs totalisant 2 958 G\$ US au 31 décembre 2021, elle constitue l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers du monde.

« Un monde d'occasions à découvrir », voilà ce qui définit notre raison d'être. Nous sommes ici pour mettre nos compétences, nos capacités, notre éventail de produits et notre vaste expérience au service de nos clients et ainsi les faire profiter d'une foule d'occasions. Nous regroupons les gens, les idées et les capitaux qui favorisent la réussite et la croissance, aidant de ce fait à créer un monde meilleur pour nos clients, notre personnel et nos collectivités et à protéger la planète.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères. La Banque HSBC Canada a des obligations sécurisées en euros qui sont inscrites à la Bourse de Londres.

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.

Notre stratégie

Grâce à notre stratégie à long terme, nous représentons pour nos clients le partenaire de financement international idéal puisque nous les faisons profiter de notre combinaison unique d'atouts stratégiques et les aidons à prospérer.

Notre stratégie s'articule autour de quatre grands axes qui correspondent à la raison d'être, aux valeurs et à la stratégie du Groupe HSBC, soit miser sur nos forces, numériser l'ensemble de nos activités pour adapter notre modèle d'exploitation aux tendances futures, dynamiser notre croissance et favoriser le passage à une économie mondiale carboneutre. Notre ambition est d'être le partenaire bancaire international de prédilection pour nos clients, et les objectifs stratégiques qui la sous-tendent demeurent les mêmes. Nous continuerons de surveiller les changements des conditions externes et de réévaluer notre stratégie au besoin.

Nos priorités stratégiques



Miser sur nos forces

Nous mettons l'accent sur les activités dans lesquelles nous nous démarquons et qui nous procurent des occasions de croissance. Grâce à notre réseau mondial et à notre connaissance des marchés internationaux, nous sommes la banque vers laquelle se tournent les clients qui y mènent des activités, bâtissant ainsi des liens étroits et durables avec des entreprises et des particuliers présents sur la scène internationale. En 2021, la Banque HSBC Canada a, une fois encore, été désignée comme meilleure banque de financement du commerce international au Canada et meilleure banque pour la qualité du service (2019-2021) par le magazine *Euromoney*.

Nous continuons de tirer parti du réseau du Groupe HSBC pour combler les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, collaborant avec des collègues des Amériques et d'ailleurs, soit partout où la HSBC mène des activités. Nous veillons à assurer une étroite collaboration entre les secteurs d'activité et fonctions de soutien, unissant nos forces pour que nos clients canadiens aient plus facilement accès à l'expertise de la HSBC.

Nous élargissons sans cesse l'éventail de nos services de gestion de patrimoine afin de saisir des occasions de croissance, exploitant notre présence à l'échelle internationale pour nous doter d'un atout concurrentiel dans la prestation, à nos clients canadiens, de services de gestion de patrimoine et de services bancaires personnels. Notre service HSBC Horizon Patrimoine a obtenu la distinction de meilleure expérience de robot-conseiller pour 2021 lors des CX Awards de The Digital Banker, ce qui témoigne de la valeur de nos services en gestion de patrimoine.



Numériser l'ensemble de nos activités

Nous continuons de concentrer nos investissements dans des segments susceptibles de rehausser l'expérience client et de nous aider à optimiser nos capacités technologiques et nos activités.

Nous investissons dans la technologie afin d'améliorer l'expérience bancaire de notre clientèle. Pour ce faire, nous perfectionnons les canaux des services bancaires mobiles et en ligne de la HSBC, nous proposons des solutions numériques qui répondent aux besoins de nos clients et nous dotons notre personnel de première ligne des outils dont il a besoin pour bien les servir. L'excellence numérique de la Banque HSBC Canada a été saluée par deux prix dans le cadre des Global Retail Banking Innovation Awards (2021) de The Digital Banker. De fait, celui de meilleure banque de détail pour ce qui est de la convivialité de l'expérience bancaire lui a été attribué et sa technologie HSBC IDFacile lui a valu celui de meilleure technologie mise en œuvre par une banque de détail.

De plus, nous poursuivons l'automatisation de nos processus afin d'améliorer nos activités puisque les attentes en matière de rapidité d'exécution et d'efficacité augmentent sans cesse, et nous nous efforçons d'accroître la vitesse, la taille et la résilience de notre infrastructure informatique afin de favoriser la réalisation de notre stratégie.



Passage à une économie carboneutre

Nous nous sommes engagés à favoriser de manière proactive le passage à une économie carboneutre. Nous aidons nos clients à concrétiser leurs aspirations en matière de développement durable et leur offrons, sur l'ensemble des marchés des capitaux et des secteurs des services bancaires aux entreprises, de la gestion d'actifs et du financement du commerce international, une gamme de produits et solutions écologiques et durables. En 2021, le gouvernement du Canada a choisi la HSBC comme l'un de ses deux conseillers en structuration aux fins de sa première émission d'obligations vertes, ce qui témoigne de notre leadership en matière de financement durable et du soutien que nous accordons à la transition à une économie carboneutre.

Pour réaliser les visées du Groupe HSBC en matière de changements climatiques et ainsi faire en sorte que les émissions financées de nos clients deviennent carboneutres d'ici 2050, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec eux afin d'élaborer des solutions personnalisées visant la réduction de leurs émissions, tenant alors compte des enjeux propres à chaque entreprise, secteur ou territoire.

Nous sommes déterminés à rendre nos activités et notre chaîne d'approvisionnement carboneutres d'ici 2030 ainsi qu'à gérer l'impact environnemental de cette chaîne et à mettre le développement durable au cœur de nos activités courantes.



Dynamiser notre croissance

La Banque HSBC Canada entend renforcer le pouvoir d'agir de tous ses employés soient maîtres de leur destinée et ancrer une culture qui prône le dynamisme et l'inclusion.

Grâce à son programme sur les compétences de l'avenir, elle combine de nouvelles technologies et occasions d'apprentissage afin de les aider à acquérir les compétences d'aujourd'hui et de demain. Nous continuerons d'investir dans la formation et le perfectionnement axés sur le leadership, les capacités techniques et les compétences d'avant-garde.

Le recours au télétravail et à un mode de travail hybride en raison de la pandémie de COVID-19 a obligé les entreprises à réévaluer le rôle et l'utilisation de leurs lieux de travail. Dans le cadre du processus de retour au bureau de nos employés, nous sommes en voie d'adopter un modèle de travail hybride qui met l'accent sur la flexibilité, la mobilisation, le bien-être et le développement durable.

La HSBC entend renforcer l'inclusion dans les milieux de travail et les collectivités. Nous souhaitons avant tout recruter, perfectionner et conserver à notre emploi une main-d'œuvre connectée qui se démarque par son esprit de collaboration et dont les valeurs correspondent à celles de nos clients et des collectivités où nous exerçons nos activités.

Principaux prix et reconnaissances

Prix	Remis par
Prix obtenus par la Banque HSBC Canada	
Une des 50 entreprises les plus socialement responsables au Canada	Corporate Knights (2012-2021)
Meilleure carte de crédit à faible taux d'intérêt offrant des récompenses	creditcardGenius (2021)
Diversité et inclusion	Governance Professionals of Canada (2021)
Meilleure expérience de robot-conseiller pour HSBC Horizon Patrimoine	The Digital Banker - Digital CX Awards (2021)
Expérience client exceptionnelle en gestion de patrimoine	Global Private Banking Innovation Awards (2021)
Meilleure banque de financement du commerce international au Canada et meilleure banque pour la qualité du service	Magazine <i>Euromoney</i> (2019-2021)
Meilleure carte Mastercard au Canada	Prince of Travel (2021)
Meilleure carte de crédit sans frais pour les transactions en devises	Prince of Travel (2021)
Meilleure technologie mise en œuvre par une banque de détail	The Digital Banker - Global Retail Banking Innovation Awards (2021)
Meilleure banque de détail pour ce qui est de la convivialité de l'expérience bancaire	The Digital Banker - Global Retail Banking Innovation Awards (2021)
Prix obtenus par le Groupe HSBC	
Meilleure banque en matière de financement durable en Asie et au Moyen-Orient; meilleure banque en matière de services liés aux transactions en Asie et meilleure banque pour les PME en Europe de l'Ouest	Euromoney Awards for Excellence (2021)
Meilleur programme international pour un milieu de travail sain, employeur multinational	Global Healthy Workplace Award (2021)
Meilleure banque en matière de produits et services en renminbi (RMB) pour les activités internationale, côtières et extracôtières	Asianmoney Global RMB Poll (2021)
Innovation de paiement pour le commerce interentreprises	Payments Awards (2021)

Répercussions de la COVID-19 et notre réaction

Au Canada, depuis l'écllosion de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, divers paliers de gouvernement ont imposé des restrictions quant aux déplacements de la population, aux activités des entreprises et à l'interaction sociale. Ces restrictions ont eu parfois de lourdes conséquences pour l'activité économique. En décembre 2021, du fait de l'émergence d'Omicron, un nouveau variant hautement contagieux, certaines restrictions ont été réimposées puisque les cas d'infection ont explosé au pays. Pour le moment, cette situation demeure instable.

Clients, employés et collectivités

Au Canada, les services bancaires sont considérés comme des services essentiels et, depuis la mi-mars 2020, nous menons nos activités en accord avec notre plan de continuité des opérations afin d'assurer le maintien des services aux clients de tous nos secteurs d'activité. Les directives des autorités sanitaires et la sécurité de notre clientèle et de nos employés continueront de guider toutes nos mesures.

Afin de réduire le stress supplémentaire que crée, chez notre personnel, cette situation exceptionnelle, nous continuons de lui offrir des programmes de mieux-être, notamment en matière de santé mentale. Dans le cas des employés qui se doivent d'être sur place pour s'acquitter de fonctions critiques, nous appliquons des mesures de prévention des infections, dont une politique de vaccination, un nettoyage accru, des écrans protecteurs ainsi que des procédés de contrôle et de vérification des employés et des clients. Nos succursales sont ouvertes et nous continuons de servir notre clientèle par voie de nos canaux numériques et de nos centres d'appels. Il y a lieu de se reporter à la section « Risque de crédit », page 42, pour obtenir de plus de détails sur les programmes d'allègement que nous offrons à notre clientèle.

Cherchant à limiter les répercussions de cette crise de santé publique et les risques qu'elle pose, environ 95 % de notre personnel hors succursales travaille de la maison depuis mars 2020. Par suite de l'assouplissement des restrictions durant l'année, un petit nombre d'employés est retourné, en octobre 2021, dans certains bureaux, et ce, de manière progressive et sur une base volontaire. Cependant et conformément aux directives de la santé publique, la présence sur les lieux de travail a, en décembre 2021, de nouveau été limitée aux seuls employés jugés essentiels. La majorité de notre personnel hors succursales ne retournera au bureau qu'à compter du deuxième trimestre de 2022, si ce n'est plus tard. Lorsqu'il le fera, ce sera selon un modèle de travail hybride, ce qui signifie que les employés s'y rendront essentiellement pour collaborer et échanger les uns avec les autres ainsi qu'avec nos clients.

Organismes de réglementation et gouvernements

Nous participons activement aux programmes mis sur pied par le gouvernement fédéral et la Banque du Canada afin d'aider nos clients les plus durement touchés par la pandémie. Ces programmes comprennent celui du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »), le Programme de crédit aux entreprises (« PCE »), lequel regroupe les programmes d'aide de la Banque de développement du Canada (« BDC ») et d'Exportation et développement Canada (« EDC »), ainsi que le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (« PCSTT ») de la BDC. Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts accordés à nos clients en vertu de ces programmes totalisait 522 M\$. Aucune nouvelle demande de prêt aux termes du CUEC et des programmes de la BDC et d'EDC n'est acceptée depuis le 30 juin 2021 et le 31 décembre 2021, respectivement. Nous continuons de soutenir nos clients par voie du PCSTT, lequel est offert jusqu'au

31 mars 2022. Conformément à l'annonce du gouvernement fédéral en janvier 2022 et dans le cas de nos clients ayant obtenu, aux termes du CUEC, des prêts admissibles à une dispense de remboursement partielle, la date limite de leur remboursement a été reportée au 31 décembre 2023.

Au mois d'août 2021, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il s'attendait à ce que tous les secteurs sous réglementation fédérale exigent de leur main-d'œuvre qu'elle soit vaccinée. C'est pourquoi nous avons élaboré une politique de vaccination obligatoire qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2021.

Pour plus de détails sur les faits nouveaux en matière de réglementation, il y a lieu de se reporter à la rubrique du présent rapport de gestion qui en traite, page 32.

Incidence sur les risques

Nous avons également pris en compte l'incidence de cette crise sur le risque lié aux crimes financiers et sur la conformité à la réglementation. Ainsi, durant cette période fort difficile, la banque ne relâche pas sa vigilance à l'égard de ses contrôles des risques puisque, dans de telles circonstances, les activités malveillantes, telles les cyberattaques et les fraudes, ont tendance à augmenter.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques » du présent rapport pour une description de la façon dont la banque gère les risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques, rubrique qui indique les principes, politiques et pratiques clés dont elle se sert pour gérer les risques importants qu'ils soient financiers ou qu'ils ne le soient pas.

Incidence sur les résultats financiers

La conjoncture macroéconomique prospective s'étant améliorée en 2021, la banque a, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, procédé à une reprise de 45 M\$ de pertes de crédit attendues, soit essentiellement celles liées à ses prêts productifs. Ce facteur a été atténué par des pertes de valeur liées à un prêt productif dans le secteur de l'aviation et à deux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie.

Pour l'exercice précédent, une charge de 327 M\$ avait été inscrite, et ce, en raison surtout de la constatation de provisions élevées en lien avec les prêts productifs par suite des répercussions de la pandémie. Ces éléments sont décrits plus en détail à la section « Risque de crédit », page 42, du présent rapport de gestion. Bien que le total du résultat d'exploitation ait augmenté de 75 M\$, ou 15 %, pour le trimestre et de 191 M\$, ou 9,4 %, pour l'exercice, la relance économique s'étant poursuivie, l'incertitude engendrée par cette pandémie continue de perturber l'activité économique à l'échelle mondiale, et elle pourrait encore nuire aux activités et aux résultats financiers de la Banque HSBC Canada.

Depuis le début de la pandémie et afin de pouvoir combler les besoins de ses clients, la banque a maintenu des niveaux élevés de capital, lesquels demeurent nettement supérieurs aux niveaux minimums que la réglementation lui impose. Son ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, qui s'établit à 14,0 %, avait augmenté au 31 décembre 2021 en regard de celui de 13,7 % au 31 décembre 2020 et correspondait à celui au 30 septembre 2021. Quant à ses niveaux de liquidités, ils continuent eux aussi de dépasser les seuils exigés par la réglementation. Son ratio de liquidité à court terme moyen est passé à 147 % pour le trimestre clos le 31 décembre 2021, une réduction planifiée comparativement à 188 % pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 et à 152 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2021.

La Banque HSBC Canada fait partie de l'un des plus grands groupes bancaires au monde. Le Canada est un marché international clé pour la HSBC, les actifs totalisant 120 G\$ au pays et 2 958 G\$ US à l'échelle mondiale au 31 décembre 2021. La position de la HSBC en matière de capital, de financement et de liquidité est excellente, et c'est avec ardeur que nous continuerons de soutenir l'économie canadienne, notre clientèle et la population en général en ces temps difficiles et au fil de la reprise.

Utilisation de mesures financières supplémentaires

Pour évaluer sa performance, la banque utilise des mesures financières supplémentaires qui sont établies à partir de chiffres calculés selon les IFRS. Ce qui suit constitue un glossaire des mesures pertinentes qui sont employées tout au long de ce document, mais qui ne figurent pas dans les états financiers consolidés.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire** correspond au bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire de la période divisé par la moyenne¹ des capitaux propres ordinaires.

Le **rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques** correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat divisé par la moyenne¹ des actifs pondérés en fonction des risques.

Le **ratio d'efficience** correspond au total des charges d'exploitation exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation.

Le **ratio du levier d'exploitation** s'entend de l'écart entre le taux de variation des produits et celui des charges d'exploitation.

La **marge d'intérêts nette** désigne les produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage de la moyenne¹ des actifs productifs d'intérêts².

La **variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues³ exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La **variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues³ sur les actifs de stade 3 exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le **total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3** s'entend du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues³ sur les prêts et avances à des clients et les acceptations de stade 3 exprimé en pourcentage des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations de stade 3.

Les **sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances à des clients et des acceptations** correspondent aux sorties du bilan nettes exprimées en pourcentage de la moyenne¹ du montant net des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

1. La marge d'intérêts nette est calculée à l'aide des soldes moyens quotidiens. Toutes les autres mesures financières mettent en jeu des soldes moyens qui sont établis à l'aide des soldes à la clôture du trimestre.

2. Il y a lieu de se reporter au tableau « Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif », à la page 20, pour obtenir la composition des actifs productifs d'intérêts.

3. La variation des pertes de crédit attendues a essentiellement trait aux prêts, aux acceptations et aux engagements.

Faits saillants financiers

Performance et situation financières

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Note	Exercice clos le		
		31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre				
Total du résultat d'exploitation		2 215	2 024	2 185
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – reprise/(charge)		45	(327)	(78)
Charges d'exploitation		(1 308)	(1 293)	(1 291)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		952	404	816
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire		672	260	555
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,22	0,48	1,11

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Au		
		31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Situation financière au 31 décembre				
Total de l'actif		119 853	117 347	106 571
Prêts et avances à des clients		68 699	61 002	61 922
Comptes des clients		73 626	71 950	62 889
Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%)	1	93,3	84,8	98,5
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire		5 776	5 782	5 009

Ratios financiers et mesures du capital

	Notes	Exercice clos le	
		31 déc. 2021	31 déc. 2020
Ratios financiers (%)			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire	1	11,7	4,7
Rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques		2,4	1,0
Ratio d'efficacité		59,1	63,9
Ratio du levier d'exploitation		8,3	(7,5)
Marge d'intérêts nette		1,19	1,03
Variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations	2	s. o.	0,49
Variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations		0,04	0,17
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3		37,1	31,1
Sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances et des acceptations		0,09	0,18
Mesures qui concernent le capital, le levier et la liquidité			
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)	3	14,0	13,7
Ratio du capital de catégorie 1 (%)	3	16,8	16,4
Ratio du capital total (%)	3	19,3	19,0
Ratio de levier (%)	3	5,8	6,0
Actifs pondérés en fonction des risques (M\$)	3	39 836	40 014
Ratio de liquidité à court terme (%)	4	147	188

1. Il y a lieu de se reporter à la section « Utilisation de mesures financières supplémentaires » figurant dans le présent document pour obtenir un glossaire des mesures utilisées.

2. La mention « s. o. » est indiquée lorsque la banque est en position de reprise nette, ce qui donne lieu à un ratio négatif.

3. Les ratios du capital et les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés au moyen de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF et le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier de ce même organisme. Ces lignes directrices sont fondées sur celles de Bâle III. Il y a lieu de se reporter à la section « Risque de capital » du présent document pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

4. Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio ou « LCR ») est calculé en accord avec la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle. Le LCR indiqué dans ce tableau a été calculé à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Il y a lieu de se reporter à la section « Risque de liquidité et de financement » du présent document pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Performance financière

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	323	275	1 226	1 086
Produits de commissions nets	205	185	794	713
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	28	30	112	132
Autres éléments de produits	23	14	83	93
Total du résultat d'exploitation	579	504	2 215	2 024
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(8)	1	45	(327)
Résultat d'exploitation net	571	505	2 260	1 697
Total des charges d'exploitation	(344)	(345)	(1 308)	(1 293)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	227	160	952	404
Charge d'impôt sur le résultat	(40)	(35)	(235)	(96)
Bénéfice de la période	187	125	717	308

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des périodes correspondantes de 2020, sauf indication contraire

Poursuivant sur la lancée amorcée dans la seconde moitié de 2020, le bénéfice avant la charge d'impôt de trois de nos quatre secteurs d'activité s'est amélioré au cours de l'exercice. La forte progression du bénéfice avant la charge d'impôt et du total du résultat d'exploitation a permis de surpasser les résultats pré-pandémiques obtenus à ce chapitre en 2019.

Comparaison du quatrième trimestre de 2021 et du quatrième trimestre de 2020

La Banque HSBC Canada a affiché un résultat d'exploitation de 579 M\$ pour le trimestre, ce qui représente une hausse de 75 M\$, ou 15 %. L'accroissement des marges d'intérêts nettes et l'essor des prêts se sont traduits par une augmentation des produits d'intérêts nets. Les produits de commissions nets ont monté en raison de la hausse des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers ainsi que de la progression des commissions générées par les services-conseils des Services bancaires internationaux. À ces facteurs s'est ajoutée l'intensification des activités concernant les services à l'égard des comptes de tous les secteurs d'activité ainsi que le dynamisme des activités associées aux services de financement du commerce international des Services aux entreprises et Services bancaires internationaux. La montée des profits liés aux placements financiers pris en compte dans les autres produits d'exploitation a également favorisé la hausse précitée. Ces améliorations ont été annulées en partie par le repli des produits de négociation.

Pour le trimestre, la variation des pertes de crédit attendues a consisté en une charge de 8 M\$, laquelle a résulté surtout d'une perte de valeur liée à un prêt productif dans le secteur de l'aviation, ce qui a été atténué par des reprises liées aux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie. La reprise de 1 M\$ constatée au trimestre correspondant de l'exercice précédent était liée à l'amélioration des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs à ce moment, ce qui avait été neutralisé en partie par les pertes de valeur liées aux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie et dans divers autres secteurs.

Le total des charges d'exploitation a légèrement diminué, soit de 1 M\$, ou 0,3 %, pour le trimestre, en raison surtout du moment où certains coûts liés à la rémunération et aux avantages du personnel ont été engagés. Ce facteur a été contrebalancé en partie par une hausse des coûts associés aux investissements stratégiques que nous avons réalisés afin de faire croître nos secteurs d'activité, de

simplifier nos processus et d'offrir des services numériques qui combleront les besoins de nos clients.

Par conséquent, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat du trimestre a augmenté de 67 M\$, ou 42 %.

Comparaison de l'exercice 2021 et de l'exercice 2020

La Banque HSBC Canada a affiché un résultat d'exploitation de 2,2 G\$ pour l'exercice, pour une hausse de 191 M\$, ou 9,4 %. L'accroissement des marges d'intérêts nettes et l'essor des prêts se sont traduits par une augmentation des produits d'intérêts nets. Les produits de commissions nets se sont accrus en raison de la hausse des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers ainsi que de la progression des commissions tirées des facilités de crédit par suite de l'augmentation des volumes des acceptations bancaires des Services aux entreprises et des commissions générées par les services-conseils des Services bancaires internationaux. À ces facteurs s'est ajoutée l'intensification des activités concernant les services à l'égard des comptes de tous les secteurs d'activité ainsi que de celles de courtage en ligne de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Ces améliorations ont été annulées en partie par le repli des produits de négociation et des autres produits d'exploitation.

Pour l'exercice, la variation des pertes de crédit attendues a consisté en une reprise de 45 M\$, comparativement à une charge de 327 M\$ en 2020. La reprise constatée en 2021 a résulté surtout de l'amélioration des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs, ce qui a été neutralisé en partie par les pertes de valeur liées à un prêt productif dans le secteur de l'aviation et à deux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie. La charge inscrite l'exercice précédent reflétait l'incidence d'une forte détérioration des données économiques prospectives concernant les prêts productifs à cause de la pandémie ainsi que les pertes de valeur liées aux prêts non productifs par suite du recul des prix du pétrole dans la première moitié de 2020.

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 15 M\$, ou 1,2 %, pour l'exercice car nous avons procédé à des investissements stratégiques afin de faire croître nos secteurs d'activité et d'instaurer un modèle de travail hybride, tout en gérant prudemment nos coûts.

Par conséquent, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice s'est élevé à 952 M\$, ayant bondi de 548 M\$, ou 136 %, sur un an.

Performance par élément de produits et de charges

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des périodes correspondantes de 2020, sauf indication contraire

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 48 M\$, ou 17 %, pour le trimestre grâce à une variation favorable de la composition des passifs, les titres de créance émis ayant diminué en faveur des dépôts des clients, et à une augmentation des prêts.

Les produits d'intérêts nets de l'exercice se sont accrus de 140 M\$, ou 13 % en raison de l'amélioration des marges, de la réduction des volumes des passifs portant intérêt et de l'essor des prêts. Ces facteurs ont été annulés en partie par une réduction des placements financiers générant des rendements moins élevés et par une compression des marges au premier trimestre de 2021 en regard de celles dégagées un an plus tôt, ce qui s'explique par les réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020.

Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le						
	31 déc. 2021			31 déc. 2020			31 déc. 2021			31 déc. 2020			
	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	
Fonds à court terme et prêts et avances à des banques	1	16 212	10	0,24	16 489	10	0,25	15 530	37	0,24	12 077	29	0,24
Prêts et avances à des clients	2	67 870	425	2,48	61 660	428	2,76	64 983	1 658	2,55	62 242	1 826	2,93
Prises en pension à des fins autres que de transaction		8 765	5	0,25	7 406	6	0,33	6 887	19	0,29	7 573	60	0,79
Placements financiers	3	14 941	24	0,64	20 008	33	0,66	15 439	95	0,62	22 153	247	1,11
Autres actifs productifs d'intérêts	4	563	1	0,62	620	—	0,16	527	4	0,62	1 000	3	0,37
Total des actifs productifs d'intérêts (A)		108 351	485	1,70	106 183	477	1,78	103 366	1 813	1,75	105 045	2 165	2,06
Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	5	3 161	8	1,06	2 425	5	0,81	3 488	30	0,86	3 478	36	1,04
Actifs non productifs d'intérêts	6	9 311	—	—	11 549	—	—	10 090	—	—	12 837	—	—
Total		120 823	473	1,55	120 157	482	1,59	116 944	1 843	1,58	121 360	2 201	1,81

1. Les « Fonds à court terme et prêts et avances à des banques » comprennent la trésorerie, les soldes détenus dans les banques centrales et les prêts et avances à des banques productifs d'intérêts.
2. Les « Prêts et avances à des clients » comprennent le montant brut des prêts et avances à des clients productifs d'intérêts.
3. Les « Placements financiers » incluent les instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
4. Les « Autres actifs productifs d'intérêts » comprennent les garanties en trésorerie et les autres actifs productifs d'intérêts pris en compte au poste « Autres actifs » du bilan.
5. Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction figurant à l'état consolidé du résultat net.
6. Les « Actifs non productifs d'intérêts » incluent la trésorerie et les soldes détenus dans les banques centrales non productifs d'intérêts, les effets en cours de compensation auprès d'autres banques, les titres de participation détenus compris dans les actifs détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les dérivés, les prêts et avances à des banques et à des clients non productifs d'intérêts, les corrections de valeur pour dépréciation, les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et inclus au poste « Placements financiers » du bilan, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé et exigible et les autres actifs non productifs d'intérêts.

Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le						
	31 déc. 2021			31 déc. 2020			31 déc. 2021			31 déc. 2020			
	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	
Dépôts effectués par des banques	1	1 303	—	0,04	1 095	—	0,02	1 167	—	0,05	1 233	2	0,18
Comptes des clients	2	64 427	51	0,32	65 383	96	0,59	63 081	214	0,34	63 256	575	0,91
Mises en pension à des fins autres que de transaction		7 766	3	0,17	4 166	3	0,32	5 137	12	0,25	5 615	50	0,89
Titres de créance émis et créances subordonnées		16 466	71	1,70	18 647	88	1,87	16 103	294	1,82	19 565	387	1,98
Autres passifs portant intérêt	3	2 749	17	2,45	2 502	15	2,40	2 694	67	2,47	2 616	65	2,48
Total des passifs portant intérêt (B)		92 711	142	0,61	91 793	202	0,87	88 182	587	0,67	92 285	1 079	1,17
Passifs détenus à des fins de transaction	4	3 044	9	1,16	2 286	5	0,78	3 312	32	0,96	2 673	25	0,92
Comptes courants ne portant pas intérêt	5	8 668	—	—	7 184	—	—	8 123	—	—	6 425	—	—
Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt	6	16 400	—	—	18 894	—	—	17 327	—	—	19 977	—	—
Total		120 823	151	0,50	120 157	207	0,68	116 944	619	0,53	121 360	1 104	0,91
Produits d'intérêts nets (A-B)			323			275			1 226			1 086	

- Les « Dépôts effectués par des banques » n'incluent que les dépôts effectués par des banques et portant intérêt.
- Les « Comptes des clients » n'incluent que les comptes des clients portant intérêt.
- Les « Autres passifs portant intérêt » comprennent les garanties en trésorerie ainsi que d'autres passifs portant intérêt qui figurent au poste « Autres passifs » du bilan.
- Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction figurant à l'état consolidé du résultat net.
- Les « Comptes courants ne portant pas intérêt » figurent au poste « Comptes des clients » du bilan.
- Le « Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt » comprend les dépôts effectués par des banques et les autres comptes des clients ne portant pas intérêt et ne figurant pas dans les « Comptes courants ne portant pas intérêt », les effets en transit vers d'autres banques, les dérivés, les acceptations, les charges à payer et produits différés, les passifs au titre des prestations de retraite, les provisions, la charge d'impôt exigible et les autres passifs ne portant pas intérêt.

Produits de commissions nets

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
Services à l'égard des comptes	18	15	67	62
Produits de courtage	3	5	17	15
Cartes	22	18	74	63
Facilités de crédit	84	83	342	318
Fonds sous gestion	61	49	224	193
Importations/exportations	5	2	14	9
Commissions d'agence d'assurance	2	1	5	5
Garanties et autres	12	11	48	47
Services de paiement	11	11	43	39
Prise ferme	13	10	68	45
Produits de commissions	231	205	902	796
Moins les charges de commissions	(26)	(20)	(108)	(83)
Produits de commissions nets	205	185	794	713

Pour le trimestre, les produits de commissions nets se sont accrus de 20 M\$, ou 11 %. Cet accroissement a découlé surtout de la hausse des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, de l'intensification des activités au chapitre des cartes dans les secteurs Gestion de patrimoine et services bancaires et Services aux entreprises et de la progression des commissions générées par les services-conseils des Services bancaires internationaux. À ces facteurs se sont ajoutés des activités plus soutenues au titre des services à l'égard des comptes de tous les secteurs d'activité et au titre des services de financement du commerce international liés aux importations et exportations des secteurs Services aux entreprises et Services bancaires internationaux. Ces augmentations des produits de commissions ont été annulées en partie par une hausse des charges de commissions connexes par suite de l'intensification des activités.

Les produits de commissions nets ont augmenté de 81 M\$, ou 11 %, pour l'exercice. Cette augmentation provient principalement de la hausse des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de

patrimoine et services bancaires aux particuliers, de la montée des commissions tirées des facilités de crédit par suite de l'essor des volumes des acceptations bancaires des Services aux entreprises et de la progression des commissions générées par les services-conseils des Services bancaires internationaux. Les produits de commissions associés à l'intensification des activités au chapitre des cartes ont augmenté dans le cas des secteurs Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises. À ces facteurs se sont ajoutés des activités plus soutenues au titre des services à l'égard des comptes de tous les secteurs d'activité, du courtage en ligne de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et au titre des services de financement du commerce international liés aux importations et exportations des secteurs Services aux entreprises et Services bancaires internationaux. Ces augmentations des produits de commissions ont été annulées en partie par une hausse des charges de commissions connexes par suite de l'intensification des activités.

Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
Activités de négociation	28	27	114	116
Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement	—	2	4	(2)
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	(1)	—	(2)	11
Inefficacité des couvertures	1	1	(4)	7
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	28	30	112	132

Pour le trimestre, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont fléchi de 2 M\$, ou 6,7 %, ce qui a découlé principalement des variations défavorables des ajustements de crédit et des ajustements de la juste valeur liés au financement ainsi que du repli des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation en raison du recul des taux d'intérêt. Ces baisses ont été atténuées par l'intensification des activités de négociation de la sous-division chargée des taux.

Pour l'exercice, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont reculé de 20 M\$, ou 15 %, ce qui a résulté d'une baisse des produits d'intérêts nets sur les

activités de négociation à cause du repli des taux d'intérêt, d'un changement défavorable dans l'inefficacité des couvertures et d'une diminution des activités de vente et de négociation de l'unité Marchés par suite du ralentissement, en regard d'un an plus tôt, des activités de négociation de la sous-division chargée des taux. Ces facteurs ont été compensés en partie par les ajustements d'évaluation favorables des scénarios prospectifs en raison d'une réduction de l'exposition et de la contraction des écarts de crédit.

Autres éléments de produits

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1	—	5	—
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	8	2	43	50
Autres produits d'exploitation	14	12	35	43
Autres éléments de produits	23	14	83	93

Pour le trimestre, les autres éléments de produits se sont accrus de 9 M\$, ou 64 %, grâce essentiellement à l'augmentation des profits liés aux placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque.

Pour l'exercice, les autres éléments de produits ont cédé 10 M\$, ou 11 %, ce qui a découlé d'une baisse des profits réalisés à la cession de placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque. La baisse des autres produits

d'exploitation alors qu'un an plus tôt ils avaient bénéficié d'un profit lié à l'extinction de la dette associée aux débetures subordonnées qui avaient été rachetées a également accentué la diminution précitée. Une variation favorable de la juste valeur des autres instruments financiers a contrebalancé en partie ces diminutions.

Variation des pertes de crédit attendues

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts productifs (stades 1 et 2) – charge/(reprise)	26	(11)	(76)	178
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts non productifs (stade 3) –(reprise)/charge	(18)	10	31	149
Variation des pertes de crédit attendues – charge/(reprise)	8	(1)	(45)	327

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre a consisté en une charge de 8 M\$, comparativement à une reprise de 1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La charge constatée au trimestre à l'étude est essentiellement associée à une perte de valeur liée à un prêt productif dans le secteur de l'aviation, ce qui a été annulé en partie par des reprises liées aux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie.

Au quatrième trimestre de 2020, la reprise avait résulté essentiellement de l'amélioration, prévue à ce moment, des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs, ce qui avait été atténué par des pertes de valeur liées à des prêts non productifs dans le secteur de l'énergie et dans divers autres secteurs.

Pour l'exercice, la variation des pertes de crédit attendues a consisté en une reprise de 45 M\$, laquelle a résulté de l'amélioration des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs. Ce facteur a été neutralisé en partie par des pertes de valeur liées à un prêt productif dans le secteur de l'aviation et à deux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie.

Pour l'exercice précédent, la variation des pertes de crédit attendues avait représenté une charge de 327 M\$. Celle-ci avait résulté de l'accroissement des provisions constituées à l'égard des prêts productifs à cause des conséquences de la pandémie ainsi que de la comptabilisation de pertes de valeur liées à des prêts non productifs dans le secteur de l'énergie dans la première moitié de 2020.

Total des charges d'exploitation

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération et avantages du personnel	148	159	604	630
Charges générales et administratives	165	150	570	545
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	17	23	81	78
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	14	13	53	40
Total des charges d'exploitation	344	345	1 308	1 293

Le total des charges d'exploitation a diminué légèrement, soit de 1 M\$, ou 0,3 %, pour le trimestre, et ce, en raison principalement du moment où certains coûts liés à la rémunération et aux avantages du personnel ont été engagés, ce qui a été contrebalancé en partie par une hausse des charges générales et administratives associées aux investissements stratégiques que nous avons réalisés afin de faire croître nos secteurs d'activité, de simplifier nos processus et d'offrir des services numériques qui comblent les besoins de nos clients.

Pour l'exercice, le total des charges d'exploitation s'est accru de 15 M\$, ou 1,2 %, à cause principalement des coûts associés à la réorganisation de l'empreinte de notre parc immobilier en prévision de l'adoption d'un modèle de travail hybride, de la perte de valeur de certains actifs logiciels et des investissements stratégiques que nous

avons effectués pour faire croître nos secteurs d'activité, simplifier nos processus et offrir des services numériques qui comblent les besoins de nos clients. Ces facteurs ont été compensés en partie par une diminution des coûts discrétionnaires en réaction au contexte économique alors en vigueur.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif pour le trimestre a été de 17,6 %, comparativement à 21,9 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice a été de 24,7 %, contre 23,7 % pour 2020. La variation enregistrée pour le trimestre a découlé d'une diminution de la charge d'impôt. Quant à la variation constatée pour l'exercice, elle a aussi résulté d'une baisse du bénéfice avant impôt.

Évolution de la situation financière

Sommaire du bilan consolidé

	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
Actif		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	13 955	15 750
Actifs détenus à des fins de transaction	2 907	1 719
Dérivés	2 773	5 447
Prêts et avances	70 358	62 272
Prises en pension à des fins autres que de transaction	9 058	5 996
Placements financiers	14 969	19 879
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 548	4 043
Autres actifs	2 285	2 241
Total de l'actif	119 853	117 347
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts effectués par des banques	1 313	1 139
Comptes des clients	73 626	71 950
Mises en pension à des fins autres que de transaction	8 044	3 227
Passifs détenus à des fins de transaction	3 598	1 831
Dérivés	2 978	5 647
Titres de créance émis	14 339	17 387
Acceptations	3 556	4 062
Autres passifs	5 523	5 222
Total du passif	112 977	110 465
Total des capitaux propres	6 876	6 882
Total du passif et des capitaux propres	119 853	117 347

Actif

Le total de l'actif s'élevait à 119,9 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 2,5 G\$, ou 2,1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2020. Cette progression a découlé surtout d'une augmentation de 8,1 G\$ des prêts et avances, les volumes des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises ayant augmenté. Les hausses de 3,1 G\$ des prises en pension et de 1,2 G\$ des volumes d'actifs détenus à des fins de transaction ont également favorisé l'accroissement du total de l'actif. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par des réductions de 4,9 G\$ des placements financiers et de 1,8 G\$ de la trésorerie et des soldes détenus dans les banques centrales, car nous avons favorisé la croissance d'autres catégories d'actifs et avons repositionné les besoins en liquidités de la banque. Les dérivés se sont repliés de 2,7 G\$ en raison de variations de l'évaluation à la valeur de marché imputables aux taux d'intérêt et de change.

Passif

Le total du passif s'établissait à 113,0 G\$ au 31 décembre 2021, pour une hausse de 2,5 G\$, ou 2,3 %, par rapport à celui au 31 décembre 2020, ce qui a découlé surtout d'augmentations de 4,8 G\$ des mises en pension et de 1,8 G\$ des volumes des passifs détenus à des fins de transaction, ce qui correspond à la variation enregistrée dans les catégories d'actifs respectives. Les comptes des clients se sont accrus de 1,7 G\$ grâce à l'essor des dépôts des secteurs Services aux entreprises et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Ces hausses ont été annulées en partie par une diminution de 3 G\$ des titres de créance émis en raison d'une diminution du financement à terme et de gros. Les dérivés ont reculé de 2,7 G\$, ce qui correspond à la variation enregistrée dans l'actif.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 6,9 G\$ au 31 décembre 2021, soit le même montant qu'au 31 décembre 2020. La hausse de 0,7 G\$ du bénéfice après impôt qui a été générée durant la période a été neutralisée en partie par les dividendes sur les actions ordinaires de 0,4 G\$ qui ont été déclarés au cours de la période ainsi que par une perte de 0,2 G\$ qui a été constatée au titre

des instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des couvertures des flux de trésorerie.

Nos secteurs d'activité

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité suivants : Services aux entreprises, Services bancaires internationaux¹, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières¹ et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers.

Services aux entreprises

Le secteur Services aux entreprises (« SE ») propose un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à des clients allant des petites entreprises aux grandes sociétés qui exercent leurs activités à l'échelle internationale. Le Groupe HSBC fournit des services à des clients commerciaux dans 53 pays et territoires à l'échelle mondiale. Le Canada est un marché fort important pour le secteur des SE de la HSBC et, en 2021, il a été le troisième en importance sur le plan de l'apport au bénéfice de ce secteur. Nous informons les entreprises des occasions qui se présentent par l'entremise de nos gestionnaires de relations bancaires et de nos canaux numériques, répondant ainsi aux besoins financiers de nos clients en leur fournissant des services de commerce et de paiement transfrontaliers, en les aidant à mener des activités encore plus durables et en leur donnant accès aux produits et services offerts par d'autres secteurs d'activité.

Nos clients sont répartis en fonction de la nature et du degré de complexité de leurs besoins, besoins qui vont des services bancaires aux PME aux services bancaires aux grandes sociétés, lesquels sont destinés aux entreprises ayant des besoins bancaires complexes et une présence mondiale. Notre personnel de première ligne est réparti dans quatre régions, soit celles de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique et du Québec, où des gestionnaires de relations bancaires attirés offrent leurs services aux clients formant ces deux segments.

Produits et services

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme de solutions de financement, que ce soit au pays ou outre-frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, le financement sur une base consortiale et le financement de projets.
- *Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)* – Nous fournissons des services et du financement aux acheteurs et aux fournisseurs tout au long du cycle commercial, les aidant à utiliser efficacement leur fonds de roulement, à gérer le risque inhérent au commerce et à financer leur chaîne d'approvisionnement.
- *Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie (« SMGLT »)* – Nous aidons nos clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir par voie d'un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Les produits et services englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie. De plus, nos plateformes numériques permettent à nos clients d'effectuer aisément des paiements d'un pays à l'autre et dans une monnaie à une autre.
- *Services bancaires internationaux (« SBI ») et Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM »)* – Nous donnons à nos clients qui sont des entreprises accès à une vaste gamme de solutions de banque d'affaires et de financement par capital local et mondial, incluant des services de financement par emprunt et par capitaux propres, des services-conseils ainsi que des services liés au crédit, aux taux et au change.

Orientation stratégique

Notre ambition est de demeurer le partenaire financier international de prédilection pour nos clients et de continuer à les aider à réaliser leurs projets de transition vers une économie carboneutre. Tirant parti de notre réseau international et grâce à des investissements continus dans les principales plateformes du SMGLT et du CIFCC, nous sommes en mesure de resserrer les liens avec notre clientèle grâce à des services liés aux transactions primés et de l'aider à combler ses besoins bancaires au pays et à l'étranger.

En 2021, nous avons continué d'enrichir notre gamme d'instruments financiers écologiques, lançant notamment cinq nouveaux produits de financement du commerce durable destinés aux clients des SE : dépôts verts, financement du commerce durable, facilités de crédit renouvelables verts, prêts liés au développement durable et financement d'équipement vert. Concurrément, nous avons poursuivi nos investissements dans l'amélioration de l'expérience numérique de notre clientèle tout en veillant à la sécurité de nos activités et au maintien de notre résilience, et nous avons réalisé nos objectifs en matière d'optimisation et d'amélioration de la productivité et de l'efficacité.

Nos investissements appuient les efforts que nous déployons pour faire passer notre clientèle en premier et ont fait en sorte que le SMGLT a été voté le meilleur gestionnaire de trésorerie régional pour les grandes sociétés en Amérique du Nord dans le cadre du sondage sur la gestion de la trésorerie qu'a mené le magazine *Euromoney*. En outre, le CIFCC a été désigné comme étant la meilleure banque pour le financement du commerce international et a décroché le premier rang pour ce qui est de la qualité du service au Canada par suite du sondage sur le financement du commerce international réalisé par ce même magazine.

Survol de la performance financière²

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	581	525
Produits autres que d'intérêts	460	424
Total du résultat d'exploitation	1 041	949
Variation des pertes de crédit attendues – reprise/(charge)	29	(256)
Résultat d'exploitation net	1 070	693
Total des charges d'exploitation	(389)	(396)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	681	297

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation s'est renforcé de 92 M\$, ou 9,7 %, pour l'exercice. Les activités des SE se sont grandement intensifiées en 2021, les prêts et acceptations ayant progressé de 3,5 G\$ et les soldes des dépôts ayant monté de 2,1 G\$. Les produits d'intérêts nets se sont améliorés par suite de l'accroissement des volumes et des marges sur les prêts, ce qui a été contrebalancé par le repli de la marge sur les dépôts au premier trimestre 2021 par rapport à l'exercice précédent, du fait des réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020. Les produits autres que d'intérêts ont connu eux aussi une hausse grâce à l'augmentation des volumes des acceptations bancaires et à l'intensification des activités des clients en ce qui concerne le change, les paiements à l'échelle internationale et nationale et les cartes de crédit.

Le bénéfice avant la charge d'impôt a bondi de 384 M\$, ou 129 %, sous l'effet principalement d'une forte baisse des pertes de crédit attendues et de la hausse du résultat d'exploitation.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont augmenté de 56 M\$, ou 11 %, grâce à la hausse des soldes des prêts et des dépôts ainsi que des marges sur les prêts, ce qui a été neutralisé par le rétrécissement des marges sur les dépôts au premier trimestre 2021 par rapport à l'exercice précédent, du fait des réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020.

Les **produits autres que d'intérêts** se sont accrus de 36 M\$, ou 8,5 %, grâce principalement à la montée des commissions qu'a engendrée l'accroissement des volumes des acceptations bancaires, à l'augmentation des commissions tirées des paiements nationaux et internationaux ainsi qu'à la hausse des produits tirés du change.

La **variation des pertes de crédit attendues** a consisté en une reprise de 29 M\$, laquelle a résulté essentiellement de l'amélioration des scénarios macroéconomiques prospectifs, l'économie ayant poursuivi son redressement après avoir subi les contrecoups de la pandémie. Ce facteur a été contrebalancé en partie par les pertes de valeur liées aux prêts non productifs, et ce, plus particulièrement dans le secteur de l'énergie.

Le **total des charges d'exploitation** a reculé de 7 M\$, ou 1,8 %, car nous avons de nouveau géré nos coûts avec prudence vu le contexte économique en vigueur.

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.
2. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Services bancaires internationaux¹

Le secteur Services bancaires internationaux (« SBI ») offre des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Nos spécialistes des produits proposent un éventail complet de services dans les domaines des transactions bancaires, du financement, des services-conseils, des marchés des capitaux et de la gestion des risques. Combinés à nos vastes connaissances de nombreux secteurs, nos produits nous permettent d'aider nos clients à concrétiser leurs visées en matière de développement durable.

Produits et services

Les SBI emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée et assurée par des gestionnaires de relations qui travaillent auprès d'eux afin de cerner leurs besoins et de leur proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBI fournissent des services liés aux marchés des capitaux de gros ainsi que des services liés aux transactions par l'intermédiaire des segments verticaux de produits indiqués ci-dessous.

- *Services de financement par capital et services-conseils* – Nous mettons à la disposition de nos clients un savoir-faire qui va des marchés primaires des capitaux propres et des emprunts aux solutions spécialisées de financement à effet de levier et à des solutions transformatrices telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier, le financement d'acquisitions et les services-conseils et services de réalisation en matière de fusions-acquisitions.
- *Services de banque d'affaires* – Nous offrons aux clients une solution unique de financement intégré qui s'articule autour de leur structure du capital, ce qui inclut des activités de crédit et de prêt ainsi que des solutions de financement structuré.
- *Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie (« SMGLT »)* – Nous aidons nos clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir grâce à un réseau international présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Les produits englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie. De plus, nos plateformes numériques permettent à nos clients d'effectuer aisément des paiements d'un pays à l'autre et dans une monnaie à une autre.
- *Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)* – Nous fournissons des services et du financement à des acheteurs et à des fournisseurs tout au long du cycle commercial, les aidant ainsi à utiliser leur fonds de roulement avec efficacité, à gérer les risques commerciaux et à financer leurs chaînes d'approvisionnement.

Orientation stratégique

Le modèle d'affaires des SBI est axé sur la réalisation de produits par voie d'une offre proactive de solutions adaptées à leur clientèle, ce qui signifie notamment continuer de miser sur des opérations transfrontalières qui mettent à profit notre réseau mondial et qui reflètent la structure de l'économie canadienne.

Nous concentrons nos efforts sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- favoriser les transactions associées aux marchés des capitaux et aux services-conseils (incluant le financement relevant des pratiques ESG);
- servir un groupe ciblé de clients qui sont résolument tournés vers la scène internationale;
- augmenter les produits accessoires générés par les transactions bancaires, notamment dans les segments du SMGLT et du CIFCC; et
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité de la HSBC afin de répondre aux besoins de notre clientèle internationale.

En 2021, nous avons continué d'élargir notre gamme d'instruments financiers verts et de seconder nos clients canadiens dans la réalisation de leurs stratégies concernant les pratiques ESG. Notre gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques ainsi que la simplification des processus demeurent de grandes priorités pour les SBI.

Survol de la performance financière²

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	92	98
Produits autres que d'intérêts	128	122
Total du résultat d'exploitation	220	220
Variation des pertes de crédit attendues – reprise/(charge)	9	(34)
Résultat d'exploitation net	229	186
Total des charges d'exploitation	(86)	(99)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	143	87

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation est demeuré inchangé sur un an, sous l'effet de la hausse des produits de commissions générés par les services-conseils et les activités sur les marchés des capitaux, laquelle a été neutralisée par le recul des volumes des transactions bancaires ainsi que par le repli des marges sur des dépôts au premier trimestre de 2021 par suite des réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020.

Les SBI conservent leur stratégie qui est bien établie, à savoir proposer des solutions bancaires de gros sur mesure en tirant parti du vaste réseau de distribution de la HSBC pour offrir des produits et solutions qui répondent aux besoins de nos clients internationaux.

Comme l'économie canadienne est toujours en voie de se relever de la pandémie, nous continuons de travailler en étroite collaboration avec nos clients afin de comprendre les défis uniques auxquels ils sont confrontés et de les seconder dans leurs efforts pour renouer avec la croissance et dans leurs plans de transition vers une économie carboneutre.

Le bénéfice avant la charge d'impôt s'est accru de 56 M\$, ou 64 %, en raison principalement d'une variation favorable des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs du fait de l'amélioration des données macroéconomiques prospectives, de la diminution des charges d'exploitation attribuable à une gestion prudente des coûts et de la hausse du total du résultat d'exploitation.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont diminué de 6 M\$, ou 6,1 %, sous l'effet surtout de la compression des marges sur les dépôts au premier trimestre de 2021 qu'ont causée les réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020 et de la diminution des volumes de nouveaux prêts, ce qui a été atténué par l'amélioration des marges sur les prêts.

Les **produits autres que d'intérêts** se sont accrus de 6 M\$, ou 4,9 %, en raison essentiellement de la progression des commissions générées par les services-conseils et de l'intensification des activités sur les marchés des capitaux, facteurs atténués par le recul des profits réalisés à la vente d'actifs financiers.

La **variation des pertes de crédit attendues** s'est améliorée de 43 M\$ sur un an, ce qui a résulté de meilleures variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs. Ce facteur a été atténué par une perte de valeur liée à un prêt non productif dans le secteur de l'énergie.

Le **total des charges d'exploitation** s'est allégé de 13 M\$, ou 13 %, ce qui s'explique surtout par le recul des frais liés au personnel et des dépenses discrétionnaires par suite des activités de rationalisation et d'une gestion prudente des coûts.

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.
2. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières¹

Le secteur Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM ») offre des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Notre savoir-faire et notre connaissance des marchés locaux et internationaux ainsi que notre portée internationale nous permettent d'offrir un ensemble complet de services personnalisés pour diverses catégories d'actifs, services qui peuvent être regroupés et adaptés en fonction des objectifs spécifiques de notre clientèle.

Produits et services

Les MSVM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de pouvoir comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients, de leur offrir des services sur les marchés des capitaux de gros et de leur permettre de réaliser des transactions bancaires, et ce, par voie des sous-divisions indiquées ci-dessous.

- **Crédit et taux** – Nous vendons, négocions et distribuons des titres à revenu fixe à nos clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Nous aidons ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et nous les secondons dans leurs activités de financement.
- **Change** – Nous offrons des produits au comptant et des dérivés à nos clients qui sont des investisseurs institutionnels et de grandes sociétés. Nous mettons à profit notre imposante présence à l'échelle internationale afin d'aider notre clientèle à combler ses besoins d'investissement et de réalisation de transactions.
- **Financement de valeurs mobilières** – nous offrons à nos clients institutionnels des solutions de financement grâce à des mises en pension, des contrats à terme sur obligations, des rehaussements ou abaissements de garanties ainsi que des ententes de financement structurées personnalisées.

Orientation stratégique

Les MSVM tirent parti de notre présence internationale et de notre vaste réseau pour offrir aux clients des solutions de négociation et de gestion des liquidités qui assurent un réel soutien à leur entreprise.

Nous concentrons nos efforts sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau géographique distinctif, lequel relie des régions développées et des régions à croissance plus rapide;
- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale;
- avoir un bon positionnement dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales; et
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité de la HSBC afin de répondre aux besoins de notre clientèle des services bancaires.

Il est essentiel d'observer des normes de conduite élevées afin d'assurer notre succès à long terme et de préserver notre capacité à servir les clients. Nous avons mis en place des politiques, des cadres et une gouvernance clairs à l'appui du respect de cet engagement. Notre gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques figure toujours parmi les grandes priorités des MSVM.

La HSBC accorde une grande importance au financement et aux investissements qui favorisent le passage à une économie mondiale carboneutre et elle participe activement au marché des obligations vertes, éthiques et durables. La Banque HSBC Canada est en mesure de faire bénéficier sa clientèle canadienne de l'expertise mondiale de la HSBC en ce qui a trait aux pratiques ESG et ainsi l'aider à se préparer à un avenir plus écoresponsable.

Survol de la performance financière²

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	24	26
Produits autres que d'intérêts	66	76
Total du résultat d'exploitation	90	102
Total des charges d'exploitation	(52)	(54)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	38	48

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation a fléchi de 12 M\$, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits enregistrés par l'unité Marchés ont été inférieurs à ceux constatés un an auparavant ce qui a découlé du recul des ventes et des volumes de négociation associés aux activités concernant les produits de change, les taux et le crédit. Ce facteur a été neutralisé en partie par les variations favorables de certains écarts de crédit, les marchés financiers ayant continué de se remettre de l'incidence initiale de la COVID-19 au cours de l'exercice précédent.

Les MSVM conservent leur stratégie, laquelle est bien établie, à savoir proposer des solutions sur mesure en tirant parti du vaste réseau de distribution de la HSBC pour offrir des produits et solutions qui répondent aux besoins de nos clients internationaux.

Comme l'économie canadienne est toujours en voie de se relever de la pandémie, nous continuons de travailler en étroite collaboration avec nos clients afin de comprendre les défis uniques auxquels ils sont confrontés et de les secondar dans leurs efforts pour renouer avec la croissance et dans leurs plans de transition vers une économie carboneutre.

Le bénéfice avant la charge d'impôt a diminué de 10 M\$, ou 21 %, à cause principalement du recul du résultat d'exploitation, ce qui a été compensé en partie par la baisse des charges d'exploitation attribuable à une gestion prudente des coûts.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont baissé de 2 M\$, ou 7,7 %, du fait de la faiblesse des taux au premier trimestre en regard d'il y a un an, et ce, par suite des réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020.

Les **produits autres que d'intérêts** ont reculé de 10 M\$, ou 13 %, en raison essentiellement du repli des taux et du ralentissement des activités de crédit ainsi que de la baisse des profits réalisés à la vente d'actifs financiers.

Le **total des charges d'exploitation** a fléchi de 2 M\$, ou 3,7 %, par suite des activités de rationalisation et d'une gestion prudente des coûts.

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.
2. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers

Le secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP ») offre, à tous les Canadiens, une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

Les services HSBC Premier et HSBC Advance sont destinés aux clients bien nantis ou en voie de le devenir qui apprécient la prestation de services bancaires axés sur une approche relationnelle. En outre, les programmes Jade et Gestion privée de placement de la HSBC offrent un service exclusif aux clients à valeur nette élevée et HSBC Fusion aide nos clients à gérer leurs comptes personnels et ceux de leur petite entreprise en un seul endroit.

Ces services sont fournis par une équipe compétente et dévouée à l'échelle de notre réseau national de succursales, ainsi que par téléphone, en ligne et sur les appareils mobiles.

Produits et services

Nous offrons à nos clients des services de dépôt et des services liés aux opérations bancaires afin de les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous leur proposons des facilités de crédit pour les aider à combler leurs besoins d'emprunt, et nous leur fournissons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placement afin qu'ils puissent mieux gérer, préserver et enrichir leur patrimoine.

Orientation stratégique

En offrant aux particuliers et aux propriétaires d'entreprise une gamme complète de produits et services bancaires et de gestion de patrimoine par l'entremise de nos succursales et de canaux directs, nous mettons l'accent sur ce qui suit :

- offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes et de premier ordre grâce à nos ressources en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine et en mettant le client au cœur de tout ce que nous faisons;
- mettre à profit notre savoir-faire à l'échelle mondiale ainsi que le réseau international de la HSBC pour mieux différencier nos produits et services;
- tirer parti de notre bilan pour élargir notre portefeuille de prêts fondés sur les relations avec notre clientèle; et
- gérer nos coûts de manière stratégique afin d'affecter des ressources aux investissements dans les capacités de distribution et les gammes de produits en gestion de patrimoine et de services aux particuliers et aux petites entreprises et ainsi rehausser l'expérience client.

Grâce à ces initiatives, GPSBP a, au cours de l'exercice, réalisé une croissance record¹ des volumes associés au solde de la relation globale des clients² tout en continuant d'approfondir les relations avec ceux-ci. La gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques demeure également l'une des grandes priorités de ce secteur.

Survol de la performance financière³

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	523	486
Produits autres que d'intérêts	320	291
Total du résultat d'exploitation	843	777
Variation des pertes de crédit attendues – reprise/(charge)	7	(37)
Résultat d'exploitation net	850	740
Total des charges d'exploitation	(674)	(670)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	176	70

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation s'est accru de 66 M\$, ou 8,5 %. Cette hausse a découlé d'une progression sans précédent¹ des volumes associés au solde de la relation globale des clients², du niveau record¹ des activités des clients du courtage en ligne et d'un changement favorable dans la composition des produits, ce qui a été annulé en partie par la contraction des marges sur les dépôts par suite des réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020. Les résultats de l'exercice précédent tenaient également compte d'une hausse des coûts associée au maintien de liquidités plus importantes. L'augmentation du solde de la relation globale des clients² a résulté du niveau record¹ des ventes nettes au chapitre des fonds d'investissement sous gestion et des prêts garantis par des biens immobiliers. De plus, l'appréciation des marchés s'est traduite par une hausse des fonds d'investissement sous gestion.

Nous avons élargi l'ensemble de notre clientèle et celle à l'échelle internationale, car nous investissons sans discontinuer dans nos canaux de distribution ainsi que dans des produits compétitifs sur le marché. Au cours de l'exercice, nous avons encore fait en sorte qu'il soit plus facile pour nos clients d'effectuer leurs transactions bancaires et nous avons rehaussé l'expérience client grâce à des perfectionnements d'ordre numérique, notamment une application mobile de clavardage et un processus numérique d'ouverture de comptes destiné à nos clients internationaux qui n'ont pas encore immigré au Canada, et nous avons donné à nos clients la possibilité de récupérer, par voie numérique, d'autres documents, au moment qui leur convient. Le fait d'avoir de nouveau axé nos efforts sur les besoins des clients et sur les perfectionnements numériques nous a aidés à remporter plusieurs prix en 2021, dont celui de l'expérience client exceptionnelle en gestion de patrimoine dans le cadre des Global Private Banking Innovation Awards et ceux de la meilleure banque de détail pour ce qui est de la convivialité de l'expérience bancaire et de la meilleure technologie mise en œuvre par une banque de détail, ces derniers nous ayant été décernés lors des Global Retail Banking Innovation Awards.

Exclusion faite de 2012, où les résultats tenaient compte d'un profit non récurrent, les produits et le bénéfice avant la charge d'impôt ont atteint un nouveau sommet¹. Le bénéfice avant la charge d'impôt a grimpé de 106 M\$, ou 151 %, ce qui est imputable à l'amélioration du résultat d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus et à une diminution des pertes de crédit attendues. Ces facteurs ont été atténués par une hausse des charges d'exploitation.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont augmenté de 37 M\$, ou 7,6 %, ce qui rend compte surtout de l'accroissement des volumes des prêts et des dépôts et d'un changement favorable dans la composition des produits. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la contraction des marges sur les dépôts attribuable aux réductions de taux pratiquées par les banques centrales en 2020. Les produits d'intérêts nets de l'exercice précédent tenaient également compte d'une hausse des coûts associée au maintien de liquidités plus importantes.

Les **produits autres que d'intérêts** ont augmenté de 29 M\$, ou 10 %, grâce à la progression des fonds d'investissement sous gestion et des activités des clients du courtage en ligne.

La **variation des pertes de crédit attendues** s'est améliorée de 44 M\$ sur un an, ce qui s'explique par de meilleures variables économiques prospectives.

Le **total des charges d'exploitation** a augmenté de 4 M\$, ou 0,6 %, en raison des investissements stratégiques que nous avons faits afin de faire croître nos secteurs d'activité, facteur compensé en partie par les initiatives de rationalisation.

1. Record annuel depuis la formation de GPSBP (antérieurement SBDGP) en tant que secteur d'activité mondial distinct en 2011.
2. Le solde de la relation globale des clients comprend les soldes des prêts, des dépôts et des comptes de gestion de patrimoine.
3. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Centre général

Le secteur « centre général » englobe les autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité.

Survol de la performance financière^{1,2}

Sommaire de l'état du résultat net²

	Exercice clos le	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	6	(49)
Produits autres que d'intérêts	15	25
Résultat d'exploitation net	21	(24)
Total des charges d'exploitation	(107)	(74)
Bénéfice/(perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	(86)	(98)

Aperçu

Le résultat d'exploitation net a progressé de 45 M\$ à la faveur surtout d'une diminution des coûts associés aux liquidités, élément pris en compte dans les produits d'intérêts nets. Ce facteur a été atténué par le recul des autres produits d'exploitation étant donné qu'un profit avait été enregistré au cours de l'exercice précédent en lien avec l'extinction de la dette associée aux débentures subordonnées qui avaient été rachetées. Les charges d'exploitation ont augmenté de 33 M\$ essentiellement à cause du coût des initiatives visant à favoriser la croissance à venir et la transition vers un modèle de travail hybride. L'incidence de ces variations a été une amélioration de 12 M\$ du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.
2. Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres indiqués ci-dessus présentent un rapprochement des résultats des secteurs opérationnels et de ceux de l'entité.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le							
	2021				2020			
	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$
Produits d'intérêts nets	323	315	306	282	275	244	249	318
Produits de commissions nets	205	197	196	196	185	172	178	178
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	28	26	28	30	30	29	47	26
Autres éléments de produits	23	22	17	21	14	27	28	24
Total du résultat d'exploitation	579	560	547	529	504	472	502	546
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(8)	(3)	40	16	1	2	(190)	(140)
Résultat d'exploitation net	571	557	587	545	505	474	312	406
Total des charges d'exploitation	(344)	(323)	(328)	(313)	(345)	(317)	(304)	(327)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	227	234	259	232	160	157	8	79
Charge d'impôt sur le résultat	(40)	(63)	(69)	(63)	(35)	(45)	(3)	(13)
Bénéfice de la période	187	171	190	169	125	112	5	66
Bénéfice/(perte) attribuable :								
– à l'actionnaire ordinaire	176	159	179	158	113	101	(8)	54
– au détenteur d'actions privilégiées	11	12	11	11	12	11	13	12
Bénéfice par action ordinaire de base et après dilution (\$)	0,32	0,29	0,32	0,29	0,21	0,18	(0,01)	0,11

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Du troisième trimestre de 2020 au quatrième trimestre de 2021, les produits d'intérêts nets ont augmenté grâce à l'accroissement de la marge d'intérêts nette découlant de l'amélioration des écarts par suite de la réduction des volumes des passifs portant intérêt et de l'essor des prêts, ce qui a été neutralisé en partie par une réduction des placements financiers dont les rendements sont plus faibles. Au cours des troisième et deuxième trimestres de 2020, les produits d'intérêts nets avaient diminué en raison de l'incidence négative des réductions de taux pratiquées par les banques centrales et du maintien de niveaux élevés de liquidités qui génèrent de moins bons rendements.

Les produits de commissions nets englobent des produits de diverses sources qui peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et qui sont touchés par les activités commerciales, le nombre de jours que compte le trimestre et la saisonnalité. Les principaux facteurs de variation d'un trimestre à l'autre sont les commissions de prise ferme et les commissions générées par les services-conseils, lesquelles sont fonction des activités. Quoi qu'il en soit, on note une tendance sous-jacente d'augmentation des commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion, des facilités de crédit en lien avec l'accroissement des volumes des acceptations bancaires et des cartes de crédit. Au quatrième trimestre de 2021, les produits de commissions nets ont encore augmenté, ce qu'ils ont fait depuis le troisième trimestre de 2020, et ont atteint un sommet historique¹. Au cours des troisième et deuxième trimestres de 2020, les activités des clients avaient ralenti à cause de la COVID-19, comprimant ainsi les produits de commissions nets.

De par leur nature, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre. Du troisième trimestre de 2020 au quatrième trimestre de 2021, ils sont demeurés pour ainsi dire les mêmes. Au troisième trimestre de 2020, ils avaient fléchi à cause d'ajustements de crédit et d'ajustements de la juste valeur liés au financement défavorables. Au deuxième trimestre de 2020, leur hausse avait résulté des variations favorables des ajustements de crédit et des ajustements de la juste valeur liés au financement, variations provenant essentiellement de la contraction des écarts de crédit et du fait que les marchés avaient été moins volatils, ainsi que de l'intensification des activités de négociation de la sous-division chargée des taux et des activités de gestion du bilan. Au premier trimestre de 2020, ces produits avaient diminué étant donné que la volatilité des marchés

engendrée par la COVID-19 avait mené à des variations défavorables des évaluations du crédit et du financement.

Les autres éléments de produits comprennent les profits et pertes sur la vente de placements financiers, lesquels peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre en raison des activités de gestion du bilan sous-jacentes. Quoi qu'il en soit, les autres éléments de produits avaient augmenté au deuxième trimestre de 2020 grâce à un profit lié à l'extinction de la dette associée aux débentures subordonnées qui avaient été rachetées.

Au quatrième trimestre de 2021, les pertes de crédit attendues ont consisté en une perte de valeur liée à un prêt productif dans le secteur de l'aviation, ce qui a été atténué par des reprises liées à des prêts non productifs dans le secteur de l'énergie. Au troisième trimestre de 2021, les pertes de crédit attendues ont correspondu à une charge d'un faible montant en lien avec deux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie, ce qui a été atténué par une reprise liée aux prêts productifs, les variables macroéconomiques prospectives s'étant encore améliorées. Du troisième trimestre de 2020 au deuxième trimestre de 2021, et même si les reprises ont été modestes aux troisième et quatrième trimestres de 2020, les pertes de crédit attendues ont consisté en des reprises liées aux prêts productifs, les variables macroéconomiques prospectives s'étant améliorées. Ce facteur a été atténué par une augmentation des pertes de valeur liées à un prêt non productif dans le secteur de l'énergie au premier trimestre de 2021 et à des prêts non productifs dans ce même secteur et dans divers autres au cours de la seconde moitié de 2020. Cette situation a représenté un grand changement par rapport aux deux premiers trimestres de 2020 où la détérioration des données économiques prospectives en raison de la pandémie et la fragilisation du secteur de l'énergie par suite du recul des prix du pétrole avaient causé une hausse des charges au titre des pertes de crédit attendues.

En ce qui concerne nos charges d'exploitation, notre objectif consiste à faire croître nos activités de sorte à favoriser l'exécution de notre plan stratégique et nous avons continué de réaliser des investissements en ce sens en 2021 tout en veillant à gérer nos coûts avec prudence, vu le contexte économique actuel. Depuis 2020, nous avons rationalisé encore plus nos processus et avons accordé la priorité à l'élaboration de solutions numériques afin d'aider nos clients pendant la pandémie et par la suite.

1. Record pour un trimestre depuis 2012 où les produits de commissions nets ont commencé à être présentés de manière distincte.

Survivance et perspectives économiques

Les prévisions et projections de la présente section reposent sur l'information et les hypothèses obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Si cette information ou ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats économiques réels pourraient différer significativement des perspectives présentées dans cette section.

L'économie canadienne a continué de faire preuve de résilience jusqu'à la fin de 2021. Cependant, la propagation fulgurante d'Omicron, le nouveau variant de la COVID-19, en décembre et en janvier a démontré que la pandémie demeurerait toujours préoccupante au début de 2022.

Une forte croissance économique marque la fin de 2021

L'année 2021 s'est terminée avec une embellie économique des plus remarquables. Nous pensons que, sur une base annualisée, d'un trimestre à l'autre, la croissance du produit intérieur brut (« PIB ») sera de 4,9 % pour le quatrième trimestre, ce qui témoigne de la vigueur du marché de l'emploi, celui-ci ayant retrouvé son niveau pré-pandémique, et que le taux de chômage ne sera plus que de 5,9 %, soit légèrement supérieur à ce qu'il était avant la pandémie. Les entreprises ayant affiché jusqu'en novembre un nombre presque record de postes à combler, le marché de l'emploi demeure fort solide.

Sur le plan des échanges commerciaux, la performance enregistrée en novembre est une autre preuve de résilience. Vers le milieu du mois, de graves inondations en Colombie-Britannique ont interrompu temporairement la circulation routière et ferroviaire jusqu'au port de Vancouver, mais tant les exportations que les importations ont augmenté durant ce mois grâce à une hausse des échanges avec les États-Unis. Ce facteur a cependant été contrebalancé par le ralentissement de l'activité portuaire, laquelle a tendance à rendre compte des échanges avec d'autres pays que les États-Unis.

Le PIB du quatrième trimestre n'ayant pas encore été annoncé, nous prévoyons que la croissance annuelle du PIB sera de 4,6 % en 2021. Toutefois, malgré une forte relance économique dans la deuxième moitié de l'année, ce taux est moindre que celui prévu antérieurement, soit 5,0 %, ce qui s'explique principalement par une importante révision à la baisse de sa croissance au deuxième trimestre. Pour 2022, nous anticipons que le PIB progressera de 4,3 %, soutenu par la libération de la demande refoulée de services. Quant à l'essor économique en 2023, nous prévoyons qu'elle sera de 2,8 %. Cependant, la venue d'Omicron confirme que la relance sera encore en dents de scie.

Le variant Omicron nous fait comprendre que la pandémie n'est pas terminée

Malgré de bonnes nouvelles économiques vers la fin de 2021, un optimisme prudent est de mise au début de 2022, notamment en raison d'Omicron, le plus récent variant de la COVID-19. Comme il est hautement transmissible, il a mené à une flambée des infections et des hospitalisations, la recrudescence des cas ayant incité certains gouvernements à réimposer de manière provisoire des restrictions sanitaires.

Ces restrictions, à l'instar des restrictions imposées lors des vagues précédentes, ont pesé lourd sur les secteurs particulièrement vulnérables aux effets de la pandémie, notamment l'hébergement et la restauration, les arts et le divertissement, le commerce de détail, le transport et les services liés aux bâtiments, qui seront les plus touchés par la réintroduction de ces restrictions sanitaires. Dans ces secteurs, la production et l'emploi continueront d'accuser un décalage par rapport à la reprise dans d'autres secteurs, ceux-ci ayant permis à l'activité économique et à l'emploi de revenir à des niveaux similaires aux niveaux d'avant la pandémie. Par exemple, même si le PIB a retrouvé, en novembre 2021, le niveau d'activité qu'il affichait avant la pandémie, les activités des secteurs les plus touchés étaient toujours de 15 % à 20 % inférieures à celles enregistrées avant le début de la pandémie.

En outre, les répercussions d'Omicron sont encore plus vastes, car ce variant entraîne une augmentation en flèche du taux d'absentéisme, les travailleurs infectés devant s'isoler pendant une courte période. Par conséquent, les entreprises qui éprouvaient déjà des problèmes à recruter suffisamment d'employés sont maintenant confrontés à une hausse potentielle de l'absentéisme parmi ceux déjà en poste, ce qui risque d'exacerber leurs difficultés à maintenir leur niveau de production.

Le début de 2022 a été marqué par des perturbations au pont Ambassador, un lien commercial essentiel entre le Canada et les États-Unis, et la frontière internationale la plus fréquentée en Amérique du Nord. De fait, le pont a été bloqué du 7 au 13 février. Cette perturbation a fortement plombé le secteur de l'automobile puisque certaines installations ont dû ralentir la cadence de production en raison du manque de pièces. Cet événement s'ajoute aux autres difficultés d'approvisionnement à l'échelle nationale qui ont nuies à la production.

Malgré tout, ces événements ne devraient pas faire dérailler la relance économique. Comme cela a été le cas lors des vagues précédentes de la pandémie, nous croyons que l'activité économique s'accélénera considérablement à mesure que les restrictions seront levées. Ce facteur, combiné à un excellent taux de vaccination (y compris les doses de rappel), et à un niveau élevé d'épargne des ménages, devrait stimuler un rebond de l'économie. Par ailleurs, nous avons estimé que les pertes pour le commerce transfrontalier liées aux perturbations au pont Ambassador se sont établies à 400 M\$ par jour. Toutefois, le secteur de l'automobile devrait être en mesure de récupérer sa part des pertes subies, dans la mesure où aucun autre événement ne vienne perturber le cours des activités.

Ainsi, les inquiétudes concernant la diminution de la capacité excédentaire et une hausse de l'inflation demeureront importantes et devront se retrouver dans la mire des dirigeants politiques à mesure que les risques économiques attribuables à la dégradation de l'économie à court terme se dissipent.

Début de l'abolition des mesures de relance

Nous prévoyons toujours que la Banque du Canada commencera à abolir certaines de ses grandes mesures de relance monétaire. Plus précisément, nous pensons qu'elle procédera à une première hausse de 25 points de base de son taux directeur le 2 mars, étant donné que l'économie retrouve une certaine vigueur.

D'autres hausses de taux devraient avoir lieu en avril, juillet et octobre, ce qui porterait le taux directeur à 1,25 % d'ici la fin de 2022. Nous croyons que la Banque du Canada maintiendra alors son taux jusqu'à la seconde moitié de 2023. À notre avis, cela refléterait l'engagement de son gouverneur, Tiff Macklem, à prendre des mesures pour ramener l'inflation à son taux cible sans pour autant juguler la reprise. Parmi les facteurs susceptibles de justifier une pause des majorations de taux, citons le niveau élevé de l'endettement des ménages et le fait que les secteurs ne bénéficient pas tous également de la reprise.

Inflation et attentes à l'égard de celle-ci

Les récentes hausses des prévisions inflationnistes constituent l'une des principales raisons qui devraient inciter la Banque du Canada à relever son taux directeur. Par exemple, des sondages démontrent que plus de 60 % des entreprises prévoient que le taux d'inflation dépassera les 3 % dans l'année à venir, alors qu'un autre indique que plus de 35 % d'entre elles pensent qu'il sera de plus de 6 %.

Entre-temps, l'enquête sur les perspectives des entreprises que la Banque du Canada a menée au quatrième trimestre de 2021 a fait ressortir que 32 % des entreprises, ce qui constitue un creux historique, s'attendent à ce que l'inflation demeure dans sa fourchette cible, soit de 1 % à 3 %, dans les deux prochaines années. Dans leurs déclarations, des représentants de la Banque du Canada ont exprimé leur désir d'empêcher que les attentes quant à une poussée de l'inflation engendrent de fait une hausse de celle-ci, et ce, surtout si la perception est que l'inflation demeurera supérieure à sa cible jusqu'à la fin de 2023. Dans ses plus récentes prévisions, la Banque du Canada a signalé qu'elle s'attendait à ce que le taux d'inflation demeure près de 5 % jusque vers le milieu de 2022 avant de fléchir pour se rapprocher de 3 % d'ici la fin de l'année et qu'il ne frôle pas les 2 % avant la deuxième moitié de 2023.

Étant donné que la capacité inutilisée de l'ensemble de l'économie est pour ainsi dire absorbée, que l'inflation dépasse son taux cible et que, selon les attentes, des poussées inflationnistes pourraient survenir, nous croyons que la Banque du Canada prendra sous peu des mesures pour commencer à réduire l'ampleur de la détente monétaire.

Une politique budgétaire toujours expansionniste

Bien que les mesures de relance monétaire seront réduites en 2022, nous croyons que la politique budgétaire demeurera accommodante. Malgré tout, il est toujours prévu que le déficit budgétaire diminuera en regard de celui de 2020 et de 2021 étant donné, entre autres choses, que certains programmes de soutien instaurés en lien avec la pandémie devraient être abolis progressivement. L'émergence d'Omicron confirme que certains programmes doivent demeurer en vigueur pour soutenir les travailleurs et les secteurs vulnérables. De plus, les recettes publiques bénéficieront de la vigueur de la reprise économique et du rebond des prix des marchandises. Dans sa Mise à jour économique et budgétaire de décembre 2021, le gouvernement fédéral a indiqué prévoir que le déficit budgétaire représenterait 5,8 % du PIB en 2020-2021, plutôt que 6,4 % comme il l'avait projeté dans son budget d'avril 2021. Pour l'exercice 2022-2023, ce déficit devrait correspondre à 2,2 % du PIB, ce qui n'est que légèrement inférieur aux 2,3 % prévus en avril.

Cependant, cette mise à jour de décembre a aussi suggéré diverses initiatives visant à stimuler l'emploi et la croissance et dont devrait faire état le prochain budget fédéral. Nous jugeons que celui-ci renfermera probablement d'autres mesures visant le passage à une économie sobre en carbone et à garantir que le Canada pourra atteindre son objectif à cet égard, soit ramener ses émissions de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. La réalisation de cet objectif exigera un soutien et une collaboration continus de la part de tous les paliers de gouvernement.

Le fait que la ministre des Finances, Chrystia Freeland, ait affirmé que la reprise après la crise financière mondiale de 2008-2009 a été prolongée par un resserrement prématuré de la politique budgétaire est l'une des autres raisons pour laquelle nous croyons que les mesures de relance budgétaire demeureront en vigueur. La Ministre s'est ainsi engagée à fournir un soutien continu, au fur et à mesure que l'économie se remettra de la pandémie. C'est pourquoi nous prévoyons une période où la politique budgétaire expansionniste sera accompagnée d'une politique monétaire plus restrictive.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Comme toutes les institutions financières canadiennes, nous sommes confrontés à des changements de réglementation qui se succèdent à un rythme accéléré. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation et de leur incidence potentielle sur nos résultats ou nos activités.

Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »)

Réformes de Bâle III

Le 11 mars 2021, le BSIF a proposé des changements réglementaires à ses lignes directrices *Normes de fonds propres*, *Exigences de levier* et *Normes de liquidité* (collectivement, les « lignes directrices ») afin d'instaurer la dernière série des réformes de Bâle III qui s'appliquent aux banques. Le BSIF a également publié le projet d'une nouvelle ligne directrice visant la segmentation ainsi que les cadres de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (ou petites ou moyennes banques ou « PMB »). En ce qui a trait aux exigences au titre du troisième pilier qui s'appliquent à celles-ci, le BSIF a inclus dans son document de consultation des questions s'adressant à leurs parties prenantes et les commentaires qu'il a reçus lui ont servi à élaborer sa ligne directrice concernant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier.

Le 4 mai, le BSIF a publié à des fins de consultation publique les révisions qu'il entendait apporter au relevé des normes de fonds propres de Bâle (« RNFPP ») et au relevé du ratio de levier (« RRL ») afin de refléter les changements réglementaires correspondants qui sont proposés aux termes des réformes de Bâle III.

Le 18 juin et dans la foulée de la poursuite de la mise en œuvre au pays des dernières réformes de Bâle III, le BSIF a publié, à des fins de consultation publique, les modifications qu'il se propose d'apporter au risque lié au rajustement de la valeur de crédit (« RVC »). Parmi les principaux changements, citons une meilleure sensibilité au risque grâce à une couverture plus large qui englobe les facteurs de risque de marché du RVC et une plus grande robustesse des calculs en arrimant les sensibilités du RVC à l'approche standard pour le risque de marché.

Le 5 août, le BSIF a publié à des fins de consultation publique son projet de ligne directrice concernant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier à compter de 2023 qui propose que ces institutions appliquent un ensemble proportionnel d'exigences de communication au titre de ce pilier.

Le 29 novembre, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre au Canada des dernières réformes de Bâle III serait reportée de trois mois, passant ainsi du premier au deuxième trimestre de 2023 (à l'exception des révisions portant sur le risque de marché et le risque lié au RVC, lesquelles seront mises en œuvre au premier trimestre de 2024). De même, le BSIF reporte aussi au deuxième trimestre de 2023 la mise en œuvre du cadre de fonds propres et de liquidité qui s'appliquent aux PMB ainsi que les changements aux lignes directrices visant la communication de renseignements au titre du troisième pilier, et ce, pour toutes les institutions. Le 1^{er} avril 2023, toutes les institutions devront mettre en œuvre les révisions à la ligne directrice *Normes de liquidité*. Le BSIF a également annoncé les détails de ses positions de politique finales concernant une série de sujets importants en lien avec les lignes directrices qui avaient fait l'objet de vastes consultations au printemps 2021, à savoir les lignes directrices concernant les normes de fonds propres, les exigences de levier, les normes de liquidité, les exigences de fonds propres et de liquidité des PMB et la communication de renseignements au titre du troisième pilier. Le BSIF complètera les renseignements fournis dans les annexes à sa lettre par des révisions spécifiques aux lignes directrices mentionnées ci-dessus et publiées en janvier 2022.

Le 31 janvier 2022, le BSIF a publié les dernières et plus récentes versions des lignes directrices *Normes de fonds propres*, *Exigences de levier*, *Normes de liquidité* et *Normes de fonds propres et de liquidité des PMB*, de même que les exigences distinctes de communication de renseignements au titre du troisième pilier applicables aux banques d'importance systémique intérieure (« BISi ») et aux PMB. Ces lignes directrices tiennent compte des caractéristiques particulières du marché canadien, des améliorations apportées à la sensibilité au risque ainsi que des conditions de concurrence équitables et des problèmes de compétitivité. Dans les annexes à sa lettre, le BSIF a également fourni des résumés anonymes des commentaires formulés par les parties prenantes lors des consultations publiques sur les lignes directrices tenues au printemps 2021, de même que des explications indiquant si les commentaires ont donné lieu ou non à des révisions. En complément des lignes directrices révisées, le BSIF est en voie de parachever les modifications correspondantes des relevés réglementaires concernés, modifications qu'il publiera en février 2022.

Autres changements de nature réglementaire

Le 11 janvier 2021, le BSIF a entrepris une consultation de trois mois dans la foulée de la publication de son document de travail intitulé *Incertitude et changements climatiques : Déjouer le risque lié aux changements climatiques par la préparation et la résilience*. Ce document traite des différents risques occasionnés par les changements climatiques qui sont susceptibles de nuire à la sûreté et à la solidité des institutions financières. Cette consultation a pour but d'amener ces institutions et d'autres parties prenantes à échanger sur le risque lié aux changements climatiques. Le BSIF cherche à comprendre comment ces intéressés définissent, déterminent et mesurent les risques liés aux changements climatiques et acquièrent de la résilience afin de les contrer.

Le 13 avril, le BSIF a lancé une consultation de dix semaines dans la foulée de la publication d'un document de travail intitulé *Assurance fournie par les relevés de fonds propres, de levier et de liquidité* qui s'adresse aux assureurs fédéraux (« les assureurs ») et aux institutions de dépôt (ID) fédérales. Le document vise à clarifier et à harmoniser les attentes en matière d'assurance compte tenu de la complexité croissante du régime de relevés réglementaires, et il aborde plus particulièrement les changements découlant de la norme internationale d'information financière 17, *Contrats d'assurance*, et des réformes de Bâle III.

Le 6 avril, le BSIF a annoncé qu'il mettait fin à l'augmentation temporaire de la limite régissant les obligations sécurisées.

Le 20 mai, il a annoncé qu'à compter du 1^{er} juin 2021, le taux minimal admissible applicable aux prêts hypothécaires non assurés (c'est-à-dire les prêts hypothécaires résidentiels assortis d'une mise de fonds d'au moins 20 %) correspondrait au plus élevé du taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et 5,25 %. Souhaitant harmoniser son taux avec celui-ci, le ministère des Finances Canada a annoncé l'établissement d'un nouveau taux minimal admissible pour les prêts hypothécaires assurés, sous réserve d'un examen et d'un ajustement périodique, correspondant au plus élevé du taux contractuel hypothécaire de l'emprunteur plus 2 % et 5,25 %.

Le 22 juin, le BSIF a publié, à l'intention des institutions financières, une lettre dans laquelle il décrit ses attentes à l'égard des institutions financières fédérales (« IFF ») en ce qui concerne leur abandon du TIOL. Les dates d'abolition de ce taux ayant été confirmées, le BSIF compte sur les IFF pour opérer une transition fluide vers les nouveaux taux de référence avant les échéances prévues.

Le 12 août, le BSIF a annoncé l'abolition de l'exclusion temporaire des titres d'émetteurs souverains dans la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier des banques. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, les banques doivent inclure ces titres dans leur mesure de cette exposition. Cette exclusion temporaire avait été instaurée en réaction à la pandémie de COVID-19. Le BSIF a conclu que l'incertitude entourant les perspectives économiques et financières s'était apaisée. Entre-temps et jusqu'à nouvel ordre, les banques pouvaient continuer d'exclure leurs réserves auprès des banques centrales de leur mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier.

Le 13 août, le BSIF a publié une mise à jour des exigences quant à la façon dont les IFF doivent lui signaler un incident lié à la technologie et à la cybersécurité dans un délai de 24 heures voire plus rapidement si cela est possible.

Le 4 novembre, le BSIF a annoncé que les IFF pouvaient de nouveau augmenter leurs dividendes réguliers et la rémunération de leurs dirigeants, et sous réserve de l'approbation du surintendant, procéder à des rachats d'actions. Les restrictions imposées à cet égard duraient depuis un an et demi, période durant lesquelles les institutions ne devaient pas effectuer de telles hausses ou rachats en raison de l'apparition de la pandémie de COVID-19.

Le 9 novembre, le BSIF a amorcé une consultation publique sur le projet de ligne directrice B-13 intitulé *Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque*. La ligne directrice proposée énonce les attentes du BSIF envers les IFF en matière de gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque dans cinq domaines, à savoir la gouvernance et la gestion des risques, les activités technologiques, la cybersécurité, le risque lié aux technologies et le cyberrisque des fournisseurs tiers et la résilience technologique. Chaque domaine est régi par un objectif de résultat et des principes de neutralité technologique qui, ensemble, concourent à la résilience opérationnelle. Ce projet de ligne directrice se veut une réponse aux commentaires que le BSIF a reçus à la suite de la publication à l'automne 2020 de son document de travail sur la technologie et les risques connexes.

Gouvernement du Canada

Protection des consommateurs

Le 18 août 2021, la Gazette du Canada a publié le *Règlement sur le régime de protection des consommateurs en matière financière* (le « règlement »), lequel regroupe et simplifie les exigences réglementaires existantes afin de créer un ensemble complet de règles concernant la protection des consommateurs de produits et services financiers tout en instaurant de nouvelles exigences visant à mieux protéger les clients des banques.

Le 22 novembre, l'Agence de la consommation en matière financière au Canada a lancé une consultation publique portant sur une ébauche de la *Ligne directrice sur les produits et les services convenables pour les banques et les banques étrangères autorisées*. L'objectif de cet organisme est de soutenir l'instauration du nouveau régime de protection des consommateurs en matière financière aux termes de la *Loi sur les banques*. Ce projet de ligne directrice énonce clairement les principes et les attentes qu'une banque doit respecter afin d'assurer que les produits et services qu'elle offre ou vend aux consommateurs sont appropriés compte tenu de leur situation et notamment de leurs besoins financiers.

Lutte contre le blanchiment d'argent et supervision du financement des activités terroristes

Le 1^{er} juin 2021, plusieurs amendements réglementaires sont entrés en vigueur, créant ou modifiant les obligations des entités déclarantes qui sont assujetties à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et aux règlements connexes. Le 29 juin 2021, la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures* (le « projet de loi C-30 ») a reçu la sanction royale. Entre autres mesures, la législation confère plus de pouvoirs au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (le « CANAFE »), lui permettant notamment de recouvrer ses coûts de conformité auprès du secteur et d'imposer des peines plus sévères en cas de condamnation pénale.

Un système bancaire ouvert

Le 4 août 2021, le gouvernement du Canada a publié le rapport final du Comité consultatif sur un système bancaire ouvert. Le rapport renferme des recommandations sur la façon de moderniser le secteur des services financiers canadien et de mettre en œuvre un système bancaire ouvert et sécuritaire. Ce système pourrait se traduire par des changements aux modèles d'affaires des banques traditionnelles. La banque suit de près l'évolution de cette question.

Autres organismes de réglementation et administrations publiques

Changements climatiques

Le 18 octobre 2021, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié à des fins de consultation un projet à l'égard des exigences de communication proposées liées aux changements climatiques, qui visent la communication de renseignements essentiellement conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »).

Réforme du cadre d'autoréglementation

Le 3 août 2021, les ACVM ont publié un énoncé de position décrivant leur projet de mettre sur pied un nouvel organisme d'autoréglementation unique (« OAR »). Cet organisme regroupera les fonctions exercées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (« ACFM ») en plus de réunir les deux fonds de protection des investisseurs existants, soit le Fonds canadien de protection des épargnants et la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM. Entre autres choses et au besoin, le nouvel OAR harmonisera les règles de l'OCRCVM et de l'ACFM et simplifiera leurs processus de plainte.

Le 18 novembre, les ACVM ont publié le calendrier de l'établissement du nouvel OAR. Aux termes de celui-ci, les opérations nécessaires au regroupement (y compris l'obtention de l'approbation des ministres compétents) devraient être menées à terme d'ici la fin de 2022. Le chef de la direction et les membres du conseil d'administration du nouvel OAR devraient être annoncés au deuxième trimestre de 2022.

Marchés des capitaux

Le 15 juillet 2021, les ACVM ont annoncé l'adoption de modifications visant à rehausser la protection des clients vulnérables. Ces modifications obligeront les personnes inscrites à prendre des mesures raisonnables si elles estiment raisonnablement qu'un client vulnérable a été ou est exploité financièrement et que celui-ci n'a pas les facultés mentales suffisantes pour prendre des décisions de nature financière.

Le 30 novembre, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») a annoncé qu'elle souhaitait obtenir des commentaires sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles sur les marchés des capitaux de cette province. Plus particulièrement, la CVMO veut

recueillir des informations sur la pratique des ventes liées, c'est-à-dire le fait de relier des services offerts en rapport avec les marchés des capitaux et l'octroi de prêts commerciaux, notamment lorsqu'un prêteur commercial exige d'un client, comme condition d'un prêt, qu'il fasse appel à un courtier en valeurs mobilières qui lui est lié pour ses besoins en mobilisation de capitaux ou en services-conseils.

Information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

Le 27 mai 2021, les ACVM ont publié le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*. Ce règlement décrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») et à certaines autres mesures financières ainsi que des recommandations à cet égard. L'objectif de ces exigences est de mettre à la disposition des investisseurs des informations supplémentaires afin de les aider à comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent ces mesures dans nos informations publiées. Ces exigences s'appliquent à l'information publiée par les émetteurs assujettis pour les exercices clos le 15 octobre 2021 ou après cette date. La banque s'est conformée à toutes ces obligations d'information à la clôture de son exercice qui figurent dans le présent rapport de gestion.

Estimations comptables et jugements critiques*

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2021. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

Pertes de crédit attendues

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues (« PCA ») est décrite à la note 2. Les jugements les plus importants consistent à définir ce qui est considéré comme une augmentation marquée du risque de crédit, à déterminer la durée de vie des facilités renouvelables et le moment de leur comptabilisation initiale et à formuler des hypothèses et des estimations pour y intégrer des informations pertinentes concernant des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. Un degré élevé d'incertitude entre en jeu dans la formulation d'estimations basées sur des hypothèses présentant une subjectivité élevée et une forte sensibilité aux facteurs de risque.

Les modèles de calcul de la probabilité de défaillance (« PD »), de l'exposition en cas de défaillance (« ECD ») et de la perte en cas de défaillance (« PCD ») servant à étayer ces évaluations sont examinés sur une base régulière à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Il est nécessaire d'exercer son jugement afin de déterminer et calibrer les modèles de calcul de la PD, de l'ECD et de la PCD, ce qui signifie notamment de poser des jugements raisonnables et justifiables quant à la façon dont ces modèles réagissent aux conditions économiques en vigueur ou celles à venir.

De plus, il faut poser des jugements concernant la sélection des données d'entrée des modèles et des prévisions économiques, ce qui signifie notamment de déterminer si suffisamment de prévisions pondérées comme il se doit ont été prises en compte aux fins du calcul objectif des pertes prévues. Les ajustements apportés par la direction afin de tenir compte de récents événements majeurs, des limites et des lacunes des modèles et des données ainsi que des jugements des spécialistes du crédit exigent également une part de subjectivité.

La section « Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA » du présent rapport décrit les hypothèses qui ont été posées pour calculer les PCA et donne une indication des différentes pondérations qui ont été appliquées à diverses hypothèses économiques.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 2. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier donné, une technique d'évaluation est utilisée.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Le calcul de la juste valeur relève alors davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser l'impôt sur le résultat et les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2. Les lois fiscales sont complexes et incertaines et peuvent prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les administrations fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon nos meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des administrations fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale. Les principaux jugements concernent la rentabilité future prévue et le caractère applicable des stratégies de planification fiscale, notamment les réorganisations d'entreprise.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2. Dans le cadre de son programme de rémunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 5.

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies ont trait au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires qui forment la base de l'évaluation des coûts futurs des régimes. La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en tenant compte du taux de rendement moyen courant et approximatif des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées.

Changements de méthodes comptables en 2021

Aucune nouvelle norme comptable ou interprétation n'a eu des répercussions importantes pour la banque en 2021. Elle a appliqué ses méthodes comptables avec cohérence.

Changements comptables à venir

L'IASB a publié une norme sur les contrats d'assurance en 2017, et les modifications qu'il y a apportées ont été divulguées en 2020. Cette norme est décrite ci-après et pourrait se traduire par des changements importants dans les futures exigences comptables.

Nouvelles IFRS d'importance

IFRS 17 Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance* en mai 2017 et des modifications à celle-ci en juin 2020. Cette norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des traités de réassurance qu'elle détient. Par suite des modifications, IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. La banque a évalué les répercussions de cette norme et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur ses états financiers.

Modifications mineures des IFRS

L'IASB a publié plusieurs modifications mineures des IFRS qui s'appliqueront à compter des 1^{er} janvier 2022 et 2023. Nous prévoyons que leur adoption aura une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts du présent rapport de gestion.

La note 26 renferme plus de détails sur les arrangements hors bilan.

Instruments financiers

Étant donné la nature des activités de la banque, les instruments financiers composent une bonne partie de son bilan. La banque peut en tirer des profits de négociation, des intérêts et des produits de commissions. Les instruments financiers comprennent notamment la trésorerie, les comptes des clients, les titres, les prêts, les avances, les dérivés utilisés à des fins de couverture ou détenus à des fins de transaction, les mises en pension, les passifs de titrisation et les créances subordonnées. Nous utilisons des instruments financiers dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation. Ces dernières comprennent les prêts, les placements, les activités de couverture et les activités de gestion du bilan. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de titres et la négociation de dérivés et d'instruments de change pour faciliter les opérations de clients et fournir des liquidités et, dans une moindre mesure, des activités de tenue de marché.

La comptabilisation des instruments financiers, qui fait appel au jugement, est effectuée selon le classement de ceux-ci. On trouve une description détaillée du classement et de l'évaluation des instruments financiers à la note 2.

Il est possible que l'utilisation d'instruments financiers expose la banque à des risques de marché, de crédit ou de liquidité, ou encore qu'elle la protège contre ceux-ci. On trouve à la page 37 du rapport de gestion une description de la méthode qu'emploie la banque pour gérer ces risques.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction; et
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2021, la direction a, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances ou sous leur supervision, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2021.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers du monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 28 contient plus de détails à ce sujet.

En tant que filiale en propriété exclusive, toutes nos actions ordinaires sont indirectement détenues par HSBC Holdings.

Risques

	Page
Notre méthode de gestion des risques	37
Notre tolérance au risque	37
Gestion des risques	38
Principaux faits nouveaux en 2021	40
Principaux risques associés à nos activités bancaires	41
Risque de crédit	42
Risque de trésorerie	60
Risque de marché	67
Risque lié à la résilience	69
Risque de non-conformité à la réglementation	69
Risque lié aux crimes financiers	70
Risque lié aux modèles	71
Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs	71

Notre méthode de gestion des risques

Notre tolérance au risque

Nous reconnaissons l'importance d'une culture de gestion des risques bien implantée, ce qui renvoie aux attitudes, valeurs et normes qui nous sont communes et qui dictent nos comportements en ce qui a trait à la sensibilisation aux risques, à la prise de risques et à leur gestion. Tous nos employés sont responsables de cette gestion, mais c'est au conseil qu'en revient la responsabilité ultime.

Nous tentons de bâtir notre entreprise en vue de l'avenir en parvenant à un juste équilibre entre les considérations sociales, environnementales et économiques dans chaque décision que nous prenons. Nos priorités stratégiques s'appuient sur notre volonté de mener nos activités de manière durable, ce qui nous aide à nous acquitter de nos responsabilités sociales et à gérer notre profil de risque. Nous entendons gérer et atténuer les risques liés aux changements climatiques, qu'il s'agisse de risques matériels ou de transition, et continuer d'en tenir compte dans notre mode de gestion et de surveillance des risques internes et de ceux inhérents à nos clients.

Les principes suivants servent à définir la tolérance au risque de l'ensemble du Groupe et à déterminer le mode de gestion de nos activités et des risques.

Situation financière

- Nous entendons maintenir une excellente position en matière de capital, laquelle est établie au moyen des ratios du capital réglementaires et internes.
- Nous gérons la liquidité et le financement de chaque entité en exploitation sur une base individuelle.

Modèle d'exploitation

- Nous tentons de générer des rendements qui reflètent un degré prudent de tolérance au risque et une forte capacité de gestion des risques.
- Nous avons pour objectif de réaliser un bénéfice durable et des rendements constants pour notre actionnaire.

Pratique en affaires

- Nous ne tolérons aucunement qu'un membre de notre personnel s'engage délibérément dans toute entreprise, activité ou association sans avoir analysé ou réduit le risque réputationnel et les atteintes prévisibles à notre réputation.
- Nous ne tolérons nullement le fait de causer délibérément ou sciemment du tort à nos clients ou de ne pas respecter la lettre ou l'esprit des exigences réglementaires.
- Nous ne tolérons pas une conduite inappropriée sur le marché de la part d'un membre du personnel ou de tout secteur d'activité.

Application à l'échelle de l'entreprise

Notre tolérance au risque tient compte des risques financiers et non financiers. Nous définissons les risques financiers comme les risques de perte financière en raison de nos activités commerciales. Nous prenons activement ce type de risque afin d'optimiser la valeur pour nos actionnaires et notre bénéfice. Les risques non financiers s'entendent des risques de non-réalisation de notre stratégie ou de nos objectifs en raison de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Le conseil examine et approuve la tolérance au risque de la banque deux fois l'an afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Cette tolérance au risque est analysée, établie et peaufinée en tenant compte :

- de sa concordance avec notre stratégie, nos objectifs, nos valeurs et les besoins de nos clients;
- des tendances soulignées dans d'autres rapports sur les risques;
- des échanges avec les responsables de la gestion des risques au sujet de l'évolution de ceux-ci;
- de la vigueur de notre capital, de notre liquidité et de notre bilan;
- du respect des lois et règlements pertinents;
- de l'efficacité de l'environnement de contrôle applicable servant à atténuer les risques, ce qui tient compte des notations des risques dégagées par les évaluations du contrôle des risques;
- de la fonctionnalité, de la capacité et de la résilience des systèmes servant à la gestion des risques; et
- du nombre d'employés qui ont les compétences requises pour gérer les risques.

Nous définissons de manière formelle notre tolérance au risque par voie d'une politique de tolérance au risque. Le fait d'établir notre tolérance au risque nous assure que nous convenons d'un degré de risque approprié eu égard à notre stratégie. Ainsi, notre tolérance au risque oriente notre processus de planification financière et aide la haute direction à attribuer des capitaux aux activités commerciales, aux services et aux produits.

Rapport de gestion

La politique de tolérance au risque se compose d'énoncés qualitatifs et de paramètres quantitatifs qui concernent les risques financiers et les risques non financiers. Cette politique sert à l'élaboration des stratégies des différents secteurs d'activité, à la planification stratégique et commerciale et à la rémunération. Les résultats obtenus eu égard à l'observation de la politique de tolérance au risque sont présentés à la réunion sur la gestion des risques (« RGR ») de la banque tout comme le sont les principaux indicateurs de risque afin que tout dépassements de notre seuil d'appétit pour le risque soit dûment ciblé et analysé et que des mesures d'atténuation puissent être élaborées. La soumission de ce rapport permet de cerner et de réduire rapidement les risques et de déterminer de façon éclairée la rémunération ajustée en fonction des risques afin de favoriser une culture de gestion des risques rigoureuse.

Gestion des risques

Nous considérons que le rôle premier de la gestion des risques est la protection de nos clients, de nos activités, de nos collègues, de notre actionnaire et des collectivités auprès desquelles nous œuvrons tout en nous assurant de pouvoir exécuter notre stratégie et de réaliser une croissance durable. Pour mieux y parvenir, nous avons recours au modèle des trois lignes de défense qui est décrit à la page 39.

La mise en œuvre de notre stratégie commerciale, laquelle englobe un vaste programme de transformation, demeure une grande priorité. Au fil de nos activités de transformation, nous gérons activement les risques qu'elles engendrent. De plus, nous procédons régulièrement à des évaluations des risques, dont ceux que posent diverses stratégies, afin d'assurer de conserver à notre emploi des employés clés qui contribuent au maintien d'une exploitation sécuritaire.

Nous voulons utiliser un cadre exhaustif de gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques. Ce cadre s'appuie sur notre culture et nos valeurs et cela se reflète dans les principes, politiques et pratiques clés dont nous nous servons pour gérer les risques importants, et ce, qu'ils soient financiers ou ne le soient pas. Notre cadre de gestion des risques favorise un suivi permanent des risques, en plus de contribuer à la sensibilisation à ceux-ci et de promouvoir un processus de prise de décisions opérationnelles et stratégiques judicieux. Il permet également d'avoir une approche commune en ce qui a trait à la définition, l'évaluation, la gestion et le signalement des risques que nous acceptons et prenons dans le cadre de nos activités. Nous examinons et peaufinons sans cesse notre cadre de gestion des risques et perfectionnons notre approche de gestion des risques au moyen des activités portant sur nos ressources humaines et leurs compétences, notre gouvernance, la gestion et la communication de l'information, les modèles de gestion du risque de crédit et les données.

Notre cadre de gestion des risques

Le tableau suivant et les descriptions qu'il contient résument les principaux éléments de notre cadre de gestion des risques, notamment la gouvernance et la structure, nos outils de gestion des risques et notre culture de gestion des risques, ces éléments nous aidant à faire concorder le comportement des employés avec notre degré de tolérance au risque.

Principaux éléments de notre cadre de gestion des risques

Valeurs et culture de gestion des risques de la HSBC		
Gouvernance du risque	Gouvernance du risque par des non-dirigeants	Le conseil approuve le degré de tolérance au risque, les plans et les objectifs de rendement de la banque et en donne l'orientation, et il est conseillé par son comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.
	Gouvernance du risque par les dirigeants	Notre structure de gouvernance du risque par les dirigeants fait en sorte qu'ils sont responsables de la gestion de tous les risques à l'échelle de l'entreprise, y compris des principaux cadres et politiques de gestion des risques.
Rôles et responsabilités	Modèle des trois lignes de défense	Notre modèle des trois lignes de défense définit les rôles et les responsabilités liés à la gestion des risques. Une fonction de gestion des risques indépendante contribue à assurer l'équilibre nécessaire dans les décisions axées sur le rapport risque-rendement.
Processus et outils	Tolérance au risque	
	Outils de gestion des risques à l'échelle de l'organisation Gestion proactive des risques, identification, évaluation, surveillance, gestion et signalement	La banque utilise des processus servant à identifier, évaluer, surveiller, gérer et signaler les risques afin de veiller à ce que nous respections notre tolérance au risque.
Contrôles internes	Politiques et procédures	Les politiques et procédures définissent les exigences de contrôle minimales nécessaires à la gestion de nos risques.
	Activités de contrôle	Le cadre de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience définit les normes minimales et les processus de gestion des risques opérationnels et des contrôles internes.
	Systèmes et infrastructure	La banque a recours à des systèmes et/ou processus qui permettent l'identification, la collecte et l'échange d'information à l'appui des activités de gestion des risques.
Systèmes et outils		

Gouvernance du risque

Le conseil a la responsabilité ultime d'assurer une gestion efficace des risques et d'approuver le degré de tolérance au risque de la banque. Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite le conseille sur les questions liées aux risques.

Bénéficiant de l'appui des hauts dirigeants de la banque participant à la RGR, le chef de la gestion des risques est responsable du suivi permanent, de l'évaluation et de la gestion des conditions du risque ainsi que de la surveillance de l'efficacité du cadre de gestion des risques.

Le chef de la gestion des risques est responsable de la supervision du risque réputationnel et il est secondé par les comités sur le risque réputationnel et la sélection des clients qui comptent tous les secteurs d'activité. Ces comités analysent les questions associées aux clients, aux opérations et aux tiers qui posent un risque réputationnel qui pourrait nuire fortement à la banque ou qui exigent une décision, au niveau du secteur d'activité, afin d'assurer que la méthode de gestion des risques est uniforme à l'échelle de la banque.

La responsabilité de la gestion des risques au quotidien est déléguée à des hauts dirigeants qui sont responsables individuellement de la prise de décisions. La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel. Le rôle de chacun est défini au moyen du modèle des trois lignes de défense, qui tient compte de nos activités et des structures fonctionnelles, tel qu'il est décrit à la section « Nos responsabilités » qui est présentée ci-après.

Nous avons recours à une structure de gouvernance du risque par les dirigeants afin d'assurer une surveillance adéquate et la responsabilisation à l'égard des risques, ce qui facilite la communication des informations et le report de questions à la RGR. Cette structure est résumée dans le tableau suivant.

Structure de gouvernance pour la gestion des risques

Autorité	Membres	Exemples de responsabilités :
Réunion sur la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Chef de la gestion des risques Chef de la direction Chef des finances Chef de l'exploitation Responsable en chef, conformité à la réglementation Responsable en chef, ressources humaines Responsable en chef, communications Avocate générale Responsables en chef des quatre secteurs d'activité Tous les autres membres du comité de direction de la banque 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le chef de la gestion des risques dans l'exercice des responsabilités de gestion des risques qui lui sont déléguées par le conseil • Superviser la mise en œuvre d'initiatives liées à la tolérance au risque et du cadre de gestion des risques de l'entreprise • Faire l'évaluation prospective des conditions du risque, analyser des incidences possibles sur les risques et prendre les mesures appropriées • Faire le suivi de toutes les catégories de risques et déterminer les mesures appropriées pour atténuer ceux-ci • Faire la promotion d'une culture de soutien à l'égard de la gestion des risques et de la conduite en la matière.

Nos responsabilités

Il incombe à tous les employés d'identifier et de gérer les risques inhérents à leur rôle. Leur rôle est défini au moyen du modèle des trois lignes de défense, qui tient compte de nos activités et des structures fonctionnelles, tel qu'il est décrit ci-après.

Trois lignes de défense

Pour instaurer un environnement de contrôle rigoureux de gestion des risques, nous employons le modèle des trois lignes de défense fondées sur les activités. Ce modèle circonscrit les obligations de reddition de comptes à la direction et les responsabilités à l'égard de la gestion des risques et de l'environnement de contrôle.

Le modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, en favorisant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes de défense se résument comme suit :

- La première ligne de défense est responsable des risques et elle doit repérer, consigner, signaler et gérer les risques en accord avec notre tolérance au risque ainsi que s'assurer que les contrôles et évaluations appropriés sont en place pour les atténuer.
- La deuxième ligne de défense est celle qui élabore les politiques et les normes de contrôle en matière de gestion de risques précis. Elle fournit des conseils et des recommandations concernant un risque donné et remet en question les mesures de la première ligne de défense aux fins d'une gestion efficace des risques.
- La troisième ligne de défense est le service d'audit interne de la banque, qui fournit une assurance indépendante que notre méthode et nos processus de gestion des risques sont conçus comme il se doit.

Fonction responsable de la gestion des risques

La fonction responsable de la gestion des risques, qui est dirigée par le chef de la gestion des risques, est chargée du cadre de gestion des risques de la banque. Cette responsabilité comprend l'établissement des politiques, le suivi des profils de risque ainsi que l'identification et la gestion prospectives des risques. La fonction responsable de la gestion des risques regroupe des sous-fonctions représentant tous les risques auxquels nos activités sont exposées et constitue la deuxième ligne de défense. Indépendante des secteurs d'activité, dont les services de vente et de négociation, cette fonction peut ainsi remettre des idées en question, assurer un suivi approprié et amener un équilibre entre risque et rendement dans la prise de décisions.

L'atténuation des risques financiers et non financiers incombe à tous les membres de notre personnel. Ceux-ci doivent gérer les risques que posent les activités commerciales et opérationnelles dont ils sont responsables. Nous assurons une surveillance adéquate de nos risques financiers par l'entremise de divers spécialistes de la gestion des risques ainsi qu'une supervision globale de ces risques par le chef de la gestion des risques.

Les risques non financiers s'entendent des risques de non-réalisation de notre stratégie ou de nos objectifs en raison de procédures internes ou systèmes déficients, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes. Pour bien servir nos clients, il est essentiel de gérer proactivement les risques non financiers.

Nous avons continué de renforcer l'environnement de contrôle et notre méthode de gestion des risques non financiers, comme le stipule notre cadre de gestion des risques dans ses grandes lignes. La gestion de tels risques met l'accent sur leur gouvernance et notre degré de tolérance envers ceux-ci et permet d'avoir une vue complète des principaux risques non financiers ainsi que des contrôles qui y sont associés. Elle met en jeu un système de gestion des risques conçu pour permettre une gestion proactive des risques non financiers. Nous veillons toujours à simplifier notre approche en gestion de ces risques tout en améliorant l'efficacité de leur surveillance ainsi que de l'ensemble du processus employé pour leur identification et leur gestion. Ces activités se déroulent sous la supervision de la fonction responsable de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience, laquelle est dirigée par le responsable en chef, gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience.

Simulations de crise et mesures de redressement

Nous avons recours à un programme de simulation de crise de vaste portée qui joue un rôle clé dans notre gestion des risques et la planification du capital et des liquidités. Les simulations de crise fournissent à la direction de précieux renseignements sur les conséquences, pour la banque, d'événements extrêmement graves.

Notre programme de simulation de crise évalue la solidité de notre capital et de nos liquidités grâce à une analyse en profondeur de notre résistance à des chocs externes. En plus de réaliser les simulations de crise prescrites par la réglementation, nous procédons à nos propres simulations internes afin de comprendre la nature et l'ampleur de tous les risques importants, d'en quantifier l'impact et de mettre au point des mesures d'atténuation efficaces selon une approche de statu quo.

Simulations de crise internes

Notre évaluation interne du capital met en jeu divers scénarios de crise dans lesquels sont analysés les risques définis par la direction. Ces scénarios mettent en jeu des événements négatifs susceptibles d'engendrer des risques macroéconomiques, géopolitiques et opérationnels ainsi que d'autres événements potentiels propres à la HSBC.

La sélection de ces scénarios est fondée sur les conséquences que pourraient avoir les risques prioritaires et les risques émergents qui ont été identifiés ainsi que sur notre tolérance au risque. L'analyse par simulation de crise aide la direction à comprendre la nature et l'ampleur des vulnérabilités de la banque. Se servant de l'information recueillie, la direction détermine si elle peut ou doit adopter des mesures pour atténuer les risques identifiés et s'il conviendrait ou non de les absorber au moyen du capital si jamais ils se matérialisaient. Ce processus permet ensuite la prise de décisions éclairées sur les niveaux de capital à privilégier.

Mesures de redressement et plans de résolution

Les mesures de redressement et les plans de résolution font partie intégrante du cadre servant à préserver la stabilité financière de la banque. Alliés aux simulations de crise, ils nous aident à comprendre les répercussions potentielles de mauvaises conditions commerciales ou économiques et à déterminer les mesures habituelles pouvant les atténuer.

Principaux faits nouveaux en 2021

En 2021, nous avons continué de gérer activement les risques engendrés par la pandémie de COVID-19 ainsi que ses conséquences pour nos clients et nos activités. De plus, nous avons perfectionné notre gestion des risques en faisant ce qui suit :

- Nous avons continué de simplifier notre méthode de gestion des risques non financiers. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre des outils et des techniques de supervision encore plus efficaces afin d'améliorer l'ensemble du processus de détection et de gestion de ces risques.
- Nous avons accéléré la refonte de notre méthode de gestion des risques financiers dans tous les secteurs d'activité et les fonctions chargées des contrôles des risques, menant notamment des initiatives visant à rehausser la surveillance et l'analyse des portefeuilles et la gestion du risque de crédit, du risque lié aux activités de négociation et du risque de trésorerie ainsi qu'à perfectionner les modèles utilisés pour gérer les risques financiers.
- Nous avons mis sur pied le forum de surveillance des risques liés aux changements climatiques, lequel est présidé par le chef de la gestion des risques, afin de superviser notre méthode de gestion de ces risques.
- Nous avons encore amélioré l'efficacité des contrôles que nous exerçons à l'égard des crimes financiers, mettant davantage l'accent sur ceux qui s'appliquent aux fraudes. Nous avons actualisé nos politiques en matière de lutte contre les crimes financiers, nous assurant ainsi qu'elles demeurent pertinentes, et avons porté une attention particulière à l'évolution des risques existants et aux risques émergents tout en continuant de nous conformer aux obligations de nature réglementaire.

Principaux risques associés à nos activités bancaires

Les principaux types de risques associés à nos activités bancaires sont décrits dans les tableaux suivants.

Description des risques – activités bancaires		
Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
<p>Risque de crédit (voir la page 42)</p> <p>Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.</p>	<p>Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés.</p>	<p>Le risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • correspond au montant qui pourrait être perdu si un client ou une contrepartie n'effectuait pas les remboursements prévus • est surveillé au moyen de diverses mesures internes de gestion du risque dans le respect des limites approuvées par les personnes désignées dans le cadre de délégation d'autorités et • est géré au moyen d'un cadre de gestion des risques rigoureux qui définit des politiques, principes et directives clairs et constants à l'intention des responsables de la gestion du risque.
<p>Risque de trésorerie (voir la page 60)</p> <p>Le risque de trésorerie s'entend du risque que nous ne disposions pas de suffisamment de capital, de liquidités ou de ressources de financement pour respecter nos obligations financières et les exigences que nous impose la réglementation. Il englobe le risque que nos expositions structurelles aux devises et les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence négative sur notre résultat ou notre capital ainsi que les risques financiers découlant de la provision passée ou courante au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi à verser à nos employés ou à leurs personnes à charge.</p>	<p>Le risque de trésorerie découle des changements dans les ressources et profils de risque respectifs en raison des comportements des clients, des décisions prises par la direction et des décisions des fiduciaires des régimes de retraite. Ce risque survient également en raison de la conjonction externe, ce qui comprend les variations des paramètres de marché, tels les taux d'intérêt ou de change, ainsi que les changements apportés aux exigences réglementaires.</p>	<p>Le risque de trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen de la tolérance au risque et de limites plus précises visant à signaler rapidement toute augmentation du risque, des ratios minimums exigés par les mesures réglementaires pertinentes ainsi que des paramètres servant à surveiller les principaux facteurs de risque qui influent sur les ressources en trésorerie • est surveillé et considéré en fonction des limites de tolérance au risque et au moyen de plans d'exploitation fondés sur des objectifs stratégiques ainsi que des simulations de crise et d'analyses de scénarios et • est géré par le contrôle des ressources et en lien avec les profils de risque, les objectifs stratégiques et les flux de trésorerie.
<p>Risque de marché (voir la page 67)</p> <p>Le risque de marché s'entend du risque que notre bénéfice ou la valeur de nos portefeuilles soient réduits à cause de fluctuations de facteurs propres aux marchés, notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions et les prix des marchandises.</p>	<p>L'exposition au risque de marché est divisée en fonction de deux portefeuilles, soit celui détenu à des fins de transaction et celui détenu à des fins autres que de transaction.</p>	<p>Le risque de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen des sensibilités, de la valeur à risque (« VaR ») et des simulations de crise, ces éléments donnant une perspective détaillée des profits et pertes potentiels associés à divers mouvements de marché et scénarios, ainsi que des risques extrêmes pouvant se présenter sur des horizons temporels spécifiques • est surveillé au moyen de la VaR, de simulations de crise et d'autres mesures et • est géré en fonction des limites de risque examinées lors de la RGR et par les forums responsables de la gestion des risques relevant des activités.
<p>Risque lié à la résilience (voir la page 69)</p> <p>Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties en raison d'interruptions des activités à la fois majeures et prolongées.</p>	<p>Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.</p>	<p>Le risque lié à la résilience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen de diverses mesures mettant en jeu les degrés de tolérance maximums qui sont acceptables et qui sont comparés à la tolérance au risque dont nous avons convenu • est suivi en exerçant une surveillance des processus, des risques, des contrôles et des programmes de changements stratégiques et • est géré par voie d'une supervision continue et d'examen thématiques.
<p>Risque de non-conformité à la réglementation (voir la page 69)</p> <p>Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter la lettre et l'esprit des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents et les normes de bonnes pratiques et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités.</p>	<p>Le risque de non-conformité à la réglementation découle des risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur les marchés et de contrevenir aux licences, autorisations et dispositions réglementaires.</p>	<p>Le risque de non-conformité à la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est mesuré en fonction de paramètres clairement définis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation ainsi que du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la conformité à la réglementation • est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions de la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et • est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.

Description des risques – activités bancaires (suite)

Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
Risque lié aux crimes financiers (voir la page 70)		
Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales par l'entremise de la HSBC, incluant le blanchiment d'argent, la fraude, l'extorsion et la corruption, l'évasion fiscale, les violations de sanctions ainsi que le financement des activités terroristes et de la prolifération.	Le risque lié aux crimes financiers et le risque de fraude découlent des activités bancaires quotidiennes mettant en jeu des clients, des tiers et des employés. Les circonstances exceptionnelles qui influent sur les activités quotidiennes peuvent aussi accroître le risque lié aux crimes financiers.	Le risque lié aux crimes financiers : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction de la tolérance au risque, de paramètres établis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation et du jugement et de l'évaluation de nos équipes responsable de la conformité à la réglementation est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions constituant la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.
Risque lié aux modèles (voir la page 71)		
Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles.	Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose entre autres sur des modèles.	Le risque lié aux modèles : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction d'un suivi du rendement des modèles et des résultats d'examen techniques détaillés, les mesures clés comprenant des rapports d'examen des modèles et les constatations qui s'en dégagent est surveillé en fonction des énoncés de la tolérance à ce risque, des commentaires émis par la fonction qui est chargée de leur examen indépendant, des informations fournies par des audits internes et externes et des examens réglementaires et est géré en élaborant des politiques, procédures et recommandations appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant leur adoption afin d'assurer l'efficacité des activités.

Risque de crédit

	Page
Aperçu	42
Gestion du risque de crédit	42
Sommaire du risque de crédit	44
Exposition au risque de crédit	46
Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA	47
Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières	51
Qualité de crédit des instruments financiers	52
Prêts de gros	54
Prêts personnels	56
Prêts douteux	59
Prêts renégociés	59
Options d'allègement des paiements	59

Aperçu

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement contractuelles. Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit.

Gestion du risque de crédit

Principaux faits nouveaux en 2021

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes et pratiques de gestion du risque de crédit en 2021. En ce qui concerne la sous-fonction de gestion du risque de crédit, nous avons continué d'appliquer les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers*.

En raison des conditions de marché exceptionnelles observées durant la pandémie de COVID-19, nous avons élargi nos pratiques opérationnelles afin d'offrir à nos clients un soutien à court terme dans le cadre des politiques actuelles.

Gouvernance et structure

Nous avons instauré des processus de gestion du risque de crédit et des processus en lien avec IFRS 9 et nous évaluons de manière proactive l'incidence que des changements d'ordre économique ont sur des clients, segments de clientèle ou portefeuilles particuliers. Lorsque les conditions de crédit changent, nous prenons des mesures pour en atténuer l'effet, dont la révision des degrés ou des limites de tolérance au risque et des échéances, selon le cas. En outre, nous continuons d'évaluer les modalités aux termes desquelles nous octroyons des facilités de crédit en tenant compte des besoins de chaque client, de la qualité de nos relations avec lui, des exigences réglementaires, des pratiques en usage sur le marché et de notre position sur celui-ci.

Sous-fonction de gestion du risque de crédit*

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et dont les principaux éléments sont approuvés par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du cadre de gestion du risque de crédit consistent à :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable ainsi que des politiques de gestion des risques et des cadres de contrôle rigoureux;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire;
- veiller à ce que soient effectués des examens minutieux et indépendants du risque de crédit, des mesures servant à l'atténuer et des coûts qui s'y rattachent.

Principaux processus de gestion des risques

Processus en lien avec IFRS 9 Instruments financiers

Les processus en lien avec IFRS 9 comportent trois principaux volets : modélisation et données, mise en œuvre et gouvernance.

Modélisation et données

Nous avons mis en œuvre des processus de modélisation et d'utilisation de données qui font l'objet d'une gouvernance appropriée et d'un examen indépendant.

Mise en œuvre

Un système centralisé de calcul de la dépréciation estime les PCA au moyen de données soumises à un certain nombre de vérifications et améliorations et provenant d'une variété de systèmes de gestion de la clientèle, des finances et des risques. Dans la mesure du possible, les vérifications et processus pertinents sont effectués de façon uniforme et centralisée à l'échelle mondiale.

Gouvernance

Une série de forums d'examen par la direction a été mise sur pied pour passer en revue et approuver les résultats du calcul de la dépréciation. Ces forums regroupent des représentants des fonctions risque et finances.

Concentration du risque*

Il est question de concentrations du risque de crédit lorsque plusieurs contreparties ou expositions sont assorties de facteurs économiques comparables ou lorsque les contreparties en question prennent part à des activités similaires ou exercent leurs activités dans les mêmes régions ou secteurs, faisant en sorte que leur capacité collective d'honorer leurs obligations contractuelles soit uniformément touchée par des changements de la conjoncture économique et politique ou par toute autre condition. Pour réduire la concentration induite du risque dans nos portefeuilles, et ce, dans tous les secteurs et activités, nous utilisons plusieurs contrôles et mesures tels que les limites liées au portefeuille et à la contrepartie, les contrôles d'approbation et d'examen et les simulations de crises.

Qualité de crédit des instruments financiers*

Notre système de notation des risques facilite l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes en vertu du dispositif de Bâle, adopté par la banque, aux fins du calcul de notre seuil minimal en matière de fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de classement de la qualité englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

En ce qui a trait aux titres de créance et à certains autres instruments financiers, les notations externes ont été harmonisées en fonction des cinq catégories de classement selon la qualité sur la base de la correspondance entre la notation du risque de crédit des clients et la notation du risque de crédit externe.

Prêts de gros

La fourchette à 10 échelons des notations du risque de crédit des clients est un sommaire de la fourchette plus détaillée à 23 échelons de la probabilité de défaillance du débiteur. Toutes les sociétés clientes sont notées selon la fourchette de 10 ou de 23 échelons, d'après le niveau de sophistication de l'approche de Bâle adoptée à l'égard du risque.

Chaque fourchette de la notation du risque de crédit du client est associée à une notation externe, en fonction des taux de défaillance à long terme pour cette note, à savoir la moyenne des taux de défaillance historiques pondérés selon l'émetteur. Cette catégorisation entre les notations internes et externes est donnée à titre indicatif et peut varier au fil du temps.

Prêts personnels

La qualité de crédit des prêts personnels est établie en fonction d'une probabilité de défaillance sur 12 mois calculée au moyen de pondérations probabilistes.

Classement selon la qualité de crédit

Classement selon la qualité	Titres de créance et autres lettres de change		Prêts de gros		Prêts personnels	
	Notation externe	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle (%)	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle et des pondérations probabilistes (%)	
Excellente	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0,000-0,169	Fourchettes 1 et 2	0,000-0,500	
Bonne	BBB+ à BBB-	CCR3	0,170-0,740	Fourchette 3	0,501-1,500	
Satisfaisante	BB+ à B et non noté	CCR4 à CCR5	0,741-4,914	Fourchettes 4 et 5	1,501-20,000	
Faible	B- à C	CRR6 à CRR8	4,915-99,999	Fourchette 6	20,001-99,999	
Douteuse	Défaillance	CRR9 à CRR10	100,000	Fourchette 7	100,000	

Définitions servant au classement selon la qualité

Les prêts de la catégorie « excellente » sont associés à une grande capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à une probabilité de défaillance négligeable ou faible et/ou de faibles niveaux de pertes prévues.

Les prêts de la catégorie « bonne » sont associés à une bonne capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à un faible risque de défaillance.

Les prêts de la catégorie « satisfaisante » doivent faire l'objet d'une surveillance plus étroite, les emprunteurs étant en mesure ou assez en mesure de respecter leurs engagements financiers, et sont associés à un risque de défaillance modéré.

Les prêts de la catégorie « faible » exigent une attention soutenue, à divers degrés, et sont associés à un risque de défaillance plus inquiétant.

Les prêts de la catégorie « douteuse » sont jugés comme douteux, tel qu'il est décrit à la note 2 i) des états financiers consolidés.

Prêts renégociés et délai de grâce*

Le « délai de grâce » s'entend de dérogations faites à l'égard des échéances contractuelles d'un prêt en réponse aux difficultés financières d'un débiteur.

Un prêt est classé comme « renégocié » lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuel, à des conditions de faveur, parce que nous avons un doute important sur la capacité de l'emprunteur à s'acquitter des paiements contractuels à leur échéance. Bien qu'elles puissent indiquer une dépréciation, les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements (p. ex., des clauses de renonciation) n'indiquent pas nécessairement qu'il s'agit de prêts renégociés.

Les prêts qui ont été désignés comme renégociés seront considérés comme tels jusqu'à leur échéance ou à leur décomptabilisation.

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant les prêts renégociés, se reporter à la note 2 i) des états financiers.

Qualité de crédit des prêts renégociés

Lors de la renégociation, le prêt sera également classé comme douteux, s'il ne l'est pas déjà. Pour ce qui est des prêts de gros, toutes les facilités conclues avec un client, y compris les prêts qui n'ont pas été modifiés, sont considérées comme douteuses une fois qu'elles ont été désignées en tant que prêt renégocié.

Les prêts qui sont considérés comme douteux le resteront pendant au moins un an. Les prêts renégociés continueront d'être présentés comme douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants qui démontrent une diminution importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs (l'élément probant consistant généralement en l'historique de paiement par rapport aux modalités initiales ou revues), et aucune autre indication objective de perte de valeur. Les prêts personnels renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à leur échéance ou à leur sortie.

Prêts renégociés et constatation des pertes de crédit attendues*

Les prêts personnels renégociés et non garantis sont généralement séparés des autres composantes du portefeuille de prêts. Les évaluations des pertes de crédit attendues sur les prêts renégociés reflètent les taux plus élevés de pertes habituellement associés à de tels prêts.

Les prêts de gros renégociés sont habituellement évalués séparément. Les notations de risque de crédit sont inhérentes aux tests de dépréciation. Le test de dépréciation individuel tient compte du risque élevé de non-paiement éventuel propre aux prêts renégociés.

Test de dépréciation*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la dépréciation des prêts et avances et des placements financiers, se reporter à la note 2 i) des états financiers.

Sortie de prêts et avances*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la sortie de prêts et avances, se reporter à la note 2 i) des états financiers.

Les facilités de crédit personnel non garanties, y compris les cartes de crédit, sont habituellement sorties du bilan lorsque les paiements sont en souffrance depuis 150 à 210 jours. La période habituelle se poursuit jusqu'à la fin du mois au cours duquel le compte est en souffrance depuis 180 jours. Les périodes avant la sortie de bilan peuvent être prolongées, habituellement jusqu'à 360 jours après le moment où le compte devient en souffrance. Dans des circonstances exceptionnelles, elles peuvent être prolongées davantage.

En ce qui concerne les facilités garanties, la sortie de bilan a lieu lors de la saisie de garantie, de l'encaissement des produits de la garantie lors du règlement ou lorsqu'il est établi que le recouvrement ne sera pas effectué.

Tout actif garanti conservé au bilan au-delà d'une période de 60 mois en souffrance attribuable à une défaillance requiert une surveillance étroite et un examen pour déterminer les perspectives de recouvrement.

Dans des cas de faillite ou procédures semblables, la sortie de bilan peut avoir lieu avant les périodes maximales indiquées précédemment. Les procédures de recouvrement peuvent se poursuivre après la sortie de bilan.

Sommaire du risque de crédit

Les paragraphes qui suivent présentent la valeur comptable brute/valeur nominale des instruments financiers auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation d'IFRS 9 ainsi que la correction de valeur pour PCA connexe.

La correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2021 comprenait un montant de 362 M\$ relatif aux actifs détenus au coût amorti, un montant de 35 M\$ lié aux engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et aux garanties financières et un montant de 8 M\$ relatif aux contrats de garantie de bonne exécution.

Sommaire des instruments financiers soumis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9*

	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	Valeur comptable brute/valeur nominale	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute/valeur nominale	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Notes				
Prêts et avances à des clients au coût amorti	69 033	(334)	61 410	(408)
– particuliers	35 341	(75)	31 131	(87)
– grandes sociétés et entreprises	33 692	(259)	30 279	(321)
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 659	–	1 270	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	28 134	(28)	27 443	(41)
– trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	13 955	–	15 750	–
– effets en cours de compensation auprès d'autres banques	9	–	13	–
– prises en pension à des fins autres que de transaction	9 058	–	5 996	–
– engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 556	(8)	4 062	(19)
– autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir	1 556	(20)	1 622	(22)
Total de la valeur comptable brute, montant constaté au bilan	98 826	(362)	90 123	(449)
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 737	(31)	44 426	(42)
– particuliers	8 141	(2)	7 734	(1)
– grandes sociétés et entreprises	38 596	(29)	36 692	(41)
Garanties financières	1 949	(4)	1 985	(3)
– particuliers	7	–	7	–
– grandes sociétés et entreprises	1 942	(4)	1 978	(3)
Total de la valeur nominale, montant hors bilan	48 686	(35)	46 411	(45)
	Juste valeur M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Juste valeur M\$	Correction de valeur pour PCA M\$
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	14 958	–	19 873	(1)

1. N'incluent que les instruments financiers qui sont assujettis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Les autres actifs et les paiements anticipés et produits à recevoir, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, comprennent tant les actifs financiers que les actifs non financiers.

2. Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.

3. Représente les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

4. Les instruments d'emprunt évalués à la JVAERG continuent d'être évalués à la juste valeur, la correction de valeur pour PCA étant traitée en tant qu'élément pour mémoire. La variation des PCA est comptabilisée dans l'état du résultat net, sous Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit.

Ce qui suit donne un aperçu du risque de crédit de la banque, par stade et par type de client, ainsi que de la couverture des PCA associée. Les actifs financiers comptabilisés pour chaque stade sont assortis des caractéristiques suivantes :

Stade 1 : Ces actifs financiers ne sont pas dépréciés, aucune hausse significative du risque de crédit n'a été notée et une correction de valeur pour PCA sur 12 mois est comptabilisée à leur égard.

Stade 2 : Une hausse significative du risque de crédit de ces actifs financiers a été notée depuis leur comptabilisation initiale et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Stade 3 : Il existe des indications objectives de dépréciation et, par conséquent, ces actifs financiers sont considérés comme en défaut ou autrement dépréciés et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Sommaire du risque de crédit (compte non tenu des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG) par stade et couverture des PCA*

	Valeur comptable brute/valeur nominale ¹				Correction de valeur pour PCA				% de couverture des PCA			
	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 %	Stade 2 %	Stade 3 %	Total %
Prêts et avances à des clients au coût amorti :	62 493	6 198	342	69 033	(62)	(145)	(127)	(334)	0,1	2,3	37,1	0,5
- particuliers	33 756	1 455	130	35 341	(9)	(44)	(22)	(75)	-	3,0	16,9	0,2
- grandes sociétés et entreprises	28 737	4 743	212	33 692	(53)	(101)	(105)	(259)	0,2	2,1	49,5	0,8
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 659	-	-	1 659	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	27 768	346	20	28 134	(3)	(5)	(20)	(28)	-	1,4	100,0	0,1
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	42 403	4 275	59	46 737	(15)	(16)	-	(31)	-	0,4	-	0,1
- particuliers	7 990	138	13	8 141	(2)	-	-	(2)	-	-	-	-
- grandes sociétés et entreprises	34 413	4 137	46	38 596	(13)	(16)	-	(29)	-	0,4	-	0,1
Garanties financières ² :	1 848	80	21	1 949	(1)	(2)	(1)	(4)	0,1	2,5	4,8	0,2
- particuliers	7	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-
- grandes sociétés et entreprises	1 841	80	21	1 942	(1)	(2)	(1)	(4)	0,1	2,5	4,8	0,2
Au 31 déc. 2021	136 171	10 899	442	147 512	(81)	(168)	(148)	(397)	0,1	1,5	33,5	0,3

Prêts et avances à des clients au coût amorti :	49 642	11 292	476	61 410	(45)	(215)	(148)	(408)	0,1	1,9	31,1	0,7
- particuliers	29 163	1 866	102	31 131	(15)	(53)	(19)	(87)	0,1	2,8	18,6	0,3
- grandes sociétés et entreprises	20 479	9 426	374	30 279	(30)	(162)	(129)	(321)	0,1	1,7	34,5	1,1
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 270	-	-	1 270	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	26 536	885	22	27 443	(3)	(16)	(22)	(41)	-	1,8	100,0	0,1
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	35 262	9 019	145	44 426	(10)	(32)	-	(42)	-	0,4	-	0,1
- particuliers	7 652	66	16	7 734	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
- grandes sociétés et entreprises	27 610	8 953	129	36 692	(9)	(32)	-	(41)	-	0,4	-	0,1
Garanties financières ²	1 834	149	2	1 985	(1)	(2)	-	(3)	0,1	1,3	-	0,2
- particuliers	6	1	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-
- grandes sociétés et entreprises	1 828	148	2	1 978	(1)	(2)	-	(3)	0,1	1,4	-	0,2
Au 31 déc. 2020	114 544	21 345	645	136 534	(59)	(265)	(170)	(494)	0,1	1,2	26,4	0,4

1. Représente le montant à risque maximal si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.
2. Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.

Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit*

La présente section contient de l'information sur les postes du bilan, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit ainsi que les conventions de compensation connexes.

Les commentaires sur les variations du bilan consolidé en 2021 sont présentés à la page 26.

Tableau « Exposition maximale au risque de crédit »

Le tableau qui suit présente notre exposition maximale compte non tenu des garanties détenues et d'autres rehaussements de crédit (sauf si ces améliorations répondent aux exigences de compensation comptables). Le tableau exclut les instruments financiers dont la valeur comptable représente le mieux l'exposition nette au risque de crédit et ne tient pas compte des titres de capitaux propres, ceux-ci n'étant pas exposés au risque de crédit. En ce qui a trait aux actifs financiers constatés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à leur valeur comptable et en ce qui concerne les garanties financières et contrats semblables attribués, il s'agit du montant maximal que nous aurions à payer si les garanties devaient être utilisées. Pour les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Dans le tableau, la colonne « Compensation » présente les montants pour lesquels il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation dans l'éventualité de défaillance d'une contrepartie et pour lesquels, par conséquent, il y a exposition nette au risque de crédit. Toutefois, comme il n'y a aucune intention de régler ces soldes sur une base nette dans des conditions normales, ils ne peuvent être présentés à leur montant net à des fins comptables. Aucune compensation n'a été appliquée aux garanties hors bilan. Pour ce qui est des dérivés, la colonne « Compensation » tient également compte des garanties reçues en trésorerie et des autres actifs financiers.

Autres mesures d'atténuation du risque de crédit

Même s'ils ne figurent pas en tant que compensation dans le tableau « Exposition maximale au risque de crédit » qui suit, il existe d'autres arrangements visant à réduire notre exposition maximale au risque de crédit. Ces arrangements comprennent un droit grevant le bien donné en garantie sur les actifs spécifiques des emprunteurs, tels que les biens résidentiels, les garanties détenues sous forme d'instruments financiers qui ne sont pas détenus au bilan, ainsi que les positions courtes.

Les garanties disponibles pour atténuer le risque de crédit sont présentées dans la section portant sur les garanties, à la page 63.

Exposition maximale au risque de crédit*

	2021			2020		
	Exposition maximale M\$	Compensation M\$	Montant net M\$	Exposition maximale M\$	Compensation M\$	Montant net M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti	68 699	(246)	68 453	61 002	(748)	60 254
– Particuliers	35 266	–	35 266	31 044	–	31 044
– Grandes sociétés et entreprises	33 433	(246)	33 187	29 958	(748)	29 210
Dérivés	2 773	(2 600)	173	5 447	(4 856)	591
Exposition totale au risque de crédit constatée au bilan	71 472	(2 846)	68 626	66 449	(5 604)	60 845
Exposition totale au risque de crédit hors bilan	52 561	–	52 561	50 239	–	50 239
– Garanties financières et contrats semblables	5 812	–	5 812	5 797	–	5 797
– Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 749	–	46 749	44 442	–	44 442
Au 31 déc.	124 033	(2 846)	121 187	116 688	(5 604)	111 084

Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA*

Malgré l'embellie généralisée de la conjoncture économique en 2021, les estimations des pertes de crédit attendues (« PCA ») demeurent, tel qu'il est expliqué ci-dessous, hautement incertaines, et les jugements et estimations de la direction témoignent toujours d'une certaine prudence sur le plan de la sélection des scénarios économiques et de leurs pondérations, et ces estimations font l'objet d'ajustements subjectifs.

La constatation et le calcul des PCA exigent de nombreux jugements et estimations. Nous élaborons de multiples scénarios économiques en nous fondant sur les prévisions économiques, nous appliquons ces hypothèses aux modèles portant sur le risque de crédit afin d'estimer les pertes de crédit futures et nous faisons une pondération probabiliste des résultats afin d'en arriver à une estimation objective des PCA.

Méthodologie

Nous employons quatre scénarios économiques pour rendre compte des conséquences éventuelles de la conjoncture économique actuelle et de celle à venir ainsi que pour exprimer la perception de la direction quant à l'éventail de résultats qui pourraient en découler. Au deuxième trimestre de 2020, afin d'assurer que les risques importants associés à la pandémie étaient pris en compte comme il se doit, la direction a ajouté un quatrième scénario, plus marqué, à utiliser aux fins du calcul des PCA. À compter du quatrième trimestre de 2021, la méthodologie de la banque a été modifiée de sorte que l'utilisation des quatre scénarios, dont deux pessimistes, est désormais la façon standard d'établir les PCA. Le nouveau scénario est appelé le deuxième scénario pessimiste.

Trois de ces scénarios sont élaborés en fonction de prévisions consensuelles et d'estimations de distribution. Le scénario central est considéré comme étant le plus probable et c'est à lui qu'est généralement attribuée la plus forte pondération probabiliste, les scénarios dits périphériques représentant les extrêmes de la distribution, ce qui signifie que leur réalisation est moins probable. Le scénario central est créé grâce aux données moyennes d'un groupe de prévisionnistes externes, alors que les scénarios optimiste et pessimiste consensuels le sont en fonction de distributions qui reflètent l'opinion des prévisionnistes quant à l'ensemble des résultats possibles. Dans les dernières années visées par les scénarios, les projections sont établies en fonction des tendances consensuelles à long terme. Dans le cas des scénarios consensuels périphériques, le retour à de telles tendances se fait de manière mécanique et en fonction des variations trimestrielles de la valeur des variables économiques observées dans le passé.

Le quatrième scénario, soit le deuxième scénario pessimiste, a pour objet d'illustrer l'opinion de la direction quant aux risques les plus importants. Ce scénario, qui se veut plus aléatoire, explore des conditions économiques plus marquées que celles reflétées dans les scénarios consensuels. Dans ce scénario, les variables ne reviennent pas aux tendances consensuelles à long terme, mais représentent plutôt d'autres points d'équilibre dans le cadre desquels l'activité économique dévie pour de bon des tendances passées.

Description des scénarios économiques consensuels

Les hypothèses économiques décrites dans la présente section ont été formulées par la banque en fonction de prévisions externes établies expressément aux fins du calcul des PCA.

Après avoir accusé une contraction sans précédent en 2020, l'économie mondiale a connu un rebond en 2021. Favorisées par le bon déroulement des campagnes de vaccination, les restrictions à l'égard des déplacements et des voyages ont été assouplies. Il a été démontré que la vaccination permettait de réduire les hospitalisations et les décès, ce qui a permis la réouverture de l'économie. Cependant, l'apparition de nouveaux variants susceptibles de réduire l'efficacité des vaccins constitue un risque avec lequel il faut encore composer.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, les prévisions économiques demeurent très incertaines. Les risques associés aux perspectives économiques sont tributaires de la progression de la pandémie, de la distribution des vaccins et des mesures gouvernementales. En outre, les risques géopolitiques sont toujours bien présents, et ils englobent la persistance des différends entre les États-Unis et la Chine au sujet de plusieurs questions stratégiques ainsi que l'incertitude que suscitent encore les relations à long terme entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Les scénarios utilisés pour calculer les PCA dans le *Rapport et états financiers annuels 2021* sont décrits ci-après.

Le scénario central consensuel

Le scénario central de la banque prévoit la reprise continue de la croissance économique en 2022, le niveau d'activité et de l'emploi revenant graduellement à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19.

Aux fins de ce scénario, il est présumé que les restrictions fort contraignantes qui ont été imposées en 2020 et au début de 2021 ne le seront plus. Omicron, le nouveau variant qui a fait son apparition vers la fin de 2021, n'a que peu d'impact sur la reprise. Soutenus par le niveau élevé de l'épargne du secteur privé, les dépenses de consommation et les investissements des entreprises devraient favoriser la relance économique au fil de l'abolition du soutien fourni par les politiques budgétaires et monétaires.

Rapport de gestion

Les principaux volets de notre scénario central sont les suivants :

- L'activité économique poursuit sa relance. Le PIB connaît une croissance modérée et dépasse, en 2022, ses niveaux pré-pandémiques.
- Le chômage s'établit à un taux qui n'est que légèrement supérieur à ce qu'il était avant la pandémie.
- Les dépenses budgétaires liées à la COVID-19 fléchissent en 2022 puisque l'allègement des restrictions à l'égard des activités permet d'abolir le soutien de l'État, mais les déficits budgétaires sont toujours importants.
- L'inflation demeure élevée tout au long de 2022. Les pressions sur les prix en raison des problèmes d'approvisionnement persistent dans la première moitié de 2022 avant de s'estomper. Dans les années suivantes, l'inflation converge rapidement vers les taux cibles des banques centrales.
- Les taux d'intérêt directs devraient augmenter durant la période de projection, en phase avec la reprise économique.
- Le prix du pétrole Brent devrait s'établir en moyenne à 66 \$ US le baril au cours de cette période.

À plus long terme, le rythme de la croissance revient autour de ce qu'il était avant la pandémie, ce qui donne à penser que les dommages aux perspectives économiques seront mineurs à long terme. Le scénario central a été élaboré au moyen des prévisions disponibles en novembre et une surveillance permanente a été effectuée pour relever les changements importants. Aucun changement important n'a été observé.

Les tableaux ci-après indiquent les principales variables macroéconomiques ainsi que les probabilités qui leur ont été attribuées dans le scénario central consensuel.

Scénario central consensuel (2022 - 2026)

	2021
Taux de croissance du PIB (%)	
Taux de croissance annuel moyen : 2022	4,1
Taux de croissance annuel moyen : 2023	2,8
Taux de croissance annuel moyen : 2024	2,0
Moyenne sur cinq ans	2,5
Taux de chômage (%)	
Taux annuel moyen : 2022	6,3
Taux annuel moyen : 2023	5,9
Taux annuel moyen : 2024	5,8
Moyenne sur cinq ans	5,9
Augmentation des prix des logements (%)	
Taux d'augmentation annuel moyen : 2022	6,4
Taux d'augmentation annuel moyen : 2023	2,8
Taux d'augmentation annuel moyen : 2024	2,1
Moyenne sur cinq ans	3,3
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	
Prix annuel moyen : 2022	69,5
Prix annuel moyen : 2023	66,6
Prix annuel moyen : 2024	65,2
Moyenne sur cinq ans	66,1
Probabilité (%)	75

Scénario central consensuel (2021 - 2025)

	2020
Taux de croissance du PIB (%)	
Taux de croissance annuel moyen : 2021	5,0
Taux de croissance annuel moyen : 2022	3,1
Taux de croissance annuel moyen : 2023	2,4
Moyenne sur cinq ans	2,9
Taux de chômage (%)	
Taux annuel moyen : 2021	7,9
Taux annuel moyen : 2022	6,8
Taux annuel moyen : 2023	6,5
Moyenne sur cinq ans	6,8
Augmentation des prix des logements (%)	
Taux d'augmentation annuel moyen : 2021	2,1
Taux d'augmentation annuel moyen : 2022	2,0
Taux d'augmentation annuel moyen : 2023	3,1
Moyenne sur cinq ans	2,7
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	
Prix annuel moyen : 2021	44,3
Prix annuel moyen : 2022	45,7
Prix annuel moyen : 2023	47,0
Moyenne sur cinq ans	46,6
Probabilité (%)	70

Le scénario optimiste consensuel

Comparativement au scénario central consensuel, le scénario optimiste consensuel prévoit une reprise économique plus rapide dans les deux premières années et ensuite un retour graduel des tendances attendues à long terme.

Ce scénario tient compte de plusieurs facteurs positifs en ce qui concerne les risques, dont une maîtrise ordonnée et rapide de la COVID-19 à l'échelle mondiale grâce à de bonnes mesures de confinement et à l'efficacité continue des vaccins, un apaisement des tensions entre les États-Unis et la Chine, le maintien du soutien par voie des politiques budgétaires et monétaires et de bonnes relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Le tableau ci-après indique les principales variables macroéconomiques et les probabilités qui leur ont été attribuées dans le scénario optimiste consensuel.

Meilleurs résultats selon le scénario optimiste consensuel¹

	2021	2020
Taux de croissance du PIB (%)	9,1 (T3 2022)	15,8 (T2 2021)
Taux de chômage (%)	5,0 (T2 2023)	5,3 (T3 2022)
Augmentation des prix des logements (%)	16,0 (T4 2022)	5,2 (T1 2021)
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	101,8 (T2 2022)	81,0 (T4 2021)
Probabilité (%)	10	10

1. Il s'agit des meilleurs résultats selon le scénario optimiste consensuel, comme par exemple la plus forte croissance du PIB et le plus faible taux de chômage, pour les deux premières années du scénario.

Le scénario pessimiste consensuel

L'évolution de la pandémie continue d'être un important facteur de risque. Aux fins du scénario pessimiste consensuel, il est supposé que de nouveaux variants du virus causent une accélération des taux d'infection et mettent encore plus de pression sur les services de santé publique, exigeant alors l'imposition de restrictions, et que la réimposition de telles restrictions pourrait éroder la confiance des consommateurs et des entreprises.

En 2020 et en 2021, les programmes budgétaires de l'État ont été soutenus par les interventions accommodantes de la banque centrale. Ces mesures ont fourni un soutien de taille aux ménages et aux entreprises. L'incapacité ou une réticence à maintenir un tel soutien, voire éventuellement son abolition pure et simple, sont autant de facteurs qui pourraient entraver la croissance.

Bien que la COVID-19 et les risques qu'elle pose représentent les éléments qui influent le plus sur les perspectives économiques, les risques géopolitiques constituent également une menace. Ces risques incluent les suivants :

- La persistance à long terme des différends entre les États-Unis et la Chine, ce qui pourrait miner le sentiment de confiance des marchés et restreindre l'activité économique mondiale.
- La résurgence de l'agitation sociale à Hong Kong en dépit de l'adoption de la loi sur la sécurité nationale en 2020.
- L'accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne a permis d'éviter que le Royaume-Uni quitte celle-ci de manière chaotique, mais le risque de nouveaux désaccords subsiste, ce qui pourrait nuire à leur capacité d'en arriver à une entente plus exhaustive sur le commerce et les services.

Dans le scénario pessimiste consensuel, la reprise économique est nettement inférieure à celle prévue dans le scénario central. La croissance du PIB est plus modeste, les taux de chômage augmentent légèrement et les prix des actifs et des marchandises reculent avant d'amorcer une reprise graduelle vers les tendances attendues à long terme. La mollesse des prix du pétrole et le repli de la demande dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique affaiblissent fortement les exportations du Canada.

Ce scénario reflète les principaux risques de dégradation énoncés ci-dessus. Les nouvelles éclosions de la COVID-19 ainsi que des retards dans les campagnes de vaccination font que les restrictions imposées à l'égard de l'activité économique durent plus longtemps dans ce scénario. Les autres risques à l'échelle mondiale augmentent également et suscitent une aversion au risque sur les marchés des actifs.

Le tableau ci-après indique les principales variables macroéconomiques et les probabilités qui leur ont été attribuées dans le scénario pessimiste consensuel.

	2021	2020
Taux de croissance du PIB (%)	(0,5) (T4 2022)	(3,6) (T1 2021)
Taux de chômage (%)	7,3 (T3 2022)	9,2 (T1 2021)
Augmentation des prix des logements (%)	(2,3) (T4 2022)	(1,3) (T1 2022)
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	34,9 (T4 2022)	26,3 (T4 2021)
Probabilité (%)	10	10

1. Il s'agit des pires résultats selon le scénario pessimiste consensuel, comme par exemple la plus faible croissance du PIB et le plus haut taux de chômage, pour les deux premières années du scénario.

Le deuxième scénario pessimiste

Le deuxième scénario pessimiste met en jeu une profonde récession mondiale. Dans ce scénario, de nouveaux variants de la COVID-19 émergent et causent une forte hausse des cas d'infection en 2022, ce qui entraîne des ratés dans les programmes de vaccination, l'imposition rapide de restrictions sur les déplacements et des confinements. Il y est également présumé que l'État et la banque centrale ne peuvent élargir fortement l'aide budgétaire et monétaire, ce qui mène à des corrections brutales des marchés de l'emploi et des actifs.

Le tableau ci-après indique les principales variables macroéconomiques et les probabilités qui leur ont été attribuées dans le deuxième scénario pessimiste.

Pires résultats selon le deuxième scénario pessimiste¹

	2021	2020
Taux de croissance du PIB (%)	(13,9) (T4 2022)	(5,0) (T1 2021)
Taux de chômage (%)	11,5 (T2 2023)	11,3 (T1 2021)
Augmentation des prix des logements (%)	(23,8) (T1 2023)	(10,4) (T4 2021)
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	26,4 (T1 2023)	17,3 (T1 2022)
Probabilité (%)	5	10

1. Il s'agit des pires résultats selon le deuxième scénario pessimiste, comme par exemple la plus faible croissance du PIB et le plus haut taux de chômage, pour les deux premières années du scénario.

Estimations comptables et jugements critiques

Le calcul des PCA en vertu d'IFRS 9 exige de nombreux jugements, hypothèses et estimations. Malgré la reprise généralisée de l'économie en 2021, le degré d'incertitude et de jugement est demeuré élevé au cours de l'exercice en raison des conséquences économiques persistantes de la pandémie de COVID-19 et d'autres sources d'instabilité économique. Ces nombreux jugements englobent les suivants :

- la sélection et la pondération de scénarios économiques, la conjoncture évoluant à un rythme sans précédent, l'incertitude quant à l'impact des mesures de soutien mises de l'avant par l'État et la banque centrale afin d'atténuer les conséquences économiques et l'accroissement de la distribution des prévisions économiques en regard de celles antérieures à la pandémie. La durée de la période pendant laquelle ses effets se répercuteront sur l'économie ainsi que le rythme et l'ampleur de la reprise demeurent des questions hautement subjectives. Les principaux facteurs comprennent l'efficacité des mesures de confinement prises pour contrer la pandémie, le rythme d'administration et l'efficacité des vaccins, l'émergence de nouveaux variants du virus ainsi que diverses incertitudes d'ordre géopolitique, facteurs qui, ensemble, suscitent un degré élevé d'incertitude relative aux estimations, surtout aux fins de l'évaluation des scénarios pessimistes;
- l'estimation des répercussions économiques de ces scénarios sur les PCA, lorsqu'il n'existe aucune tendance historique observable à intégrer aux modèles et pouvant refléter avec précision la gravité et la rapidité des changements économiques associés à la pandémie de COVID-19 et la disparition de tels facteurs. Les hypothèses modélisées et les liens entre les facteurs économiques et les pertes de crédit peuvent sous-estimer ou surestimer les PCA dans de telles conditions, et l'estimation de certains paramètres, tels que les valeurs des garanties et l'ampleur des pertes, est des plus incertaines; et
- l'identification des clients dont le risque de crédit et la détérioration du crédit ont fortement augmenté, soit plus particulièrement ceux qui ont obtenu des reports de paiement et d'autres mesures d'allègement visant à résoudre leurs problèmes de liquidités à court terme. De fait, ces mesures ont, jusqu'à présent, contribué à atténuer les cas de défaillance. L'utilisation de techniques de segmentation en ce qui concerne les indicateurs qui signalent un accroissement marqué du risque de crédit engendre une incertitude importante quant aux estimations.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts de gros

La banque a mis au point une méthodologie d'application des données économiques prospectives dans le calcul des PCA. Cette méthodologie prévoit l'utilisation des données économiques prospectives dans l'estimation de la structure à terme de la PD et de la PCD. Pour ce qui est de la PD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les taux de défaillance. Pour ce qui est du calcul de la PCD, nous tenons

compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les valeurs des garanties et les taux de réalisation. Les PD et les PCD sont estimées pour l'entièreté de la structure à terme de chaque instrument.

Pour ce qui est des prêts douteux, les estimations de la PCD tiennent compte d'évaluations sur les recouvrements qui ont été réalisées par des tiers indépendants, s'il y a lieu, ou de prévisions internes correspondant à la conjoncture économique prévue et aux conditions propres à chaque entreprise. Pour estimer les PCA liées aux prêts douteux qui, prises individuellement, ne sont pas importantes, la banque intègre les données économiques prospectives au scénario probabiliste et au scénario central pour les populations qui ne sont pas de stade 3.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts personnels

La banque a mis au point une méthodologie d'intégration des prévisions concernant la conjoncture économique aux estimations des PCA. L'incidence des scénarios économiques sur la PD est modélisée pour chaque portefeuille. Les liens passés entre les taux de défaillance de paiement observés et les variables macroéconomiques sont incorporés aux estimations des PCA selon IFRS 9 à partir des modèles de réponse économique. L'incidence de ces scénarios sur la PD est modélisée sur une période correspondant à la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs sous-jacents. L'incidence sur la PCD est modélisée pour les portefeuilles de prêts hypothécaires à partir de prévisions des profils de ratio prêt-valeur futurs pour la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs, utilisant à cette fin des projections de l'indice de prix des maisons et des attentes correspondantes quant à la PCD.

Ajustements subjectifs de la direction

Dans le cadre d'IFRS 9, les ajustements subjectifs apportés par la direction constituent des hausses ou des baisses à court terme des PCA, et ce, au niveau des clients ou des portefeuilles, de sorte à tenir compte de récents événements majeurs, des lacunes des modèles et des jugements des spécialistes du crédit après que la direction les ait analysés et mis en doute leur pertinence.

Au 31 décembre 2021, la direction avait posé des jugements afin de refléter la dynamique du risque de crédit ignorée par nos modèles. Les facteurs motivant des ajustements subjectifs de la part de la direction rendent compte de l'évolution des perspectives économiques et des risques.

Lorsque les perspectives macroéconomiques et celles concernant les risques liés aux portefeuilles s'améliorent sans cesse, comme en font foi de faibles taux de défaillance, les ajustements apportés initialement dans le but de refléter l'accroissement prévu des risques sont retranchés ou réduits.

Par contre, d'autres ajustements sont augmentés si les résultats modélisés se révèlent trop sensibles et ne correspondent pas aux variations du risque des portefeuilles sous-jacents observées pendant la pandémie ou s'il appert que les risques propres à un secteur n'ont pas été adéquatement pris en compte.

Nous avons instauré des mesures de gouvernance interne afin de surveiller régulièrement les ajustements subjectifs de la direction et, lorsque cela est possible, de réduire le recours à ceux-ci par voie du recalibrage ou de la refonte des modèles, selon ce qui convient.

Les ajustements subjectifs que la direction a apportés afin d'estimer les PCA présentées sont indiqués dans le tableau suivant. Ce tableau tient compte des ajustements apportés en lien avec les limites des données et des modèles, y compris ceux exigés par de récents événements majeurs et des risques propres à un secteur, et du processus habituel d'élaboration et de mise en place des modèles. Il indique les ajustements applicables aux montants des PCA pondérés en fonction des scénarios.

Ajustements subjectifs de la direction aux PCA¹

	Prêts personnels	Prêts de gros	Total
Ajustements selon des spécialistes du crédit et ajustements des modèles	32	122	154
Ajustements au titre des données économiques prospectives et de récents événements majeurs	21	—	21
Au 31 déc. 2021	53	122	175
Ajustements selon des spécialistes du crédit et ajustements des modèles	28	30	58
Ajustements au titre des données économiques prospectives et de récents événements majeurs	26	16	42
Au 31 déc. 2020	54	46	100

1. Les ajustements subjectifs de la direction présentés dans ce tableau reflètent des hausses des PCA.

Les ajustements aux PCA au titre de l'exposition au risque de crédit de gros ont augmenté du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021. Leur hausse reflète essentiellement les conclusions de la direction concernant les secteurs vulnérables et présentant des risques élevés, ce qui s'appuie sur des données de spécialistes du crédit, des mesures du risque lié au portefeuille, des analyses quantitatives et des données comparatives. Les éléments pris en compte comprennent le risque d'une exposition en vertu de divers scénarios macroéconomiques et la comparaison des principaux paramètres du risque et ceux antérieurs à la pandémie, ce qui a mené à des hausses des PCA. L'augmentation de l'incidence des ajustements, en regard de ceux au 31 décembre 2020, découle essentiellement des jugements posés par la direction par suite de l'incidence de l'amélioration continue des scénarios macroéconomiques, laquelle, en raison de la volatilité sans précédent des données économiques pendant la pandémie, a donné lieu à un accroissement de l'écart entre les résultats modélisés et les attentes de la direction à l'égard des secteurs présentant des risques élevés, ce qui n'avait pas été entièrement pris en compte dans les données sous-jacentes.

Si la direction juge qu'il se peut que des ajustements aux PCA soient nécessaires, elle les apporte en fonction de la répartition des expositions en fonction des stades. De plus, dans la mesure où les ajustements sont motivés par des changements dans l'appréciation du risque de crédit ou y sont imputables, la direction tient compte du stade approprié que ce soit pour un prêt individuel lorsque cela est possible ou pour un ensemble de prêts dans un secteur si cela se révèle nécessaire.

Lorsque nous procédons à de tels ajustements, nous évaluons si le risque de crédit a changé fortement ou non. Advenant, que pour un compte ou un portefeuille, un changement important du risque de crédit est décelé, nous transférons les prêts concernés entre les stades 1 et 2 selon que le changement est positif ou négatif en regard du modèle. L'ajustement correspondant aux PCA est fondé sur la répartition des stades dans le portefeuille, les prêts de stade 1 étant mesurés en fonction des PCA sur 12 mois, alors que ceux de stade 2 le sont d'après les PCA sur leur durée de vie.

Analyse de sensibilité des scénarios économiques liés aux estimations des PCA

La direction a évalué la sensibilité des résultats des PCA à la lumière des prévisions économiques et en a tenu compte dans le processus de gouvernance des PCA en recalculant les PCA selon chacun des scénarios indiqués ci-dessus pour quelques portefeuilles, en attribuant une pondération de 100 % à chacun de ces scénarios à tour de rôle. La pondération est prise en compte pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit ainsi que pour évaluer les PCA en résultant.

Les PCA calculées pour les scénarios optimiste et pessimiste ne doivent pas être considérées comme représentatives des pertes de crédit minimales et maximales qui pourraient réellement être subies. L'incidence des défaillances qui pourraient survenir dans l'avenir aux termes de scénarios économiques différents est prise en compte en recalculant les PCA liées aux prêts de stades 1 et 2 à la date du bilan. Le groupe de prêts de stade 3 (en défaillance) à cette date demeure le même aux fins de ces calculs de la sensibilité. Les PCA liées aux prêts de stade 3 ne sont sensibles à des changements de prévisions économiques que si la PCD d'un portefeuille donné l'est également.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de gros, l'analyse de sensibilité exclut les PCA et les instruments financiers associés aux débiteurs en situation de défaut étant donné que la mesure des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs et qu'il est impossible d'isoler l'incidence des facteurs macroéconomiques dans le cadre d'évaluations individuelles.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de détail, l'analyse de sensibilité inclut les PCA liées aux prêts et avances à des clients en situation de défaut étant donné que les PCA des portefeuilles de prêts hypothécaires garantis, ce qui inclut les prêts de tout stade, sont sensibles aux variables macroéconomiques.

Analyse du portefeuille de prêts de gros

Les portefeuilles ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur apport aux PCA et de leur sensibilité aux facteurs macroéconomiques.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux instruments financiers exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation au 31 décembre²

	2021 M\$	2020 M\$
PCA présentées	192	252
Scénario central consensuel	125	195
Scénario optimiste consensuel	78	115
Scénario pessimiste consensuel	192	347
Deuxième scénario pessimiste	1 431	715
Valeur comptable brute/valeur nominale ³	109 335	111 095

1. Exclut les PCA et les instruments financiers en lien avec des débiteurs en situation de défaut étant donné que le calcul des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs.
2. Inclut les instruments financiers hors bilan qui sont exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation.
3. Inclut les instruments financiers présentant un faible risque de crédit, tels les instruments d'emprunt à la JVAERG, lesquels ont une valeur comptable élevée, mais de faibles PCA aux termes de tous ces scénarios.

Analyse du portefeuille de prêts de détail

Les expositions modélisées au moyen de l'approche réservée aux petits portefeuilles ont été exclues de l'analyse de sensibilité.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux prêts et avances à des clients au 31 décembre²

	2021 M\$	2020 M\$
PCA présentées	71	78
Scénario central consensuel	69	76
Scénario optimiste consensuel	66	72
Scénario pessimiste consensuel	74	81
Deuxième scénario pessimiste	112	92
Valeur comptable brute	35 440	31 154

1. Les sensibilités des PCA ne tiennent pas compte des portefeuilles faisant appel à des approches de modélisation moins complexes.
2. La sensibilité des PCA tient compte exclusivement des instruments financiers hors bilan auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

L'information qui suit renferme un rapprochement des corrections de valeur de la banque à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts d'instruments financiers représentent l'incidence des transferts d'un stade à l'autre sur la valeur comptable brute/valeur nominale et la correction de valeur pour PCA connexe. La réévaluation nette des PCA découlant des transferts d'un stade à l'autre correspond à la variation des PCA attribuable à ces transferts.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*¹

	Note	2021				2020				
		Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux		Total
		Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3		
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$		
Au 1^{er} janv.		56	249	148	453	47	101	118	266	
Transferts d'instruments financiers :	2	123	(126)	3	—	68	(98)	30	—	
– transferts du stade 1 au stade 2		(11)	11	—	—	(35)	35	—	—	
– transferts du stade 2 au stade 1		133	(133)	—	—	101	(101)	—	—	
– transferts vers le stade 3		—	(10)	10	—	—	(35)	35	—	
– transferts hors du stade 3		1	6	(7)	—	2	3	(5)	—	
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	2	(56)	12	—	(44)	(53)	66	—	13	
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis		18	—	—	18	13	—	—	13	
Variations des paramètres de risque		(60)	45	43	28	(14)	193	127	306	
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)		(3)	(17)	(6)	(26)	(4)	(9)	(7)	(20)	
Actifs sortis du bilan		—	—	(60)	(60)	—	—	(118)	(118)	
Change		—	—	—	—	(1)	(4)	(2)	(7)	
Au 31 déc.		78	163	128	369	56	249	148	453	
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(101)	40	37	(24)	(58)	250	120	312	
Reprises sur pertes de valeur		—	—	(7)	(7)	—	—	(12)	(12)	
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(101)	40	30	(31)	(58)	250	108	300	

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

	Au	Exercice clos le	Au	Exercice clos le
	31 déc. 2021	31 déc. 2021	31 déc. 2020	31 déc. 2020
		Charge au titre des PCA		Charge au titre des PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Tel qu'indiqué précédemment	369	(31)	453	300
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	28	(12)	41	21
Contrats de garantie de bonne exécution	8	(1)	10	6
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	—	(1)	1	—
Total de la correction de valeur pour PCA/ Total de la (reprise)/charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA de la période	405	(45)	505	327

Qualité de crédit des instruments financiers*

Nous évaluons la qualité de crédit de tous les instruments financiers qui sont exposés au risque de crédit. La qualité de crédit des instruments financiers reflète une évaluation à un moment précis de la probabilité de défaillance des instruments financiers, alors que les stades 1 et 2 selon IFRS 9 sont déterminés en fonction de la détérioration relative de la qualité de crédit depuis la constatation initiale. Par conséquent, en ce qui concerne les instruments financiers non douteux, il n'existe aucun lien direct entre l'évaluation de la qualité de crédit et les stades 1 et 2 selon IFRS 9, même si, typiquement, la proportion des fourchettes inférieures de la qualité de crédit est plus importante au stade 2.

Les cinq catégories de classement selon la qualité définies dans une section antérieure englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations que des agences externes ont accordées par aux titres de créance.

Des renseignements sur le classement de la qualité de crédit se trouvent à la page 47.

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers*

	Valeur comptable brute/valeur nominale					Total M\$	Correction de valeur pour PCA/ Autres provisions pour pertes de crédit M\$	Valeur nette M\$
	Excellente M\$	Bonne M\$	Satisfaisante M\$	Faible M\$	Douteuse M\$			
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	14 962	—	—	—	—	14 962	—	14 962
– stade 1	14 962	—	—	—	—	14 962	—	14 962
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	35 475	17 915	13 937	1 364	342	69 033	(334)	68 699
– stade 1	35 300	16 653	10 321	219	—	62 493	(62)	62 431
– stade 2	175	1 262	3 616	1 145	—	6 198	(145)	6 053
– stade 3	—	—	—	—	342	342	(127)	215
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 659	—	—	—	—	1 659	—	1 659
– stade 1	1 659	—	—	—	—	1 659	—	1 659
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	23 733	2 513	1 776	92	20	28 134	(28)	28 106
– stade 1	23 732	2 480	1 550	6	—	27 768	(3)	27 765
– stade 2	1	33	226	86	—	346	(5)	341
– stade 3	—	—	—	—	20	20	(20)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	2 833	74	—	—	—	2 907	—	2 907
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	18	—	—	—	—	18	—	18
Dérivés	2 522	175	73	3	—	2 773	—	2 773
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	81 202	20 677	15 786	1 459	362	119 486	(362)	119 124
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	68,0 %	17,3 %	13,2 %	1,2 %	0,3 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	17 597	19 251	8 994	836	59	46 737	(31)	46 706
– stade 1	17 083	18 326	6 891	103	—	42 403	(15)	42 388
– stade 2	514	925	2 103	733	—	4 275	(16)	4 259
– stade 3	—	—	—	—	59	59	—	59
Garanties financières	1 113	497	245	73	21	1 949	(4)	1 945
– stade 1	1 113	488	235	12	—	1 848	(1)	1 847
– stade 2	—	9	10	61	—	80	(2)	78
– stade 3	—	—	—	—	21	21	(1)	20
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	18 710	19 748	9 239	909	80	48 686	(35)	48 651
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	1 818	951	997	88	9	3 863	(8)	3 855
Au 31 déc. 2021	101 730	41 376	26 022	2 456	451	172 035	(405)	171 630

1. Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers* (suite)

	Valeur comptable brute/valeur nominale					Total M\$	Correction de valeur pour PCA/Autres provisions pour pertes de crédit M\$	Valeur nette M\$
	Excellente M\$	Bonne M\$	Satisfaisante M\$	Faible M\$	Douteuse M\$			
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	19 325	—	—	—	—	19 325	(1)	19 324
– stade 1	19 325	—	—	—	—	19 325	(1)	19 324
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	29 753	14 679	14 357	2 145	476	61 410	(408)	61 002
– stade 1	29 590	12 284	7 624	144	—	49 642	(45)	49 597
– stade 2	163	2 395	6 733	2 001	—	11 292	(215)	11 077
– stade 3	—	—	—	—	476	476	(148)	328
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 270	—	—	—	—	1 270	—	1 270
– stade 1	1 270	—	—	—	—	1 270	—	1 270
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	23 143	2 231	1 894	153	22	27 443	(41)	27 402
– stade 1	23 107	2 004	1 412	13	—	26 536	(3)	26 533
– stade 2	36	227	482	140	—	885	(16)	869
– stade 3	—	—	—	—	22	22	(22)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	1 712	7	—	—	—	1 719	—	1 719
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	9	—	—	—	—	9	—	9
Dérivés	4 981	268	187	11	—	5 447	—	5 447
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	80 193	17 185	16 438	2 309	498	116 623	(450)	116 173
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	68,8 %	14,7 %	14,1 %	2,0 %	0,4 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	16 325	16 224	10 436	1 296	145	44 426	(42)	44 384
– stade 1	15 554	13 773	5 861	74	—	35 262	(10)	35 252
– stade 2	771	2 451	4 575	1 222	—	9 019	(32)	8 987
– stade 3	—	—	—	—	145	145	—	145
Garanties financières	1 163	477	264	79	2	1 985	(3)	1 982
– stade 1	1 163	469	192	10	—	1 834	(1)	1 833
– stade 2	—	8	72	69	—	149	(2)	147
– stade 3	—	—	—	—	2	2	—	2
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	17 488	16 701	10 700	1 375	147	46 411	(45)	46 366
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	1 661	981	1 043	116	11	3 812	(10)	3 802
Au 31 déc. 2020	99 342	34 867	28 181	3 800	656	166 846	(505)	166 341

1. Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Concentration du risque de crédit

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit. Pour évaluer la concentration du risque de crédit et en faire le suivi, la banque regroupe les expositions par secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après).

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 770 M\$ au 31 décembre 2021 (759 M\$ en 2020). Au 31 décembre 2021, les facilités approuvées pour les clients

importants totalisaient 38 972 M\$ (26 805 M\$ en 2020), soit une moyenne de 1 771 M\$ (1 117 M\$ en 2020) par client.

L'augmentation du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par l'accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes, aux sociétés clientes et aux banques à charte canadiennes.

Prêts de gros

Les prêts de gros désignent l'argent prêté à des emprunteurs souverains, à des banques, à des institutions financières non bancaires et à de grandes sociétés.

Cette section donne plus de détails sur les secteurs à l'origine de la variation des prêts et avances de gros à des clients. En outre, elle présente un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2021, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2021.

Total des prêts de gros – Prêts et avances à des clients au coût amorti

	2021		2020	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	Total M\$	Total M\$	Total M\$	Total M\$
Notes				
Grandes sociétés et entreprises				
– agriculture, foresterie et pêches	646	(3)	474	(6)
– extraction minière et exploitation de carrières	1 211	(69)	1 464	(95)
– fabrication	5 406	(31)	4 448	(43)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné	250	(19)	355	(1)
– aqueduc, égouts, gestion des déchets et remise en état	118	(1)	115	–
– construction	869	(12)	864	(11)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes	6 024	(27)	4 663	(39)
– aviation, transport et entreposage	2 860	(29)	2 723	(21)
– hébergement et restauration	1 485	(26)	1 375	(28)
– édition, audiovisuel et diffusion	775	(1)	891	(6)
– immobilier	9 692	(19)	8 454	(34)
– activités professionnelles, scientifiques et techniques	725	(1)	1 028	(5)
– activités de services administratifs et de soutien	837	(9)	770	(20)
– éducation	39	–	148	–
– soins de santé	259	–	219	–
– arts, divertissements et loisirs	285	(2)	298	(1)
– autres services	220	(2)	133	–
– gouvernement	32	–	25	–
– institutions financières non bancaires	1 959	(8)	1 832	(11)
Au 31 déc.	33 692	(259)	30 279	(321)
Par région				
Notes				
Canada	31 569	(235)	28 435	(304)
– Colombie-Britannique	9 323	(31)	8 819	(56)
– Ontario	12 077	(78)	10 247	(88)
– Alberta	4 783	(91)	4 820	(115)
– Québec	3 656	(18)	3 247	(29)
– Saskatchewan et Manitoba	1 153	(16)	904	(13)
– Provinces de l'Atlantique	577	(1)	398	(3)
États-Unis d'Amérique	1 103	(6)	1 119	(8)
Autres	1 020	(18)	725	(9)
Au 31 déc.	33 692	(259)	30 279	(321)

1. La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent quelque 86 % de la valeur comptable brute et 96 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2021 (environ 86 % de la valeur comptable brute et 92 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2020).
2. La répartition géographique par province est établie en fonction de l'adresse de la succursale qui a octroyé le prêt et la répartition géographique à l'étranger est fondée sur le pays de constitution.

Prêts de gros – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*1

	Note	2021				2020			
		Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
		Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
		Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA
		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.		40	196	129	365	32	70	103	205
Transferts d'instruments financiers :	2	73	(73)	—	—	36	(64)	28	—
– transferts du stade 1 au stade 2		(9)	9	—	—	(31)	31	—	—
– transferts du stade 2 au stade 1		81	(81)	—	—	66	(66)	—	—
– transferts vers le stade 3		—	(1)	1	—	—	(29)	29	—
– transferts hors du stade 3		1	—	(1)	—	1	—	(1)	—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	2	(36)	7	—	(29)	(33)	57	—	24
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis		15	—	—	15	9	—	—	9
Variations des paramètres de risque		(24)	(5)	29	—	(2)	140	108	246
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)		(1)	(6)	(4)	(11)	(1)	(3)	(4)	(8)
Actifs sortis du bilan		—	—	(48)	(48)	—	—	(104)	(104)
Change		—	—	—	—	(1)	(4)	(2)	(7)
Au 31 déc.		67	119	106	292	40	196	129	365
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(46)	(4)	25	(25)	(27)	194	104	271
Reprises sur pertes de valeur		—	—	(1)	(1)	—	—	(2)	(2)
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(46)	(4)	24	(26)	(27)	194	102	269

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

En regard de ce qu'elle était au 31 décembre 2020, la correction de valeur pour PCA liées aux prêts de gros a diminué de 73 M\$, ou 20 %, et la variation des PCA liées à ces prêts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est traduite par une reprise de 26 M\$ à l'état du résultat net. Cette reprise a découlé de l'amélioration des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs, ce qui a été neutralisé en partie par des pertes de valeur liées à un prêt productif dans le secteur de l'aviation et à deux prêts non productifs dans celui de l'énergie.

La reprise de 26 M\$ au titre des PCA de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui est présentée dans le tableau ci-dessus est constituée d'une reprise de 29 M\$ associée aux conséquences des transferts entre les stades sur la réévaluation nette, ce qui a été atténué par une charge de 4 M\$ imputable aux fluctuations nettes sous-jacentes des volumes. Des reprises de 1 M\$ ont été constatées durant l'exercice.

Le total de la couverture des PCA liées aux prêts et avances à des clients des services aux grandes sociétés et entreprises se situait à 0,8 % au 31 décembre 2021, ce qui représente une baisse de 0,3 % comparativement à celui au 31 décembre 2020.

Prêts personnels

Les prêts personnels désignent l'argent prêté à des particuliers et non à des institutions et comprennent des prêts garantis et des prêts non garantis, tels les prêts hypothécaires et les soldes de prêts sur cartes de crédit.

Cette section comporte d'autres renseignements sur les prêts personnels. Elle présente également un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2021, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2021.

Total des prêts personnels — Prêts et avances à des clients au coût amorti

	2021		2020	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts hypothécaires résidentiels	32 406	(36)	28 129	(42)
Marges de crédit sur l'avoire propre	1 404	(8)	1 550	(5)
Facilités de crédit personnel renouvelables	471	(11)	533	(16)
Autres facilités de crédit personnel	673	(4)	543	(5)
Portefeuille de prêts de détail sur cartes de crédit	354	(12)	331	(13)
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	33	(4)	45	(6)
Au 31 déc.	35 341	(75)	31 131	(87)
Par région				
Canada	35 147	(73)	30 947	(85)
– Colombie-Britannique	16 989	(31)	15 220	(36)
– Ontario	14 174	(25)	12 018	(29)
– Alberta	1 801	(8)	1 747	(9)
– Québec	1 566	(4)	1 374	(5)
– Saskatchewan et Manitoba	349	(2)	338	(2)
– Provinces de l'Atlantique	260	(3)	243	(4)
– Territoires	8	–	7	–
Autres	194	(2)	184	(2)
Au 31 déc.	35 341	(75)	31 131	(87)

1. La répartition géographique est fondée sur l'adresse du client.

Prêts personnels – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*1

	2021				2020			
	Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.	16	53	19	88	15	31	15	61
Transferts d'instruments financiers :								
– transferts du stade 1 au stade 2	(2)	2	–	–	(4)	4	–	–
– transferts du stade 2 au stade 1	52	(52)	–	–	35	(35)	–	–
– transferts vers le stade 3	–	(9)	9	–	–	(6)	6	–
– transferts hors du stade 3	–	6	(6)	–	1	3	(4)	–
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(20)	5	–	(15)	(20)	9	–	(11)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	3	–	–	3	4	–	–	4
Variations des paramètres de risque	(36)	50	14	28	(12)	53	19	60
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(2)	(11)	(2)	(15)	(3)	(6)	(3)	(12)
Actifs sortis du bilan	–	–	(12)	(12)	–	–	(14)	(14)
Au 31 déc.	11	44	22	77	16	53	19	88
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(55)	44	12	1	(31)	56	16	41
Reprises sur pertes de valeur	–	–	(6)	(6)	–	–	(10)	(10)
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(55)	44	6	(5)	(31)	56	6	31

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

La correction de valeur pour PCA liées aux prêts personnels a diminué de 11 M\$, ou 13 %, en 2021. La reprise de 5 M\$ au titre des PCA de l'exercice qui est présentée dans le tableau ci-dessus est constituée d'une reprise de 15 M\$ qui a trait aux conséquences des transferts entre les stades sur la réévaluation nette et d'une reprise de 12 M\$ imputable aux fluctuations nettes sous-jacentes des volumes, ce qui a été atténué par une charge de 28 M\$ au titre des changements des paramètres de risque sous-jacents, incluant l'incidence, sur la qualité du crédit, des instruments financiers transférés d'un stade à l'autre. Des reprises sur pertes de valeur de 6 M\$ ont été constatées durant l'exercice.

Les sorties du bilan ont visé des prêts de détail sur cartes de crédit, des facilités de crédit renouvelables ainsi que des prêts hypothécaires résidentiels.

Nous avons évalué les conséquences potentielles des inondations qui ont frappé la Colombie-Britannique et jugeons qu'elles n'auront aucune incidence sur le portefeuille de prêts personnels. Nous suivons de près cette situation afin d'offrir un soutien approprié à nos clients touchés par cette catastrophe.

Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoïr propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoïr propre de la banque sont jugés à faible risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent.

Les tableaux ci-après présentent en détail la façon dont la banque atténue davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance des portefeuilles dans le but d'en maintenir la qualité.

Assurance et répartition géographique^{1, 5}

	À la clôture de l'exercice						
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁶				Marges de crédit sur l'avoïr propre ^{2, 6}		
	Assurés ³		Non assurés ³		Total	Non assurés	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie-Britannique	1 520	10 %	13 184	90 %	14 704	688	100 %
Ouest canadien ⁴	868	46 %	1 008	54 %	1 876	152	100 %
Ontario	2 700	18 %	12 261	82 %	14 961	517	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	740	44 %	950	56 %	1 690	67	100 %
Au 31 déc. 2021	5 828	18 %	27 403	82 %	33 231	1 424	100 %
Colombie-Britannique	1 252	9 %	12 528	91 %	13 780	763	100 %
Ouest canadien ⁴	698	41 %	1 016	59 %	1 714	170	100 %
Ontario	2 094	18 %	9 743	82 %	11 837	555	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	557	38 %	910	62 %	1 467	70	100 %
Au 31 déc. 2020	4 601	16 %	24 197	84 %	28 798	1 558	100 %

1. La répartition géographique est fonction de l'emplacement des propriétés.
2. Les marges de crédit sur l'avoïr propre sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété.
3. Les prêts hypothécaires assurés sont protégés des pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.
4. La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.
5. Les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoïr propre comprennent des prêts de gros et des prêts personnels.
6. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Durée d'amortissement¹

	À la clôture de l'exercice			
	Prêts hypothécaires résidentiels			
	≤ 20 ans	> 20 à ≤ 25 ans	> 25 à ≤ 30 ans	
Au 31 déc. 2021	17,5 %	62,4 %		20,1 %
Au 31 déc. 2020	20,1 %	56,0 %		23,9 %

1. La durée d'amortissement est fondée sur la durée résiduelle des prêts hypothécaires résidentiels.

Ratios prêt-valeur moyens des nouveaux prêts^{1, 2}

	À la clôture du trimestre	
	Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %) ³	
	Prêts hypothécaires résidentiels %	Marges de crédit sur l'avoïr propre %
Colombie-Britannique	61,2 %	53,9 %
Ouest canadien ⁴	66,9 %	65,7 %
Ontario	63,8 %	59,0 %
Québec et provinces de l'Atlantique	64,7 %	59,2 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2021	63,2 %	57,8 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2020	62,8 %	57,5 %

1. Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoïr propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant la période.
2. Les nouveaux prêts excluent les renouvellements des prêts hypothécaires.
3. Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.
4. La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque soumet son portefeuille de prêts personnels à des simulations de crise afin d'estimer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques pertinentes. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la composition du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

Prêts douteux*

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours;
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière; et
- le prêt est autrement considéré comme en défaillance. Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours. Les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Le tableau ci-après renferme une analyse de la valeur comptable brute des prêts et avances à des banques et à des clients qui sont considérés comme douteux (actifs financiers de stade 3).

Prêts et avances douteux à des banques et à des clients*

	2021		2020	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
<i>Notes</i>				
Grandes sociétés et entreprises	212	(105)	374	(129)
– agriculture, foresterie et pêches	3	(1)	6	(4)
– extraction minière et exploitation de carrières	108	(42)	137	(56)
– fabrication	25	(13)	119	(16)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné	20	(19)	—	—
– construction	9	(7)	10	(4)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes	35	(14)	53	(19)
– aviation, transport et entreposage	4	(2)	7	(6)
– hébergement et restauration	1	(1)	5	(4)
– édition, audiovisuel et diffusion	—	—	12	(4)
– immobilier	1	(1)	13	(5)
– services administratifs et de soutien	4	(4)	11	(10)
– institutions financières non bancaires	2	(1)	1	(1)
Ménages	130	(22)	102	(19)
Prêts et avances à des banques	—	—	—	—
Au 31 déc.	342	(127)	476	(148)

1. La catégorie *Extraction minière et exploitation de carrières* inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent environ 99 % de la valeur comptable brute et 94 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2021 (environ 99 % de la valeur comptable brute et 97 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2020).

2. La catégorie *Ménages* tient compte du portefeuille de prêts personnels.

La baisse de la correction de valeur pour PCA liés aux prêts douteux en 2021 a découlé essentiellement des sorties du bilan de prêts de nombreux secteurs, ce qui a été contrebalancé par une hausse survenue principalement dans le secteur de l'énergie.

Prêts renégociés

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable brute des prêts renégociés s'établissait à 166 M\$ (289 M\$ au 31 décembre 2020) et la correction de valeur pour PCA se situait à 28 M\$ (30 M\$ au 31 décembre 2020).

Options d'allègement des paiements

Face à la COVID-19, nous avons travaillé auprès de nos clients de gros et de détail qui avaient besoin de soutien supplémentaire pour gérer le cycle de leur fonds de roulement, leur chaîne d'approvisionnement ou d'autres risques ou pour qui une plus grande souplesse dans la gestion de leurs prêts était bienvenue.

Au 31 décembre 2021, les périodes de report de paiements des clients participant à ces programmes avaient pris fin. Cependant, nous avons évalué les besoins de chaque client et continuerons de le faire et nous offrons encore à notre clientèle du soutien, au cas par cas. La majeure partie de nos clients qui ont cessé de prendre part à ces programmes ont repris leurs remboursements réguliers sur leurs emprunts après l'expiration de leur période de report de paiements.

Nous continuons de surveiller la recouvrabilité des prêts ayant fait l'objet d'options d'allègement des paiements une fois que celles-ci prennent fin et que les modalités de paiement régulières entrent de nouveau en vigueur. Au 31 décembre 2021, le rendement continu de tels prêts demeurerait incertain.

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténue grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaillance, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement; et
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Dans le cas des prêts douteux, les valeurs des garanties ne peuvent être comparées directement aux corrections de valeur pour dépréciation qui sont constatées. Les montants des garanties sont fondés sur leur dernière évaluation. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées de manière différente, soit en tenant compte des autres flux de trésorerie et en ajustant les valeurs des garanties au titre des coûts de leur réalisation.

Information sur les garanties sur prêts et avances douteux à des clients, y compris les engagements de prêts *

	2021				2020			
	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$
Stade 3								
Grandes sociétés et entreprises	258	(105)	153	264	503	(129)	374	699
Prêts personnels – Prêts hypothécaires résidentiels	103	(10)	93	188	73	(11)	62	139

Portefeuille d'instruments dérivés

La banque prend part à des transactions qui l'exposent au risque de crédit de contrepartie, lequel représente le risque de subir une perte financière si la contrepartie à une transaction devient en situation de défaillance avant de la régler de manière satisfaisante. Ce risque découle principalement de transactions de financement de titres de participation et d'instruments dérivés hors cote et se calcule pour les portefeuilles détenus à des fins de transaction et à d'autres fins. La valeur des transactions varie en fonction des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le prix de l'actif.

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et à celui de taux d'intérêt.

La note 12 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Risque de trésorerie

	Page
Aperçu	60
Gestion du risque de trésorerie	60
Risque de liquidité et de financement en 2021	62
Risque de capital en 2021	64
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en 2021	66

Aperçu

Le risque de trésorerie s'entend du risque que nous ne disposions pas de suffisamment de capital, de liquidités ou de ressources de financement pour respecter nos obligations financières et les exigences que nous impose la réglementation. Il englobe le risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence négative sur notre résultat ou notre capital.

Le risque de trésorerie découle des changements dans les ressources et profils de risque respectifs en raison des comportements des clients, des décisions prises par la direction ou de la conjoncture externe.

Méthode et politique

Notre objectif en matière de gestion du risque de trésorerie est d'assurer le maintien de niveaux appropriés pour ce qui est du capital, des liquidités, du financement, des devises et du risque de marché de sorte à soutenir notre stratégie commerciale et veiller au respect des exigences réglementaires et de celles concernant les simulations de crise.

Notre méthode de gestion du risque de trésorerie est fonction de nos besoins stratégiques et organisationnels, lesquels tiennent compte des cadres réglementaires, économique et commercial. Nous entendons maintenir une excellente base de capital et de liquidités afin de favoriser la gestion des risques inhérents à nos activités et de procéder aux investissements que dicte notre stratégie, tout en respectant, en tout temps, les exigences réglementaires locales et consolidées.

Notre politique s'appuie sur notre cadre de gestion des risques, notre programme interne d'évaluation de l'adéquation du capital (« PIEAC ») et notre processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités (« PEISL »). Ce cadre met en jeu plusieurs mesures qui concordent avec celles servant à l'appréciation des risques à des fins internes et à des fins réglementaires.

Le PIEAC et le PEISL permettent d'obtenir une évaluation de la suffisance du capital et des liquidités de la banque, compte tenu des mesures de risque, du modèle d'affaires, de la stratégie, de la performance et de la planification, des risques inhérents au capital ainsi que des conséquences des simulations de crise sur le capital et sur les liquidités.

Gestion du risque de trésorerie

Gouvernance et structure

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite a la responsabilité de fixer le degré de tolérance au risque de la banque conformément à son cadre de gestion. En outre, ce comité examine les politiques à l'égard du risque de trésorerie, en recommande l'approbation et est responsable de la supervision de ce risque.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset and Liability Committee* ou « ALCO ») de la banque est chargé de la mise en œuvre des politiques et procédures de gestion du risque de trésorerie, ce qui signifie notamment de surveiller les paramètres du risque en fonction du degré de tolérance de la banque. Son mandat est défini par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite ainsi que par le comité de direction de la banque. L'ALCO soutient le chef des finances dans sa responsabilité à l'égard du risque de trésorerie et son rendement est analysé lors de la RGR.

Le chef de la gestion des risques est le haut dirigeant chargée de la saine surveillance de la gestion du risque de trésorerie et est responsable des décisions de deuxième ligne qui sont prises à l'égard des activités concernant ce risque. La fonction chargée de la gestion du risque de trésorerie contribue à cette saine surveillance en s'acquittant de ses responsabilités en tant que deuxième ligne de défense et du processus de prise de décisions qui en découle.

L'équipe de l'ALCM doit veiller à l'application du cadre de gestion du risque de trésorerie. Le service Marchés, trésorerie est responsable de la gestion de la trésorerie et des liquidités conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, par les participants à la RGR et par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

L'équipe responsable de la gestion du risque de trésorerie procède à des examens indépendants, remet en question le caractère approprié des activités de gestion du risque que mènent l'ALCM et le service Marchés, trésorerie et en confirme la pertinence. Ses travaux englobent l'établissement des politiques, la prestation de conseils sur la mise en œuvre des politiques ainsi que l'examen et la remise en question du degré de tolérance au risque, le PIEAC, le PEISL et d'autres activités connexes au risque de trésorerie.

Le service d'audit interne fournit l'assurance indépendante que le risque est bien géré.

Processus de gestion des risques de capital ainsi que de liquidité et de financement

Appréciation et tolérance au risque

Notre politique de gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion du risque de capital et sur notre PIEAC. Ce cadre intègre les principaux degrés de tolérance à ce risque eu égard au ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, au ratio du capital de catégorie 1, au ratio de capital total et au ratio de levier. Le PIEAC se veut une évaluation de la position en capital de la banque qui souligne les ressources et les exigences en matière de capital réglementaire et de capital interne qui découlent du modèle d'affaires de la banque, de sa stratégie, de son profil de risque et de sa gestion, de sa performance et de sa planification, de ses risques inhérents au capital et des répercussions des simulations de crise. L'estimation de la suffisance du capital résulte d'une évaluation des risques. Le PIEAC contribue à l'établissement de la tolérance au risque de capital et des ratios cibles en plus de permettre l'évaluation et l'appréciation des exigences relatives au capital réglementaire.

Un profil approprié du risque de liquidité et de financement est géré au moyen des paramètres critiques de la tolérance au risque qu'emploie le conseil, ce qui inclut le LCR, le NSFR et la MICL. Cette dernière a été instaurée en janvier 2021 en guise de complément aux deux premiers paramètres et sert à surveiller et à gérer le risque de liquidité par voie d'un seuil le plus bas établi sur une période de 270 jours, compte tenu du potentiel de relance.

Nous cherchons à nous assurer que la direction surveille le risque de liquidité et de financement en maintenant un ensemble exhaustif de politiques, mesures et contrôles. Notre objectif est de respecter en tout temps les exigences minimales que nous nous fixons ainsi que les exigences réglementaires applicables. Ces exigences sont évaluées au moyen du PEISL, lequel garantit que, grâce à l'efficacité de ses stratégies, politiques, simulations de crise, processus et systèmes, la banque parvient à déterminer, évaluer, gérer et surveiller le risque de liquidité pendant des périodes appropriées, dont une même journée. Le PEISL sert à valider la tolérance au risque et les paramètres qui s'y rapportent ainsi qu'à évaluer la capacité de la banque à gérer comme il se doit ses liquidités et son financement.

Planification et performance

Les plans portant sur le capital et les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que sur le financement et la liquidité font partie du plan sur les ressources financières qu'approuve le conseil. Les paramètres du capital, des actifs pondérés en fonction des risques et de la liquidité sont surveillés et gérés en fonction de ce plan.

Risque de capital et de liquidité

Outre ceux révélés par le cadre de simulation de crise, des risques pouvant influencer sur les actifs pondérés en fonction d'autres risques, la position en capital ou le profil du risque de liquidité et de financement de la banque peuvent être détectés. Des scénarios pessimistes et optimistes sont analysés en fonction de nos objectifs de gestion du risque de capital et de liquidité et des mesures d'atténuation sont prises au besoin. Nous demeurons au fait des changements de nature réglementaire à venir, y compris la mise en œuvre des réformes de Bâle III, puisque la réglementation évolue sans cesse, et nous continuons d'évaluer leur incidence sur nos besoins en capital et en liquidités.

Simulation de crise et mesures de redressement

La banque utilise la simulation de crise afin d'estimer la qualité de ses plans et de ses portefeuilles exposés à des risques et pour satisfaire aux exigences en ce domaine que lui impose son organisme de supervision. La simulation de crise fournit également des informations utilisées aux fins du PIEAC et du PEISL et facilite la prise de mesures de redressement. Elle génère d'importantes données servant à estimer le capital et les liquidités dont la banque a besoin, ce qui concourt à la définition de sa tolérance au risque de capital et de liquidité. La simulation de crise sert également à réévaluer ses plans d'affaires lorsque l'analyse qui en découle démontre que le capital, les liquidités ou les rendements n'atteignent pas les cibles fixées.

Outre une série de simulations de crise internes, la banque doit procéder à des simulations de crise de nature réglementaire. Les résultats de ces dernières ainsi que de celles élaborées à l'interne sont utilisés pour évaluer, par voie du PIEAC, nos besoins en capital internes.

La banque a mis au point des mesures de redressement qui renferment des initiatives détaillées que la direction pourrait, advenant une situation de crise, envisager de prendre si les positions se détérioraient et si elles menaçaient de dépasser le degré de tolérance au risque ainsi que les niveaux réglementaires minimaux. La banque surveille les déclencheurs internes et externes qui pourraient nuire à ses positions en matière de capital, de liquidité ou de financement. Ce processus vise à assurer que nos positions en capital et en liquidités pourraient être recouvrées advenant une crise majeure.

Processus de mesure du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Appréciation et tolérance au risque

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt en accord avec les paramètres de la tolérance établis par le conseil. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments concernés qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite utilise divers paramètres pour surveiller et gérer le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, notamment la sensibilité des produits d'intérêts nets et la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres.

Sensibilité des produits d'intérêts nets (ou sensibilité du résultat à risque)

L'un des principaux aspects de la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux instruments non négociés est la surveillance de la sensibilité des PIN attendus aux termes de divers scénarios sur ces taux (comme la modélisation à des fins de simulation) au moyen du modèle du résultat à risque, pour lequel les variables économiques demeurent constantes. C'est l'ALCO qui se charge de cette surveillance et les sensibilités des PIN sur un an et sur cinq ans dans le cadre de plusieurs scénarios mettant en jeu les taux d'intérêt font l'objet de prévisions.

Les chiffres concernant les sensibilités des PIN prévues représentent l'incidence des variations pro forma des courbes de rendement projetées, selon la taille et la structure d'un bilan dit statique. Toutefois, une exception survient lorsque le montant des soldes ou la révision des taux sont jugés comme étant sensibles aux taux d'intérêt. Ces calculs de la sensibilité ne tiennent pas compte des mesures que prendrait le service Marchés, trésorerie ou le secteur d'activité d'où émane le risque pour atténuer l'effet des fluctuations des taux d'intérêt.

Aux fins des calculs de la sensibilité des PIN, il est supposé que, sur toutes les échéances, les taux d'intérêt affichent des fluctuations correspondantes dans le cadre du scénario de hausse. Quant à ces mêmes calculs aux termes d'un scénario de repli, ils ne tiennent compte d'aucun taux d'intérêt plancher. Cependant, des taux d'intérêt plancher sont pris en compte au besoin eu égard à certains produits spécifiques qui sont offerts à la clientèle.

Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres

La VECP représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du portefeuille bancaire qui pourraient être distribués aux bailleurs de fonds propres aux termes d'un scénario mettant en jeu une liquidation contrôlée. Cette valeur correspond à la valeur comptable actuelle des capitaux propres majorée de la valeur actualisée des PIN futurs employée dans ce scénario et peut servir à évaluer le capital économique nécessaire à la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire. La sensibilité de la VECP représente la variation prévue de celle-ci par suite de chocs de taux d'intérêt prédéterminés, les autres variables économiques demeurant constantes. Nous surveillons les sensibilités de la VECP que nous exprimons sous forme de pourcentage des ressources en capital.

Risque de liquidité et de financement en 2021

On entend par risque de liquidité et de financement le risque de perte auquel la banque est exposée si elle se révèle incapable de générer suffisamment de trésorerie ou de ses équivalents pour s'acquitter de ses obligations financières à un coût raisonnable lorsqu'elles deviennent exigibles. Ses obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, les emprunts, les placements et les nantissements.

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face à l'évolution des modèles d'affaires, des marchés et des règlements.

La banque a surpassé les niveaux de liquidité et de financement réglementaires minimaux tout au long de 2021.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, la banque est tenue d'avoir un LCR de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les flux de trésorerie nets cumulatifs sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs. Au 31 décembre 2021, la banque respectait ces deux exigences.

La HSBC utilise diverses autres mesures pour gérer un profil approprié du risque de liquidité et de financement, notamment une gestion autonome de la liquidité sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales, une limite de concentration pour les déposants, des limites de concentration cumulatives pour le financement à terme, un PEISL, l'exigence d'un LCR minimal pour chaque monnaie, la gestion et la surveillance de la liquidité intrajournalière, les prix de transfert des fonds servant à des fins de liquidité et des évaluations prospectives du financement.

Le tableau suivant présente le LCR de la banque. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2021, son LCR moyen, soit 147 %, représente le ratio des actifs liquides de grande qualité sur le total des sorties de trésorerie nettes en cas de crise pour les 30 prochains jours civils. Au cours de l'exercice, les niveaux de liquidité de la banque ont continué de tendre vers ce qu'ils étaient avant la pandémie puisque le repli des liquidités excédentaires engrangées durant la période qui a suivi l'apparition de la pandémie s'est poursuivi. En conséquence de la diminution de ses actifs liquides, son LCR moyen est passé de 188 % l'exercice précédent à 147 %. Au 31 décembre 2021, ces actifs avaient reculé de 8,6 G\$ en regard de ceux enregistrés au 31 décembre 2020, recul principalement attribuable à une augmentation des prêts à des clients et à une diminution du financement à court terme, ce qui a été contrebalancé par une hausse des dépôts des clients. La banque surveille toujours de près ses liquidités afin de pouvoir composer avec l'évolution des besoins de sa clientèle et avec tout changement sur les marchés en raison de la COVID-19.

Ratio de liquidité à court terme du BSIF¹

	Moyenne pour le trimestre clos le ¹	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Total des actifs liquides de grande qualité ² (M\$)	30 999	38 352
Total des sorties de trésorerie nettes ² (M\$)	21 126	20 463
Ratio de liquidité à court terme (%)	147	188

1. Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le LCR est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux LCR calculés en divisant le total pondéré des actifs liquides de grande qualité par le total des sorties de trésorerie nettes pondérées.

2. Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

Pour établir ses besoins en matière de liquidité à long terme, la banque calcule le NSFR conformément à la publication numéro 295 du comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en attendant sa mise en application. Le BSIF a appliqué le NSFR le 1^{er} janvier 2020 pour les banques d'importance systémique intérieure (« BISi ») uniquement. Le BSIF a annoncé que dans le cas des institutions autres que des BISi, dont la banque fait partie, l'application du NSFR entrera en vigueur au deuxième trimestre de 2023. Le NSFR oblige les institutions à maintenir un ratio de liquidité à long terme suffisant par rapport au ratio de liquidité à long terme requis, et il rend compte du profil de financement à long terme de la banque (financement d'une durée de plus de un an). Ce ratio se veut un complément du LCR.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont détenus et gérés de façon autonome par les entités en exploitation. La plupart sont détenus directement par le service Marchés, trésorerie dans le but premier de gérer le risque de liquidité conformément au cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement. Les actifs liquides comprennent aussi tous les actifs liquides non grevés détenus hors du service Marchés, trésorerie pour toute autre fin. Pour être admissibles dans la réserve d'actifs liquides, les actifs doivent disposer d'un marché des opérations de pension vaste et liquide pour le titre sous-jacent. Le cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement confère au service Marchés, trésorerie le contrôle ultime de tous les actifs liquides non grevés et des autres sources de liquidités.

Le tableau qui suit indique l'estimation de la valeur de liquidité non pondérée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant à calculer le LCR du BSIF. Le niveau des actifs liquides présenté reflète les actifs liquides non grevés à la date de présentation de l'information, selon la définition réglementaire des actifs liquides. Les actifs liquides de haute qualité sont essentiellement composés d'actifs de niveau 1, tels que la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales et les titres de premier ordre que des administrations publiques, des banques centrales ou des entités supranationales ont émis ou garantis.

Actif liquides¹

	2021	2020
	M\$	M\$
Niveau 1	28 182	35 684
Niveau 2a	1 949	3 061
Niveau 2b	50	10
Au 31 déc.	30 181	38 755

1. Les soldes des actifs liquides qui sont présentés sont ceux en vigueur aux dates indiquées (taux au comptant) et ils ne sont pas pondérés. Par conséquent, ils ne correspondent pas à ceux figurant dans les calculs du LCR, lesquels représentent la moyenne du trimestre et sont pondérés.

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés du financement de gros (garanti et non garanti) en s'assurant de diversifier les échéances, les types de financement et les devises afin de limiter l'exposition à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et de réduire au minimum les écarts de liquidité structurels. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour assurer le financement de gros, la banque fait appel à divers programmes afin de mobiliser des fonds. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement stable. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme étant une source de financement stable. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Au cours du troisième trimestre, la banque a procédé à sa première émission d'obligations sécurisées en euros. Les titres ainsi émis sont inscrits à la Bourse de Londres et diversifient davantage les sources de financement de la banque tout en élargissant son bassin d'investisseurs.

Échéance contractuelle des passifs financiers

Le tableau qui suit détaille tous les flux de trésorerie non actualisés liés aux paiements de principal et de coupons futurs (sauf pour ce qui est des passifs détenus à des fins de transaction et des dérivés qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture). Pour cette raison, les soldes indiqués dans le tableau ci-dessous ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé. Les flux de trésorerie non actualisés payables à l'égard des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les dérivés et passifs détenus à des fins de transaction qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture sont classés dans la catégorie « Échéance dans 1 mois ou moins » et non selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, les contrats de garantie financière et contrats semblables ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu d'engagements de prêts et d'autres engagements relatifs au crédit et les contrats de garantie financière et contrats semblables sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle*

Note	Échéance dans 1 mois ou moins ² M\$	Échéance dans plus de 1 mois, mais dans 3 mois ou moins ² M\$	Échéance dans plus de 3 mois, mais dans 1 an ou moins M\$	Échéance dans plus de 1 an, mais dans 5 ans ou moins M\$	Échéance dans plus de 5 ans M\$	Total M\$
Dépôts effectués par des banques	1 313	—	—	—	—	1 313
Comptes des clients	62 721	2 206	7 820	923	—	73 670
Mises en pension à des fins autres que de transaction	7 706	—	341	—	—	8 047
Passifs détenus à des fins de transaction	3 598	—	—	—	—	3 598
Dérivés	2 827	63	5	1 190	—	4 085
Titres de créance émis	1 327	850	3 723	9 466	—	15 366
Créances subordonnées	—	6	18	98	1 061	1 183
Obligations locatives	3	8	32	141	71	255
Autres passifs financiers	3 784	1 478	686	1 451	—	7 399
Total des passifs financiers inscrits au bilan	83 279	4 611	12 625	13 269	1 132	114 916
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 749	—	—	—	—	46 749
Garanties financières	1 949	—	—	—	—	1 949
Au 31 déc. 2021	131 977	4 611	12 625	13 269	1 132	163 614
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	81 %	3 %	7 %	8 %	1 %	
Dépôts effectués par des banques	1 139	—	—	—	—	1 139
Comptes des clients	56 965	3 385	10 601	1 156	—	72 107
Mises en pension à des fins autres que de transaction	3 229	—	—	—	—	3 229
Passifs détenus à des fins de transaction	1 831	—	—	—	—	1 831
Dérivés	5 232	2	7	442	29	5 712
Titres de créance émis	1 910	1 837	4 059	10 295	36	18 137
Créances subordonnées	—	6	18	96	1 084	1 204
Obligations locatives	4	7	33	128	61	233
Autres passifs financiers	3 580	1 561	383	1 817	—	7 341
Total des passifs financiers inscrits au bilan	73 890	6 798	15 101	13 934	1 210	110 933
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	44 442	—	—	—	—	44 442
Garanties financières	1 985	—	—	—	—	1 985
Au 31 déc. 2020	120 317	6 798	15 101	13 934	1 210	157 360
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	76 %	4 %	10 %	9 %	1 %	

1. Excluent les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

2. Les tranches d'échéance ont été modifiées au cours de l'exercice à l'étude et, par conséquent, les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne des actifs en nantissement ou les greève d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, donner des garanties dans le cadre des transactions de mise en pension, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise interne. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement des notations de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Risque de capital en 2021

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son PIEAC. La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan concernant les ressources financières.

Tout au long de 2021, la banque a respecté les limites du capital réglementaire qui lui sont imposées.

Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue l'adéquation de ses fonds propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle obligation selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption des exigences actuelles en 2013 et qui ne les respectent pas seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio CET1. Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a établi des cibles de capitaux propres (qui incluent une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser, comme suit : ratio CET1 de 7,0 %, ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 %.

Dans le cadre de la mise en place, au pays, des réformes de Bâle III et suite aux consultations publiques qu'il a effectuées au printemps de 2021, le BSIF a publié, le 31 janvier 2022, les versions définitives de ses lignes directrices sur le capital, les exigences de levier et les informations à fournir connexes qui sont destinées aux institutions de dépôt sous réglementation fédérale. Ces lignes directrices entreront en vigueur au cours du deuxième trimestre de 2023, si ce n'est des exigences concernant le risque de marché et le risque de rajustement de la valeur de crédit, qui devront être instaurées au début de 2024.

Capital réglementaire

Total du capital réglementaire

	Notes	Exercice clos le	
		31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
Capitaux propres ordinaires bruts	1	5 776	5 782
Ajustements réglementaires		(186)	(308)
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1	2	5 590	5 474
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible	3	1 100	1 100
Capital de catégorie 1		6 690	6 574
Capital de catégorie 2	2,4	1 014	1 015
Total du capital		7 704	7 589

1. Comprennent les capitaux propres ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.
2. En raison des nouvelles dispositions transitoires et, avec prise d'effet au 31 mars 2020, une partie des corrections de valeur qui auraient autrement été incluses dans le capital de catégorie 2 l'ont plutôt été dans le capital CET1. L'incidence de ce changement se chiffrait à 3 M\$ au 31 décembre 2021.
3. Comprend les actions privilégiées.
4. Comprend les instruments de capital à éliminer graduellement et les corrections de valeur.

Ratios du capital réglementaire et de levier

Actifs pondérés en fonction des risques, ratios du capital réglementaire et de levier réels et minimaux

	Notes	Au	
		31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
Actifs pondérés en fonction des risques	1, 2	39 836	40 014
		%	%
Ratios du capital réglementaire réels	3, 4		
– ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1		14,0 %	13,7 %
– ratio du capital de catégorie 1		16,8 %	16,4 %
– ratio du capital total		9,3 %	19,0 %
– ratio de levier	5, 6	5,8 %	6,0 %
Exigences en matière de capital réglementaire	7		
– ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal		7,0 %	7,0 %
– ratio du capital de catégorie 1 minimal		8,5 %	8,5 %
– ratio du capital total minimal		10,5 %	10,5 %
– ratio de levier minimal		3,0 %	3,0 %

1. Les actifs pondérés en fonction des risques représentent les montants par lesquels les actifs sont ajustés au moyen de facteurs de pondération en fonction des risques afin de refléter les risques inhérents aux positions figurant ou non au bilan conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres qu'a publiée le BSIF. Certains actifs ne sont pas pondérés en fonction des risques, mais plutôt déduits du capital.
2. En avril 2020, le BSIF a, en raison de l'évolution de la situation, annoncé certaines mesures d'assouplissement réglementaire en guise d'appui aux efforts déployés en lien avec la COVID-19. Avec prise d'effet au 31 mars 2020, le BSIF a abaissé le coefficient de plancher de fonds propres de 75 % à 70 %. Le nouveau coefficient de plancher demeurera en vigueur jusqu'au deuxième trimestre de 2023.
3. Présentation sur une base aux termes de Bâle III qui élimine graduellement les instruments de fonds propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.
4. Les ratios des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, du capital de catégorie 1 et du capital total sont calculés comme étant le capital de base concerné divisé par les actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres qu'a publiée le BSIF.
5. Le ratio de levier est calculé au moyen du capital de catégorie 1 divisé par les mesures d'exposition aux fins du ratio de levier, conformément à la ligne directrice Exigences de levier qu'a publiée le BSIF. Les expositions utilisées pour ce calcul représentent le total des actifs inscrits au bilan et de certains éléments spécifiques n'y figurant pas.
6. Le ratio de levier tient compte de certaines mesures d'assouplissement réglementaire en lien avec la COVID-19 que le BSIF avait annoncées et qui permettaient aux banques d'exclure, jusqu'au 31 décembre 2021, leurs réserves auprès des banques centrales et les titres d'émetteurs souverains pour le calcul de leur exposition aux fins du ratio de levier. En août 2021, le BSIF a confirmé que l'exclusion des titres d'émetteurs souverains dans le calcul de cette exposition ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021. Cependant, les réserves auprès des banques centrales continueront de bénéficier de cette exclusion.
7. Ratios du capital cibles que prescrit le BSIF incluant la réserve de conservation de fonds propres requise.

Après l'annonce du BSIF le 4 novembre 2021 au titre de l'abolition des restrictions concernant les dividendes et les rachats d'actions, la banque a annoncé son intention de réduire, avant le 30 juin 2022, le capital déclaré de ses actions ordinaires d'un montant d'au plus 600 M\$.

Actions en circulation et dividendes

Le tableau qui suit présente les actions en circulation ainsi que les dividendes déclarés et versés sur nos actions au cours des trois derniers exercices.

	Notes	Exercice clos le			Exercice clos le			Exercice clos le		
		31 déc. 2021			31 déc. 2020			31 déc. 2019		
		Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)
Actions ordinaires	1, 2	0,79283	548 668	1 725	0,32085	548 668	1 725	0,86230	498 668	1 225
Actions privilégiées de catégorie 1	3									
- Série G	4	—	—	—	0,50000	—	—	1,00000	20 000	500
- Série H	4	0,76505	20 000	500	0,39471	20 000	500	—	—	—
- Série I		1,15000	14 000	350	1,15000	14 000	350	1,15000	14 000	350
- Série K	5	1,36252	10 000	250	1,36252	10 000	250	0,35560	10 000	250

1. Les dividendes comptabilisés dans les états financiers sont les dividendes par action ordinaire déclarés au cours d'un exercice et ce ne sont pas les dividendes versés pour cet exercice ou à l'égard de celui-ci.
2. Des actions ordinaires ont été émises le 30 mars 2020.
3. Les dividendes en trésorerie sur les actions privilégiées sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement.
4. Le 30 juin 2020, le porteur des actions privilégiées, série G, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série H, conformément à leurs modalités, et les premiers dividendes sur ces dernières ont été déclarés au troisième trimestre de 2020 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 30 septembre 2020 ou le premier jour ouvrable suivant.
5. Les actions privilégiées de catégorie 1, série K ont été émises le 27 septembre 2019 et les premiers dividendes sur celles-ci ont été déclarés au cours du quatrième trimestre de 2019 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 décembre 2019 ou le premier jour ouvrable suivant.

Dividendes déclarés en 2021

Au cours de l'exercice, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 45 M\$ sur ses actions privilégiées de catégorie 1, toutes séries confondues, ainsi que des dividendes d'un montant de 435 M\$ sur ses actions ordinaires.

Dividendes déclarés en 2022

Le 17 février 2022, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2022, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2022 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2022.

Le 17 février 2022, la banque a également déclaré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, un dividende final de 200 M\$ sur ses actions ordinaires, dividende qui sera versé au plus tard le 30 mars 2022, à l'actionnaire inscrit le 17 février 2022.

Puisque les dividendes trimestriels sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2022 et le dividende final sur les actions ordinaires pour 2021 ont été déclarés après le 31 décembre 2021, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en 2021

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire s'entend du risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence défavorable sur notre résultat ou notre capital. Ce risque découle des actifs et passifs de la banque détenus à des fins autres que de transaction, soit plus précisément les prêts, les dépôts et les instruments financiers non détenus à des fins de transaction.

Il existe trois principales sous-catégories de risque structurel de taux d'intérêt. Il se produit un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsque les échéances résiduelles des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan ou les dates de révision de leurs taux sont différentes. Le risque de base découle des variations relatives des taux d'intérêt des instruments financiers de durée comparable, mais dont les taux ont été établis en fonction d'indices de taux d'intérêt différents. Quant au risque d'option, il provient des options incorporées aux caractéristiques des produits qui permettent aux clients de modifier les flux de trésorerie, telles que les options concernant les dates d'échéance prévues ou les dates de révision des taux.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les paramètres de calcul du risque englobent l'effet du comportement des taux d'intérêt, les hypothèses concernant la tarification des produits de taux gérés et le comportement des clients, notamment le remboursement anticipé d'emprunts hypothécaires ou la transition, par la clientèle, de comptes de dépôt ne portant pas intérêt à des comptes portant intérêt en vertu de scénarios spécifiques concernant les taux d'intérêt. Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique et sur la base des comportements passés.

Plusieurs hypothèses sont posées aux fins de la modélisation des mesures du risque et sont dérivées des approches par modèle ou des approches non modélisées subjectives. Les principales hypothèses portent sur les taux d'octroi de prêts à taux fixe potentiels, le rythme des remboursements anticipés des prêts à taux fixe et la transmission des produits de taux gérés. La fonction chargée de la gestion du risque de trésorerie examine et critique activement la pertinence de ces hypothèses.

Le tableau ci-après présente les sensibilités au risque structurel de taux d'intérêt. Le résultat à risque correspond aux répercussions des fluctuations, sur les 12 prochains mois, alors que la valeur économique des capitaux propres résulte d'une évaluation du bilan sur une base de liquidation. Au 31 décembre 2021, une fluctuation positive et immédiate de 100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 245 M\$ sur la valeur économique des capitaux propres de la banque, en baisse par rapport à 444 M\$ un an plus tôt. À cette même date, une fluctuation négative et immédiate de 25 points de base aurait eu une incidence défavorable de 63 M\$ sur le résultat, essentiellement inchangée par rapport au montant de 60 M\$ de l'exercice précédent.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt

(Incidence avant impôt d'une variation immédiate et soutenue des taux d'intérêt)

	Exercice clos le			
	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	Valeur économique des capitaux	Résultat à risque	Valeur économique des capitaux	Résultat à risque
Note	M\$	M\$	M\$	M\$
Augmentation de 100 points de base	(245)	225	(444)	212
Diminution de 25 points de base	58	(63)	95	(60)

1. En raison des faibles taux d'intérêt en vigueur, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres et du résultat à risque dans le cas d'un scénario de repli est établie, depuis le deuxième trimestre de 2020, en fonction d'une diminution de 25 points de base.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, les prix des marchandises et les cours des actions, aient une incidence défavorable sur notre résultat ou sur la valeur de notre actif et de notre passif.

Gestion du risque de marché

La fonction chargée de la gestion du risque de marché est indépendante des secteurs d'activité et agit comme deuxième ligne de défense en surveillant ce risque. Elle a notamment pour responsabilité d'établir des politiques, des procédures et des limites en accord avec le degré de tolérance au risque de la banque. Les objectifs de la gestion du risque de marché sont de repérer, mesurer et contrôler l'exposition à ce risque afin d'optimiser le rendement par rapport à celui-ci et de respecter le degré de tolérance au risque de la banque.

La banque classe les expositions au risque de marché en deux catégories, soit les portefeuilles détenus à des fins de transaction et ceux détenus à d'autres fins. Les premiers englobent les positions découlant d'activités de tenue de marché et les autres positions désignées comme étant détenues à des fins de transaction.

La banque gère et contrôle le risque de marché conformément aux politiques et aux limites de risque établies au cours de la RGR et approuvées par le conseil ainsi que de manière centralisée par l'équipe responsable de la gestion des risques du Groupe HSBC, et ce, au moins une fois l'an. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque et en fonction de la taille et des caractéristiques des opérations sur le plan des ressources financières et en capital, de la liquidité du marché des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation de l'audit interne, des ressources des fonctions de soutien et des systèmes de soutien. La fonction chargée de la gestion du risque de marché instaure les contrôles régissant la négociation de instruments autorisés et approuvés à chaque emplacement ainsi que les changements qui suivent l'achèvement du processus d'approbation des nouveaux produits. Cette fonction limite également la négociation de produits dérivés plus complexes aux bureaux dont le personnel a suffisamment de compétences à l'égard de ces produits et des systèmes de contrôle robustes.

La banque a recours à un éventail de mesures pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée à un point de base, la valeur à risque (« VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

Valeur à risque*

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient. L'utilisation de la VaR est intégrée à la gestion du risque de marché et calculée pour tous les portefeuilles détenus à des fins de transaction et ceux détenus à d'autres fins de sorte que la banque puisse avoir une vision d'ensemble du risque.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques qui intègre les caractéristiques suivantes :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit et des taux d'intérêt; et
- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 % et selon une période de détention d'une journée.

Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché. La nature des modèles de la VaR signifie qu'une augmentation de la volatilité des marchés entraînera une augmentation de la VaR, sans que les positions sous-jacentes ne changent.

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, limites qui sont exposées ci-dessous.

- L'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de prendre en compte tous les événements potentiels sur les marchés, plus particulièrement ceux de nature extrême.
- L'utilisation, aux fins de la gestion des risques inhérents aux portefeuilles détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, d'une période de détention d'une journée suppose que cette courte période sera suffisante pour couvrir ou dénouer toutes les positions.
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 %, selon sa définition, ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle.
- La VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée.

La VaR indiquée dans les tableaux et le graphique qui suivent représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque.

Le total de la VaR s'établissait à 23,3 M\$ à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2021, ce qui représente une augmentation de 2,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui est surtout attribuable au fait que la VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction a subi l'incidence de l'augmentation de la volatilité des marchés au quatrième trimestre de 2021. Sur un an, la moyenne de la VaR s'est établie à 19,2 M\$, soit une hausse de 4,9 M\$.

C'est avec rigueur et prudence que nous avons géré le risque de marché en accord avec la tolérance au risque de la banque. La moyenne de la VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction est demeurée relativement stable, se chiffrant à 1,5 M\$.

Total de la VaR*

	Exercice clos le	
	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
À la clôture de l'exercice	23,3	20,5
Moyenne	19,2	14,3
Minimum	13,3	7,2
Maximum	25,1	22,9

VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction*

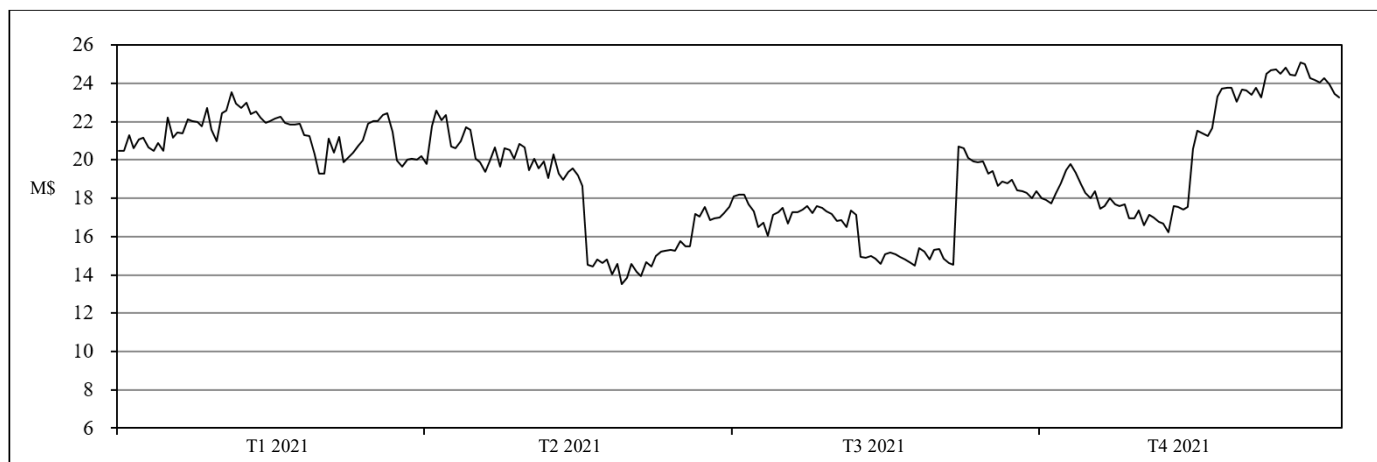
	Exercice clos le	
	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2020 M\$
À la clôture de l'exercice	24,8	21,2
Moyenne	19,5	14,5
Minimum	14,1	7,0
Maximum	25,7	22,2

VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction (par type de risque)*¹

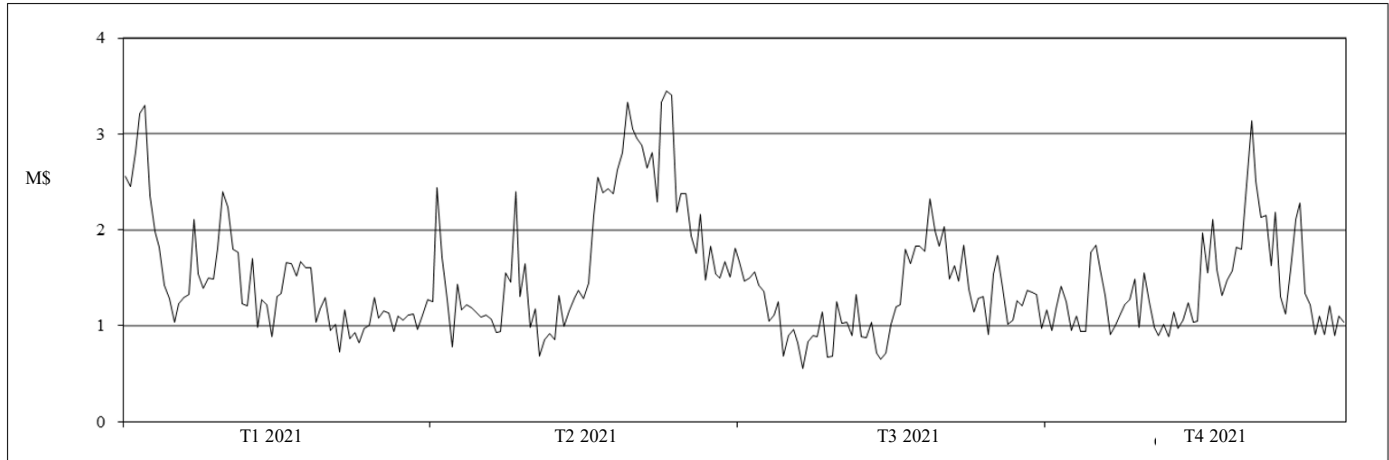
	Note	Change et	Taux d'intérêt	Capitaux	Écarts de	Diversification des	Total ⁸
		marchandises	M\$	propres	crédit	portefeuilles ²	M\$
		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
De janvier à décembre 2021							
À la clôture de l'exercice		—	0,8	—	1,4	(0,7)	1,5
Moyenne		—	1,3	—	0,7	(0,5)	1,5
Minimum		—	0,5	—	0,2		0,6
Maximum		—	3,4	—	1,9		3,5
De janvier à décembre 2020							
À la clôture de l'exercice		—	1,4	—	0,6	(0,7)	1,3
Moyenne		—	1,3	—	0,7	(0,5)	1,5
Minimum		—	0,5	—	0,2		0,6
Maximum		0,3	2,6	—	2,1		3,3

1. Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant de la tenue de marché d'instruments financiers et les positions en dérivés des clients.
2. La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Cette mesure correspond à l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles. Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent.
3. Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

Total de la VaR quotidienne — données quotidiennes sur un an¹



1. L'augmentation du total de la VaR au quatrième trimestre de 2021 a résulté en grande partie de la volatilité des marchés. La diminution du total de la VaR au deuxième trimestre de 2021 est imputable à une émission d'obligations de la Banque HSBC Canada, émission qui a réduit son risque de taux d'intérêt. La hausse du total de la VaR au troisième trimestre de 2021 provient d'une émission d'obligations sécurisées, laquelle a accru son risque de taux d'intérêt.



Risque lié à la résilience

Aperçu

Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties en raison de perturbations des activités à la fois majeures et prolongées. Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Gestion du risque lié à la résilience

Principaux faits nouveaux en 2021

La sous-fonction chargée de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience assure une surveillance étroite de la gestion des risques non financiers, et ce, pour chaque secteur d'activité et fonction. Elle remet également en cause cette gestion de manière indépendante, efficace et en temps opportun. Au cours de l'exercice, nous avons mis en œuvre divers actions dans le but de renforcer la gestion des risques non financiers.

- Nous avons acquis une meilleure compréhension du cadre de contrôle et des risques de la banque en mettant à jour la taxonomie des risques importants et la nomenclature des contrôles et avons actualisé l'appréciation de ces risques et contrôles.
- Nous avons renforcé la gouvernance des risques non financiers ainsi que les rôles de la haute direction.
- Nous avons fait la synthèse de toutes les questions touchant tous les risques à l'échelle de la banque afin que la haute direction puisse mieux s'y attaquer et avons mis en corrélation les principales questions de contrôle et les interventions requises.
- Nous avons amélioré l'analyse et la présentation des risques non financiers et ainsi davantage de nos gestionnaires des risques ont accès à un plus large éventail d'informations de gestion sur les risques et les contrôles qui les concernent.

Nous axons nos efforts sur les risques importants et les secteurs affichant une croissance stratégique.

Gouvernance et structure

Le modèle d'exploitation cible de la gestion du risque opérationnel et de celui lié à la résilience permet de mieux comprendre ce dernier, de renforcer la surveillance de sa gestion tout en demeurant pertinent comme composante d'une structure simplifiée de gestion des risques non financiers.

Nous percevons le risque lié à la résilience sous les sept angles suivants : les tiers et la chaîne d'approvisionnement; l'information, la technologie et la cybersécurité; les paiements et le traitement manuel; la sécurité matérielle; l'interruption des activités et les risques associés aux urgences; le manque de disponibilité des immeubles; et la sécurité des lieux de travail.

La RGR, que préside le chef de la gestion des risques, regroupe les dirigeants du plus haut niveau hiérarchique et porte sur la gouvernance du risque opérationnel et de celui lié à la résilience.

Principaux processus de gestion du risque

La résilience opérationnelle désigne notre capacité à anticiper et à prévenir les perturbations internes ou externes, à nous y adapter, à y faire face, à les contrer et à en tirer des leçons, protégeant ainsi nos clients et les marchés dans lesquels nous sommes présents et préservant la stabilité économique. Pour établir notre résilience, nous évaluons si nous sommes en mesure ou non de continuer d'assurer, dans une certaine mesure, la prestation de nos principaux services. Nous comprenons que nous ne pouvons pas nous protéger de toutes les perturbations, mais accordons la priorité à nos investissements, car ils nous permettent d'améliorer sans cesse nos stratégies d'intervention et de reprise eu égard à de tels services.

Poursuite des activités commerciales

En raison de la pandémie de COVID-19, les mesures de poursuite des activités commerciales demeurent en vigueur, ce qui n'a pas eu d'incidence majeure sur la prestation des services.

Risque de non-conformité à la réglementation

Aperçu

Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter la lettre et l'esprit des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents ainsi que les normes de bonnes pratiques et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités. Le risque de non-conformité à la réglementation découle des risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients, d'avoir une conduite inappropriée sur le marché et de contrevenir aux licences, autorisations et dispositions réglementaires.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Principaux faits nouveaux en 2021

En 2021, nous avons poursuivi l'intégration des changements structurels effectués l'exercice antérieur. Le regroupement, en mai 2021 et à l'échelle internationale, des fonctions responsables de la conformité et de la gestion des risques leur a permis d'adhérer à des normes communes.

En juin 2021, nous avons également annoncé à notre personnel la nouvelle approche en matière de conduite de la HSBC, approche axée sur ses valeurs. En lien avec celle-ci, nous avons profité de l'occasion pour harmoniser et simplifier notre approche, rendant notre code de conduite plus facile à comprendre et démontrant à quel point il reflète l'affirmation « Nous prenons nos responsabilités ».

Gouvernance et structure

La fonction chargée de la conformité à la réglementation relève du responsable en chef, conformité à la réglementation, assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité qui aide l'entreprise à produire des résultats équitables pour ses clients, à maintenir l'intégrité des marchés financiers et à atteindre ses objectifs stratégiques.

Les questions relevant de la conformité à la réglementation sont communiquées au cours de la RGR, que préside le chef de la gestion des risques, ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Principaux processus de gestion du risque

La fonction chargée de la conformité à la réglementation se doit d'assurer le respect des politiques mondiales et d'élaborer ensuite les politiques, normes et tolérance au risque locales afin d'orienter la gestion du risque de non-conformité à la réglementation. De plus, il définit des cadres clairs et des processus complémentaires afin de protéger la banque contre ce risque. Aux termes de ces politiques et procédures, tout manquement à la réglementation, qu'il soit réel ou potentiel, doit être repéré promptement et signalé. Les incidents qui doivent être signalés le sont au moment de la RGR ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite, selon ce qui convient.

Conduite des activités

Une nouvelle méthode simplifiée de conduite des activités a été mise en œuvre en 2021 et nous incite à agir correctement et à reconnaître l'impact réel que nous avons sur nos clients et les marchés financiers dans lesquels nous menons des activités. Cette méthode s'inscrit en complément de notre raison d'être et de nos valeurs, établissant ainsi les résultats que nous devons obtenir pour notre clientèle et nos marchés. Elle tient compte des facteurs culturels et comportementaux qui dictent une bonne conduite et elle s'applique à l'ensemble du spectre des risques, des processus opérationnels et des technologies.

En 2021 :

- Nous avons continué de promouvoir une conduite irréprochable et une culture axée sur le client. Pour ce faire, nous avons offert un soutien à nos clients aux prises avec des problèmes financiers en raison des conséquences de la poursuite de la pandémie et de l'incertitude qu'elle a engendrée sur le plan de la conjoncture commerciale. Nous avons poursuivi notre exploitation de manière résiliente et sécuritaire afin de ne pas causer de tort à nos clients ou à nos marchés, continuant ainsi d'intégrer les questions de bonne conduite aux processus de nos secteurs et au moyen de nos activités de gestion des risques financiers et non financiers.
- Nous avons agi avec intégrité, nous intéressant à de nombreux enjeux. Ainsi, nous avons entrepris d'intégrer les questions relevant du risque lié aux changements climatiques à notre méthode de gestion des risques afin de rendre compte de

l'importance du resserrement des contrôles et de la surveillance aux fins de nos activités connexes.

- Nous avons encore misé sur la culture et les comportements puisqu'ils sont essentiels au maintien d'une bonne conduite. Afin de réitérer l'importance d'une bonne conduite pour tous les membres du personnel, nous avons dispensé notre cours de formation international sur la conduite, cours qui est obligatoire et qui est présenté chaque année.
- Nous avons encore tout mis en œuvre pour créer un environnement dans lequel les employés sont encouragés à s'exprimer et se sentent à l'aise de le faire. Nous avons porté une attention particulière à l'importance du bien-être et du travail collaboratif car nous avons encore eu à nous adapter à l'évolution des pratiques de travail, le rythme des changements qu'a amenés la pandémie ayant varié d'une région à l'autre.

Le conseil continue de superviser les questions relevant de la conduite par l'entremise du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Risque lié aux crimes financiers

Aperçu

Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales par l'entremise de la HSBC, incluant le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et de la prolifération, l'évasion fiscale, l'extorsion et la corruption, les violations de sanctions, la fraude et les abus de marché. Le risque lié aux crimes financiers découle des activités bancaires quotidiennes mettant en jeu des clients, des tiers et des employés.

Gestion du risque lié aux crimes financiers et du risque de fraude

Principaux faits nouveaux en 2021

Nous évaluons sans cesse l'efficacité de notre cadre de gestion du risque lié aux crimes financiers, ce qui exige notamment de tenir compte des facteurs géopolitiques et économiques, et 2021 n'y a pas fait exception. Nous avons encore aidé notre entreprise à composer avec les enjeux complexes et changeants de la géopolitique, puisque ceux-ci sont liés aux sanctions et au risque inhérent au contrôle des exportations, et que nous devons en tenir compte dans notre politique. Aux termes de celle-ci, nous devons nous conformer à tous les règlements pertinents des territoires dans lesquels nous menons des activités. Nous avons également poursuivi la réalisation de plusieurs grands projets de gestion du risque lié aux crimes financiers, projets visant une utilisation accrue de la technologie afin de rehausser nos processus tout en en atténuant les répercussions pour nos clients. Ces projets ont compris les éléments suivants :

- À l'échelle mondiale, la HSBC a poursuivi le perfectionnement d'un outil d'évaluation des risques, lequel est dynamique et axé sur l'intelligence, en vue de la surveillance des comptes des clients et l'a déployé dans l'un de ses marchés clés et le fera dans d'autres pays. Sur la scène internationale ainsi qu'au Canada, nous continuons d'améliorer et d'adapter nos systèmes conventionnels de suivi des transactions.
- Nous avons continué d'utiliser nos données en vue de la détection analytique proactive des crimes financiers émergents et aux fins de nos enquêtes.
- Nous avons actualisé notre technologie et nos contrôles en fonction des changements les plus importants à la législation canadienne en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.
- Nous avons renforcé notre capacité de déjouer les fraudes, notamment sur le plan de la découverte précoce des fraudes touchant les emprunts directs ainsi que sur celui de la détermination de nouveaux outils stratégiques de détection.

- Nous avons continué de perfectionner notre technologie de pointe et notre savoir-faire en matière de surveillance afin de déceler tout abus de marché potentiel.
- Nous avons instauré un système avant-gardiste d'enregistrement et d'approbation des cadeaux et des activités de représentation. Combiné à l'outil de rapprochement des dépenses, ce système, qui est par ailleurs l'un des meilleurs dans le secteur, permet à la HSBC de gérer les risques associés à de tels cadeaux et activités de manière uniforme et efficace.

Gouvernance et structure

La fonction chargée de la gestion du risque lié aux crimes financiers relève du responsable en chef, conformément à la réglementation, assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité, ce qui permet à l'entreprise de produire des résultats équitables pour ses clients, de maintenir l'intégrité des marchés financiers et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les questions relevant des crimes financiers sont communiquées au cours de la RGR, que préside le chef de la gestion des risques, ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Principaux processus de gestion du risque

Nous évaluons l'efficacité de notre cadre de gestion du risque lié aux crimes financiers de manière continue et nous investissons dans l'amélioration de nos contrôles opérationnels et dans des solutions technologiques afin de décourager et de détecter l'activité criminelle. Nous avons encore simplifié l'ensemble de notre cadre de gestion de ce risque, rationalisant et éliminant le doublement des exigences de nos politiques, tout en améliorant la taxonomie et la nomenclature des contrôles de ce risque ainsi que notre capacité d'enquête et de suivi par voie d'outils technologiques tout en mettant au point des paramètres mieux ciblés. De plus, nous avons amélioré nos pratiques de gouvernance et de présentation de l'information à l'égard de ce risque. Nous voulons ardemment travailler en partenariat avec nos pairs et le secteur public afin de gérer le risque lié aux crimes financiers et ainsi protéger l'intégrité du système financier et les collectivités auprès desquelles nous œuvrons. Nous participons à plusieurs partenariats public-privé et projets de partage de l'information, ce qui reflète nos visées, à savoir promouvoir un cadre de politique et de réglementation public qui favorise l'échange de renseignements aux fins de la protection du système financier.

Risque lié aux modèles

Aperçu

Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles. Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose notamment sur des modèles.

Principaux faits nouveaux en 2021

En 2021, nous avons de nouveau amélioré nos processus de gestion du risque lié aux modèles dans un contexte de changements aux exigences réglementaires.

Les projets menés au cours de l'exercice sont les suivants :

- Dans les secteurs d'activité et les fonctions, les responsables ont instauré dans leur intégralité les exigences énoncées dans la politique concernant la gestion du risque lié aux modèles et dans les normes élaborées en 2020.

- L'incidence de la COVID-19 sur les données d'entrée des modèles a encore influé sur le rendement des modèles établis selon IFRS 9 qui servent à calculer les pertes de crédit attendues. Par conséquent, une plus grande confiance est accordée aux ajustements selon l'approche par ajouts et suppressions subjectifs de la direction aux fins du calcul des pertes de crédit attendues.
- De nouveaux modèles, selon IFRS 9, à appliquer aux portefeuilles qui ont nécessité le plus d'ajouts en 2020 ont été élaborés, validés et instaurés. Un nombre restreint de nouvelles données pouvait être utilisé dans les recalibrages. C'est pourquoi il a fallu procéder à des ajustements subjectifs subséquents afin de rendre compte des conséquences économiques de la pandémie ignorées dans les modèles.

Gouvernance et structure

En 2021, la gestion du risque lié aux modèles est devenue une fonction autonome de la structure de gestion des risques. Le responsable en chef, gestion du risque lié aux modèles relève directement du chef de la gestion des risques.

Principaux processus de gestion du risque

Nous utilisons diverses méthodes de modélisation, dont la régression, la simulation, l'échantillonnage, l'apprentissage machine et des feuilles de pointage subjectif, pour un large éventail d'applications et aux fins d'activités telles que la sélection des clients, la tarification des produits, le suivi des transactions frauduleuses, l'évaluation de la solvabilité et la présentation de l'information financière. Dans le cadre de la RGR, la responsabilité de la gestion du risque lié aux modèles est déléguée au comité chargé de sa gestion, lequel est présidé par le chef de la gestion des risques. Ce comité examine régulièrement nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux modèles et exige de la première ligne de défense qu'elle utilise des contrôles exhaustifs, efficaces et conformes à la nomenclature des contrôles établie par la fonction chargée de la gestion du risque lié aux modèles.

En outre, celle-ci transmet régulièrement à la haute direction des informations sur ce risque, utilisant à cette fin sa catégorisation, les mesures de la tolérance au risque ainsi que la liste des risques prioritaires et des risques émergents.

Nous examinons périodiquement l'efficacité de ces processus, incluant la structure du comité chargé de la supervision des modèles, afin d'assurer une bonne compréhension du risque lié aux modèles et l'intégration, dans les secteurs d'activité et les fonctions, des responsabilités à cet égard.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique « Risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Veuillez noter que les risques décrits ci-après, dont bon nombre échappent au contrôle de la banque, ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient aussi se répercuter sur nos résultats.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix des logements, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, la défaillance d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés financiers mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, des changements touchant le contexte économique et politique à l'échelle mondiale, tel le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, pourraient influencer le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques qu'adoptent les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaillance chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, les taux d'intérêt peuvent être influencés par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur notre bénéfice. Tout changement futur à ces politiques influera directement sur notre bénéfice.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens surveillent étroitement la législation dans divers domaines, notamment la protection du consommateur, la protection des renseignements personnels et de la vie privée, les activités sur les marchés financiers, la lutte contre le blanchiment d'argent, et la supervision et le renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et l'intérêt du public. Des changements considérables ont été apportés aux lois et aux règlements régissant le secteur des services financiers, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats.

Notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières ou une atteinte à notre réputation qui nuirait à notre flexibilité stratégique et à nos résultats.

Degré de concurrence et technologies perturbatrices

Le degré de concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Qui plus est, des sociétés non financières (telles des entreprises de technologie financière) offrent de plus en plus de services que fournissent traditionnellement les banques. Bien que cette nouvelle réalité génère des occasions auxquelles nous prenons

activement part, elle menace les modèles d'affaires conventionnels des institutions financières.

Cybermenaces et accès non autorisé aux systèmes

La banque et d'autres organisations continuent de mener leurs activités dans un environnement où les cybermenaces se font de plus en plus grandes, et les contrer exige des investissements continus dans les contrôles commerciaux et techniques. Les principales menaces comprennent un accès non autorisé aux comptes de nos clients en ligne, des agressions au moyen de maliciels perfectionnés, des attaques contre nos fournisseurs indépendants et l'exploitation de failles de sécurité.

Modification de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

Risque lié aux changements climatiques

Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble de la taxonomie des risques de la HSBC, et ce, qu'ils concernent la transition ou les canaux physiques. Le fait de passer à une économie sobre en carbone peut engendrer des risques de transition, en raison notamment des changements des politiques et de la réglementation, de la technologie et des comportements des clients. L'augmentation de la gravité et de la fréquence de phénomènes météorologiques ou climatiques extrêmes, tels une hausse du niveau de la mer, des feux de forêt et des inondations, peut poser des risques matériels.

De tels phénomènes peuvent causer des risques idiosyncrasiques et systémiques et ainsi avoir des répercussions financières et autres pour la HSBC. Entre autres répercussions financières, citons une hausse des actifs pondérés en fonction des risques à plus long terme et une augmentation des pertes transactionnelles ou des besoins en fonds propres. Quant aux répercussions non financières, il se pourrait, par exemple, que nos propres actifs ou activités soient perturbés par des conditions météorologiques extrêmes ou des changements climatiques permanents ou que les décisions d'affaires que nous prenons dans le but de concrétiser nos visées en ce domaine aient de telles répercussions.

Notre méthode de gestion du risque lié aux changements climatiques rend compte des deux principales composantes de ce risque, à savoir les risques matériels et ceux de transition. Nous sommes en voie d'intégrer le risque lié aux changements climatiques au cadre de la gestion des risques, et nous commençons à définir des paramètres quantitatifs de la tolérance à ce risque en appui à notre énoncé qualitatif et à améliorer la qualité des données afin de mieux en définir les conséquences pour la banque. Tirant parti des ressources du Groupe HSBC, nous augmentons notre capacité à détecter et à évaluer les risques matériels et de transition ainsi que leurs conséquences pour nos portefeuilles de prêts de détail et de prêts aux grandes sociétés et pour nos activités. Ainsi, nous sommes en voie d'instaurer des outils de calcul des facteurs d'ordre climatique afin de mieux comprendre notre exposition aux secteurs qui posent le plus de risques de transition. Nous continuons de communiquer activement avec nos clients afin de connaître leurs stratégies de réduction des émissions de carbone et de les soutenir, le cas échéant. Nous améliorons notre processus de gestion des produits et nous dispensons de la formation ciblée afin d'accroître la sensibilisation au risque lié aux changements climatiques. Nous avons pris part aux simulations de crise internes de la HSBC afin d'analyser notre vulnérabilité aux répercussions de ce risque et de ceux de transition.

Transition visant les TIO

Dans le passé, les taux interbancaires offerts (« TIO ») étaient largement employés pour établir les taux d'intérêt sur des centaines de milliards de dollars américains pour différents types de transactions financières ainsi qu'à des fins d'évaluation, de calcul des risques et d'analyse comparative du rendement.

Après que la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni ait annoncé en juillet 2017 qu'elle ne persuaderait ni n'obligerait plus les banques membres du panel à soumettre des taux pour le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») après 2021, nous avons travaillé activement à préparer l'abandon des TIO dans le cas de nos contrats existants et à combler les besoins de nos clients pour ce qui est des nouveaux taux qui se rapprochent des taux de remplacement sans risque (« TRSR ») ou des taux de référence alternatifs. En mars 2021, l'ICE Benchmark Administration Limited (« IBA ») a annoncé qu'il cesserait de publier 26 des 35 taux de référence du TIOL dans les principales devises, à la fin de 2021, mais que, dans le cas de contrats au taux de référence le plus couramment utilisé, le TIOL en dollars américains, il cesserait de le faire en date du 30 juin 2023. Par conséquent, nous avons mis l'accent en 2021 sur la transition des contrats existants assortis de TIOL qui ne seront plus offerts à partir de la fin de décembre 2021.

Par ailleurs, il a été demandé au Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien de la Banque du Canada d'analyser les paramètres actuels du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et d'émettre des recommandations à ce sujet. En décembre 2021, ce groupe de travail a recommandé que l'administrateur du CDOR cesse de publier ce taux après le 30 juin 2024. La décision finale revient entièrement à son administrateur qui, le 31 janvier 2022, a entrepris une consultation de quatre semaines en publiant un document sur le possible abandon permanent du CDOR. La publication quotidienne de son taux de remplacement potentiel, à savoir le CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average), a débuté le 15 juin 2020. La banque continue de suivre la situation de près. En 2021, la banque a élargi sa gamme de produits liés aux CORRA.

En 2021, nous avons mis au point des outils informatiques et d'autres portant sur des produits assortis de TRSR, avons instauré les processus opérationnels requis et avons communiqué avec nos clients afin de discuter de la façon d'assurer la transition de leurs contrats existants. La mise en œuvre réussie des nouveaux processus et contrôles et l'abandon des TIO dans le cas de ces contrats ont réduit les risques financiers et non financiers accrus auxquels nous sommes exposés. Cependant, même si nous avons cessé de conclure de nouveaux contrats assortis de TIOL en 2021, les contrats existants dont le taux est fondé sur le TIOL en dollars américains et le CDOR continuent de nous exposer à de tels risques.

Les risques non financiers, incluant ceux liés à des inexactitudes à l'égard de la communication de l'information financière, existent toujours en raison de l'application d'allègements comptables liés à la modification des contrats existants.

Transition des contrats existants

En 2021, nous avons réussi à effectuer la transition des contrats existants fondés sur les TIO et portant intérêt au TIOL en livres sterling, en euro et en yens japonais. Notre approche de transition concernant les contrats assortis de TIOL en dollars américains et, le cas échéant, à la suite des répercussions liées à la réforme des TIO au Canada, notre approche de transition des contrats existants fondés sur le CDOR, continuera de varier en fonction des produits et des secteurs, mais reflètera ce que nous aurons appris de la transition des contrats fondés sur les TIO qui ont été abandonnés à la fin de 2021. Nous continuerons de communiquer avec nos clients et les investisseurs de façon ordonnée et nous nous appuierons sur ces échanges pour déterminer le calendrier et la nature de cette transition.

Dans le cas des dérivés, les seules positions au 31 décembre 2021 portaient intérêt au TIOL dollars américains ou au CDOR. Pour les positions portant intérêt au TIOL en dollars américains, nous pensons les réduire tout au long de 2022 par suite de l'arrêt de l'émission de nouveaux titres portant intérêt au TIOL en dollars américains. Nous continuerons de réduire activement de telles positions en réalisant des transactions aux nouveaux taux avant la date d'abandon fixée au 30 juin 2023. Pour ce faire, nous travaillerons avec nos clients afin de définir leurs besoins et de discuter d'options spécifiques et de nature réglementaire. En outre, nous collaborons avec des intervenants du marché, dont les chambres de compensation, afin d'assurer que nous serons en mesure d'adapter nos contrats puisque la date d'arrêt de l'utilisation du TIOL en dollars américains approche à grands pas.

Quant aux positions portant intérêt au TIOL en dollars américains de notre portefeuille de prêts, nous avons instauré de nouveaux processus et produits et avons mis à niveau nos systèmes afin de nous préparer à la transition. Nos équipes des Services bancaires internationaux et des Services aux entreprises ont commencé à communiquer avec les clients dont les contrats échoient sous peu afin de leur offrir un refinancement à un taux de remplacement approprié. D'autres échanges avec les clients ayant conclu des contrats assortis du TIOL en dollars américains auront lieu en ce qui a trait à l'ensemble du portefeuille.

Pour les dérivés liés au CDOR et les portefeuilles de prêts, nous continuons de surveiller l'abandon possible et nous mettrons en place un plan de transition au besoin.

La réalisation de l'abandon ordonné du TIOL en dollars américains demeure le principal objectif de notre programme pour 2022 et 2023, et nous entendons tirer parti des processus et des systèmes en plus de les adapter, au besoin, pour atteindre cet objectif. Comme il est indiqué ci-dessus, nous suivrons également de près tout projet de réforme potentielle du CDOR.

Instruments financiers touchés par la réforme des TIO*

La *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui se veut un projet de modifications aux IFRS qui a été publié en août 2020, représente la deuxième phase du projet de l'IASB sur les répercussions de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces modifications portent sur des questions qui ont une incidence sur les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture.

En vertu de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sur une base économique équivalente et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument ni à un changement de sa valeur comptable, mais exigent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture n'est pas abandonnée en raison uniquement du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture remplit les autres critères de la comptabilité de couverture.

Au cours du quatrième trimestre de 2020, la banque a adopté ces modifications en date du 1^{er} janvier 2020.

	Instruments financiers non encore assortis de taux d'intérêt de référence alternatifs, par principal taux de référence			
	CDOR ¹	TIOL en dollars américains	TIOL GBP ²	TIOL EUR ²
Au 31 déc. 2021	M\$	M\$	M\$	M\$
Actifs financiers non dérivés	3 988	3 164	15	15
Passifs financiers non dérivés	1 675	—	—	—
Montant notionnel des contrats des dérivés	217 403	6 224	—	—
Au 31 déc. 2020				
Actifs financiers non dérivés	3 644	3 121	115	8
Passifs financiers non dérivés	1 591	—	—	—
Montant notionnel des contrats des dérivés	180 035	13 828	70	1 015

1. À l'heure actuelle, le CDOR coexiste avec le nouveau taux sans risque des fonds à un jour, qui constitue une version améliorée du CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average). Toutefois, il se peut qu'une autre réforme du CDOR survienne.

2. Ces montants porteront intérêt selon le TRSR applicable lors du renouvellement.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus donnent une indication de l'ampleur de l'exposition de la banque aux taux de référence TIO qui doivent être remplacés ou qui seront utilisés en tandem avec un autre taux sans risque.

En mars 2021, l'administrateur du TIOL, l'ICE Benchmark Administration, a annoncé que la date de la publication de la plupart des échéances du TIOL en dollars américains était repoussée du 31 décembre 2021 au 30 juin 2023. La publication des échéances d'une semaine et de deux mois a cessé après le 31 décembre 2021. Ce changement réduit les montants au 31 décembre 2021 indiqués dans le tableau précédent puisque la date d'échéance contractuelle de certains instruments pris en compte au 31 décembre 2020 est antérieure à la nouvelle date d'arrêt de publication. Aucune nouvelle donnée comparative n'a été présentée.

Autres risques

Les autres facteurs susceptibles d'influer sur nos résultats comprennent les changements dans les normes comptables, dont les répercussions sur nos méthodes, nos estimations et nos jugements comptables, les modifications apportées aux taux d'imposition ainsi qu'aux lois et aux politiques fiscales et les interprétations qu'en font les administrations fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine.

Notre réussite à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépendent du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et des employés les plus compétents. Notre capacité à toujours recruter, perfectionner et fidéliser du personnel clé dans un marché de l'emploi touché par la pandémie de COVID-19 est mise à rude épreuve. Nous surveillons les risques associés aux ressources humaines en portant une attention particulière à la santé mentale et au bien-être de nos employés, surtout en cette période de pandémie.

Malgré les plans d'urgence que nous avons instaurés afin d'assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique ou un acte terroriste.

L'incidence de la COVID-19 est également décrite plus longuement aux rubriques « Répercussions de la COVID-19 et notre réaction », à la page 16, et « Risque de crédit », à la page 42, du présent rapport de gestion.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le *Rapport et états financiers annuels 2021* incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités, la délégation de pouvoirs et l'obligation morale des employés, la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque, le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation, et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus pour évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière sur la base des critères établis dans le cadre de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la Loi sur les banques concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque et en recommandent l'approbation par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs externes indépendants mandatés par la banque et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs externes indépendants mandatés par la banque et les auditeurs internes.

Au 31 décembre 2021, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs externes indépendants mandatés par la banque, l'auditeur interne en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Linda Seymour
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Gerhardt Samwell
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 17 février 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'actionnaire de la Banque HSBC Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada et de ses filiales (collectivement, la « Banque ») aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes annexes des états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 3S7
Tél. : +1 604-806-7000, Téléc. : +1 604-806-7806



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport et les états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Lyne Dufresne.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada
Le 18 février 2022

États financiers consolidés

	Page
État consolidé du résultat net	81
État consolidé du résultat global	82
Bilan consolidé	83
Tableau consolidé des flux de trésorerie	84
État consolidé des variations des capitaux propres	85
Notes annexes	
1 Base d'établissement	86
2 Résumé des principales méthodes comptables	87
3 Produits de commissions nets	99
4 Bénéfice d'exploitation	99
5 Rémunération et avantages du personnel	99
6 Paiements fondés sur des actions	102
7 Charge d'impôt	103
8 Dividendes	104
9 Analyse sectorielle	104
10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation	106
11 Actifs détenus à des fins de transaction	107
12 Dérivés	108
13 Placements financiers	113
14 Immobilisations corporelles	114
15 Participations dans des filiales	114
16 Entité structurée et autres arrangements	114
17 Autres actifs	115
18 Goodwill et immobilisations incorporelles	115
19 Passifs détenus à des fins de transaction	116
20 Titres de créance émis	116
21 Autres passifs	116
22 Créances subordonnées	117
23 Juste valeur des instruments financiers	117
24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés	121
25 Capital-actions	122
26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties	123
27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location	123
28 Transactions avec des parties liées	123
29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	125
30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire	126
31 Événements postérieurs à la date de clôture	126

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2021 M\$	2020 M\$
Produits d'intérêts nets		1 226	1 086
– produits d'intérêts		1 813	2 165
– charges d'intérêts		(587)	(1 079)
Produits de commissions nets	3	794	713
– produits de commissions		902	796
– charges de commissions		(108)	(83)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction		112	132
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		5	–
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers		43	50
Autres produits d'exploitation		35	43
Total du résultat d'exploitation		2 215	2 024
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – reprise/(charge)		45	(327)
Résultat d'exploitation net	4	2 260	1 697
Rémunération et avantages du personnel	5, 6	(604)	(630)
Charges générales et administratives		(570)	(545)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles		(81)	(78)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(53)	(40)
Total des charges d'exploitation		(1 308)	(1 293)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		952	404
Charge d'impôt sur le résultat	7	(235)	(96)
Bénéfice de l'exercice		717	308
Attribuable :			
– à l'actionnaire ordinaire		672	260
– au détenteur d'actions privilégiées		45	48
Bénéfice de l'exercice		717	308
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		548 668	536 510
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,22 \$	0,48 \$

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États financiers consolidés

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2021 M\$	2020 M\$
Bénéfice de l'exercice		717	308
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises :			
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(131)	74
– (pertes) profits sur la juste valeur		(135)	151
– profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net à la cession		(43)	(50)
– pertes de crédit attendues comptabilisées dans l'état du résultat		(1)	–
– impôt sur le résultat		48	(27)
Couvertures de flux de trésorerie		(142)	138
– (pertes) profits sur la juste valeur		(146)	324
– profits sur la juste valeur reclassés à l'état du résultat net		(47)	(136)
– impôt sur le résultat		51	(50)
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :			
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies		30	(39)
– avant l'impôt sur le résultat	5	41	(53)
– impôt sur le résultat	7	(11)	14
Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1	(2)
– profits (pertes) sur la juste valeur		1	(3)
– impôts sur le résultat		–	1
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt		(242)	171
Résultat global total pour l'exercice		475	479
Attribuable			
– à l'actionnaire ordinaire		430	431
– au détenteur d'actions privilégiées		45	48
Résultat global total pour l'exercice		475	479

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2021 M\$	2020 M\$
Actif			
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales		13 955	15 750
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		9	13
Actifs détenus à des fins de transaction	11	2 907	1 719
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		18	9
Dérivés	12	2 773	5 447
Prêts et avances à des banques		1 659	1 270
Prêts et avances à des clients		68 699	61 002
Prises en pension à des fins autres que de transaction		9 058	5 996
Placements financiers	13	14 969	19 879
Autres actifs	17	1 377	1 430
Paiements anticipés et produits à recevoir		186	196
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 548	4 043
Actifs d'impôt exigible		148	28
Immobilisations corporelles	14	263	277
Goodwill et immobilisations incorporelles	18	181	167
Actifs d'impôt différé	7	103	121
Total de l'actif		119 853	117 347
Passif et capitaux propres			
Passif			
Dépôts effectués par des banques		1 313	1 139
Comptes des clients		73 626	71 950
Mises en pension à des fins autres que de transaction		8 044	3 227
Effets en transit vers d'autres banques		253	181
Passifs détenus à des fins de transaction	19	3 598	1 831
Dérivés	12	2 978	5 647
Titres de créance émis	20	14 339	17 387
Autres passifs	21	3 517	3 097
Acceptations		3 556	4 062
Charges à payer et produits différés		401	523
Passifs au titre des prestations de retraite	5	267	310
Créances subordonnées	22	1 011	1 011
Provisions		74	81
Passifs d'impôt exigible		-	19
Total du passif		112 977	110 465
Capitaux propres			
Actions ordinaires	25	1 725	1 725
Actions privilégiées	25	1 100	1 100
Autres réserves		(23)	249
Résultats non distribués		4 074	3 808
Total des capitaux propres attribuable à l'actionnaire		6 876	6 882
Total du passif et des capitaux propres		119 853	117 347

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada,
Samuel Minzberg



La présidente et chef de la direction de la Banque HSBC Canada,
Linda Seymour

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2021	2020
	M\$	M\$
<i>Notes</i>		
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	952	404
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	134	118
Charges au titre des paiements fondés sur des actions	5	7
Variation des pertes de crédit attendues	(45)	327
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	13	15
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir	10	45
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés	387	2 346
Variation des prêts et avances à des clients	(7 677)	643
Variation des prises en pension à des fins autres que de transaction	905	371
Variation des autres actifs	412	(485)
Variation des charges à payer et des produits différés	(122)	(77)
Variation des dépôts effectués par des banques	174	103
Variation des comptes des clients	1 676	9 061
Variation des mises en pension à des fins autres que de transaction	4 817	(3 871)
Variation des titres de créance émis	(3 048)	2 793
Variation des autres passifs	52	365
Impôt payé	(276)	(264)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(1 631)	11 901
Achat de placements financiers	(4 645)	(8 565)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers	9 378	12 429
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(96)	(62)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	4 637	3 802
Émission d'actions ordinaires	—	500
Dividendes versés à l'actionnaire	(480)	(208)
Rachat de débentures subordonnées	—	(22)
Remboursements de capital sur les contrats de location	(46)	(51)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(526)	219
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 480	15 922
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janv.	17 279	1 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.	19 759	17 279
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	13 955	15 750
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques et effets en transit vers d'autres banques	(244)	(168)
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins	1 659	1 270
Prises en pension auprès de banques à des fins autres que de transaction – un mois ou moins	4 386	420
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins	3	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.	19 759	17 279
Intérêts		
Intérêts payés	(734)	(1 140)
Intérêts reçus	1 836	2 214

1. Aucune variation des créances subordonnées n'est survenue au cours de l'exercice (22 M\$ en 2020 qui s'expliquent par des sorties de trésorerie liées au rachat de débentures subordonnées). Il n'y a pas eu de changement sans contrepartie en trésorerie au cours de l'exercice (néant en 2020).

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves					
	Capital- actions ¹	Résultats non distribués	Réserve	Réserve de	Total des autres réserves	Total des capitaux propres
			pour actifs financiers à la JVAERG	couverture des flux de trésorerie		
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv. 2021	2 825	3 808	108	141	249	6 882
Bénéfice de l'exercice	—	717	—	—	—	717
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	30	(130)	(142)	(272)	(242)
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	(131)	—	(131)	(131)
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	1	—	1	1
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	(142)	(142)	(142)
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies	—	30	—	—	—	30
Résultat global total pour l'exercice	—	747	(130)	(142)	(272)	475
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(435)	—	—	—	(435)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(45)	—	—	—	(45)
Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel	—	(1)	—	—	—	(1)
Au 31 déc. 2021	2 825	4 074	(22)	(1)	(23)	6 876

	Autres réserves					
	Capital- actions ¹	Résultats non distribués	Réserve	Réserve de	Total des autres réserves	Total des capitaux propres
			pour actifs financiers à la JVAERG	couverture des flux de trésorerie		
M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Au 1^{er} janv. 2020	2 325	3 745	36	3	39	6 109
Bénéfice de l'exercice	—	308	—	—	—	308
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	(39)	72	138	210	171
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	74	—	74	74
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	(2)	—	(2)	(2)
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	138	138	138
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies	—	(39)	—	—	—	(39)
Résultat global total pour l'exercice	—	269	72	138	210	479
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(160)	—	—	—	(160)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(48)	—	—	—	(48)
Émission d'actions ordinaires	500	—	—	—	—	500
Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel	—	2	—	—	—	2
Au 31 déc. 2020	2 825	3 808	108	141	249	6 882

1. Le capital-actions se compose de 1 725 M\$ en actions ordinaires et de 1 100 M\$ en actions privilégiées.

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 Base d'établissement

a) Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (International Financial Accounting Standards ou « IFRS ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », la « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS.

b) Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aucune nouvelle norme ou interprétation comptable n'a eu une incidence significative sur la banque en 2021. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme.

c) Changements comptables à venir

Nouvelles IFRS importantes

IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* en mai 2017, et a publié des modifications à la norme en juin 2020. La norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des contrats de réassurance qu'elle détient. À la suite des modifications, IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. La banque a évalué les répercussions de cette norme et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur ses états financiers.

Modifications mineures apportées à des IFRS

L'IASB a publié un certain nombre de modifications mineures apportées à des IFRS qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 et du 1^{er} janvier 2023. Nous prévoyons qu'une fois adoptées, elles auront une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

d) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. L'abréviation « M\$ » désigne des millions de dollars. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique et qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans l'état du résultat net, selon l'endroit où le profit ou la perte de l'élément sous-jacent est comptabilisé.

e) Présentation de l'information

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

f) Hypothèses et estimations comptables critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les estimations et jugements pourraient différer considérablement des estimations et jugements retenus par la direction aux fins de l'établissement des présents états financiers. La liste des méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel aux estimations et jugements critiques est présentée ci-après et analysée à la rubrique « Estimations comptables et jugements critiques » du rapport de gestion. La liste rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes et de la grande part de jugement qui est nécessaire ainsi que de l'incertitude relative aux estimations.

- Pertes de crédit attendues
- Évaluation des instruments financiers
- Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé
- Obligations au titre des prestations définies

g) Analyse sectorielle

Le principal décideur opérationnel de la banque est le chef de la direction, qui s'acquitte de ses obligations avec le soutien du comité de direction. Les secteurs opérationnels sont présentés de la même façon que dans les rapports internes fournis au chef de la direction et au comité de direction. Nos secteurs d'activité isolables aux termes d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, sont les suivants : Services aux entreprises, Services bancaires internationaux, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. La banque a effectué des modifications aux secteurs d'activités au cours de l'exercice. Se reporter à la note 9 pour obtenir des détails.

L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels, et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées au moyen de méthodes appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes.

h) Continuité de l'exploitation

Les états financiers sont préparés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, puisque les administrateurs sont convaincus que la banque possède les ressources voulues pour continuer son exploitation dans un avenir prévisible. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte d'un vaste éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, dont les projections futures de la rentabilité et des sources de financement.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a) Consolidation et méthodes connexes

Participations dans des filiales

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances, dont la mission et la conception de l'entité, les faits et circonstances entourant les droits décisionnels et les droits à des rendements et/ou la capacité de la banque de varier les rendements. Le contrôle est par la suite réévalué lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, en tenant compte de tout changement de ces faits et circonstances, des changements importants des droits à des rendements et/ou de la capacité de la banque de varier les rendements.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises entre la banque et d'autres entités sous contrôle commun de HSBC Holdings plc sont comptabilisés selon les méthodes de l'entité préexistante. Les actifs et les passifs sont transférés à leur valeur comptable actuelle et l'écart entre la valeur comptable des actifs nets transférés et la contrepartie reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation, qui sont appliqués sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a des indications de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

Entités structurées

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien continu qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de manière à ce que la transaction, qui constitue l'objectif de l'entité, puisse se produire. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale et qu'elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien continu avec l'entité structurée.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée ci-dessus.

Participations dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 15), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

b) Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur, sont comptabilisés aux postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Produits et charges de commissions

La comptabilisation des produits peut se faire progressivement ou à un moment précis, selon le moment où l'obligation de prestation est remplie. Lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré progressivement et que le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis au fur et à mesure par la banque, cette dernière remplit son obligation de prestation progressivement et comptabilise les produits de la même façon. Sinon, les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Les commissions variables sont comptabilisées une fois que toutes les incertitudes ont été réglées.

Dans le cas de tous les types de commissions, lorsqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction est attribué en entier à cette obligation. S'il existe plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction est réparti entre toutes les obligations de prestation en proportion des prix de vente précisés.

Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier (par exemple, les commissions sur certains engagements de prêt) sont comptabilisés comme un ajustement de ce taux et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts.

Les paragraphes qui suivent présentent les principaux types de produits de commissions découlant de contrats conclus avec des clients, notamment des renseignements au sujet des obligations de prestation, de la façon de déterminer quand et dans quelle mesure elles sont remplies, du mode d'établissement du prix de transaction ainsi que de sa répartition entre ces obligations.

Facilités de crédit

Les commissions tirées des facilités de crédit comprennent celles que génère l'octroi des facilités qui ne sont pas prises en compte dans le taux d'intérêt effectif, telles que les commissions annuelles (ou commissions d'engagement), les commissions d'attente et les autres commissions fondées sur des transactions exigées pour les paiements en retard, les paiements rejetés, les dépassements de crédit et l'utilisation à l'étranger. Les commissions associées aux engagements de prêt et aux lettres de garantie sont facturées d'avance et sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la période durant laquelle le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie (soit la période d'engagement). Si un engagement de prêt ou une lettre de garantie est réalisé, le solde résiduel des commissions non amorties est comptabilisé à titre d'ajustement du rendement sur la durée du prêt. Le prix de transaction (exclusion faite de toute composante d'intérêts) comprend généralement les commissions annuelles, lesquelles peuvent être fixes ou représenter un pourcentage de la limite de crédit approuvée, et d'autres charges fondées sur les transactions, qui peuvent aussi être fixes ou représenter un pourcentage de la valeur de la transaction. Même si le montant des commissions imputées peut être variable (soit un pourcentage de la limite de crédit ou de la valeur de la transaction), l'incertitude qui s'y rattache est dénouée avant la comptabilisation des produits puisque la limite de crédit ou la valeur de la transaction est connue à la date de conclusion du contrat ou de la transaction. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'estimer la contrepartie variable ni d'appliquer la limitation relative à la contrepartie variable. Les services étant fournis de manière uniforme tout au long de l'entente, les commissions sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Fonds sous gestion

Les fonds sous gestion comprennent les honoraires de gestion, d'administration et ceux fondés sur les transactions.

Les honoraires de gestion sont habituellement calculés en fonction d'un pourcentage et représentent par conséquent une contrepartie variable. Ce montant est assujéti à la limitation relative à la contrepartie variable et n'est inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits. À la fin de chaque période de paiement ou à chaque date de clôture, les honoraires de gestion sont attribués aux divers services de gestion qui ont été fournis durant cette période. Les produits de commissions représentant des honoraires de gestion sont comptabilisés uniformément au fil du temps selon le mode linéaire au fur et à mesure que les services sont fournis et que les obligations de prestation sont remplies au fil du temps. Le pourcentage d'honoraires et la période de paiement sont établis d'avance avec le client. En règle générale, les périodes de paiement sont mensuelles ou trimestrielles et correspondent à nos périodes de présentation de l'information, ce qui fait que l'incertitude relative à la contrepartie variable est dénouée avant la date de clôture. Dans le cas des périodes de paiement qui ne coïncident pas avec nos périodes de présentation de l'information, il faut poser un jugement afin d'estimer les commissions et établir le montant à comptabiliser en tant que produits à recevoir. Les produits à recevoir ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important ne sera pas apporté aux produits. Pour la plupart des contrats, un ajustement à la baisse important des produits des honoraires de gestion n'est pas hautement probable.

Les honoraires d'administration, le cas échéant, sont convenus avec le client et sont fondés sur les modalités de chaque contrat. Ces honoraires prennent la forme de charges initiales fixes ou représentent un pourcentage de la valeur moyenne des actifs d'un client à la fin d'une période définie. Les honoraires d'administration établis en fonction d'un pourcentage ne sont inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits.

Les autres honoraires sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Cartes

Les arrangements visant des cartes de crédit mettent en jeu de nombreux contrats entre diverses parties. La banque a déterminé que les principaux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, étaient les suivants :

- le contrat entre la banque et le titulaire d'une carte de crédit (l'« entente avec le titulaire de la carte ») aux termes duquel la banque touche divers frais (tels les frais de retard de paiement, les frais de dépassement, les frais associés aux transactions en monnaies étrangères, etc.) et des frais annuels dans le cas de certains produits
- le contrat implicite entre la banque et les commerçants qui acceptent ses cartes de crédit dans le cadre de l'achat de leurs produits ou services (l'« entente avec le commerçant ») aux termes duquel la banque réalise des frais d'interchange.

L'entente avec le titulaire de la carte oblige la banque, en sa qualité d'émetteur, à mener certaines activités comme l'échange de points de fidélisation en fournissant des biens, des montants en espèces ou des services au titulaire de la carte, à fournir des services auxiliaires comme des services de conciergerie, de l'assurance voyage et un accès à des salons d'aéroport et à des lieux semblables, à traiter les paiements en retard, ainsi qu'à fournir des services de change et autres. Les principaux frais découlant de telles ententes et entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 comprennent les frais annuels, les frais fondés sur les transactions et les pénalités de retard de paiement. Le montant de tous les frais stipulés au contrat représente le prix de transaction de cette obligation de prestation. Les frais annuels sur les cartes de crédit sont facturés d'avance et sont comptabilisés selon le mode linéaire. Les autres frais associés à une carte de crédit, tels ceux indiqués ci-dessus, sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Frais d'interchange

Le contrat implicite entre la banque et le commerçant fait en sorte que la banque perçoit des frais d'interchange auprès de ce dernier. Ces frais représentent le prix de transaction associé au contrat implicite entre la banque et le commerçant, car ils correspondent au montant de la contrepartie que la banque s'attend à pouvoir toucher en échange de transfert, au commerçant, du service promis (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). L'obligation de prestation associée au contrat implicite entre la banque et le commerçant est remplie au moment de la prestation et de la consommation simultanée, par le client, du service sous-jacent (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). Par conséquent, les frais d'interchange sont comptabilisés comme des produits chaque fois que la banque approuve un achat et en remet le paiement au commerçant.

Services à l'égard des comptes

La banque fournit à l'égard des comptes courants des services qui génèrent des commissions par suite de diverses activités, ce qui comprend les relevés de compte, les transactions par guichet automatique, les retraits en espèces, les virements bancaires, l'utilisation de chèques et de cartes de débit, et les services bancaires par Internet ou téléphone. Les frais exigés pour ces services sont établis dans l'entente relative au compte du client et sont facturés de manière ponctuelle soit au moment où le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie, soit sur une base mensuelle pour un ensemble ou un groupe de services après que les services ont été fournis et que l'obligation de prestation a été remplie. Les ententes relatives aux comptes des clients portent généralement sur un ensemble de services assortis de multiples obligations de prestation ou sur un groupe de services qui constitue une seule obligation de prestation. Dans le cas d'un ensemble de services, le mode de transfert au client est le même pour tous les services (la banque doit se tenir prête à fournir le bien ou le service). C'est pourquoi tous les biens et services sont traités comme constituant une seule obligation de prestation. La totalité du prix de transaction est attribuée à cette seule obligation, laquelle est remplie à titre d'obligation de la banque de se tenir prête à fournir les services de manière uniforme au fil du temps. Par conséquent, les commissions tirées des services à l'égard des comptes sont comptabilisées uniformément au fil du temps.

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, qui englobent les produits de négociation nets, lesquels incluent les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits d'intérêts, les charges et les dividendes connexes, comprennent également tous les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

c) Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur des instruments financiers, laquelle juste valeur repose sur un prix coté sur un marché actif ou une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la banque doit comptabiliser l'écart en tant que profit ou perte de négociation initial (« profit ou perte du jour 1 »). Autrement, le profit ou la perte du jour 1 doit être entièrement différé et comptabilisé à l'état du résultat net sur la durée de vie de la transaction, soit jusqu'à l'échéance ou à la clôture de la transaction, jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables ou encore jusqu'à la conclusion d'une transaction de compensation par la banque.

d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers qui sont détenus dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui sont assortis de conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, tels que la majeure partie des prêts et avances à des banques et à des clients et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. En outre, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La banque comptabilise les achats normalisés et les ventes normalisées d'instruments financiers au coût amorti en utilisant la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, comme dans le cas d'activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, l'écart est différé et comptabilisé sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts.

La banque peut s'engager à monter des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt sera détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé comme un dérivé. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, l'engagement s'y rapportant est pris en compte dans les calculs de la dépréciation de la façon indiquée ci-dessous.

Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction et contrats similaires

Lorsque des titres de créance sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat et le prix d'achat et le prix de revente est traité comme une charge d'intérêt et un produit d'intérêt, respectivement, et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat.

e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)

Les actifs financiers détenus aux termes d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont évalués à la JVAERG. Ces actifs financiers comprennent essentiellement des titres de créance. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque la banque conclut les engagements contractuels visant leur achat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus ou remboursés. Ils sont réévalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus (sauf si ces variations ont trait à une dépréciation, à des produits d'intérêts ou à des profits et pertes de change qui sont comptabilisés immédiatement en résultat net). À leur cession, les profits ou pertes cumulés et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont portés à l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ». Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont pris en compte dans les calculs de la dépréciation décrits ci-dessous, et leur perte de valeur est portée en résultat net.

f) Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur, avec présentation des variations de celle-ci dans les AERG

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur sont présentées dans les AERG constituent des placements visant à faciliter les activités ou d'autres placements similaires, lorsque la banque détient ces placements dans un but autre que celui de générer un rendement en capital. Les profits ou pertes réalisés à la décomptabilisation de tels titres ne sont pas portés en résultat net. Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (sauf s'il s'agit de produits de dividendes qui, eux, sont comptabilisés en résultat net).

g) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou obligatoirement évalués ainsi

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur ne sont pas présentées dans les AERG doivent obligatoirement être classés dans cette catégorie.

En outre, les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont également classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et si, au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont désignés de manière irrévocable comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable
- lorsque la gestion d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers et l'évaluation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit
- lorsque le passif financier comporte au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur leurs flux de trésorerie arrivent à expiration ou sont transférés. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net.

Aux termes de ces critères, la banque n'avait aucun instrument financier désigné comme étant à la juste valeur au 31 décembre 2021.

h) Dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'un indice sous-jacent, tels que les indices d'actions, de taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite réévalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés aux passifs financiers sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Comme l'autorise IFRS 9, *Instruments financiers*, la banque s'est prévaluée de l'option du choix de méthode comptable qui lui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de la juste valeur

La comptabilité de couverture de la juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des profits et des pertes sur dérivés et autres instruments de couverture, mais donne lieu à la comptabilisation de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui autrement n'auraient pas été comptabilisées à l'état du résultat net. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture et l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est immédiatement comptabilisé à l'état du résultat net.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés visés par une relation de couverture des flux de trésorerie est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Notes annexes

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 à 1,25, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des dérivés conclus en tant que couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée.

i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG

Des pertes de crédit attendues (des « PCA ») sont comptabilisées à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, des prises en pension à des fins autres que de transaction, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. À la clôture de la première période de présentation de l'information après leur comptabilisation initiale, une correction de valeur (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) doit être comptabilisée au titre des PCA résultant de cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivants (ou une période plus courte si la durée de vie résiduelle est inférieure à 12 mois) (les « PCA pour les 12 mois à venir »). Advenant une augmentation importante du risque de crédit, une correction de valeur (ou une provision) doit être comptabilisée au titre des PCA pouvant résulter de tous les cas de défaillance susceptibles de survenir sur la durée de vie prévue des instruments financiers concernés (les « PCA pour la durée de vie »). Les actifs financiers à l'égard desquels des PCA pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont considérés comme au « stade 1 », ceux qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit sont au « stade 2 » et ceux pour lesquels il existe des indications objectives de dépréciation sont considérés comme en situation de défaillance ou comme autrement dépréciés et sont au « stade 3 ».

Instruments financiers dépréciés (stade 3)

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière
- le prêt est autrement considéré comme en situation de défaillance.

Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours, et ce, même si des dispositions réglementaires permettent qu'un prêt soit considéré en situation de défaillance s'il est en souffrance depuis 180 jours. Ainsi, les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Les produits d'intérêts sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant au coût amorti, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur au titre des PCA.

Sortie du bilan

Les actifs financiers (et les corrections de valeur pour dépréciation connexes) sont normalement sortis du bilan, en partie ou en totalité, lorsqu'il n'y a plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de l'exécution de la garantie. Si la valeur nette de réalisation des biens donnés en garantie a été établie et s'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Renégociation

Les prêts sont considérés comme renégociés et classés dans les prêts douteux lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuelles parce que l'emprunteur éprouve de graves problèmes de crédit. Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et ils continuent d'être désignés comme des prêts renégociés jusqu'à leur échéance ou leur décomptabilisation.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention en vigueur est annulée, si une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié devient un instrument financier sensiblement différent. Dans ces circonstances, tout nouveau prêt ultérieur aux événements ayant mené à une décomptabilisation est considéré comme un actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création, et il continue d'être présenté dans les prêts renégociés.

Hormis les prêts douteux dès leur création, tous les prêts modifiés peuvent être retirés du stade 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas des prêts renégociés, s'il existe suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Ces prêts peuvent être transférés au stade 1 ou 2 selon le mécanisme décrit ci-dessous après comparaison du risque de défaillance à la date de clôture (selon les modalités contractuelles modifiées) et du risque au moment de la comptabilisation initiale (selon les modalités contractuelles non modifiées initiales). Tout montant sorti du bilan en raison de la modification des modalités contractuelles ne peut faire l'objet d'une reprise.

Modifications de prêts qui ne sont pas douteux

Dans la plupart des cas, les modifications de prêts qui ne sont pas identifiés comme renégociés sont considérées comme relevant d'une restructuration commerciale. Lorsqu'une telle restructuration donne lieu à une modification (que celle-ci soit entérinée par la révision des modalités existantes ou par l'émission d'un nouveau contrat de prêt) qui cause l'expiration des droits de la banque sur les flux de trésorerie prévus au contrat d'origine, le prêt est décomptabilisé et un nouveau prêt est inscrit à la juste valeur. En règle générale, il est considéré que les droits sur les flux de trésorerie ont expiré si la restructuration commerciale se fait aux taux du marché et qu'aucun avantage lié aux paiements n'a été accordé. Dans certains cas, des modifications de prêts qui ne sont pas considérées comme étant à renégocier ou comme une restructuration commerciale sont apportées. Ces prêts ne sont pas décomptabilisés et continueront d'être assujettis à la politique concernant la dépréciation. Les changements apportés à ces instruments financiers sur une base économique équivalente et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument ni à un changement de sa valeur comptable, mais exigent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de taux d'intérêt de référence.

Augmentation importante du risque de crédit (stade 2)

Une évaluation permettant d'établir si le risque de crédit a ou n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée chaque période de présentation de l'information, au moyen d'une analyse de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. Dans le cadre d'une telle évaluation, le risque de défaillance à la date de clôture et celui à la comptabilisation initiale sont comparés de manière explicite ou implicite, et ce, à partir d'informations raisonnables et justifiables, dont des renseignements sur des événements passés, les circonstances actuelles et la conjoncture économique à venir. Cette évaluation est faite sans parti pris, repose sur des pondérations probabilistes et, si cela est pertinent, sur des informations prospectives conformes à celles utilisées pour évaluer les PCA. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La pertinence d'un facteur particulier et son poids relatif par rapport aux autres dépendent du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur ainsi que de la région. Par conséquent, il est impossible d'établir un seul groupe de critères qui déterminerait ce qui pourrait être considéré comme une augmentation importante du risque de crédit. En outre, ces critères varient en fonction des différents types de prêts, notamment de détail et de gros. Cependant, sauf s'ils ont été repérés à un stade plus précoce, tous les actifs financiers sont jugés avoir subi une augmentation importante du risque de crédit lorsque les paiements sont en souffrance depuis 30 jours. En outre, les prêts de gros qui sont évalués sur une base individuelle, soit généralement ceux qui ont été consentis à des sociétés et à des entreprises et qui figurent dans une liste de surveillance ou de suivi, sont inclus dans le stade 2.

Dans le cas des portefeuilles de gros, la comparaison quantitative sert à évaluer le risque de défaillance au moyen d'une probabilité de défaillance (la « PD ») sur la durée de vie des prêts, ce qui requiert de nombreux renseignements, dont la notation du risque de crédit (la « NRC ») du débiteur, des prévisions quant à la conjoncture macroéconomique et les probabilités de migration du crédit. Une augmentation importante du risque de crédit est établie en comparant la PD moyenne pour la durée de vie résiduelle estimée au moment du montage du prêt et l'estimation correspondante à la date de clôture. L'ampleur des variations de la PD est fondée sur un jugement éclairé quant au risque de crédit, sur la prise en compte des migrations de crédit enregistrées dans le passé ainsi que sur l'évolution relative des taux du marché.

Dans le cas des prêts qui ont été octroyés avant l'application d'IFRS 9, la PD au moment du montage ne tient pas compte d'ajustements visant à refléter les attentes à l'égard de la conjoncture macroéconomique future puisque cette conjoncture ne peut être établie sans recours à des connaissances a posteriori. En l'absence de telles données, la PD au moment du montage est estimée au moyen d'hypothèses concernant les PD tout au long du cycle et des probabilités de migration au cours de celui-ci, conformément à l'approche de modélisation sous-jacente de l'instrument et la NRC au moment du montage. Pour ces prêts, des seuils fondés sur la détérioration de la NRC additionnels s'ajoutent à la comparaison quantitative, comme le montre le tableau qui suit.

NRC au moment du montage	Critères d'importance additionnels – nombre de crans nécessaires pour que la détérioration de la NRC soit considérée comme une détérioration importante du crédit (stade 2) (> ou égal à)
0,1	5 crans
1,1 – 4,2	4 crans
4,3 – 5,1	3 crans
5,2 – 7,1	2 crans
7,2 – 8,2	1 cran
8,3	0 cran

D'autres renseignements à propos de la fourchette de 23 échelons utilisés pour la NRC figurent à la page 43.

Pour ce qui est de certains portefeuilles de titres de créance à l'égard desquels des notations de marché externes sont disponibles et lorsque les notations de crédit ne servent pas à la gestion du risque de crédit, ces titres seront de stade 2 si leur risque de crédit augmente au point où ils ne sont plus considérés comme de catégorie investissement. Un instrument financier est de catégorie investissement s'il est considéré comme présentant un faible risque de perte, si son émetteur est considéré comme ayant une solide capacité à remplir ses obligations sur le

Notes annexes

plan des flux de trésorerie contractuels à court terme et s'il est jugé que des changements défavorables dans la conjoncture économique et le contexte commercial à plus long terme pourraient réduire sa capacité à remplir de telles obligations, mais que ce ne sera pas nécessairement le cas.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail, le risque de défaillance est évalué au moyen d'une PD sur 12 mois à la date de clôture et déterminé à l'aide de notations de crédit qui intègrent tous les renseignements disponibles au sujet du client. Cette PD est ajustée pour tenir compte de l'incidence de prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois, et elle est considérée comme une approximation raisonnable de la PD sur la durée de vie. Les expositions de détail sont d'abord réparties entre des portefeuilles homogènes qui sont généralement établis par produit et marque. Dans chaque portefeuille, les comptes qui en sont au stade 2 désignent ceux dont la PD ajustée sur 12 mois est plus élevée que la PD moyenne sur 12 mois des prêts du portefeuille 12 mois avant qu'ils ne soient en souffrance depuis 30 jours. Le jugement éclairé posé concernant le risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'a été importante. Le seuil propre à chaque portefeuille permet de repérer les prêts dont la PD est plus grande que celle qui serait prévue pour des prêts dont le rendement est celui prévu initialement et que celle qui aurait été acceptable au moment de leur montage. C'est pourquoi il s'approche du résultat obtenu par la comparaison de la PD initiale et de celle à la date de clôture.

Actifs non dépréciés n'affichant aucune augmentation importante du risque de crédit (stade 1)

Des PCA découlant de cas de défaillance susceptibles de survenir dans les 12 prochains mois (des « PCA pour les 12 mois à venir ») sont comptabilisées à l'égard d'instruments financiers qui demeurent au stade 1.

Transferts d'un stade à l'autre

Les actifs financiers peuvent être transférés d'un stade à l'autre selon l'augmentation ou la diminution relative de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retirés du stade 2 si leur risque de crédit n'est plus considéré comme ayant fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, et ce, d'après les évaluations décrites ci-dessus. Exception faite des prêts renégociés, les instruments financiers sont retirés du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les prêts renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'indications attestant une réduction importante du risque de non-versement des flux de trésorerie futurs (ce qui exige une période d'observation d'au moins un an) et jusqu'à ce qu'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base de l'ensemble du portefeuille, ces indications comprennent généralement un historique de paiement conformément aux modalités initiales ou à celles qui ont été révisées, selon ce qui convient dans les circonstances. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications disponibles sont analysées au cas par cas.

Évaluation des PCA

L'évaluation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA doivent être exemptes de parti pris, fondées sur des pondérations probabilistes et tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant des événements passés, les circonstances actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables quant aux événements à venir et à la conjoncture économique à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, la banque calcule les PCA au moyen de trois principaux facteurs, soit la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance (l'« ECD »).

Les PCA pour les 12 mois à venir sont calculées par multiplication de la PD, de la PCD et de l'ECD sur 12 mois. Les PCA pour la durée de vie sont plutôt calculées au moyen de la PD sur cette durée. Les PD pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie représentent respectivement les probabilités de défaillance pour les 12 prochains mois ou pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

L'ECD représente le solde qui, selon les prévisions, sera en souffrance, compte tenu du remboursement du capital et du versement des intérêts depuis la date du bilan jusqu'au cas de défaillance, ainsi que tout prélèvement prévu sur les facilités octroyées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD, compte tenu du cas de défaillance et, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être exécutée ainsi que de la valeur temps de l'argent.

Si possible, la banque utilise l'approche fondée sur les notations internes que prescrit Bâle II et procède à des ajustements comme suit pour remplir les exigences propres à IFRS 9.

Modèle	Capital réglementaire	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none">Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme, tout au long d'un cycle économique)La définition de défaillance comprend un seuil repère de défaillance de 90 jours	<ul style="list-style-type: none">Établie à un moment précis (selon les conditions actuelles, mais ajustées pour tenir compte d'estimations eu égard aux conditions futures qui influenceront sur la PD)Seuil repère de défaillance de 90 jours
ECD	<ul style="list-style-type: none">Ne peut être inférieure au solde en cours	<ul style="list-style-type: none">L'amortissement est pris en compte dans le cas des produits à terme
PCD	<ul style="list-style-type: none">Une PCD en cas de ralentissement (soit les pertes continues qui devraient être subies durant une récession économique sévère, mais plausible)En l'absence de données historiques, des seuils réglementaires peuvent s'appliquer afin d'atténuer le risque de sous-estimer la PCD en cas de ralentissementLa PCD est actualisée au moyen du coût en capitalTous les coûts de recouvrement sont pris en compte	<ul style="list-style-type: none">La PCD attendue (selon une estimation de la perte en cas de défaillance compte tenu de l'incidence prévue de la conjoncture économique future, y compris une variation de la valeur de la garantie)Aucun seuilLa PCD est actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêtSeuls les coûts associés à l'obtention ou à la vente des biens reçus en garantie sont inclus
Autres		<ul style="list-style-type: none">La PCD est actualisée rétrospectivement, soit du moment de la défaillance jusqu'à la date du bilan

Bien que les PD pour les 12 mois à venir soient ajustées à partir des modèles de Bâle lorsque cela est possible, les PD pour la durée de vie sont établies en projetant celles sur 12 mois au moyen d'une structure à terme. Aux termes de la méthode utilisée pour le portefeuille de gros, la PD pour la durée de vie tient compte de la migration du crédit, ce qui survient lorsqu'un client passe d'une NRC à une autre pendant la durée de son prêt.

Les PCA des prêts de gros qui en sont au stade 3 sont déterminées sur une base individuelle et selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur les estimations du gestionnaire des relations avec les clients à la date de clôture, qui reflètent des hypothèses raisonnables et justifiables ainsi que des projections des recouvrements futurs et les encaissements d'intérêts futurs prévus. La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement du montant en cours comprendra la réalisation de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de sa réalisation prévue, moins les coûts de prise de possession et de vente des biens grevés. Les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Dans les cas complexes, les flux de trésorerie déterminés aux termes d'un maximum de quatre scénarios différents font l'objet de pondérations probabilistes et, le cas échéant, peuvent faire référence à des données économiques prospectives qu'applique généralement la banque et de l'opinion du gestionnaire des relations avec les clients quant à la probabilité de chaque scénario. Dans les cas moins complexes, l'incidence de différents scénarios économiques et des stratégies de restructuration est estimée et appliquée à titre d'ajustement du résultat le plus probable. À la section du rapport de gestion intitulée « Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières », les variations associées à ces variables sont appelées « variations des paramètres de risque ».

Période sur laquelle les PCA sont évaluées

Les PCA sont évaluées chaque date de clôture suivant la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale qui est utilisée pour mesurer les PCA (que ce soit les PCA pour les 12 mois à venir ou celles pour la durée de vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la banque est exposée au risque de crédit. Dans le cas des découverts des portefeuilles de gros, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois l'an et c'est pourquoi la période retenue se termine à la date prévue du prochain examen en profondeur du crédit. La date d'un tel examen correspond également à la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Cependant, lorsqu'un instrument financier comprend un montant prélevé et un montant non prélevé, et que la capacité contractuelle de la banque d'exiger un remboursement et d'annuler le montant non prélevé ne contribue pas à réduire son exposition au risque de crédit jusqu'à la période de préavis contractuelle, la période contractuelle ne peut servir à établir la période maximale qui peut être retenue. Les PCA sont plutôt calculées pour la période durant laquelle la banque demeure exposée à un risque de crédit qui ne peut être atténué par des mesures de gestion de ce risque. Cela s'applique aux découverts et aux cartes de crédit des particuliers, pour lesquels la période correspond à la durée moyenne qui s'écoule avant qu'un compte au stade 2 devienne en défaut ou devienne improductif, ce qui est établi pour l'ensemble d'un portefeuille et varie entre trois et six ans. En outre, dans le cas de ces facilités, il est impossible d'évaluer les PCA de l'engagement de prêt de manière distincte de l'actif financier. Ainsi, les PCA totales sont comptabilisées dans la correction de valeur pour perte sur l'actif financier sauf si ces PCA dépassent la valeur comptable brute, auquel cas les PCA sont comptabilisées à titre de provision.

Données économiques prospectives

Quatre scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale ont été utilisés pour rendre le contexte économique actuel et pour exprimer la vision de la direction quant à l'éventail des résultats possibles. Trois de ces scénarios sont tirés de prévisions consensuelles et d'estimations de distribution. Il s'agit du scénario le plus probable (le scénario central) et de deux scénarios qui le sont moins, soit des scénarios dits périphériques qui constituent en fait un scénario optimiste consensuel et un scénario pessimiste consensuel. Le quatrième scénario, le deuxième scénario pessimiste, reflète le point de vue de la direction sur le risque de détérioration grave.

La direction a attribué des taux de probabilité aux scénarios selon son point de vue de la répartition des risques. Une pondération de 75 % a été attribuée au scénario central, alors qu'une pondération de 10 % chacun a été attribuée aux scénarios optimiste et pessimiste consensuels et qu'une pondération de 5 % a été attribuée au deuxième scénario pessimiste. Les différences, sur le plan de la gravité de la conjoncture économique, entre le scénario central et les scénarios périphériques, reposent sur l'ampleur des distributions des prévisions externes parmi celles des professionnels du secteur.

Les scénarios périphériques rendent compte de situations économiques à l'échelle mondiale à la fois plausibles et intrinsèquement stables, et ne sont pas nécessairement aussi extrêmes que ceux servant aux simulations de crise. La période prévisionnelle est de cinq ans, après quoi les prévisions sont établies en fonction des tendances consensuelles à long terme. Le deuxième scénario pessimiste envisage des résultats économiques plus extrêmes et les variables ne sont pas établies, par définition, en fonction des tendances à long terme. Les facteurs économiques incluent, sans toutefois s'y limiter, le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'augmentation des prix des logements et les prix du pétrole Brent.

j) Rémunération et avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère plusieurs régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite aux termes desquels les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun sont considérés comme étant des régimes de retraite collectifs. L'un des régimes de retraite est un régime collectif auquel participent à la fois les employés de la banque et ceux de la HSBC Global Services (Canada) Limited (« ServCo »), filiale de la HSBC Holdings plc. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo versent des cotisations aux régimes à prestations définies pour leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle. Les programmes de retraite complémentaires et les avantages postérieurs à l'emploi ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge par la banque au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Notes annexes

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont facturés à la banque et à ServCo pour leurs employés respectifs.

La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les profits et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

L'actif ou le passif net au titre de prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, après l'application du test du plafond de l'actif pour lequel tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

La banque conclut des accords de paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres et réglés en trésorerie avec ses employés à titre de rémunération pour la prestation de services par ceux-ci.

La période d'acquisition pour ces régimes peut commencer avant la date d'attribution si les employés ont commencé à fournir les services visés avant la date d'attribution. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à fournir les services visés par ces attributions.

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les résultats non distribués sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance et toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition. Le défaut, par l'employé, de respecter une condition d'acquisition n'est pas traité comme une annulation et le montant de la charge comptabilisée pour l'acquisition est ajusté en fonction du nombre d'attributions dont les droits sont censés être acquis.

k) Impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres et il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

Les lois fiscales sont complexes et incertaines et elles pourraient prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les autorités fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des autorités fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global. Cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différée est comptabilisé à l'état du résultat net.

I) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque la banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable à la date de clôture. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations du montant qui serait nécessaire pour régler la provision à la date de clôture. La banque constitue des provisions liées aux engagements inutilisés et aux garanties en fonction des meilleures estimations des pertes réalisées par la banque à la date de clôture. Dans d'autres situations, la banque constitue périodiquement des provisions liées à d'autres questions comme des différends dans des litiges où les critères de décomptabilisation susmentionnés sont remplis.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, lorsque le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données comme sûreté additionnelle ainsi que des passifs éventuels liés à des actions en justice ou des questions de réglementation, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la perte de crédit attendue.

m) Contrats de location

Les ententes qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie sont classées comme étant des contrats de location. À titre de preneur, la banque inscrit un actif au titre du droit d'utilisation dans le poste « Immobilisations corporelles » et le passif correspondant, dans le poste « Autres passifs ». L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et l'obligation locative sera évaluée au moyen d'une méthode similaire à celle du coût amorti. La comptabilisation initiale de l'obligation locative se fait en fonction de sa valeur nette actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est considérée comme étant la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer de manière anticipée. Pour déterminer la durée du contrat de location, la banque doit tenir compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant qu'elle a un avantage économique à exercer l'option de prolongation ou à ne pas exercer l'option de résiliation de manière anticipée. L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé initialement au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des avantages incitatifs à la location reçus.

La charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est comprise dans le poste « Amortissement des immobilisations corporelles ». Les intérêts sur l'obligation locative sont compris dans le poste « Charges d'intérêts ». En ce qui a trait à la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs correspondants, la banque a appliqué les mesures de simplification prévues par IFRS 16 lui permettant d'exclure les paiements de loyers liés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Notes annexes

En ce qui a trait au bailleur, les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme étant des contrats de location-financement. La banque inscrit la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir aux termes de contrats de location-financement et la valeur résiduelle lui revenant au poste « Prêts et avances à des banques » ou au poste « Prêts et avances à des clients ». Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. La banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Des pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. Les produits financiers liés à des contrats de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et sont inscrits au poste « Autres produits d'exploitation ».

n) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire inconditionnel de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis
- les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans
- les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation s'il y a des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

p) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit de 3 à 5 ans.

q) Capital-actions

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

r) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois, ou une période moindre selon l'instrument, après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes de trésorerie détenus dans la banque centrale, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci, les prêts et avances à des banques, les prises en pension à des fins autres que de transaction, ainsi que des bons du Trésor et des certificats de dépôt.

3 Produits de commissions nets

Produits de commissions nets par secteur d'activité :

	2021						2020					
	Services aux entreprises M\$	Services bancaires internationaux ¹ M\$	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières ¹ M\$	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers M\$	Activités générales M\$	Total M\$	Services aux entreprises M\$	Services bancaires internationaux ¹ M\$	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières ¹ M\$	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers M\$	Activités générales M\$	Total M\$
Services à l'égard des comptes	42	9	—	16	—	67	40	7	—	15	—	62
Produits de courtage	—	—	—	17	—	17	1	—	—	14	—	15
Cartes	20	1	—	53	—	74	16	—	—	47	—	63
Facilités de crédit	289	53	—	—	—	342	261	57	—	—	—	318
Fonds sous gestion ²	—	—	—	224	—	224	—	—	—	193	—	193
Importations/exportations	12	2	—	—	—	14	9	—	—	—	—	9
Commissions d'agence d'assurance	—	—	—	5	—	5	—	—	—	5	—	5
Garanties et autres	30	12	—	6	—	48	30	11	2	4	—	47
Services de paiement	29	9	—	5	—	43	27	8	—	4	—	39
Prise ferme	2	54	15	—	(3)	68	1	27	17	—	—	45
Produits de commissions	424	140	15	326	(3)	902	385	110	19	282	—	796
Moins les charges de commissions	(15)	(17)	(4)	(72)	—	(108)	(14)	(4)	(5)	(60)	—	(83)
Produits de commissions nets	409	123	11	254	(3)	794	371	106	14	222	—	713

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Pour plus de précisions, se reporter à la note 9.

2. Les commissions provenant de Fonds d'investissement HSBC pour 2021 et pour 2020 représentent 50 % du total des commissions pour chaque exercice.

4 Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est présenté compte tenu des éléments suivants :

	Note	2021 M\$	2020 M\$
Produits			
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti	1	1 718	1 918
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la JVAERG	1	95	247
Charges			
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou obligatoirement évalués à la juste valeur		(579)	(1 070)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives		(8)	(9)
Dotations aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation		(46)	(47)

1. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts constatés à l'égard d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5 Rémunération et avantages du personnel

Total de la rémunération du personnel

	2021 M\$	2020 M\$
Salaires	469	484
Avantages postérieurs à l'emploi	59	59
Autres	76	87
Exercice clos le 31 déc.	604	630

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Charge à l'état du résultat net

	2021 M\$	2020 M\$
Régimes à prestations définies	20	21
– régimes de retraite	14	15
– régimes autres que de retraite	6	6
Régimes de retraite à cotisations définies	39	38
Exercice clos le 31 déc.	59	59

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2020 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2021, et les hypothèses de 2021 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2022.

	Note	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
		2021 %	2020 %	2021 %	2020 %
Taux d'actualisation		3,00	2,55	3,00	2,55
Taux de croissance des salaires		2,75	2,75	2,75	2,75
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial		s. o.	s. o.	4,29	7,00
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible	1	s. o.	s. o.	4,05	5,00

1. Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2040 (pour 2020, le taux cible pour l'exercice précédent s'appliquait à compte de 2024).

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2021, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 14,6 ans (15,2 ans en 2020).

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2021	2020
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	24	24
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	25	25
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	26	25
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	27	27

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

Régimes de retraite

	2021 M\$	2020 M\$
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(27)	(29)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	28	32
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	3	3
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	(3)	(3)

Régimes autres que de retraite

	2021 M\$	2020 M\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation	(5)	(5)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation	5	5

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Régimes pour la banque				Régime collectif ¹	
	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite		Régime de retraite	
	2021 M\$	2020 M\$	2021 M\$	2020 M\$	2021 M\$	2020 M\$
<i>Note</i>						
Juste valeur des actifs des régimes						
Au 1 ^{er} janv.	691	644	—	—	48	39
Intérêt sur les actifs des régimes	17	20	—	—	1	1
Cotisations patronales	17	22	6	5	3	4
(Pertes actuarielles) gains actuariels	(39)	40	—	—	(3)	4
Prestations versées	(33)	(34)	(6)	(5)	(1)	—
Charges non liées aux placements	(1)	(1)	—	—	—	—
Au 31 déc.	652	691	—	—	48	48
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Au 1 ^{er} janv.	(800)	(754)	(145)	(134)	(59)	(50)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(9)	(9)	(3)	(2)	(2)	(2)
Coût financier	(20)	(22)	(4)	(4)	(1)	(2)
Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans :	46	(49)	6	(10)	4	(5)
– les hypothèses financières	50	(53)	15	(10)	5	(4)
– les ajustements à l'expérience	(4)	4	(9)	—	(1)	(1)
Prestations versées	33	34	6	5	1	—
Au 31 déc.	(750)	(800)	(140)	(145)	(57)	(59)
– capitalisé	(666)	(716)	—	—	(9)	(11)
– non capitalisé	(84)	(84)	(140)	(145)	—	—
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes	(27)	(54)	—	—	(4)	(3)
Passif net	(125)	(163)	(140)	(145)	(13)	(14)

1. Le régime de retraite auquel participent activement à la fois les employés de ServCo et ceux de la banque est considéré comme un régime de retraite collectif, puisque les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun. Le régime de retraite est capitalisé au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo déterminent leurs cotisations respectives au régime à prestations définies à l'égard de leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle.

2. Au 31 décembre 2021, la quote-part du passif net de la banque dans le régime de retraite était de 2 M\$ (2 M\$ en 2020).

Notes annexes

Actifs des régimes de retraite¹

	Régimes pour la banque		Régime collectif	
	2021 M\$	2020 M\$	2021 M\$	2020 M\$
Fonds d'investissement	645	676	48	45
– Fonds d'actions canadiennes	–	20	–	1
– Fonds d'actions mondiales	66	23	5	2
– Fonds d'actions de marchés émergents	–	7	–	–
– Fonds à revenu fixe	579	626	43	42
Autres	7	15	–	3
– Autres placements	–	12	–	1
– Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	7	3	–	2
Total	652	691	48	48

1. Les chiffres comparatifs ont été harmonisés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel correspondant à une perte de 21 M\$ (profit de 60 M\$ en 2020).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2020. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2020. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 17,1 M\$ au cours de l'exercice 2022.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes, le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2021 M\$	2020 M\$	2021 M\$	2020 M\$
(Perturbes actuarielles) gains actuariels à l'égard des actifs	(39)	40	–	–
Gains actuariels (perturbes actuarielles) à l'égard des passifs	46	(49)	6	(10)
Gains actuariels (perturbes actuarielles) à l'égard du montant maximal au bilan	28	(34)	–	–
Charge nette à l'état consolidé du résultat global	35	(43)	6	(10)

6 Paiements fondés sur des actions

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

	2021 M\$	2020 M\$
Attributions d'actions temporairement incessibles	6	7
Exercice clos le 31 déc.	6	7

Au cours de l'exercice 2021, un montant de 6 M\$ a été inscrit en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (7 M\$ en 2020), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement incessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement incessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement incessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et est étalée sur une certaine période d'acquisition et elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement incessibles en 2021 s'établissait à 7,30 \$ par action (9,47 \$ par action en 2020). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement incessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 6 M\$ au 31 décembre 2021 (6 M\$ en 2020).

7 Charge d'impôt

Analyse de la charge d'impôt

	2021 M\$	2020 M\$
Impôt exigible	228	141
– fédéral	128	79
– provincial	100	62
Impôt différé	7	(45)
– naissance et résorptions des différences temporaires	7	(45)
Exercice clos le 31 déc.	235	96

La charge d'impôt inscrite à l'état consolidé du résultat net est calculée à un taux différent du taux combiné fédéral et provincial prescrit par la loi pour les raisons suivantes :

	2021 %	2020 %
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat	26,5	26,6
Ajustements au taux d'imposition	(1,8)	(2,9)
Taux d'imposition effectif	24,7	23,7

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une hausse de 88 M\$ des capitaux propres (baisse de 62 M\$ des capitaux propres en 2020).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

	2021 M\$	2020 M\$
Aux 1 ^{er} janv.	121	62
Crédit/(charge) à l'état du résultat net	(18)	45
Crédit à l'état du résultat net – période précédente	11	–
Autres éléments du résultat global	(11)	14
– gains et pertes actuariels	(11)	14
Aux 31 déc.	103	121

Impôt différé comptabilisé au bilan

	2021 M\$	2020 M\$
Actifs d'impôt différé, montant net	103	121
– prestations de retraite	72	83
– pertes de crédit attendues	67	71
– immobilisations corporelles	(26)	(28)
– actifs loués à des clients	(45)	(46)
– paiements fondés sur des actions	2	5
– autres différences temporaires	33	36

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 11,1 M\$ (11,1 M\$ en 2020). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 208 M\$ (218 M\$ en 2020).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

8 Dividendes

Dividendes déclarés sur nos actions

	Notes	2021		2020	
		\$ par action	M\$	\$ par action	M\$
Actions ordinaires	1	0,79283	435	0,32085	160
Actions privilégiées de catégorie 1					
– Série G	2	–	–	0,50000	10
– Série H	2	0,76505	15	0,39471	8
– Série I		1,15000	16	1,15000	16
– Série K		1,36252	14	1,36252	14

1. Le 30 mars 2020, la banque a émis à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited 50 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires.

2. Le 30 juin 2020, le détenteur des actions privilégiées, série G, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série H, conformément à leurs modalités; les premiers dividendes sur les actions privilégiées, série H, ont été déclarés au troisième trimestre de 2020 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 30 septembre 2020 ou le premier jour ouvrable suivant.

9 Analyse sectorielle

Changements aux secteurs isolables

Au cours du quatrième trimestre de 2021, nous avons modifié notre présentation de l'information de gestion interne afin de la rendre conforme aux changements apportés à la structure de gouvernance et à la manière dont nous évaluons la performance des activités de notre secteur « Services bancaires internationaux et marchés », lequel est désormais présenté et géré comme deux secteurs d'exploitation distincts : « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières ». La nouvelle structure de présentation ne modifie en rien la gestion de la stratégie des Services bancaires internationaux et marchés du Groupe HSBC. Nous avons adapté notre présentation de l'information sectorielle afin que cette modification soit reflétée pour toutes les périodes présentées.

Nos secteurs d'activité

Services aux entreprises

Les services aux entreprises servent des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Ils soutiennent leurs clients au moyen de produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de croître et d'exercer leurs activités de manière efficace. Les services offerts consistent notamment en des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement et de l'aide au commerce international, en plus d'un savoir-faire en fusions et acquisitions et de l'accès aux marchés financiers.

Services bancaires internationaux

Les services bancaires internationaux offrent des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières

Le secteur Marchés et Services liés aux valeurs mobilières permet à nos clients, tant les grandes sociétés que les institutions, d'accéder aux marchés financiers et aux liquidités, de trouver des occasions d'investissement, de gérer les risques et d'effectuer des transactions facilement. Nous regroupons les solutions de financement, les ventes et la négociation, la recherche, la compensation et le règlement des paiements, les activités de garde internationale et directe, ainsi que les services d'actifs.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services de gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Bénéfice (perte) de l'exercice

	2021						Total M\$
	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux ¹	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières ¹	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers	Centre général ²		
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$		
Produits d'intérêts nets	581	92	24	523	6	1 226	
Produits de commissions nets	409	123	11	254	(3)	794	
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	37	—	52	31	(8)	112	
Autres produits	14	5	3	35	26	83	
Total du résultat d'exploitation	1 041	220	90	843	21	2 215	
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit	29	9	—	7	—	45	
Résultat d'exploitation net	1 070	229	90	850	21	2 260	
– externe	1 073	192	91	881	23	2 260	
– intersectoriel	(3)	37	(1)	(31)	(2)	—	
Total des charges d'exploitation	(389)	(86)	(52)	(674)	(107)	(1 308)	
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	681	143	38	176	(86)	952	

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

2. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

Bénéfice (perte) de l'exercice

	2020						Total M\$
	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux ¹	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières ¹	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers	Centre général ²		
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$		
Produits d'intérêts nets	525	98	26	486	(49)	1 086	
Produits de commissions nets	371	106	14	222	—	713	
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	36	3	57	38	(2)	132	
Autres produits	17	13	5	31	27	93	
Total du résultat d'exploitation	949	220	102	777	(24)	2 024	
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit	(256)	(34)	—	(37)	—	(327)	
Résultat d'exploitation net	693	186	102	740	(24)	1 697	
– externe	782	157	108	648	2	1 697	
– intersectoriel	(89)	29	(6)	92	(26)	—	
Total des charges d'exploitation	(396)	(99)	(54)	(670)	(74)	(1 293)	
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	297	87	48	70	(98)	404	

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

2. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

Données tirées du bilan

	Services aux entreprises M\$	Services bancaires internationaux ¹ M\$	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières ¹ M\$	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers M\$	Centre général ² M\$	Total M\$
Au 31 déc. 2021						
Prêts et avances à des clients	29 203	3 580	—	35 916	—	68 699
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 610	926	—	12	—	3 548
Total de l'actif externe	42 613	8 577	16 147	51 841	675	119 853
Comptes des clients	27 344	6 787	72	39 423	—	73 626
Acceptations	2 618	926	—	12	—	3 556
Total du passif externe	37 104	10 377	14 511	50 791	194	112 977
Au 31 déc. 2020						
Prêts et avances à des clients	25 642	3 794	—	31 566	—	61 002
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 687	1 344	—	12	—	4 043
Total de l'actif externe	41 213	14 752	14 357	46 704	321	117 347
Comptes des clients	25 188	7 769	190	38 803	—	71 950
Acceptations	2 703	1 347	—	12	—	4 062
Total du passif externe	35 345	14 463	11 765	48 505	387	110 465

1. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons scindé le secteur d'activité auparavant appelé « Services bancaires internationaux et marchés » en deux secteurs, soit « Services bancaires internationaux » et « Marchés et Services liés aux valeurs mobilières », afin de refléter nos nouveaux secteurs d'activité. Toutes les données comparatives ont été ajustées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

2. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie et par poste au bilan.

	Note	2021				Total M\$
		Instruments financiers évalués à la JVRN M\$	Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG M\$	Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG M\$	Instruments financiers évalués au coût amorti M\$	
Actifs financiers						
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale		—	—	—	13 955	13 955
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		—	—	—	9	9
Actifs détenus à des fins de transaction		2 907	—	—	—	2 907
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		18	—	—	—	18
Dérivés		2 773	—	—	—	2 773
Prêts et avances à des banques		—	—	—	1 659	1 659
Prêts et avances à des clients	1	—	—	—	68 699	68 699
Prises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	9 058	9 058
Placements financiers		—	14 958	11	—	14 969
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	—	—	3 548	3 548
Total		5 698	14 958	11	96 928	117 595
Passifs financiers						
Dépôts effectués par des banques		—	—	—	1 313	1 313
Comptes des clients		—	—	—	73 626	73 626
Mises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	8 044	8 044
Effets en transit vers d'autres banques		—	—	—	253	253
Passifs détenus à des fins de transaction		3 598	—	—	—	3 598
Dérivés		2 978	—	—	—	2 978
Titres de créance émis		—	—	—	14 339	14 339
Acceptations		—	—	—	3 556	3 556
Créances subordonnées		—	—	—	1 011	1 011
Total		6 576	—	—	102 142	108 718

	2020					Total M\$
	Instruments financiers évalués à la JVRN	Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG	Instruments financiers évalués au coût amorti		
Note	M\$	M\$	M\$	M\$		M\$
Actifs financiers						
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	—	—	—	15 750		15 750
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	13		13
Actifs détenus à des fins de transaction	1 719	—	—	—		1 719
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	9	—	—	—		9
Dérivés	5 447	—	—	—		5 447
Prêts et avances à des banques	—	—	—	1 270		1 270
Prêts et avances à des clients	1	—	—	61 002		61 002
Prises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	5 996		5 996
Placements financiers	—	19 873	6	—		19 879
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	4 043		4 043
Total	7 175	19 873	6	88 074		115 128
Passifs financiers						
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	1 139		1 139
Comptes des clients	—	—	—	71 950		71 950
Mises en pension à des fins autres que de transaction	—	—	—	3 227		3 227
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	181		181
Passifs détenus à des fins de transaction	1 831	—	—	—		1 831
Dérivés	5 647	—	—	—		5 647
Titres de créance émis	—	—	—	17 387		17 387
Acceptations	—	—	—	4 062		4 062
Créances subordonnées	—	—	—	1 011		1 011
Total	7 478	—	—	98 957		106 435

1. Comprend des créances au titre des contrats de location-financement qui sont évalués selon IFRS 16. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 27.

11 Actifs détenus à des fins de transaction

	Note	2021 M\$	2020 M\$
Titres de créance			
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	1	2 536	1 486
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		165	121
– autres titres de créance		206	112
Aux 31 déc.		2 907	1 719
Actifs détenus à des fins de transaction			
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		1 087	1 012
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		1 820	707

1. Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Durée résiduelle avant l'échéance des titres de créance

	2021 M\$	2020 M\$
Moins de un an	1 114	273
De 1 an à 5 ans	879	412
De 5 ans à 10 ans	580	386
Plus de 10 ans	334	648
Aux 31 déc.	2 907	1 719

12 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	Actifs			Passifs		
	Détenus à des fins de transaction	Comptabilité de couverture	Total	Détenus à des fins de transaction	Comptabilité de couverture	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats de change	1 199	1	1 200	1 213	36	1 249
Contrats sur taux d'intérêt	1 452	121	1 573	1 612	117	1 729
Contrats sur marchandises	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2021	2 651	122	2 773	2 825	153	2 978
Contrats de change	1 861	—	1 861	1 913	—	1 913
Contrats sur taux d'intérêt	3 323	261	3 584	3 317	415	3 732
Contrats sur marchandises	2	—	2	2	—	2
Au 31 déc. 2020	5 186	261	5 447	5 232	415	5 647

Montants notionnels selon les durées résiduelles avant l'échéance du portefeuille d'instruments dérivés

	Détenus à des fins de transaction				Comptabilité de couverture				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	127 005	75 378	35 735	238 118	3 764	13 650	—	17 414	255 532
– contrats à terme	21 843	2 611	60	24 514	—	—	—	—	24 514
– swaps	103 767	72 724	35 675	212 166	3 764	13 650	—	17 414	229 580
– garanties de taux plafond	41	43	—	84	—	—	—	—	84
– autres contrats sur taux d'intérêt	1 354	—	—	1 354	—	—	—	—	1 354
Contrats de change	130 400	11 482	222	142 104	64	1 079	—	1 143	143 247
– opérations au comptant	8 648	—	—	8 648	—	—	—	—	8 648
– contrats à terme de gré à gré	112 831	6 023	—	118 854	—	—	—	—	118 854
– swaps et options sur devises	8 921	5 459	222	14 602	64	1 079	—	1 143	15 745
Autres contrats dérivés	4	—	—	4	—	—	—	—	4
– contrats sur marchandises	4	—	—	4	—	—	—	—	4
Au 31 déc. 2021	257 409	86 860	35 957	380 226	3 828	14 729	—	18 557	398 783
Contrats sur taux d'intérêt	229 301	144 246	35 068	408 615	1 364	14 567	515	16 446	425 061
– contrats à terme	7 527	30 411	—	37 938	—	—	—	—	37 938
– swaps	221 278	113 785	35 068	370 131	1 364	14 567	515	16 446	386 577
– garanties de taux plafond	134	50	—	184	—	—	—	—	184
– autres contrats sur taux d'intérêt	362	—	—	362	—	—	—	—	362
Contrats de change	129 923	14 199	227	144 349	—	64	—	64	144 413
– opérations au comptant	7 854	—	—	7 854	—	—	—	—	7 854
– contrats à terme de gré à gré	107 612	5 735	—	113 347	—	—	—	—	113 347
– swaps et options sur devises	14 457	8 464	227	23 148	—	64	—	64	23 212
Autres contrats dérivés	428	—	—	428	—	—	—	—	428
– contrats sur marchandises	428	—	—	428	—	—	—	—	428
Au 31 déc. 2020	359 652	158 445	35 295	553 392	1 364	14 631	515	16 510	569 902

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 23).

	Détenus à des fins de transaction			Comptabilité de couverture			
	Position favorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$	Position favorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$	Position nette totale M\$
Contrats sur taux d'intérêt	1 452	(1 612)	(160)	121	(117)	4	(156)
– swaps	1 442	(1 608)	(166)	121	(117)	4	(162)
– garanties de taux plafond	–	–	–	–	–	–	–
– autres contrats sur taux d'intérêt	10	(4)	6	–	–	–	6
Contrats de change	1 199	(1 213)	(14)	1	(36)	(35)	(49)
– opérations au comptant	30	(8)	22	–	–	–	22
– contrats à terme de gré à gré	840	(878)	(38)	–	–	–	(38)
– swaps et options sur devises	329	(327)	2	1	(36)	(35)	(33)
Autres contrats dérivés	–	–	–	–	–	–	–
– contrats sur marchandises	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 déc. 2021	2 651	(2 825)	(174)	122	(153)	(31)	(205)
Contrats sur taux d'intérêt	3 323	(3 317)	6	261	(415)	(154)	(148)
– swaps	3 320	(3 313)	7	261	(415)	(154)	(147)
– garanties de taux plafond	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)
– autres contrats sur taux d'intérêt	3	(3)	–	–	–	–	–
Contrats de change	1 861	(1 913)	(52)	–	–	–	(52)
– opérations au comptant	3	(4)	(1)	–	–	–	(1)
– contrats à terme de gré à gré	1 342	(1 397)	(55)	–	–	–	(55)
– swaps et options sur devises	516	(512)	4	–	–	–	4
Autres contrats dérivés	2	(2)	–	–	–	–	–
– contrats sur marchandises	2	(2)	–	–	–	–	–
Au 31 déc. 2020	5 186	(5 232)	(46)	261	(415)	(154)	(200)

Utilisation de dérivés

La banque entreprend des activités liées aux dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour gérer les risques liés au portefeuille découlant des activités des clients et pour gérer et couvrir ses propres risques. La plupart des risques liés aux dérivés que court la banque découlent de ses activités de vente et de négociation, et, aux fins de gestion des risques de marché, sont considérés comme des risques de transaction.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à des positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin des opérations de compensation. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2021				2020			
	Montant notionnel ¹	Coût de remplacement positif ²	Montant d'équivalent-crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴	Montant notionnel ¹	Coût de remplacement positif ²	Montant d'équivalent-crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	255 532	146	390	189	425 061	278	640	487
– contrats à terme standardisés	24 514	–	8	–	37 938	–	11	–
– swaps	229 580	136	357	188	386 577	274	613	485
– garanties de taux plafond	84	–	1	–	184	–	1	1
– autres contrats sur taux d'intérêt	1 354	10	24	1	362	4	15	1
Contrats de change	143 247	340	1 728	501	144 413	511	2 220	679
– opérations au comptant	8 648	–	–	–	7 854	–	–	–
– contrats à terme de gré à gré	118 854	184	1 341	352	113 347	282	1 708	418
– swaps et options sur devises	15 745	156	387	149	23 212	229	512	261
Autres contrats dérivés	4	–	–	–	428	–	–	–
– contrats sur marchandises	4	–	–	–	428	–	–	–
Au 31 déc.	398 783	486	2 118	690	569 902	789	2 860	1 166

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.
2. Le coût de remplacement positif correspond à la juste valeur totale de tous les contrats en cours en position de gain, compte tenu des conventions-cadres de compensation.
3. Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.
4. Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Notes annexes

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Des dérivés de couverture non admissibles sont conclus à des fins de gestion des risques, tel qu'il est décrit dans les paragraphes qui suivent, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture.

Dérivés dans des relations de comptabilité de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Instrument de couverture selon le risque couvert

	Instrument de couverture				Variation de la juste valeur ²
	Valeur comptable			Présentation au bilan	
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs		
	M\$	M\$	M\$		M\$
Risque couvert					
Risque de taux d'intérêt	8 704	42	62	Dérivés	198
Au 31 déc. 2021	8 704	42	62		198
Risque de taux d'intérêt	10 772	42	415	Dérivés	(507)
Au 31 déc. 2020	10 772	42	415		(507)

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

2. Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend l'intégralité de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, aucune composante n'étant exclue.

Éléments couverts selon le risque couvert

Risque couvert	Élément couvert					Variation de la juste valeur ¹	Constatation en résultat net	Inefficacité
	Valeur comptable		Cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur inclus dans la valeur comptable		Présentation au bilan			
	Actifs M\$	Passifs M\$	Actifs M\$	Passifs M\$				
Risque de taux d'intérêt	6 574	—	20	—	Placements financiers	(226)	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
	—	2 307	—	(7)	Titres de créance émis	28		
Au 31 déc. 2021	6 574	2 307	20	(7)		(198)	—	
Risque de taux d'intérêt	8 905	—	390	—	Placements financiers	554	4	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
	—	2 428	—	(35)	Titres de créance émis	(44)		
Au 31 déc. 2020	8 905	2 428	390	(35)		510	4	

1. Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant représenter une composante de risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur des dérivés, les couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro et les différences de montant notionnel et d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture.

Pour certains titres de créance détenus, la banque gère le risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque dynamique. Les actifs visés par cette stratégie consistent en des titres de créance à taux fixe de grande qualité, lesquels peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités et de financement.

Le risque de taux d'intérêt lié aux titres de créance à taux fixe émis par la banque est géré dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque non dynamique.

Calendrier des montants notionnels et des taux moyens des instruments (sauf les couvertures dynamiques)

Risque couvert	Montant notionnel Entre 3 mois et 1 an		Taux (moyenne)		Montant notionnel Entre 1 an et 5 ans		Taux (moyenne)		Montant notionnel À plus de 5 ans		Taux (moyenne)	
	M\$	M\$	%	%	M\$	M\$	%	%	M\$	M\$	%	%
Risque de taux d'intérêt												
– swaps		1 264	1,32		1 038	2,44			—	—		
Au 31 déc. 2021		1 264			1 038				—			
Risque de taux d'intérêt												
– swaps		77	2,28		2 285	2,17			35	2,97		
Au 31 déc. 2020		77			2 285				35			

Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie utilisés par la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction, cette variabilité découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des taux de change.

La banque a recours à des stratégies de macrocouvertures des flux de trésorerie pour l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles en ce qui concerne le renouvellement des émissions courantes et prévues d'actifs et de passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables, y compris la rotation de ces instruments. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. L'efficacité et l'inefficacité sont déterminées au moyen du total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles. Les macro-couvertures des flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Notes annexes

La banque couvre également, au moyen de swaps de devises, la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et les passifs libellés en devises découlant de la fluctuation des taux de change du marché et il s'agit alors de couvertures considérées comme étant non dynamiques.

Instrument de couverture selon le risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture			Élément couvert		Inefficacité		
	Valeur comptable			Présentation au bilan	Variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur	Constatation en résultat net	Présentation à l'état du résultat net
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs					
Risque de change	1 143	1	36	Dérivés	(35)	35	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
Risque de taux d'intérêt	8 710	79	55	Dérivés	(115)	111	(4)	
Au 31 déc. 2021	9 853	80	91		(150)	146	(4)	
Risque de change	64	—	—	Dérivés	63	(63)	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
Risque de taux d'intérêt	5 674	219	—	Dérivés	265	(262)	3	
Au 31 déc. 2020	5 738	219	—		328	(325)	3	

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux différences d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture et aux couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro.

Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

	2021		2020	
	Risque de taux d'intérêt M\$	Risque de change M\$	Risque de taux d'intérêt M\$	Risque de change M\$
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1 ^{er} janv.	141	—	4	(1)
(Pertes)/profits sur la juste valeur	(111)	(35)	261	63
(Profits)/pertes sur la juste valeur reclassés depuis la réserve de couverture des flux de trésorerie vers l'état du résultat net	(92)	45	(74)	(62)
Impôt sur le résultat	54	(3)	(50)	—
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 déc.	(8)	7	141	—

Réforme des taux d'intérêt de référence : Modifications d'IFRS 9 et d'IAS 39, Instruments financiers

La banque a adopté à la fois la première série de modifications (la « phase 1 ») et la deuxième série de modifications (la « phase 2 ») d'IFRS 9 et d'IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les modifications de la phase 1 et de la phase 2 sont présentées dans le bilan aux postes « Placements financiers », « Prêts et avances à des clients », « Titres de créance émis » et « Dépôts effectués par des banques ». La valeur notionnelle des dérivés affectés par la réforme des TIO, y compris ceux désignés dans des relations de comptabilité de couverture, est présentée à la page 73 de la rubrique « Instruments financiers affectés par la réforme des TIO ». Pour plus de précisions sur la transition visant les TIO, se reporter à la page 73.

Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de la gestion des risques, la banque a procédé à la transition de certains instruments de couverture fondés sur le TIOL en dollars américains.

Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « TARCOM ») de la Banque du Canada a été chargé d'analyser l'état actuel du taux offert en dollars canadiens (« CDOR ») et de formuler des recommandations. En décembre 2021, le TARCOM a recommandé à l'administrateur du CDOR de cesser la publication du CDOR après le 30 juin 2024. La décision finale de cesser la publication du CDOR relève uniquement de l'administrateur. La banque continuera à suivre de près la situation et pourrait être amenée à délaisser les dérivés de couverture fondés sur le CDOR, car il s'agit du taux de référence TIO le plus important dont sont assortis des instruments de couverture encore détenus par la banque. Cette transition potentielle ne devrait pas nécessiter de nouvelles approches par rapport aux mécanismes utilisés jusqu'à ce jour et il ne sera pas requis de modifier la stratégie de gestion du risque lié à transition.

En 2021, la banque a élargi son offre de produits liés au CORRA et mettra en œuvre un programme de transformation des produits fondés sur le CDOR selon les besoins.

Les montants notionnels des dérivés sur taux d'intérêt utilisés dans les relations de comptabilité de couverture représentent la mesure dans laquelle l'exposition au risque que la banque gère devrait être directement touchée par la réforme des TIO à l'échelle du marché et dans le cadre des modifications de la phase 1 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les swaps de devises désignés dans des relations de comptabilité de couverture et affectés par la réforme des TIO ne sont pas importants et n'ont pas été présentés ci-dessous.

Instrument de couvertures affectés par la réforme des TIO

	Instruments de couverture affectés par la réforme des TIO ¹				Non affectés par la réforme des TIO	Montants notionnels des contrats ²
	GBP M\$	USD M\$	CAD M\$	Total M\$		
Couvertures de la juste valeur	—	2 689	4 036	6 725	1 979	8 704
Couvertures de flux de trésorerie	—	—	8 710	8 710	1 143	9 853
Au 31 déc. 2021	—	2 689	12 746	15 435	3 122	18 557
Couvertures de la juste valeur	69	5 382	5 282	10 733	39	10 772
Couvertures de flux de trésorerie	—	—	5 674	5 674	64	5 738
Au 31 déc. 2020	69	5 382	10 956	16 407	103	16 510

1. Certains contrats arriveront à échéance avant la date d'abandon du TIOL.

2. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

13 Placements financiers

Valeur comptable des placements financiers

	Notes	2021 M\$	2020 M\$
Titres de créance		14 958	19 873
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	1	9 760	11 782
– obligations de gouvernements étrangers	1	2 375	2 838
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		2 430	3 502
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		393	1 751
Titres de capitaux propres		11	6
Au 31 déc.		14 969	19 879
Placements financiers		14 969	19 879
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		13 637	19 788
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		1 332	91

1. Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Durée résiduelle avant l'échéance des placements financiers

	2021 M\$	2020 M\$
Moins de 1 an	1 882	3 285
De 1 an à 5 ans	13 001	15 694
De 5 ans à 10 ans	75	894
Sans échéance déterminée	11	6
Au 31 déc.	14 969	19 879

14 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives M\$	Matériel, mobilier et agencements M\$	Actifs au titre de droits d'utilisation ¹	Total M\$
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2021	139	51	293	483
Entrées au coût	15	14	45	74
Sorties et radiations du bilan	(58)	(8)	(14)	(80)
Réévaluation nette	—	—	(7)	(7)
Au 31 déc. 2021	96	57	317	470
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2021	(91)	(31)	(84)	(206)
Dotation aux amortissements et perte de valeur pour l'exercice	(24)	(11)	(46)	(81)
Sorties et radiations du bilan	58	8	14	80
Au 31 déc. 2021	(57)	(34)	(116)	(207)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2021	39	23	201	263
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2020	163	51	289	503
Entrées au coût	7	4	13	24
Sorties et radiations du bilan	(31)	(4)	(3)	(38)
Réévaluation nette	—	—	(6)	(6)
Au 31 déc. 2020	139	51	293	483
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2020	(99)	(25)	(40)	(164)
Dotation aux amortissements et pertes de valeur pour l'exercice	(21)	(10)	(47)	(78)
Sorties et radiations du bilan	29	4	3	36
Au 31 déc. 2020	(91)	(31)	(84)	(206)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2020	48	20	209	277

1. Les actifs au titre du droit d'utilisation qui ont été comptabilisés se rapportent à la location d'immeubles servant à abriter nos succursales et nos bureaux.

15 Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2021, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

Filiale	Lieu de constitution	Valeur comptable des actions avec droit de vote ¹ M\$
Financement hypothécaire HSBC Inc.	Toronto (Ontario) Canada	410
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	201
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	187
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	25
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	19
Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	14

1. La valeur comptable des actions avec droit de vote représente la participation de la banque dans ce type de placement.

16 Entité structurée et autres arrangements

Titres hypothécaires

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, ou directement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par l'intermédiaire du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada. La Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée soutenue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation ou de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La seule exposition de la banque à la Fiducie et à la Société est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 24 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune, agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. La banque ne consolide pas les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire du porteur de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par la HSBC pour leur lancement initial. La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire.

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts. Le fonds n'est pas consolidé, car la banque n'exerce pas de contrôle sur le fonds, étant donné qu'elle ne bénéficie pas des rendements absolus nécessaires et qu'elle n'est pas suffisamment touchée par la variabilité des rendements pour le consolider. La note 24 fournit de l'information sur les prêts hypothécaires vendus avec droit de recours.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership

La banque a constitué HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (la « société en commandite garante ») afin de soutenir son programme d'obligations sécurisées, et ce, en fournissant une garantie directe, inconditionnelle et irrévocable à l'égard du paiement d'intérêts et de principal exigibles aux termes de ce programme. La société en commandite garante détient les prêts hypothécaires résidentiels acquis auprès de la banque aux fins de l'acquittement des obligations aux termes de la garantie visant les obligations sécurisées. L'entité est consolidée puisque la banque détient le pouvoir décisionnel sur ses activités et demeure assujettie au rendement des prêts hypothécaires sous-jacents.

Des renseignements additionnels sur le programme d'obligations sécurisées se trouvent à la note 20.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc. (le « commandité gérant ») est entièrement détenu par la banque et est responsable des activités quotidiennes de la société en commandite garante. Les administrateurs et dirigeants du commandité gérant sont des employés de la banque.

17 Autres actifs

	2021 M\$	2020 M\$
Débiteurs	462	339
Comptes de règlement	494	614
Compte de garantie en trésorerie	413	470
Autres	8	7
Au 31 déc.	1 377	1 430

18 Goodwill et immobilisations incorporelles

	2021 M\$	2020 M\$
Goodwill	23	23
Logiciels	158	144
Au 31 déc.	181	167

Test de dépréciation

Le test de dépréciation de la banque pour le goodwill affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est effectué au début janvier de chaque année, sauf s'il existe des indications de perte de valeur. Au 31 décembre 2021, la valeur nette recouvrable excédait la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill. Par conséquent, aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2021 (néant en 2020).

Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill a été affecté est fondée sur la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée en actualisant les projections de flux de trésorerie pour l'UGT.

19 Passifs détenus à des fins de transaction

	2021 M\$	2020 M\$
Positions vendeur nettes dans les titres	3 598	1 831
Au 31 déc.	3 598	1 831

20 Titres de créance émis

	2021 M\$	2020 M\$
Obligations et billets à moyen terme	8 743	9 218
Obligations sécurisées	3 614	3 883
Instruments du marché monétaire	1 982	4 286
Au 31 déc.	14 339	17 387

Durée résiduelle

	Note	2021 M\$	2020 M\$
Moins de 1 an	1	5 583	7 456
De 1 an à 5 ans	1	8 756	9 896
De 5 à 10 ans		—	35
Au 31 déc.		14 339	17 387

1. Inclut les obligations sécurisées.

Les obligations sécurisées inscrites du Canada, lesquelles représentent des titres de créance émis, sont garanties par un panier distinct de prêts hypothécaires résidentiels non assurés grevant des propriétés au Canada, détenu par une entité garante distincte, HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, constituée par la banque aux fins strictes du programme d'obligations sécurisées (le « programme »). Aux termes du programme, la banque a émis des obligations sécurisées, à savoir des engagements directs, non garantis et inconditionnels de la banque. Les obligations sécurisées sont considérées comme l'équivalent des dépôts et ont égalité de rang avec tous les comptes des clients de la banque, et ont, au minimum, égalité de rang avec toutes les autres obligations non subordonnées et non sécurisées de la banque, actuelles et futures.

Le titre juridique des prêts hypothécaires résidentiels garantis par un panier distinct est détenu par la société en commandite garante.

Au 31 décembre 2021, le total du solde des prêts hypothécaires transférés s'établissait à 9 359 M\$ (11 294 M\$ en 2020) et 3 614 M\$ d'obligations sécurisées étaient comptabilisées au bilan consolidé dans les titres de créance émis (3 883 M\$ en 2020).

21 Autres passifs

	2021 M\$	2020 M\$
Prêts hypothécaires vendus avec recours	2 163	1 955
Obligations locatives	225	226
Créditeurs	640	282
Comptes de règlement	371	354
Comptes de garantie en trésorerie	67	225
Autres	45	49
Passif au titre des paiements fondés sur des actions	6	6
Aux 31 déc.	3 517	3 097

22 Créances subordonnées

Les débetures et créances subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

	Notes	Année d'échéance	Valeur comptable	
			2021 M\$	2020 M\$
Taux d'intérêt (%)				
Émises à l'intention du Groupe HSBC				
– au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,92 %	1	2028	1 000	1 000
Émises à des tiers				
– au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %		2083	11	11
Titres de créance et débetures au coût amorti			1 011	1 011

1. Les titres de créance subordonnés émis au Groupe HSBC sont assortis de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles ils ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 2 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la radiation permanente de la totalité des titres de créance subordonnés.

23 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est utilisée pour déterminer les justes valeurs d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Pour les marchés inactifs, la banque obtient d'autres données de marché, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. Parmi les facteurs pris en compte, notons l'observabilité des prix, la comparabilité des instruments, la cohérence entre les sources d'information, l'exactitude des données sous-jacentes et le calendrier des prix.

En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide de modèles d'évaluation, le cadre de contrôle comprend l'élaboration ou la validation, par des fonctions de soutien indépendantes, de la logique suivie par les modèles, des données d'entrée, des données générées par les modèles et des ajustements. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Les variations de la juste valeur sont habituellement soumises à un processus d'analyse du résultat net et sont ventilées dans des catégories générales, notamment les variations du portefeuille, les fluctuations du marché et les autres ajustements de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : technique d'évaluation s'appuyant sur les cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs auxquels la banque a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de techniques d'évaluation où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les techniques que la banque applique utilisent des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut.

Notes annexes

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées et pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes « Charges de commissions » ou « Total des charges d'exploitation ».

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

Actions de sociétés fermées

Les portefeuilles d'actions de sociétés fermées que détient la banque sont classés en tant que placements dans des entreprises associées, ils sont détenus à leur juste valeur et ils ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées.

Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

Dérivés

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

La HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour ou la courbe du TSR, s'il en est, comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle utilise un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour ou le TSR, de l'exposition des dérivés non garantis.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total M\$
	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	
Au 31 déc. 2021				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 750	157	—	2 907
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	18	—	18
Dérivés	—	2 773	—	2 773
Placements financiers	14 958	11	—	14 969
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	3 571	27	—	3 598
Dérivés	—	2 978	—	2 978
Au 31 déc. 2020				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	1 659	60	—	1 719
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	9	—	9
Dérivés	—	5 447	—	5 447
Placements financiers	19 873	6	—	19 879
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	1 776	55	—	1 831
Dérivés	—	5 647	—	5 647

Transferts entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs

	Actifs		Passifs
	Actifs détenus à des fins de transaction M\$	Placements financiers M\$	Passifs détenus à des fins de transaction M\$
Au 31 déc. 2021			
Transfert du niveau 1 au niveau 2	—	—	—
Transfert du niveau 2 au niveau 1	—	—	—
Au 31 déc. 2020			
Transfert du niveau 1 au niveau 2	14	—	25
Transfert du niveau 2 au niveau 1	—	12	—

Des transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés se produire à chaque date de clôture. Ces transferts résultent essentiellement des modifications à l'observabilité des données d'entrée et de la transparence des prix.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

a) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant des caractéristiques semblables au titre de l'échéance, de la refixation du prix et du risque de crédit.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

b) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

c) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

Actifs	Passifs
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Dépôts effectués par des banques
Prêts et avances à des banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créditeurs à court terme au poste « Autres passifs »
Débiteurs à court terme au poste « Autres actifs »	Charges à payer
Prises en pension à des fins autres que de transaction	Mises en pension à des fins autres que de transaction
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

	Note	2021					2020	
		Valeur comptable M\$	Juste valeur M\$	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	Valeur comptable M\$	Juste valeur M\$
Au 31 déc.								
Actif								
Prêts et avances à des clients	1	68 699	68 734	—	—	68 734	61 002	61 309
Passif								
Comptes des clients		73 626	73 736	—	73 736	—	71 950	72 234
Titres de créance émis		14 339	14 466	—	14 466	—	17 387	17 792
Créances subordonnées		1 011	1 074	—	1 074	—	1 011	1 047

1. Prêts et avances à des clients propres au Canada : valeur comptable de 64 909 M\$ et juste valeur de 64 942 M\$.

24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés

Actifs inscrits à titre de garanties pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des obligations sécurisées, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de mises en pension. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, d'obligations sécurisées, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

	<i>Notes</i>	2021 M\$	2020 M\$
Trésorerie		413	470
Prêts hypothécaires résidentiels	1	9 103	8 984
Titres de créance		3 387	1 060
Au 31 déc.		12 903	10 514

1. Inclut les prêts hypothécaires donnés en garantie aux termes du programme d'obligations sécurisées.

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2021 qu'au 31 décembre 2020, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance se chiffre à 11 035 M\$ (6 513 M\$ en 2020). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 9 938 M\$ (4 630 M\$ en 2020). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

Actifs transférés

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui ne respectaient pas les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice, de même que de leurs passifs financiers connexes comptabilisés pour les produits reçus, puisque la banque n'avait pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les actifs donnés en garantie, comme il est indiqué dans la section précédente, comprennent des transferts à des tiers qui ne répondent pas aux critères de décomptabilisation.

Actifs financiers transférés et passifs financiers connexes qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

	<i>Notes</i>	Valeur comptable		Juste valeur		Position nette M\$
		Actifs transférés M\$	Passifs connexes M\$	Actifs transférés M\$	Passifs connexes M\$	
Au 31 déc. 2021						
– actifs titrisés		2 685	2 646	2 680	2 696	(16)
– prêts hypothécaires vendus avec recours		2 163	2 163	2 172	2 172	–
– mises en pension	1	3 152	3 152	3 152	3 152	–
Au 31 déc. 2020						
– actifs titrisés		2 470	2 441	2 490	2 530	(40)
– prêts hypothécaires vendus avec recours		1 955	1 955	2 004	2 004	–
– mises en pension	1	797	797	797	797	–

1. Les transferts d'actifs financiers faisant l'objet de mises en pension sont présentés compte non tenu d'ajustements de compensation.

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 1 340 M\$ (821 M\$ en 2020) d'actifs titrisés garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan et sont présentés dans les prêts et avances à des clients. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés n'ont pas été transférés à des tiers. Les titres hypothécaires conservés peuvent servir de garantie pour les passifs de financement garantis.

25 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires.

Émis et entièrement libéré

	Notes	2021		2020	
		Nombre d'actions	Capital-actions M\$	Nombre d'actions	Capital-actions M\$
Actions privilégiées de catégorie 1	1	44 000 000	1 100	44 000 000	1 100
– série G	2	–	–	–	–
– série H	2, 3	20 000 000	500	20 000 000	500
– série I	4	14 000 000	350	14 000 000	350
– série K	5	10 000 000	250	10 000 000	250
Actions ordinaires	6	548 668 000	1 725	548 668 000	1 725

- Les actions privilégiées de catégorie 1 sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions privilégiées en réduction des capitaux propres.
- Les actions de série G ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 4 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,94 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série G peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série G en actions privilégiées de série H à taux variable et à dividende non cumulatif. Le détenteur des actions de série G a exercé leur option de conversion des actions de série G en actions de série H le 30 juin 2020.
- Les actions de série H ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur trois mois, majoré de 2,94 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 juin 2020, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série H peut, le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série H en actions de série G.
- Les actions de série I ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,37 \$ par action et versé le 31 mars 2018. Par la suite, chaque action offre un rendement de 4,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 31 décembre 2022, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série I à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série I peut, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série I en actions privilégiées de série J à taux variable et à dividende non cumulatif. Les actions de série J ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 31 décembre 2022, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série J peut, le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série J en actions de série I.
- Les actions de série K ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,35560 \$ par action et versé le 31 décembre 2019. Par la suite, chaque action offre un rendement de 5,45 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série K à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série K peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série K en actions privilégiées de série L à taux variable et à dividende non cumulatif. Les actions de série L ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 septembre 2024, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série L peut, le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série L en actions de série K.
- Le 30 mars 2020, la banque a émis à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited 50 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires.

26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

	Notes	2021 M\$	2020 M\$
Garanties			
– garanties financières	1	1 949	1 985
– garanties de bonne exécution	2	3 863	3 812
Au 31 déc.		5 812	5 797
Engagements			
– marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts		45 959	43 879
– lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme		790	563
Au 31 déc.		46 749	44 442

1. Les garanties financières requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.
2. Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Le tableau qui précède présente les montants nominaux du principal des passifs hors bilan et des engagements de la banque, qui représentent les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total des montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités de la banque. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport, des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Cela comprend les transactions de cession-bail. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2021			2020		
	Paiement minimum futur total M\$	Produits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$	Paiement minimum futur total M\$	Produits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$
Créances liées aux contrats de location						
À un an au plus	592	(46)	546	597	(54)	543
De un an à deux ans	439	(30)	409	502	(37)	465
De deux à trois ans	314	(19)	295	352	(22)	330
De trois ans à quatre ans	205	(11)	194	233	(13)	220
De quatre ans à cinq ans	161	(5)	156	128	(7)	121
À plus de cinq ans	82	(3)	79	135	(4)	131
Au 31 déc.	1 793	(114)	1 679	1 947	(137)	1 810

Contrats de location

Le montant des contrats de location dont la date de début se situe après le 31 décembre 2021 s'élève à 37 M\$ (97 M\$ en 2020).

28 Transactions avec des parties liées

La société mère immédiate de la banque est HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, et sa société mère ultime est HSBC Holdings, lesquelles ont été constituées en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère immédiate, sa société mère ultime, les autres filiales de celles-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Notes annexes

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

Rémunération des principaux dirigeants

	Note	2021 M\$	2020 M\$
Avantages à court terme	1	16	13
Avantages postérieurs à l'emploi		1	1
Paielements fondés sur des actions		2	2
Exercice clos le 31 déc.		19	16

1. Les administrateurs reçoivent des honoraires, mais ne reçoivent pas de salaire et d'autres avantages sociaux à court terme.

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	Note	2021		2020	
		Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$	Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$
Principaux dirigeants	1				
– prêts		13,0	11,7	8,2	4,8
– cartes de crédit		0,2	0,1	0,3	0,2

1. Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

b) Transactions entre la banque et le Groupe HSBC

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir ou à payer de la banque et du Groupe HSBC. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties. Certaines garanties au titre de dérivés sont gérées par d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui ont des ententes avec certaines chambres de compensation et bourses.

	2021		2020	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$	Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$
Actif				
Dérivés	3 741	2 023	5 838	4 217
Prêts et avances à des banques	1 457	1 161	1 196	1 004
Autres actifs	1 609	414	2 444	336
Passif				
Dépôts effectués par des banques	1 247	1 218	1 195	971
Comptes des clients	81	55	48	48
Mises en pension à des fins autres que de transaction	491	205	785	40
Dérivés	3 936	2 153	7 473	4 271
Autres passifs	1 417	209	1 958	282
Créances subordonnées	1 000	1 000	1 000	1 000

	2021 M\$	2020 M\$
État du résultat net		
Produits d'intérêts	3	—
Charges d'intérêts	(8)	(48)
Produits de commissions	28	26
Charges de commissions	(30)	(16)
Autres produits d'exploitation	22	31
Charges générales et administratives	(345)	(312)

29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

	Notes	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire						Montant net M\$
		Montants bruts M\$	Montants compensés M\$	Montants nets présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan			
					Instruments financiers M\$	Garantie autre qu'en trésorerie M\$	Garantie en trésorerie M\$	
Actifs financiers								
Dérivés (note 12)	1	2 773	—	2 773	(2 299)	(82)	(219)	173
Prises en pension		11 002	(1 944)	9 058	—	(9 058)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		4 398	(12)	4 386	—	(4 386)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		6 604	(1 932)	4 672	—	(4 672)	—	—
Prêts et avances à des clients		384	—	384	(246)	—	—	138
Au 31 déc. 2021		14 159	(1 944)	12 215	(2 545)	(9 140)	(219)	311
Dérivés (note 12)	1	5 447	—	5 447	(4 480)	(50)	(326)	591
Prises en pension		6 649	(653)	5 996	—	(5 996)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		520	(100)	420	—	(420)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		6 129	(553)	5 576	—	(5 576)	—	—
Prêts et avances à des clients		844	—	844	(748)	—	—	96
Au 31 déc. 2020		12 940	(653)	12 287	(5 228)	(6 046)	(326)	687
Passifs financiers								
Dérivés (note 12)	1	2 978	—	2 978	(2 299)	(33)	(561)	85
Mises en pension		9 988	(1 944)	8 044	—	(8 044)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		764	(12)	752	—	(752)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		9 224	(1 932)	7 292	—	(7 292)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 172	—	1 172	(246)	—	—	926
Au 31 déc. 2021		14 138	(1 944)	12 194	(2 545)	(8 077)	(561)	1 011
Dérivés (note 12)	1	5 647	—	5 647	(4 480)	(85)	(549)	533
Mises en pension		3 880	(653)	3 227	—	(3 227)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		1 076	(100)	976	—	(976)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		2 804	(553)	2 251	—	(2 251)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 584	—	1 584	(748)	—	—	836
Au 31 déc. 2020		11 111	(653)	10 458	(5 228)	(3 312)	(549)	1 369

1. Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque soit engagée dans un certain nombre d'actions en justice ou de litiges de nature réglementaire. De l'avis de la banque, les conséquences de telles procédures, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur son état consolidé du résultat net.

31 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 17 février 2022, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2022, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2022 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2022.

Le 17 février 2022, la banque a également déclaré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, un dividende définitif de 200 M\$ sur ses actions ordinaires, dividende qui sera versé au plus tard le 30 mars 2022, à l'actionnaire inscrit le 17 février 2022.

Puisque les dividendes trimestriels intermédiaires sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2022 et le dividende définitif sur les actions ordinaires pour 2021 ont été déclarés après le 31 décembre 2021, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

Il n'est survenu aucun autre événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Le 17 février 2022, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

Réseau international du Groupe HSBC¹

Services offerts par l'entremise de 64 pays et territoires

Europe	Asie et Pacifique	Amériques	Moyen-Orient et Afrique
Allemagne	Australie	Argentine	Afrique du Sud
Arménie	Bangladesh	Bermudes	Algérie
Autriche	Chine	Bésil	Arabie Saoudite
Belgique	Corée, République de	Canada	Bahreïn
Espagne	Hong Kong RAS	Chili	Égypte
France	Inde	Colombie	Émirats arabes unis
Grèce	Indonésie	États-Unis d'Amérique	Israël
Île de Man	Japon	Îles Caïmans	Koweït
Îles Anglo-Normandes	Macao RAS	Îles Vierges britanniques	Liban
Irlande	Malaisie	Mexique	Maroc
Italie	Maldives	Pérou	Maurice
Luxembourg	Nouvelle-Zélande	Uruguay	Oman
Malte	Philippines		Qatar
Pays-Bas	Singapour		Turquie
Pologne	Sri Lanka		
République tchèque	Taiwan		
Royaume-Uni	Thaïlande		
Russie	Vietnam		
Suède			
Suisse			

¹ Au 31 décembre 2021

Renseignements supplémentaires

Comité de direction¹

Linda Seymour

Directrice générale du Groupe, Présidente et chef de la direction
Toronto

Lisa Dalton

Chef du personnel, bureau du chef de la direction
Vancouver

Georgia Stavridis

Vice-présidente à la direction et chef de la conformité
Vancouver

Larry Tomei

Vice-président à la direction et responsable en chef, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers
Toronto

Lilac Bosma

Avocate générale
Vancouver

Kimberly Flood

Première vice-présidente et responsable en chef, communications
Toronto

Gerhardt Samwell

Chef des finances
Vancouver

Sophia Tsui

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Andrew Cherry

Responsable en chef des marchés mondiaux
Toronto

Kim Hallwood

Responsable en chef du développement durable
Vancouver

Kim Toews

Vice-présidente à la direction et responsable en chef, ressources humaines
Vancouver

Alan Turner

Vice-président à la direction et responsable en chef des services aux entreprises
Toronto

Anna Camilleri

Première vice-présidente et vérificatrice en chef
Vancouver

Scott Lampard

Vice-président à la direction et directeur général, responsable en chef des services bancaires internationaux
Toronto

Caroline A. Tose

Chef de l'exploitation
Vancouver

Conseil d'administration¹

Samuel Minzberg

Président du conseil d'administration, Banque HSBC Canada et avocat-conseil, Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Beth S. Horowitz

Administratrice

Andrea Nicholls

Chef des finances de la région Canada, Dentons

Linda Seymour

Directrice générale du Groupe, présidente et chef de la direction, Banque HSBC Canada

Judith J. Athaide

Présidente et chef de la direction
Cogent Group Inc.

Robert G. McFarlane

Président du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite, Banque HSBC Canada et administrateur

Michael Roberts

Directeur général du Groupe et chef de la direction, HSBC États-Unis et Amériques, HSBC Holdings plc, président et chef de la direction, HSBC North America Holdings Inc.

Larry Tomei

Vice-président à la direction et responsable en chef de gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, Banque HSBC Canada

Karen L. Gavan

Administratrice

Fiona Macfarlane

Administratrice

Mark S. Saunders

Administrateur

¹ En date de février 2022

Renseignements à l'intention des investisseurs

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX

Vancouver :

Banque HSBC Canada
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél : 604-685-1000

Toronto :

Banque HSBC Canada
16 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0E6

Demandes des médias :

Anglais :
416-868-3878
647-880-5406
416-673-6997
Français :
647-880-5406
416-673-6997

Site Web

www.hsbc.ca

Réseaux sociaux :

Twitter : @HSBC_CA
Facebook : @HSBCCanada
YouTube : HSBC Canada
Instagram : @hsbc_ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, par écrit :

Banque HSBC Canada
Service des relations avec les investisseurs –
Service des finances
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9

Relations avec les investisseurs

Courriel : investor_relations@hsbc.ca

Autres ressources HSBC

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1 (888) 390-3333

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 830-8888
www.hsbc.ca/funds

Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc.

1 (844) 756-7783

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 760-1180

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

Banque HSBC Canada

885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Téléphone: 604-685-1000
www.hsbc.ca